



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 100 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 17 mai 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 17 mai 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

● (1000)

[Traduction]

NOMINATIONS PAR DÉCRET

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement.

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD) demande à présenter le projet de loi C-392, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne (identité sexuelle).

— Monsieur le Président, je suis fier de présenter ce matin un projet de loi d'initiative parlementaire qui vise à ajouter des protections pour les Canadiens transgenres et transsexuels en intégrant l'identité ou l'expression sexuelle à la liste de motifs de distinction illicite énoncés dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Les Canadiens appartenant à ces deux groupes font l'objet de discrimination grave et marquée dans la société canadienne, notamment dans leur milieu de travail et dans le système de santé. Ils sont victimes de harcèlement et, trop souvent, de violence et de meurtre. Le projet de loi vise à assurer une protection explicite dans les domaines de compétence fédérale aux Canadiens identifiés à ces deux groupes.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1005)

LE CODE CRIMINEL

M. Gord Brown (Leeds—Grenville, PCC) demande à présenter le projet de loi C-393, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

— Monsieur le Président, je présente aujourd'hui un projet de loi d'initiative parlementaire que réclament des habitants de ma circonscription et d'un bout à l'autre pays.

Le projet de loi propose d'imposer des peines minimales obligatoires pour le port d'une arme dissimulée, et pour l'homicide involontaire coupable d'une personne non armée, commis avec un couteau préalablement dissimulé.

Le projet de loi prévoit, pour l'auteur de l'une ou l'autre infraction, la réduction de la partie de sa peine où il est admissible à une libération conditionnelle; le projet de loi institue une nouvelle infraction pour la récidive du port d'une arme dissimulée, en plus de faire du port d'une telle arme une infraction relevant entièrement de la compétence des juges de cour provinciale.

Le texte comporte certaines prescriptions à l'intention des tribunaux imposant une peine, lorsque ceux-ci prennent en compte dans leur calcul une période de détention avant procès.

Le texte prescrit à la Commission nationale des libérations conditionnelles de fournir des informations pertinentes aux victimes de crimes, fait obligation à la commission de ne pas ajourner sans justification des audiences de mise en liberté sous condition et institue une sanction pour ce qui est de l'admissibilité à une éventuelle mise en liberté sous condition pour les contrevenants qui renoncent à la tenue d'une audience prévue.

Le projet de loi est dédié à Andy.

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR L'IMMUNITÉ DES ÉTATS

(Projet de loi C-367. L'ordre du jour appelle: Initiatives parlementaires.)

Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile de la Loi modifiant la Loi sur l'immunité des États et le Code criminel (activités terroristes)—Le député d'Okanagan—Coquihalla.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, je crois comprendre que les leaders se sont entendus pour retirer ce projet de loi, déposé à l'origine comme le projet de loi C-367, afin de me permettre d'en proposer une version améliorée. Je demande donc le consentement unanime pour qu'il soit retiré.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

* * *

LA LOI SUR L'IMMUNITÉ DES ÉTATS

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC) demande à présenter le projet de loi C-394, Loi modifiant la Loi sur l'immunité des États et le Code criminel (activités terroristes).

Affaires courantes

— Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter un projet de loi qui constitue une amélioration par rapport au projet de loi C-367, connu sous l'appellation de projet de loi portant indemnisation des victimes d'activités terroristes.

Comme le projet de loi C-367, ce projet de loi priverait de leur immunité les États qui ont pu s'en servir comme paravent, les États qui parrainent le terrorisme, en modifiant la Loi sur l'immunité des États, ce qui permettrait aux victimes de terrorisme d'intenter des poursuites civiles contre les perpétrateurs d'actes de terrorisme du fait d'une modification du Code criminel.

Le projet de loi que je propose aujourd'hui comporte les ajouts importants suivants. Tout d'abord, le délai de prescription visant ces infractions ne s'applique pas tant qu'une victime est incapable d'amorcer une procédure à cause de son état physique, mental ou psychologique ou qu'elle ne connaît pas l'identité des responsables.

En deuxième lieu, tout tribunal d'une juridiction compétente accordera la reconnaissance à l'autorité des jugements de tout tribunal étranger en faveur d'une personne ayant subi des pertes ou des dommages en raison d'activités terroristes interdites par le Code criminel.

Je remercie tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce projet de loi, qui sera utile à toute personne subissant un tort quelconque à cause d'une activité terroriste.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LE PROJET DE LOI C-48

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre à l'égard de la motion suivante:

Que le projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, soit réputé avoir été lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier, avoir fait l'objet d'un rapport sans amendement, avoir été adopté à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Le Président: La députée de Winnipeg-Nord a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1010)

PROJET DE LOI C-43

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, une fois de plus, je demande le consentement unanime pour proposer la motion suivante:

Que le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, soit réputé lu pour la deuxième fois, renvoyé au comité plénier et amendé au comité plénier pour que:

l'article 9 soit modifié par substitution, aux lignes 2 à 10, page 7, de ce qui suit: société pour une année d'imposition correspond a) si le capital imposable utilisé au Canada de la personne morale pour l'année d'imposition est égal ou inférieur à 50 000 000 \$, à la proportion de 4 % que représente le rapport entre le nombre de jours de l'année d'imposition qui sont antérieurs à 2008 et le nombre total de jours de l'année d'imposition;

b) si le paragraphe a) ne s'applique pas, le pourcentage déterminé par la formule $A + B [C - 50\,000\,000\ \$ / 25\,000\,000\ \$]$

Lorsque

A est la proportion de 4 % que représente le rapport entre le nombre de jours de l'année d'imposition qui sont antérieurs à 2008 et le nombre total de jours de l'année d'imposition;

B est la proportion de 4 % que représente le rapport entre le nombre de jours de l'année d'imposition qui sont antérieurs à 2007 et le nombre total de jours de l'année d'imposition;

C est le moins élevé des montants suivants: 75 000 000 \$ et le capital imposable utilisé au Canada de la personne morale pour l'année d'imposition.

(3) aux fins du paragraphe (2), le capital imposable utilisé au Canada d'une personne morale pour une année d'imposition donnée est

a) si la personne morale est associée avec une ou plusieurs personnes morales durant l'année d'imposition visée, le total des montants représentant chacun le capital imposable utilisé au Canada (au sens des paragraphes 181.2(1) ou 181.3(1) ou de l'article 181.4, selon le cas) de la personne morale, ou d'une telle personne morale associée, pour sa dernière année d'imposition qui a pris fin dans l'année civile précédant celle où l'année d'imposition visée se termine;

b) si la personne morale n'est pas associée avec une ou plusieurs autres personnes morales durant l'année d'imposition visée, le capital imposable utilisé au Canada (au sens des paragraphes 181.2(1) ou 181.3(1) ou de l'article 181.4, selon le cas) de la personne morale pour l'année d'imposition visée.

Que l'article 10 soit modifié par suppression des lignes 11 à 45, page 7 et 1 à 7, page 8;

Que l'article 11 soit modifié par suppression des lignes 8 à 29, page 8.

Que rapport soit fait à la Chambre du projet de loi C-43 modifié, qu'il soit adopté à l'étape du rapport, qu'il soit lu pour la troisième fois et qu'il soit adopté.

Le Président: Au moins, la question dont la Chambre est saisie est très claire. Y a-t-il consentement unanime pour que la députée puisse proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

PÉTITIONS**LE MARIAGE**

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter. La première, signée par plusieurs centaines de membres de la paroisse catholique Notre-Dame-de-Lourdes, à Westbank, rappelle que l'institution du mariage est l'union d'un homme et d'une femme, comme on le fait valoir dans le cadre des contestations judiciaires engagées aux termes de la Constitution, et demande que le mariage demeure exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

Les pétitionnaires de Penticton et Peachland font la même requête.

J'ai une autre pétition, signée par plusieurs centaines de résidents de diverses régions de la Colombie-Britannique et de l'Alberta qui demandent aussi que le mariage demeure exclusivement l'union d'un homme et d'une femme. La seule différence, dans ce cas-ci, est que les pétitionnaires demandent au Parlement de recourir à toutes les mesures législatives et administratives possibles, notamment invoquer l'article 33 de la Charte, au besoin, pour préserver la définition actuelle du mariage.

L'AMBASSADEUR AUPRÈS DE L'UNESCO

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, la dernière pétition, signée par plusieurs centaines de personnes, demande que la nomination de M. Yvon Charbonneau au poste d'ambassadeur du Canada auprès de l'UNESCO soit annulée parce qu'il a exprimé, selon eux, des opinions antisémites, anti-israéliennes et anti-américaines. Les pétitionnaires demandent que la nomination soit annulée, pour éviter que les politiques du gouvernement du Canada ne soient perçues comme antisémites, anti-israéliennes ou anti-américaines.

Initiatives ministérielles

POSTES CANADA

[Français]

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition au nom des bonnes gens de Bethune, en Saskatchewan, qui sont très préoccupés par la fermeture possible de bureaux de poste en milieu rural.

La pétition est signée par de nombreux résidents de Bethune et des localités environnantes, qui souhaitent que non seulement le bureau de poste de Bethune mais tous ceux des régions rurales restent ouverts.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Gord Brown (Leeds—Grenville, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par de nombreux résidents de ma circonscription, Leeds—Grenville, qui souffrent de diabète. Cette maladie touche un Canadien sur trois.

Le diabète oblige les personnes qui en sont atteintes, dont un bon nombre ont de faibles revenus, à engager des dépenses considérables qui ne sont pas déductibles d'impôt.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement modifie la loi pour permettre aux diabétiques de déduire, dans leur déclaration de revenus, le coût de tout le matériel de traitement qu'ils achètent.

* * *

●(1015)

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la question n° 133 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 133—Mme Bev Desjarlais:

En ce qui concerne le plan budgétaire prévu pour l'Agence canadienne de développement international et le Programme d'aide publique au développement: a) le gouvernement prévoit-il déposer un projet de loi qui clarifierait le but des dépenses faites dans le cadre du Programme d'aide publique au développement; b) un examen des dépenses est-il mené par l'Agence canadienne de développement international et, dans l'affirmative, entraîne-t-il des compressions dans les programmes qui ne correspondent pas aux priorités en matière de politiques plutôt que dans ceux qui ne correspondent pas à la formule de dépenses administratives; c) quelle incidence l'examen des dépenses, le cas échéant, aura-t-il sur les programmes connexes des organismes non gouvernementaux (ONG); d) l'examen des dépenses, le cas échéant, a-t-il entraîné l'annulation du mécanisme de projets ONG; e) quel effet l'examen des dépenses, le cas échéant, aura-t-il sur les programmes destinés à l'Afrique; f) les 223 000 000 \$ affectés à l'aide aux victimes du tsunami et les 185 320 000 \$ prévus pour l'aide humanitaire dont il est question à la page 129 du Budget des dépenses supplémentaire (B) pour 2004-2005 proviennent-ils exclusivement de l'excédent budgétaire du gouvernement; g) le gouvernement compte-t-il atteindre un taux de 0,7 p. 100 du revenu national brut en matière d'aide publique au développement et, si oui, à quel moment?

(Le document est déposé)

[Traduction]

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Le Président: La présidence a reçu un avis de demande de débat d'urgence de la part de l'honorable député d'Hochelaga. L'honorable député souhaite-t-il s'adresser au Président?

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, il n'est pas impensable que, d'ici quelques jours, le Congrès américain adopte une loi permettant l'importation de médicaments. Je sais que tous les parlementaires ont reçu des représentations de citoyens et de compagnies pharmaceutiques quant à l'éventualité que cela tarisse la source d'approvisionnement canadienne et entraîne un manque de disponibilité des médicaments.

Je crois qu'il est important que cette Chambre donne des indications claires au ministre de la Santé sur des orientations que nous souhaitons voir adopter en pareille circonstance.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Malgré la lettre et l'argument présentés par l'honorable député, à ce moment-ci, le Président ne pense pas que cette demande satisfasse aux exigences du Règlement sur cette question. Je refuse donc la demande à ce moment-ci.

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Peut-être pourriez-vous vérifier s'il y a consentement pour que cette Chambre discute de cette question ce soir, comme si c'était un débat d'urgence. Je sais que le ministre de la Santé est très préoccupé par cette question, tout comme nos collègues du NPD et du Parti conservateur. Je pense que ce pourrait être le voeu de cette Chambre que nous puissions prendre du temps pour donner des directives et nous exprimer sur cette question.

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite rajouter à ce recours au Règlement. L'honorable collègue sait fort bien qu'aujourd'hui, mardi, est traditionnellement le jour où les leaders des différents partis en Chambre se rencontrent. Cette question pourrait certainement être soulevée lors de cette rencontre.

S'il y a consentement parmi les leaders des différents partis en Chambre, nous pourrions procéder ainsi. Je suggère toutefois au député...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Pour l'instant, nous laisserons aux leaders des partis en Chambre le soin de délibérer sur la question.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 22 avril, de la motion: Que le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Initiatives ministérielles

M. Paul Zed (Saint John, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir aujourd'hui pour appuyer le budget de 2005. Je crois qu'il se traduira par de véritables investissements dans de vraies personnes qui se concentrent sur les vraies priorités des habitants de toutes les localités du Nouveau-Brunswick et de Saint John, Rothesay et Quispamsis.

Notre gouvernement a éliminé les déficits et enregistre, pour la huitième fois consécutive, un excédent budgétaire tout en réinvestissant dans les programmes sociaux et en remboursant la dette. Nous pouvons maintenant aller de l'avant et nous concentrer sur la principale priorité, en l'occurrence améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Canadiens.

Dans ma province, le Nouveau-Brunswick, et dans ma circonscription, Saint John, nous travaillons très fort et collaborons pour améliorer la qualité de vie et faire croître notre collectivité. Il faut une véritable croissance. Nous avons fait de grands pas en avant, mais il reste encore beaucoup à faire.

En septembre 2004, les premiers ministres ont signé un plan décennal visant à renforcer le système de soins de santé. Ce plan prévoit l'injection de 41 milliards de dollars sur dix ans. De ce total, 927 millions de dollars sont destinés au Nouveau-Brunswick. Le budget de 2005 repose entre autres sur cet accord. Les fonds prévus serviront à réduire les temps d'attente dans les hôpitaux et à appuyer le personnel infirmier. À Saint John, Nouveau-Brunswick, les hôpitaux sont le principal employeur, et notre gouvernement s'est engagé à assurer la qualité des soins de santé et la vitalité du système de santé dans la collectivité.

Saint John a également besoin de nouvelles unités de logement abordable. Notre parc de logements est l'un des plus anciens du Canada. Je suis heureux que le ministre du Travail et du Logement ait pu se rendre à Saint John en janvier pour évaluer les besoins de notre communauté. Le ministre a déjà répondu à une demande faite par la communauté de Saint John pendant sa visite et il a ouvert un nouveau bureau du logement chargé de gérer les besoins particuliers de Saint John en matière de logement abordable.

Le budget de 2005 investit 1,6 milliard de dollars supplémentaires pour le logement abordable au Canada. Je me suis engagé à construire 100 nouvelles unités de logement abordable par année à Saint John. Je coopère avec le gouvernement provincial et notre secteur du logement sans but lucratif pour que cela se concrétise.

Je suis emballé par les travaux présentement mis en oeuvre dans le cadre du projet Collectivités dynamiques et du secteur du logement sans but lucratif du Grand Saint John pour offrir des logements sûrs et abordables aux personnes célibataires et aux familles. Nous avons récemment annoncé l'attribution d'une subvention de 150 000 \$ du ministère de la Sécurité publique, qui aidera cet organisme. Le gouvernement du Canada continuera d'être un partenaire proactif en améliorant la qualité de vie et en réduisant la pauvreté à Saint John.

Les garderies sont un autre élément important du budget de 2005. La semaine dernière, nous espérons que les premiers ministres du Canada et du Nouveau-Brunswick visitent Saint John et annoncent une entente sur les garderies. Malheureusement, la province a décidé de ne pas signer l'entente pour le moment, mais nous croyons que Saint John et le Nouveau-Brunswick ne peuvent s'en passer, en particulier à Saint John, une ville où un enfant sur quatre vit dans la pauvreté. J'espère que nous pourrions mettre la petite politique de côté et signer cette entente le plus tôt possible.

Les enfants de notre province sont notre principal actif. Le budget de 2005 prévoit des ressources qui les aidera à assurer un meilleur avenir pour tous.

Le budget de 2005 est aussi une bonne nouvelle pour les aînés de ma circonscription. Les prestations de Supplément de revenu garanti pour les aînés à faible revenu y sont augmentées de plus 2,7 milliards de dollars. Autrement dit, d'ici janvier 2007, cela représentera, pour une personne célibataire dans ma circonscription, celle de Saint John au Nouveau-Brunswick, 36 \$ par mois. Pour les couples, ce montant sera de 58 \$ par mois.

Le nouveau financement attribué au Programme Nouveaux Horizons a également été augmenté dans ce budget. Dans le cadre de ce programme, j'ai récemment annoncé le financement de projets à Saint John, Nouveau-Brunswick, notamment pour le centre de santé communautaire du St. Joseph's Hospital. J'attends avec impatience d'autres annonces semblables pour les aînés au cours des prochains mois.

• (1020)

Le budget de 2005 reconnaît également clairement notre dette énorme envers nos aînés, ce qui est particulièrement à propos en ce 60^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. En effet, 2005 est l'Année de l'ancien combattant.

Le budget de 2005 réaffirme également notre engagement envers le développement régional en appuyant des agences telles que l'APECA. À Saint John, des projets tels que Lily Lake, Harbour Passage, le parc Quispamsis, la route Fundy et Entreprise Saint John ont tous été bénéficiaires de l'APECA. L'APECA continue d'aider Saint John, le Nouveau-Brunswick et le Canada atlantique à grandir et à prospérer.

Enfin, le budget de 2005 met en oeuvre le nouveau pacte du gouvernement du Canada pour les villes et les municipalités, qui vise à transférer les recettes tirées de la taxe sur l'essence afin de financer d'importantes infrastructures pour Saint John, Rothesay, Quispamsis et Grand Bay. Ce sont d'importants avantages dont la collectivité a besoin maintenant. La part du Nouveau-Brunswick s'élève à environ 116 millions de dollars; ces fonds sont absolument essentiels au développement de la grande région de Saint John.

Ce nouveau pacte reflète le fait que les municipalités ont besoin de sources de financement fiables, prévisibles et durables. Je suis heureux de voir que c'est ce que ce budget propose. Le renouvellement des programmes actuels touchant les infrastructures est extrêmement important pour Saint John, étant donné que, soyons clairs, notre priorité pour l'avenir est le nettoyage du port de Saint John. Il s'agit du dossier environnemental numéro un. C'est une question de santé publique et de développement économique.

Il faut parvenir à un équilibre entre les nouveaux emplois dont nos travailleurs ont besoin et le développement de l'industrie des bateaux de croisière dans le port de Saint John. Il faut nettoyer le port pour attirer de nouveaux navires et développer une nouvelle industrie touristique. Il faut nettoyer le port pour améliorer la santé publique. Il faut nettoyer le port pour attirer les jeunes et les convaincre de rester.

Les nouvelles possibilités pour les travailleurs portuaires vont de pair avec le nettoyage du port. La ville de Saint John n'y arrivera pas seule. À cet égard, nous travaillons fort en équipe à Saint John afin de mettre de l'avant nos priorités communes pour la ville et la région. L'automne dernier, j'ai fait venir le maire et le conseil de Saint John à Ottawa pour une série de rencontres avec des ministres, y compris le premier ministre, le ministre d'État de l'Infrastructure et, bien sûr, le ministre régional responsable du Nouveau-Brunswick, le député de Fredericton.

Initiatives ministérielles

Nous continuons de présenter un front uni pour notre ville. Notre collectivité est déterminée à nettoyer le port. Au début du mois, des réunions de l'équipe de Saint John se sont tenues avec le ministre d'État de l'Infrastructure. À cette occasion, les conseillers Glen Tait et Chris Titus et le commissaire ont parlé du suivi des réunions importantes sur le nettoyage du port. Les gouvernements fédéral, provincial et municipal travaillent ensemble à Saint John. Nous savons qu'il est très important pour Saint John que les programmes d'infrastructure actuels soient renouvelés.

Bref, notre travail ne fait que commencer. Nous devons collaborer avec la province afin de trouver des solutions pour Pointe Lepreau. Nous avons besoin des services de garderie. Nous devons réduire le temps d'attente aux hôpitaux. Nous devons fournir de meilleurs outils au personnel infirmier. Nous avons besoin d'emplois pour les jeunes et d'emplois à notre port. Nous avons besoin de logements sûrs et notre port doit être propre. J'exhorte la Chambre à cesser les querelles partisans, à s'employer à adopter le projet de loi d'exécution du budget, le projet de loi C-48, et à faire ce pour quoi les Canadiens nous ont élus.

Je propose:

Que la question soit maintenant mise aux voix.

● (1025)

Le vice-président: Le député de Saint John propose que la motion soit maintenant mise aux voix.

Le député de Cariboo—Prince George a la parole.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, j'ai quelques observations à faire à la suite de l'allocation du député d'en face.

En ce qui concerne le partage de la taxe sur l'essence qu'a promis le gouvernement, il est important que les Canadiens sachent ceci: mes collègues, qui m'ont rejoint à la Chambre en 1994 et qui y siègent depuis, font des pieds et des mains pour que le gouvernement reconnaisse qu'il garde une portion énorme et démesurée de la taxe sur l'essence et omet de la remettre aux provinces et aux collectivités. Lorsque la taxe a été instaurée pour financer l'infrastructure et l'entretien des routes, il était prévu qu'elle soit remise.

Chaque fois que nous présentons cette motion, à la Chambre ou en comité, les libéraux la rejettent. Depuis 1997, année où ils ont équilibré leur budget grâce à un niveau d'imposition exorbitant, les libéraux enregistrent un excédent dans tous les cas.

Le vice-président: Y a-t-il un problème avec l'interprétation? Un moment, s'il vous plaît. Nous allons nous assurer auprès des services de traduction que l'interprétation fonctionne bien.

Nous pouvons continuer. Le député de Cariboo—Prince George a la parole.

M. Richard Harris: Monsieur le Président, depuis 1997, les libéraux, après avoir augmenté radicalement les impôts des travailleurs et des entreprises, enregistrent un excédent. Ils ne tiennent pas compte de la demande des partis de l'opposition, de notre parti, visant le remboursement aux collectivités d'une partie raisonnable de la taxe sur l'essence.

Le budget est équilibré depuis huit ans. Or, les libéraux n'ont pas remis un cent de la taxe sur l'essence aux provinces et aux municipalités.

Toutes ces années, ils ont ignoré notre demande et celles des collectivités relativement à la taxe sur l'essence. Les Canadiens devraient-ils croire le gouvernement libéral, qui vient d'avoir une

révélation et a décidé de remettre une partie de la taxe? S'agit-il seulement d'une promesse électorale qui ne sera pas respectée?

● (1030)

M. Paul Zed: Monsieur le Président, le député sait très bien qu'il ne s'agit pas de promesses électorales. C'est un engagement que nous avons pris et les gens de Saint John et du Nouveau-Brunswick attendent cet argent parce qu'ils sont d'avis qu'il est temps de réinvestir dans le Canada atlantique. Les petites collectivités canadiennes ont besoin des recettes de la taxe sur l'essence. Cela fait partie de ce nouveau pacte sur le réaménagement de nos collectivités. J'exhorte le député à mettre toute partisanerie politique de côté et à appuyer le budget.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Monsieur le Président, de toute évidence, du moins si j'en crois les rapports que j'ai lus dans *The Economist* entre autres, en chiffres absolus, les Canadiens n'ont rien gagné au chapitre du niveau de vie ou de leur revenu disponible au cours des 15 dernières années.

J'aimerais que le député me dise ce que ce budget prévoit pour régler ce problème. Il y avait bien une disposition qui aurait pu aider dans ce sens, mais les libéraux l'ont maintenant fait disparaître. Le député pourrait-il faire quelques commentaires à cet égard?

M. Paul Zed: Monsieur le Président, il y a des dispositions qui portent sur le développement régional, l'infrastructure stratégique et bien d'autres choses encore. Il s'agit là d'importants avantages économiques et sociaux pour le Canada atlantique.

Je suis très heureux d'appuyer ce budget et j'exhorte le député à en faire autant, surtout en raison de ce qu'il signifie pour le Canada atlantique et certaines des régions du pays pour lesquelles la présence d'un gouvernement national fort est essentielle. Il nous faut un gouvernement qui comprend le développement des collectivités.

Je peux dire au député que dans ma circonscription, Saint John, on reconnaît la présence et l'importance du gouvernement du Canada en tant que membre de l'équipe. Je suis très satisfait du Fonds pour l'infrastructure stratégique qui aura des répercussions importantes à Saint John.

● (1035)

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, au nom de mon parti, de prendre la parole à mon tour au sujet du projet de loi C-43 concernant le budget.

Avec votre permission, à l'intention des gens qui nous écoutent, du Parti libéral et du collègue qui vient de faire une allocation, je lirai un article de journal en guise d'introduction à mon intervention concernant le budget.

Initiatives ministérielles

Les citations sont tirées d'un article paru dans le journal *La Presse* le 13 mai dernier, sous la plume de Stéphane Paquet. Le titre de l'article se lit ainsi: « Un milliard par jour pendant trois semaines; Le gouvernement libéral [du premier ministre — , car je ne peux pas le nommer —] a fait pour 22,5 milliards d'annonces », et ce, en trois semaines. Je mentionne seulement quelques citations:

En trois semaines, les ministres libéraux ont annoncé en moyenne un milliard de dollars de dépenses par jour. Du 20 avril à lundi dernier, les ministres du gouvernement ont fait pas moins de 178 annonces partout au Canada. C'est plus de huit annonces par jour pour une facture totale de 22,55 milliards de dollars.

Lorsqu'un journaliste a demandé au bureau du premier ministre de donner une liste des projets annoncés, on l'a renvoyé au site Internet du gouvernement, où l'on pouvait y voir effectivement 175 projets inscrits.

En seulement deux annonces, l'Ontario — terrain de bataille principal de la prochaine campagne électorale — [est-il important de le souligner?] a raflé presque la moitié des 22,5 milliards relevés par les conservateurs. D'abord, les 5,75 milliards sur cinq ans annoncés samedi dernier pour réduire le « déséquilibre fiscal » ontarien.

Cela existe là-bas, mais on ne le reconnaît pas pour le Québec.

Deux jours plus tard, c'était au tour des aéroports du pays de se partager une cagnotte de huit milliards sur 47 ans. Et comme Pearson, à Toronto, est le plus gros aéroport canadien, c'est cet aéroport qui obtient le gros du pactole, avec cinq des huit milliards. À l'aéroport Trudeau, à Montréal-Dorval, l'économie est de 500 millions.

C'est 500 millions de dollars en comparaison de 5 milliards de dollars!

Pour résumer cet article, disons qu'il s'agit d'un milliard de dollars par jour pour acheter les élections. De plus, par un heureux hasard, il s'avère que les libéraux en donnent là où l'on veut gagner des points aux prochaines élections qui sont imminentes, c'est-à-dire principalement en Ontario.

En même temps, on nous demande de discourir sur le budget. Puisque ce parti, ce gouvernement minoritaire, ne respecte pas les décisions majoritaires de la Chambre, que ce soit au sujet d'un vote de confiance ou de l'ensemble des votes — par exemple, les expropriés de Mirabel — , pourquoi, cette fois-ci, devrait-il respecter le vote sur le budget si jamais il l'emportait? Pourquoi même a-t-il besoin de mettre aux voix le budget, alors que sans que celui-ci soit accepté, on dépense un milliard de dollars par jour depuis trois semaines pour acheter des votes un peu partout au Canada, principalement en Ontario?

Le Bloc Québécois s'est opposé d'emblée au budget. Qu'est-ce que le Bloc aurait voulu voir dans le budget pour pouvoir l'appuyer? Le député libéral disait plus tôt qu'il fallait faire fi de la partisanerie et reconnaître les bienfaits du budget, et que, de cette façon, tout le monde devrait voter en sa faveur. Cela dit, mon collègue de Montcalm me demandait pourquoi, cette fois-ci, nous devrions croire les libéraux, alors qu'ils font des budgets depuis 12 ans en nous disant: « Nous allons faire attention à la santé, à l'éducation postsecondaire et à nos aînés. » Chaque année, ils manquent à leur parole. Depuis 12 ans qu'ils sont au pouvoir, sept ans après les surplus annuels, année après année, on se retrouve toujours devant la même problématique, sauf lorsque l'on est à la veille d'une élection et que l'on veut acheter des votes en Ontario.

Toutefois, le Bloc québécois s'oppose au budget. Est-ce seulement parce que nous sommes de « méchants séparatistes » et que l'on ne veut absolument rien pour le Québec, pour les Québécois et les Québécoises?

• (1040)

Nous essayerons de trouver des arguments un peu plus solides que ceux que nous servent les libéraux afin de démontrer pourquoi le Bloc s'oppose au budget.

D'abord, comme nous l'avons fait discrètement lors du discours du Trône, nous aurions voulu que les libéraux reconnaissent le déséquilibre fiscal dans le budget. Ils l'ont fait dans le discours du Trône de façon indirecte. Nous aurions voulu que, en reconnaissant le déséquilibre fiscal, il s'effectue un transfert de champs fiscaux à terme, non pas qu'on promette chaque année des montants conditionnels à notre bonne conduite. On nous les versera si Jean Charest est premier ministre, mais si c'est Bernard Landry, on ne les versera pas. Ce sont peut-être les libéraux qui usent de partisanerie à cet égard. Nous aurions donc voulu, premièrement, que le déséquilibre fiscal soit reconnu et que, deuxièmement, il s'effectue un transfert de champs fiscaux à cet égard.

De plus, nous aurions voulu qu'on reconnaisse les problématiques en assurance-emploi. Même l'entente conclue avec le NPD n'en fait pas mention. Nous aurions voulu que la caisse et la commission autonomes de l'assurance-emploi soient reconnues dans le budget. Je songe au député d'Acadie—Bathurst, qui s'époumone souvent en cette Chambre pour dire que l'assurance-emploi doit davantage être défendue. Nos amis du NPD ont cependant oublié de l'inclure dans l'entente entre leur parti et les libéraux. Pour nous, c'était important avant le budget tout comme après le budget. C'est important pour les personnes qui, malheureusement, doivent bénéficier de la caisse d'assurance-emploi lors de situations difficiles. Nous aurions voulu que les décisions unanimes du Sous-comité sur les fonds de l'assurance-emploi soient maintenues et reconnues dans le budget, mais on ne les y retrouve pas. Voilà une deuxième raison pour laquelle le Bloc québécois ne peut appuyer ce budget.

Quant au Protocole de Kyoto, en effet, de l'argent y a été accordé grâce à l'entente conclue entre le gouvernement et le NPD. Cependant, cet argent est versé dans le but d'encourager le principe du pollueur-payeur. Il y a de l'argent pour encourager l'industrie automobile, qui a signé une entente. Or, ce n'est pas ce que nous voulons. Comme le porte-parole du Bloc québécois en matière d'environnement l'a souvent demandé, nous voulons que l'argent mis de côté pour l'application du Protocole de Kyoto serve à développer des énergies renouvelables et des énergies propres, entre autres les éoliennes.

La quatrième raison touche l'agriculture. Bizarrement, l'entente conclue entre le NPD et le libéral sur le budget ne prévoit rien pour l'agriculture. Le Bloc québécois aurait voulu qu'on reconnaisse les problématiques vécues par les agriculteurs qui ont malheureusement dû faire les frais des problèmes entre les États-Unis et le Canada. Nous aurions voulu qu'on leur vienne davantage en aide, surtout qu'on a des surplus budgétaires.

Au chapitre de l'aide internationale, le premier ministre a dit — ses accolades avec Bono étaient supposées le souligner ou le confirmer — que le Canada devrait atteindre le taux de 0,7 p. 100 de son PIB qu'il versera à l'aide internationale. Encore une fois, étant donné les surplus budgétaires, l'ajout de cet engagement dans le budget aurait constitué une raison supplémentaire pour que le Bloc québécois l'appuie.

Parlons maintenant du respect des compétences du Québec en matière de garderies et de congés parentaux. Encore là, bizarrement, on signe des ententes avec tout le monde. En revanche, au Québec, là où un régime est en place, alors qu'on nous disait que tout était fin prêt, on n'arrive pas à une entente sur les garderies. On éprouve de la difficulté avec les congés parentaux. C'est un dossier qui a été pénible.

Initiatives ministérielles

Voilà cinq ou six raisons rationnelles, non partisans et rigoureuses qui font que le Bloc québécois ne peut appuyer ce budget. À ceux qui sourient en face, je dirais que le déséquilibre fiscal, l'assurance-emploi, l'agriculture, l'aide internationale ainsi que l'environnement, bien que ce soient des sujets très importants, sont les grands oubliés du budget. C'est suffisant pour nous opposer à un budget imparfait que nous aurions voulu améliorer, mais les libéraux s'y sont opposés.

Je voulais toucher une autre section importante, soit la partie 7 du budget, qui traite de la permission offerte à la vérificatrice générale d'avoir un droit de regard sur les fondations et sur les sociétés d'État. C'est la première fois qu'on voyait le gouvernement copier, plagier un projet de loi émanant d'un député, soit le projet de loi C-277, pour prendre le crédit d'offrir à la vérificatrice générale un tel droit de regard. Si ce n'est pas là de la partisanerie, je me demande bien ce que c'est.

En comité, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor qu'il me donne un autre exemple d'un projet de loi émanant d'un député que le gouvernement aurait plagié pour en tirer des avantages. Il n'a pas été capable de m'en nommer. Je lui ai également demandé comment il avait trouvé la quadrature du cercle, alors que, depuis cinq ans, chaque fois que la vérificatrice générale lui en faisait la demande, le gouvernement disait qu'il ne pouvait déposer un tel projet de loi puisqu'il enlèverait de l'autonomie et de l'indépendance aux fondations.

• (1045)

Pourquoi, aujourd'hui, en 2005, à la veille des élections, au lendemain du scandale des commandites, est-on capable de le déposer et cela n'enlève pas d'indépendance et d'autonomie aux fondations? C'est une autre question pour laquelle on n'a pas eu de réponse.

Voici des raisons non partisans, rationnelles, rigoureuses et des arguments définis qui expliquent pourquoi le Bloc québécois s'oppose à ce budget et va continuer de s'y opposer, malgré la supposée entente entre le NPD et les libéraux.

[Traduction]

M. Lui Temelkovski (Oak Ridges—Markham, Lib.): Monsieur le Président, avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais mentionner un certain nombre d'éléments. Avant de venir siéger au Parlement, j'ai travaillé dans le secteur des services financiers pendant 20 ans, au service des Canadiens, les aidant à faire leur planification financière, de la planification des retraites aux assurances et aux investissements, et ainsi de suite.

Nous vivons dans un monde où 800 millions de personnes se couchent le soir avec le ventre vide, où quelqu'un est infecté par le VIH toutes les 60 secondes, où un enfant meurt de malaria toutes les 30 secondes et où quelqu'un meurt de pauvreté toutes les 3 secondes. C'est un monde où le compte à rebours a commencé et où le temps commence à manquer pour les pauvres. Pourtant, c'est aussi un monde où des Canadiens de tous les horizons sont de plus en plus impliqués, un monde où le Canada investit des ressources considérables pour combattre la pauvreté, un monde où le Canada est résolu à changer des choses.

Comme tous les Canadiens, j'ai été bouleversé par les répercussions du tsunami qui a frappé des collectivités côtières dans l'océan Indien en décembre dernier. L'ampleur des souffrances et de la dévastation dépassait l'imagination; pourtant, la flambée de générosité de la part des Canadiens pour les gens dans le besoin a également été sans précédent. Pour y réagir, le gouvernement du Canada a accepté de verser un dollar pour chacun des 210 millions

de dollars donnés par les Canadiens. Cela s'inscrivait dans le cadre d'un engagement de 425 millions de dollars étalé sur cinq ans venant du gouvernement du Canada pour les secours, la remise en état et la reconstruction dans les collectivités touchées.

L'ampleur même de la tragédie a rappelé de manière saisissante les liens entre la pauvreté et la dévastation causées par des événements naturels et causées par l'homme. Les pauvres sont ceux qui peuvent le moins prévoir ou fuir une crise, ou y réagir adéquatement, et lorsque la tragédie frappe, ce sont eux qui sont le plus durement touchés. Toutefois, la tragédie quotidienne de la pauvreté absolue survient loin des caméras de télévision et ne fait pas les grands titres. Tous les dix jours, le même nombre de personnes meurent de maladies causées par la pauvreté qu'il y en a qui ont été tuées par le terrible tsunami, tous les 10 jours, année après année.

Les augmentations proposées de l'aide publique au développement contribueront beaucoup à ce que le Canada fasse sa part pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire, programme ambitieux visant à réduire la pauvreté mondiale de moitié d'ici l'an 2015.

La construction d'un meilleur monde pour tous est dans notre intérêt. Les Canadiens reconnaissent que ce qui survient dans le reste du monde nous touche dans notre pays. Elle est révolue l'époque où chaque pays ou même chaque continent pouvait assurer lui-même sa sécurité. Les Canadiens d'un océan à l'autre reconnaissent que leur pays a beaucoup fait pour écarter ces menaces, mais que notre pays doit mieux faire. Les Objectifs de développement du millénaire aident le Canada à mettre l'accent sur cette tâche monumentale, mais réalisable.

Que fait le Canada, au juste, pour contribuer à l'édification d'un monde meilleur pour tous?

Le Canada renouvelle son engagement à promouvoir les valeurs canadiennes de civisme mondial, ainsi que les intérêts du Canada à l'égard de la sécurité, de la prospérité et de la gouvernance. Il s'emploie à réduire la pauvreté dans le monde en adoptant une approche ciblée qui apparie l'expérience et le savoir-faire du Canada avec les besoins des pays en développement, en coordination avec d'autres pays donateurs.

Depuis 2002, année où elle a lancé sa politique en faveur d'une aide internationale plus efficace, l'Agence canadienne de développement international s'est efforcée de recentrer ses activités de façon stratégique, ce qui suppose l'établissement d'un consensus, à l'échelle gouvernementale, sur les éléments clés du rôle que joue le Canada dans le monde. Cela se traduit par des politiques nationales et internationales cohérentes, le développement piloté par les pays eux-mêmes, des secteurs de savoir-faire, des pays concernés, une approche axée sur les résultats, une saine gouvernance et une société civile engagée. Les augmentations proposées de l'aide publique au développement contribueront grandement à soutenir ces efforts importants, qui sont déjà en cours.

• (1050)

Le Canada procède à une meilleure coordination des efforts avec les autres donateurs et les gouvernements des pays en développement, et il continuera en ce sens.

En outre, le Canada réfléchit sérieusement à des moyens d'offrir une valeur ajoutée. Le Canada connaît ses points forts dans des secteurs comme les soins de santé, le développement du secteur privé, l'éducation, l'environnement et la gouvernance. Il n'est que logique d'offrir le savoir-faire du Canada dans ces secteurs à d'autres pays, des pays qui sont bien gouvernés et qui peuvent utiliser notre aide efficacement.

Initiatives ministérielles

Ces principes et ces idées sont au cœur du récent énoncé de la politique internationale du Canada. L'ACDI fera davantage porter ses objectifs principaux sur ses programmes géographiques. D'ici 2010, elle consacrera au moins les deux tiers de l'aide bilatérale à un groupe central de 25 pays partenaires dans le développement. Ce sont des pays qui peuvent utiliser l'aide efficacement et avec circonspection et où le savoir-faire et les ressources du Canada peuvent vraiment opérer un changement.

Quatorze de ces pays, soit plus de la moitié, se trouvent en Afrique subsaharienne. Mettre ainsi l'accent sur l'Afrique est conforme à l'engagement qu'a pris le Canada de donner à ce continent en 2008-2009 le double de ce qu'il donnait en 2003-2004.

Cela étant dit, il convient de confirmer que le Canada continuera de soutenir d'autres pays. L'ACDI a réservé jusqu'à un tiers de son aide bilatérale à des pays ayant une importance stratégique et où le Canada peut faire oeuvre utile. Le Canada utilisera les programmes multilatéraux et les partenariats pour s'occuper du sort d'autres pays où les revenus sont bas.

L'ACDI ne négligera cependant pas son aide sectorielle. L'aide canadienne sera concentrée dans cinq secteurs directement liés à l'atteinte des objectifs de développement du millénaire, soit: la promotion de la bonne gouvernance; l'amélioration des résultats en santé, y compris à l'égard du VIH et du sida; le renforcement de l'éducation de base; le renforcement du développement du secteur privé; la progression du développement durable. L'égalité des sexes sera systématiquement et explicitement intégrée dans tous les programmes mis en oeuvre dans chacun de ces secteurs.

Avec ces mesures, le Canada accroît la qualité et la quantité de son aide, mais il ne suffit pas d'offrir une aide accrue et de meilleure qualité. C'est pourquoi l'énoncé de politique internationale reflète une approche gouvernementale complète. Cela permet au Canada d'utiliser tous les outils à sa disposition notamment la promotion d'un meilleur accès au marché, l'allègement des dettes et un plus grand soutien du secteur privé dans les pays en développement.

Le Canada est prêt à retrouver la place qui lui revient dans le monde. Comme l'a déclaré le premier ministre, « le moment est également venu de faire réentendre notre voix sur la scène internationale — et de prendre fermement position en faveur de l'égalité, des droits de la personne et d'une mondialisation juste ». Le Canada apporte déjà beaucoup au monde. Le financement accru de l'aide officielle au développement permettra aux Canadiens de faire encore plus.

● (1055)

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de son discours. Nous n'entendons pas souvent à la Chambre pareilles observations sur le budget qui reflètent nos responsabilités internationales, lesquelles nous partageons depuis quelques décennies, sur le plan du développement et de l'échange d'idées, avec les pays en développement. Cela est on ne peut plus évident dans les relations qu'entretiennent les villes par l'entremise de la Fédération canadienne des municipalités et les échanges internationaux entre les municipalités canadiennes et celles des pays en développement.

L'un des objectifs du budget consiste à souligner que la nouvelle entente ne concerne pas que l'affectation d'une partie des recettes de la taxe sur l'essence à l'infrastructure des villes au Canada. Cet élément est certes très important, mais le budget habilite aussi les municipalités à tendre la main à la communauté internationale, et aux pays en développement en particulier, reflétant la compassion qu'éprouve le Canada envers eux.

Le député peut-il préciser un peu sa pensée sur la façon dont les municipalités pourraient être plus efficaces, compte tenu qu'elles ont été habilitées, en vertu de la nouvelle entente énoncée dans le discours du Trône et le projet de loi C-48, qui accroît la capacité des villes, à devenir parties à un accord d'une portée beaucoup plus grande au Canada et, peut-être, à l'étranger?

M. Lui Temelkovski: Monsieur le Président, les députés savent que, dans le présent budget, nous avons accordé aux municipalités de tout le pays des ressources substantielles pour les aider à mener à terme des projets d'infrastructure qu'elles ont entrepris.

Les municipalités et les collectivités profitent aussi d'une mesure liée à la TPS. En effet, elles n'ont plus à payer la TPS sur leurs achats.

Cela renforcera les collectivités, car elles pourront profiter de la croissance dans les années à venir.

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis sensible aux observations du député. Ma question a trait à l'élément de responsabilité financière présent dans le nouveau budget.

Au nombre des priorités du chef du Nouveau Parti Démocratique, lors de ses rencontres avec le premier ministre, figurait le remplacement de la réduction de 4,6 milliards de dollars au chapitre de l'impôt des sociétés, mesure qui ne faisait partie du programme électoral de personne et qui ne faisait l'objet d'aucun mandat, par des investissements relatifs à la protection de l'environnement, au logement abordable, à l'allègement de l'endettement étudiant et aux infrastructures importantes des municipalités.

Étant donné que ces changements ont été apportés et que le chef du Nouveau Parti Démocratique a notamment posé comme conditions que le budget soit équilibré, que les impôts n'augmentent pas et que le remboursement de la dette nationale se poursuive, le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense de l'élément de responsabilité financière du budget amélioré que le chef du Nouveau Parti Démocratique et le premier ministre ont négocié?

● (1100)

M. Lui Temelkovski: Monsieur le Président, il y a des limites à ce qu'un seul homme peut faire; comme deux têtes valent mieux qu'une, il en sort toujours de meilleures idées. La contribution que notre attitude coopérative nous a permis de faire dans une situation de gouvernement minoritaire aide assurément tous les Canadiens à faire face à diverses situations financières et à projeter des entreprises futures.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole au sujet du projet de loi C-43.

Je tiens d'abord à rendre hommage au député de Glengarry—Prescott—Russell, avec qui je viens de parler. Ce député de longue date prend sa retraite; il ne se représentera plus comme candidat. Nous n'avons pas toujours été d'accord, mais en tant que parlementaire, je lui dois le plus grand respect. Il a consacré plus de 20 années à la vie publique. Je lui souhaite une bonne retraite, peu importe quand elle débutera.

Initiatives ministérielles

Le Parti conservateur déplore la façon dont le gouvernement a modifié et affaibli cette mesure. Nous avons d'autres préoccupations à l'égard de ce projet de loi, mais nous déplorons le fait que des modifications apportées par le gouvernement au projet de loi C-43 toucheront les familles, les aînés et les grands employeurs, ceux-là même qui fournissent du travail à bon nombre de gens au Canada. Ces modifications toucheront aussi les agriculteurs et des personnes comme les militaires et les policiers de première ligne, qui fournissent des services essentiels au Canada. Ce sont ces gens que la mesure touchera. En effet, nombre de gens seront touchés par les modifications apportées au projet de loi C-43 et l'adoption du projet de loi C-48, et je tiens à en parler aujourd'hui.

Je viens tout juste d'entendre un député néo-démocrate poser une question à un député libéral à propos des réductions d'impôt pour les gros employeurs au Canada, puis déclarer qu'il était important que l'argent aille plutôt au logement abordable, par exemple. J'aimerais simplement faire l'observation suivante: si on ne réduit pas les impôts des gros employeurs, il est à peu près garanti qu'il faudra plus de logements abordables au Canada parce qu'il y aura beaucoup moins d'emplois.

Une étude récente de l'Institut C.D. Howe signale que si le gouvernement avait donné suite à son intention de baisser les impôts des gros employeurs, 340 000 emplois auraient été créés au Canada. Je croyais que le NPD était l'ami des travailleurs. Je pensais que ce parti voulait qu'il y ait davantage d'emplois bien rémunérés pour que les travailleurs puissent prendre soin de leur famille, envoyer leurs enfants à l'université et faire ce que les Canadiens ordinaires veulent et méritent. Ce que les gens attendent en fait, c'est qu'on leur donne de l'espoir. Malheureusement, lorsque le gouvernement fait ce qu'il a fait avec le projet de loi C-43, l'espoir s'évanouit pour bien des gens.

Je suis d'avis également qu'il y a d'autres problèmes dans le projet de loi C-43. Par exemple, les réductions d'impôt pour les particuliers constituent une mesure d'une telle timidité que, pour l'année à venir, la réduction ne sera que de 16 \$ par Canadien. C'est tout.

Comme je l'ai mentionné hier durant le débat sur le projet de loi C-48, de nombreux dirigeants des agences de publicité libérales ont touché leur argent. Ils ont reçu des sacs plein d'argent, littéralement, de la part du gouvernement, dans le cadre du programme des commandites. Ils ont reçu des valises contenant en tout des centaines de milliers de dollars. Mais qu'obtiennent les citoyens ordinaires? Ils reçoivent 16 \$ en réduction d'impôt. Ce n'est même pas assez pour acheter un café grand format une fois par mois chez Tim Horton. Avec le gouvernement actuel, les Canadiens déroulent le rebord et perdent. Mais les publicitaires libéraux, eux, roulent sur l'or.

Lorsque le gouvernement veut donner de l'argent, il en envoie des valises pleines aux personnes qu'il souhaite enrichir. Mais quand vient le temps de s'occuper des Canadiens moyens, les libéraux sont prêts à sacrifier leurs principes au profit de leurs intérêts à eux. Nous avons pu le constater dans le scandale des commandites et nous le constatons encore avec le projet de loi C-43. Le gouvernement a cédé aux demandes du NDP en présentant le projet de loi C-48. Nous allons écoper à cause de ce projet de loi.

• (1105)

Je ne parle pas seulement des répercussions sur les emplois et le niveau de vie. Je m'empresse de souligner, comme d'autres députés l'ont fait, que depuis 1989, le niveau de vie, le salaire net au Canada n'a augmenté que de 3,6 p. 100. C'est l'équivalent d'une augmentation de 84 \$ par année. C'est impardonnable dans un pays qui devrait jouir d'une prospérité extraordinaire.

Notre pays devrait être le plus prospère de la planète. Nous avons des ressources qui font l'envie du monde entier. Nous avons des ressources humaines extraordinaires, des gens qui ont beaucoup de connaissances et qui ont fait des études. Notre population est diversifiée. Cela ne se traduit toutefois pas par un niveau de vie plus élevé.

Je pense que s'il en est ainsi, c'est à cause de piètres politiques gouvernementales. Un des principaux avantages dont nous jouissons, c'est que nous avons accès au marché américain, celui-ci étant le plus riche du monde et représentant 25 p. 100 de l'économie mondiale. Nous devrions exploiter cette situation, mais malheureusement, nous avons de très mauvaises politiques gouvernementales. Je crains que le gouvernement ne vienne encore une fois d'aggraver les choses. C'est ce qu'il a fait en supprimant l'allègement fiscal prévu pour les grands employeurs, allègement qui les aurait encouragés à investir davantage au Canada. De nombreux investisseurs auraient pu en profiter pour lancer des entreprises dans notre pays et tirer parti du fait que la frontière américaine est plus ou moins ouverte pour vendre leurs produits et services.

C'est ce qui s'est produit dans le passé, mais nous sommes en train de perdre cet avantage. Le gouvernement nous en prive volontairement pour une raison. Nous savons pourquoi. C'est parce qu'il est prêt à vendre les Canadiens pour sauver sa peau en obtenant 19 votes du NPD. C'est tout simplement inacceptable.

Je veux que les gens réfléchissent à ce qui pourrait se produire si le gouvernement ne faisait pas le genre de chose dont nous sommes témoins aujourd'hui. Dans le projet de loi C-48, le gouvernement met à la disposition du NPD 4,6 milliards de dollars. J'ai fait des calculs rapides et j'ai constaté que c'est l'équivalent d'environ 150 \$ par personne au Canada.

Je pense à une merveilleuse famille que je connais et qui n'habite pas très loin de chez nous. Cette famille compte quatre enfants. Si on lui permettait de garder 150 \$ par personne, cette famille de six personnes disposerait de 900 \$. Si les membres de cette famille pouvaient garder cette somme chaque année, imaginez comment ils pourraient l'employer. Ce montant supplémentaire de 900 \$ pourrait être versé dans un REEE ou un REER.

Imaginons qu'ils l'investissent dans un REER à très haut rendement. Disons qu'il est en moyenne de 10 p. 100. Je sais que c'est élevé, mais d'après mes calculs, sur 30 ans, ils disposeraient de 150 000 \$ qu'ils pourraient mettre en réserve pour leur retraite.

Imaginons qu'il ne soit que de 7 p. 100. Ils se retrouveraient quand même avec 80 000 \$ ou 90 000 \$. C'est une somme considérable dont ils pourraient se servir pour leur retraite. Pourquoi ne pas permettre aux gens de garder plus d'argent dans leurs poches afin qu'ils puissent eux-mêmes prendre les décisions concernant leur famille?

Je pense qu'il est temps que les Canadiens touchent leur part eux aussi. Les argentiers libéraux et le Parti libéral ont eu la leur. Cela va sans dire. Trois directeurs exécutifs de la section québécoise du Parti libéral ont plus ou moins avoué que le programme de commandites avait servi à financer le Parti libéral. Les bureaucrates et les politiciens ont eu leur part. En effet, la bureaucratie canadienne a grossi de 77 p. 100 depuis 1997-1998. C'est beaucoup, mais qu'en est-il du salaire net des Canadiens? Il a augmenté de 3,6 p. 100 en 15 ans.

Initiatives ministérielles

Il me semble que ce sont les familles, les agriculteurs et les pêcheurs qui ont le petit bout du bâton. Quand le NPD a conclu son entente, il prétendait se préoccuper des agriculteurs, mais a-t-il pensé aux agriculteurs quand il a reçu tout cet argent du gouvernement? Non, pas un sou ne leur est destiné.

Nous sommes aux prises avec la plus grande crise agricole depuis la Crise de 1929. Je n'exagère pas. C'est un fait absolu. En 2003, les revenus agricoles sont tombés en-dessous de zéro pour la première fois depuis les années 1930. Les néo-démocrates ont-ils pensé aux agriculteurs quand ils ont conclu leur entente avec les libéraux? La réponse est non.

Nous devons rejeter le projet de loi C-48. Le projet de loi C-43 est devenu carrément déficient. J'encourage tous mes collègues de tous les côtés de la Chambre à y penser quand nous nous préparons à nous prononcer sur ces deux mesures jeudi.

• (1110)

M. Russ Powers (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour aborder trois aspects environnementaux du projet de loi C-43. Le projet de loi définit deux fonds annoncés dans le budget de 2005, soit le fonds qui avait été présenté dans le budget sous le nom de Fonds éco-net et que l'on appelle maintenant Fonds pour le climat, et le Fonds d'investissement technologique pour la lutte aux gaz à effet de serre.

De plus, le projet de loi propose de modifier la Loi canadienne sur la protection de l'environnement afin de supprimer le mot « toxique » à certains articles et de mettre davantage l'accent sur les critères définis à l'article 64 de la loi. Ces changements protégeront la capacité de la LCPE de réduire les risques pour la santé humaine et pour l'environnement.

Permettez-moi d'aborder en premier lieu le Fonds pour le climat. Tout ce concept de verdissement du budget libéral n'est pas uniquement l'oeuvre du ministre de l'Environnement ou de son secrétaire parlementaire, qui ont fait de l'excellent travail pour porter les initiatives environnementales à l'attention du premier ministre, du ministre des Finances et de tous mes collègues de ce côté-ci de la Chambre. En effet, tous les membres du caucus libéral ont étudié l'ensemble des aspects du budget d'un point de vue environnemental et ont ainsi participé à cet élément du budget.

L'objectif de ce nouveau Fonds pour le climat est de mettre sur pied une institution permanente axée sur le marché qui sera le principal outil du Canada en ce qui concerne les changements climatiques. En exploitant le potentiel du marché, nous stimulerons l'innovation, nous permettrons aux Canadiens de passer à l'action, nous favoriserons l'efficacité énergétique, nous parviendrons à des réductions et à une séquestration rentables et nous inciterons à l'adoption des meilleures technologies existantes.

J'ai eu le plaisir, tout comme mon collègue de Thunder Bay—Rainy River, de collaborer avec le conseil d'administration national de la Fédération canadienne des municipalités. Le gouvernement fédéral, grâce à ses investissements stratégiques dans les Fonds municipaux verts ou le Fonds d'habilitation municipal vert, a consacré 250 millions de dollars à la création d'une banque de données que les municipalités pourront consulter. Notre investissement dans ce budget comprend un nouveau soutien de 300 millions de dollars, dont la moitié sera consacrée à l'assainissement des friches industrielles. Voilà un exemple parfait d'investissement stratégique de nos fonds.

Le ministre de l'Environnement sera responsable du Fonds pour le climat, dont le financement minimum s'élèvera à 1 milliard de

dollars sur cinq ans. L'objet premier du fonds consiste à promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre, afin de placer le Canada en bonne position pour soutenir la concurrence au XXI^e siècle.

Cette économie est très intéressante du fait que cette nouvelle économie du XXI^e siècle semble être fondée sur la réduction mondiale des émissions de carbone. Il n'est pas simplement question de ce que nous faisons, mais des activités qui ont une influence sur l'économie mondiale et sur nos voisins. Nous ne pouvons pas seulement nous contenter d'interventions ponctuelles. Nous devons travailler de concert avec nos voisins dans le monde.

Le fonds investira aussi dans des réductions d'émissions relatives à Kyoto, reconnues à l'échelle internationale, par l'entremise du Mécanisme pour un développement propre et de l'Application conjointe ainsi que de procédures d'écologisation des autres crédits internationaux. Seuls les crédits écologisés — c'est-à-dire les crédits qui représentent des réductions d'émissions réelles et vérifiées — seront reconnus.

Le projet de loi proposé dit que l'agence responsable du Fonds pour le climat sera mandataire du gouvernement du Canada, ce qui veut dire qu'elle s'acquittera de toutes ses activités au nom du gouvernement du Canada. Le ministre de l'Environnement est responsable de l'agence auprès du Parlement.

Un certain nombre d'aspects de son mandat, comme la façon d'évaluer les avantages pour le Canada d'investir dans des projets internationaux de réduction des émissions, feront l'objet de consultations publiques prévues pour plus tard ce printemps. Les niveaux de financement reflètent le fait que l'agence ne fait qu'entreprendre ses activités en recevant et en examinant les demandes et en veillant à ce que les Canadiens comprennent que les projets retenus doivent parvenir à des réductions réelles des émissions de gaz à effet de serre. Au fur et à mesure que le fonds sera mieux compris et qu'on recevra un plus grand nombre de demandes de qualité, les niveaux de financement augmenteront.

• (1115)

Les niveaux de financement établis dans le budget 2005 sont de 10 millions de dollars au cours de cette année budgétaire, de 50 millions de dollars pour l'année budgétaire 2006-2007, de 300 millions de dollars pour 2007-2008, de 300 millions de dollars pour 2008-2009 et de 340 millions de dollars pour 2009-2010. Cela fait au total un milliard de dollars et c'est un minimum.

Le Fonds pour le climat sera établi par voie législative. Des aspects du mandat du fonds, comme la façon de s'assurer que le Canada tire des avantages de ses investissements dans des projets internationaux de réduction des émissions, seront soumis sous peu à un examen public qui permettra d'obtenir les commentaires des intéressés.

L'autre fonds dont j'ai parlé était le Fonds d'investissement technologique pour la lutte aux gaz à effet de serre. C'est un mode de financement novateur qui va reconnaître des investissements admissibles en recherche et développement pour respecter les exigences en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Comme on l'a annoncé dans le budget de 2005, dans les semaines à venir, le gouvernement du Canada va donner les détails d'un régime obligatoire de réduction des émissions et d'un système d'échange de droits d'émission pour les grands émetteurs finaux, les entreprises dans le secteur pétrolier et gazier, dans le domaine de l'électricité thermique et dans les secteurs des mines et de la fabrication dont les activités produisent beaucoup de chaleur. Dans le cadre de ce système, les grands émetteurs finaux seront en mesure de contribuer au Fonds d'investissement technologique pour la lutte aux gaz à effet de serre en échange de crédits d'émissions spéciaux. Les entreprises peuvent alors utiliser ces crédits d'émissions pour les aider à atteindre leurs objectifs en matière d'émissions.

Les recettes tirées du fonds seront utilisées pour effectuer des investissements stratégiques dans des technologies et procédés novateurs permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre du Canada.

Le Fonds d'investissement technologique pour la lutte aux gaz à effet de serre appuiera le développement et l'application de nouvelles technologies de réduction des émissions par les grands émetteurs finaux, dans le but de les aider à atteindre leurs cibles de réduction des gaz à effet de serre.

C'est Ressources naturelles Canada qui est le mieux placé pour gérer le Fonds d'investissement technologique pour la lutte aux gaz à effet de serre dans le cadre de ses activités courantes puisque c'est ce ministère fédéral qui agit comme chef de file en matière de développement de la technologie énergétique. Cette responsabilité lui permettra de tirer parti de l'expertise et de l'expérience acquises au fil des ans de façon que les investissements du fonds soient affectés à des projets qui permettront d'obtenir les meilleures réductions d'émissions possibles des grands émetteurs finaux, par secteur. Elle favorisera également la synergie entre diverses technologies conçues pour les grands émetteurs finaux appuyés par le fonds et les responsabilités de gestion du ministère à l'égard d'autres programmes d'investissement technologique visant de façon plus générale l'efficacité et la réduction des émissions.

Enfin, permettez-moi de mentionner les modifications que nous proposons d'apporter à la LCPE, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Cette loi fait présentement l'objet de modifications, notamment la suppression du mot « toxique » de certains articles, pour mettre davantage l'accent sur les critères servant actuellement à évaluer et gérer diverses substances en vertu de l'article 64. Une fois les modifications apportées, cet article prévoirait entre autres qu'une substance peut être ajoutée à la liste de l'annexe 1 si elle pénètre ou peut pénétrer dans l'environnement en une quantité ou concentration ou dans des conditions de nature à avoir, immédiatement ou à long terme, un effet nocif sur l'environnement ou sur la diversité biologique. Voilà l'objet de ces modifications particulières.

Le changement proposé va dans le sens d'une réglementation intelligente. Il favorise la clarté du fait qu'il supprime un terme qui prête à confusion, mais sans modifier l'obligation du gouvernement du Canada de protéger l'environnement et ses pouvoirs en la matière. Il fait également de la LCPE un instrument de réglementation viable auquel le gouvernement et les Canadiens peuvent avoir recours pour réduire plus efficacement les gaz à effet de serre.

Au moment où le gouvernement du Canada évaluait les risques liés au sel de voirie et à d'autres substances et prenait des mesures pour les réduire, de nombreux intervenants, y compris des parlementaires, ont fait valoir que le terme « toxique » prêtait à

Initiatives ministérielles

confusion et pouvait induire en erreur. Nous réagissons par ce changement législatif qui va dans le sens de la clarté.

Les modifications proposées à la LCPE sont conçues de manière à ne pas modifier le régime auquel la Cour suprême a donné son aval et par conséquent à garder intacts les fondements constitutionnels de la loi.

De plus, le budget de 2005 établit les paramètres clés d'un système visant à faire en sorte que les grands émetteurs finaux industriels réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. Ce système propose des objectifs fondés sur l'intensité des émissions, de manière à tenir compte de la croissance économique.

Comme pour toute obligation réglementaire efficace, des sanctions sont prévues en cas de non-observation. Nous prévoyons cependant que les règles seront respectées. Nous avons modifié le système pour tenir compte des inquiétudes de l'industrie et nous prévoyons que notre approche sera largement acceptée.

Je dirai en terminant que ces trois initiatives à elles seules constituent une composante de premier plan d'un budget réfléchi et constructif. Tant sur le plan intérieur qu'à l'échelle planétaire, il nous importe à tous d'être en mesure de régler les problèmes dans une perspective écologique.

• (1120)

D'autres députés se sont montrés d'accord avec moi pour dire qu'il faut s'intéresser à ce qui se passe au jour le jour, mais accorder encore plus d'importance à ce qui risque d'avoir une incidence sur nos enfants et nos petits-enfants. Les initiatives énoncées dans le projet de loi C-43 sont fort constructives et j'invite tous les députés à appuyer la mesure.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté les dernières observations du député libéral sur les modifications réglementaires que recherche le gouvernement et auxquelles il réagira. Nous avons déjà entendu ces paroles ambiguës de la part du Parti libéral à maintes reprises.

Les Canadiens, notamment ceux qui exercent leur activité dans le secteur de l'énergie, estiment que l'utilisation initiale du mot « toxique » dans les changements que le gouvernement a apportés aux programmes découlant de la LCPE faisait partie d'un plan secret en vertu duquel il obtiendrait le pouvoir d'imposer une autre taxe sur les combustibles fossiles aux producteurs d'énergie du pays.

On peut remonter au programme énergétique national qui date d'un certain nombre d'années. Le gouvernement libéral de l'époque avait adopté une loi en vertu de laquelle a été créé un programme énergétique national qui a durement touché les producteurs d'énergie de toutes les régions du Canada. Les Canadiens ont vu l'ajout du mot « toxique » et la subtile modification du libellé comme la preuve d'un plan secret du gouvernement libéral en vertu duquel il imposerait unilatéralement une taxe sur les combustibles fossiles. Le gouvernement s'est fait prendre, avec raison, parce que les Canadiens se souviennent encore du programme énergétique national qui a durement touché l'économie du pays, notamment le secteur de la production énergétique.

Initiatives ministérielles

Je suis très inquiet quand j'entends des phrases comme « Nous, au sein du gouvernement, allons réagir à cela », « Nous allons tenter d'apporter des modifications », ou « Nous allons tenter d'obtenir un large consensus » relativement aux changements dont parle le député maintenant. Il y a une grande différence entre « Nous devrions faire ceci » et « Nous ferons ceci ». Les Canadiens veulent plutôt que le gouvernement leur dise: « Nous allons apporter ce changement pour rassurer le secteur de l'énergie, et nous n'adopterons pas de règlements ayant pour effet d'imposer une taxe sur les combustibles fossiles. »

Le député peut-il nous donner l'assurance aujourd'hui que son gouvernement n'apportera pas un changement réglementaire l'autorisant à imposer une autre taxe sur les combustibles fossiles et qu'il n'a aucun plan secret à cet égard? Le député peut-il nous donner cette assurance de façon catégorique maintenant?

M. Russ Powers: Monsieur le Président, la réponse brève est non, car je ne peux personnellement garantir que nous ne ferons pas cela.

Le député de Thunder Bay—Rainy River et moi-même avons participé aux travaux du groupe consultatif visant à demander la suppression de ce mot. En ma qualité de vice-président national de la Fédération canadienne des municipalités, j'ai présidé le comité chargé des questions environnementales au sein de cet organisme. À ce titre, nous faisons partie des groupes qui ont été largement consultés au sujet de l'impact de l'utilisation de ce mot en particulier.

Comme tous ceux qui ont été mentionnés par le député d'en face, nous avons indiqué que ce mot suscitait beaucoup d'inquiétude. Les grands producteurs pétroliers et gaziers, les producteurs de gaz naturel et les municipalités, tous étaient grandement préoccupés par la façon dont ce mot pouvait être interprété.

Je ne crois pas que le gouvernement de l'époque ait eu un plan secret. La mesure était fondée sur les meilleures intentions, mais aujourd'hui, c'est l'interprétation qui pose problème. Si ce mot est supprimé, c'est clairement en réaction aux inquiétudes soulevées par les organismes dont il se préoccupe.

Mon activité à la Fédération canadienne des municipalités a porté précisément sur l'inclusion du sel de voirie. Pour une organisation municipale responsable d'assurer la sécurité et la capacité des gens de se déplacer d'un endroit à un autre, cet élément était très préoccupant. C'est pourquoi il serait logique que le mot « toxique » soit supprimé.

• (1125)

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NDP): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi C-43 et d'aborder certains des aspects de ce budget qui revêtent de l'importance pour les Canadiens. Nous voulons nous assurer que règne la stabilité au pays. Il est donc important de mener à bien l'étude du budget. Si des élections sont imminentes, notre pays devrait au moins se donner un budget avant leur tenue. Les néo-démocrates ont travaillé aux projets de loi C-43 et C-48, aux amendements que nous avons proposé de leur apporter, pour que les Canadiens n'aient pas à se passer d'un budget.

Je voudrais aborder quelques points, notamment en ce qui concerne plus précisément les étudiants.

Nous avons des milliers d'étudiants dans ma circonscription, celle de Windsor-Ouest, parce qu'on y trouve l'excellent collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie et l'Université de Windsor. Ces deux établissements sont à l'avant-garde des possibilités de formation et d'éducation pour les jeunes. Ils ont joué un rôle important en ce qui concerne non seulement l'accroissement des

connaissances de leurs étudiants dans des domaines particuliers des arts et des sciences humaines, mais également leur formation. Qu'il suffise de penser à la formation offerte au centre de recherche et de développement pour l'industrie automobile CARE, grâce à des activités dans ce domaine. Le collège St. Clair offre des programmes spécifiques, parmi lesquels le centre d'excellence Ford.

Les étudiants suivent un processus d'acquisition de connaissances et de compétences qui fera en sorte que notre industrie de l'automobile pourra compter sur des professionnels qualifiés qui, d'ici peu, contribueront grandement à notre économie et, à plus long terme, sauront appliquer de façon progressive les technologies nouvelles. L'industrie automobile contribue plus que toute autre au bien-être financier de notre pays. Elle fournit en outre des emplois stables à des milliers de personnes d'un bout à l'autre du pays, que ce soit à l'étape de la fabrication et de l'assemblage ou, plus tard, quand il faut assurer l'entretien des véhicules. Il faut protéger ce pilier stable de l'activité économique canadienne.

Les deux projets de loi d'exécution du budget, soit le projet de loi C-43 et le projet C-48, qui modifie le premier, ne sont pas parfaits. J'ai des réserves par rapport à certains éléments. Certaines mesures prévues ne vont pas assez loin à mon goût. Toutefois, il s'agit d'un budget amélioré. Je vais l'appuyer, car il permettra aux étudiants des niveaux universitaire et collégial de ma circonscription de recevoir une forme de compensation en matière de frais de scolarité. C'est un facteur de progrès très important.

Depuis 12 ans, le gouvernement refile la facture des frais d'éducation aux étudiants, ce qui a des effets non seulement sur eux, mais sur l'ensemble du pays. Les étudiants terminent leurs études postsecondaires avec une dette de plusieurs dizaines de milliers de dollars. De plus, ils obtiennent leur diplôme à un âge avancé. Le fait qu'ils ne puissent pas entreprendre leur carrière plus tôt occasionne quelques problèmes. S'ils sortent de l'université avec des dettes aussi massives, ils ne sont pas susceptibles de s'acheter une voiture ou d'autres biens, et ils ne peuvent pas s'acheter une maison neuve ou rénover une vieille maison. Le remboursement d'une lourde dette représente un important fardeau pour eux.

Ce genre de dette comporte un autre désavantage qu'on a tendance à négliger. Les étudiants obtiennent leur diplôme tard et ils fondent une famille tard. Par exemple, ma femme et moi avons voulu rembourser nos dettes avant d'avoir des enfants. De nombreuses personnes retardent le moment de fonder une famille. Conséquemment, les familles sont parfois plus petites étant donné que les gens commencent à avoir des enfants sur le tard.

Les jeunes d'aujourd'hui se heurtent également à un grave problème, qui représente un changement important par rapport à autrefois: ils accumulent moins d'années de travail ouvrant droit à pension. Ils commencent à rembourser leur dette immense à la fin de la vingtaine et ils mettent jusqu'au milieu de la trentaine pour l'effacer. Ils retardent l'achat d'une voiture, d'une maison ou d'autres biens dont ils ont besoin parce qu'ils paient d'énormes intérêts. Ils retardent la croissance économique. Leurs années de travail ouvrant droit à pension sont réduites à cause des types d'emploi actuels. Il n'est pas facile d'avoir accès à un régime de pension et encore moins de garder le même emploi toute sa vie.

Initiatives ministérielles

•(1130)

Les collèges et les universités de ma localité mettent sur pied des programmes et des services qui permettront aux gens de retourner aux études et d'améliorer leurs compétences et leurs aptitudes. Auparavant, on accordait davantage une aide aux gens pour qu'ils puissent acquérir ces compétences et ces aptitudes par l'entremise de leur employeur ou d'une sorte de programme de formation. On refile encore une fois ce fardeau aux étudiants. Il est important que le budget prévoie une aide aux étudiants. Les 12 dernières années ont été extrêmement difficiles parce que notre système d'éducation a rejeté tout le fardeau sur les étudiants.

Des gens de ma collectivité renoncent à des perspectives de carrière et à des études parce qu'ils refusent de supporter un tel fardeau. Ainsi, nous écartons quelques-unes des nouvelles recrues dont nous avons besoin pour faire fonctionner notre économie.

Nous pouvons appliquer le même principe au secteur de l'automobile. Il existe maintenant des technologies plus récentes, et notre parti a préconisé une stratégie en faveur d'automobiles écologiques, ce que David Suzuki a appuyé. Nous avons proposé un certain nombre d'initiatives positives qui permettraient de mettre sur la route des automobiles plus neuves.

Le gouvernement a soutenu que ce budget est écologique. Il constitue certes une amélioration, mais j'estime que nous pourrions faire davantage, entre autres, retirer quelques-uns des vieux véhicules afin d'assainir notre environnement. Cette initiative serait avantageuse non seulement pour l'environnement, mais aussi pour le secteur de l'automobile lui-même.

Les vieilles voitures, même si elles sont parfois compactes, dégagent souvent des émissions plus élevées que certains des véhicules plus neufs qui circulent aujourd'hui, en raison des normes différentes qui existent aujourd'hui et de la façon dont elles sont appliquées. Des véhicules plus neufs permettraient d'assainir notre environnement. Nous devons veiller à ce que l'engagement du gouvernement à l'égard du secteur de l'automobile soit plus fort.

Ce budget constitue une mesure positive pour accorder une aide de base aux étudiants. Des étudiants reportent l'achat de véhicules parce qu'ils doivent rembourser des dettes énormes. Des électeurs m'ont dit qu'ils aimeraient acheter certaines choses, mais n'en ont pas les moyens en raison du fardeau financier qu'ils doivent supporter. Ce fardeau s'alourdit lorsque des gens envisagent d'aller au-delà des études postsecondaires et de faire des études supérieures ou de suivre une formation spécialisée parce qu'ils possèdent déjà un diplôme d'études de premier cycle.

Les travailleurs devant poursuivre leurs études plus longtemps et posséder les compétences et les capacités qu'on attend de la main-d'oeuvre aujourd'hui, on leur a fait porter tout le fardeau de ces exigences accrues. Je pense que le budget est un premier pas en vue de résoudre ce problème.

J'espère que le gouvernement prend mon message au sérieux lorsque je lui signale que d'autres pays réduisent les frais de scolarité. En fait, dans certains pays, il n'y a même pas de frais de scolarité, et c'est ce que nous pourrions faire au Canada également. Le problème n'est pas toujours la quantité d'argent prévue au budget.

L'une des choses que j'aimerais voir changer est la politique concernant les taux d'intérêt sur les prêts étudiants. Comment se fait-il qu'un consommateur puisse obtenir un prêt automobile ou un prêt pour s'acheter un sofa à un taux d'intérêt moins élevé que celui d'un prêt étudiant? Des ajustements s'imposent pour mettre fin à cette pratique de prédateur qui consiste à fixer des taux d'intérêt élevés sur les prêts étudiants. On pourrait veiller à ce que des revenus

retournent alimenter l'économie et à ce que les gens puissent rembourser leurs dettes plus rapidement, ce qui est nettement mieux que de se comporter en prédateur en les obligeant à emprunter de l'argent, puis en s'arrangeant pour que l'État s'enrichisse aux dépens de ceux qui veulent être plus instruits et mieux formés.

Je vais appuyer ce budget. C'est la première étape d'une série de mesures pour que nos jeunes quittent le collège et l'université avec moins de dettes, forts des compétences et des capacités qui feront du Canada un pays bien outillé pour l'avenir.

•(1135)

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, j'imagine que les députés du NPD sont plutôt fiers ces derniers jours puisqu'ils ont conclu avec les libéraux une entente qui ajoutera 4,8 milliards de dollars dans le budget pour des dépenses à venir. Une bonne partie des dépenses prévues sous l'influence du NPD dans le budget ne seront pas effectuées avant un an ou un an et demi.

Étant donné que le gouvernement libéral fait souvent des promesses qu'il ne tient pas — le fameux livre rouge de 1993 contenait, je crois, 21 ou 22 promesses qui ont été rompues — et qu'au cours des 12 dernières années le gouvernement a promis des milliards de dollars juste avant la tenue d'élections ou une crise dans le parti, comment diable le député, ou tout autre député du NPD, peut-il croire que les libéraux tiendront parole?

Les députés néo-démocrates doivent être bien naïfs pour croire les libéraux, compte tenu des nombreuses promesses que ces derniers n'ont pas respectées ces 12 dernières années.

M. Brian Masse: Monsieur le Président, dans le cas de la députée de Newmarket—Aurora, la question de la confiance est réellement mise à l'épreuve. Au moins, les néo-démocrates ont conclu une entente qui tient compte de nos préoccupations à titre de Canadiens, mais les députés conservateurs commencent maintenant à traverser le parquet pour obtenir un poste au Cabinet. Nous restons fidèles à nos principes à l'égard des dossiers que nous avons défendus au cours des dernières élections pour faire du Canada un meilleur pays. Nous sommes très satisfaits du projet de loi C-48.

Le budget est ainsi plus équilibré, et il est également très raisonnable. Nous sommes très heureux par exemple d'avoir pu profiter de l'occasion pour éliminer certaines baisses d'impôt accordées aux entreprises et pour réacheminer ces ressources ailleurs. Nous croyons que cela sera profitable pour l'économie. Nous croyons par exemple qu'il y aura un essor de la construction domiciliaire qui profitera à plusieurs secteurs de la construction. Nous savons bien que bon nombre de gens ont besoin de logements à un prix abordable, et ces nouvelles constructions permettront de réinjecter cet argent dans le système plutôt qu'il serve à payer des loyers plus élevés, ce qui laisse moins d'argent aux Canadiens pour faire vivre leur famille. À notre avis, c'est vraiment une question de famille.

Au cours des 12 dernières années, le gouvernement a sous-estimé le budget, par le truchement de surplus importants, ce qui nous permet d'être confiants. Notre parti a fait appel à des économistes, à l'interne et à l'externe, pour examiner la situation avec la diligence raisonnable afin d'assurer que nous agissions de façon raisonnable et réaliste. Nous croyons que notre décision portera fruit, et cela est important pour les Canadiens.

Initiatives ministérielles

Lors de la pause parlementaire, au moment où le chef de l'opposition officielle a déclaré qu'il parlerait aux Canadiens quant à savoir s'il y aurait des élections, puis envisagerait de voter contre le budget — parce que son parti ne s'y opposait pas au début —, nous n'avons pas attendu de voir si les conservateurs et les bloquistes feraient équipe en vue du déclenchement des élections ou composeraient avec un mauvais budget. Nous avons voté contre le budget parce que nous étions d'avis que celui-ci ne représentait pas le point de vue de nos électeurs.

Nous avons tenté de faire modifier le budget afin que le Parlement puisse fonctionner. Nous avons négocié des mesures favorables aux Canadiens, des mesures qui me plaisent personnellement et qui sont transparentes. Nous avons agi dans le respect de la Chambre. Au retour de la pause parlementaire, nous avons adopté une position qui nous convenait. En tant que néo-démocrates, nous avons préféré agir ainsi plutôt que d'attendre que les autres partis se servent du budget pour déclencher des élections ou acceptent un budget qui ne répond pas aux besoins des Canadiens.

Le budget comporte toujours maintes lacunes et n'est pas aussi bon que nous ne le souhaiterions, mais il est somme toute équilibré et équitable. Il représente un compromis par rapport à certains points sur lesquels nous avons demandé aux Canadiens de nous appuyer. Nous serons fiers de voir ces mesures mises en vigueur au sein de nos collectivités et de voir un Canada amélioré pour l'ensemble de la population.

● (1140)

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, nous avons de très sérieuses préoccupations au sujet du processus budgétaire et de la voie budgétaire choisie par le gouvernement.

Lorsque le budget lui-même a été présenté, le compte rendu établit clairement que nous l'avons examiné et que nous avons décidé à ce moment-là — parce qu'il contenait certaines choses que nous jugions positives, des choses que nous, de l'opposition, avions suggérées — que nous n'opterions alors pas pour une motion de défiance.

Les choses ont changé radicalement depuis que le premier ministre a présenté le budget, et il a entrepris de le modifier de façon ponctuelle, par ajouts, et par l'absurde. Il est tombé dans l'absurde. Aucun plan n'est en place. Rien n'est plus dangereux qu'un libéral qui a beaucoup d'argent en poche, mais pas de plan. Cela ne peut qu'aboutir à la catastrophe.

C'est ce que nous avons constaté à maintes reprises, qu'il s'agisse du gâchis de 1 milliard de dollars à DRHC ou de l'horrible désastre des 2 milliards de dollars engloutis dans le registre des armes à feu. Peu importe ce que touchent les libéraux, s'il n'y a pas de règles strictes pour encadrer leurs dépenses, on assiste à un gâchis.

Nous avons certainement et indiscutablement été témoins de cela dans le scandale des commandites. Nous avons aussi constaté cela dans les rapports successifs de différents vérificateurs généraux. Voici la question que posent plus souvent qu'autrement au gouvernement la vérificatrice générale actuelle, mais aussi un de ses prédécesseurs: qui s'occupe de gérer la boutique? Les libéraux perdent complètement la tête quand vient le moment de dépenser. Ils paniquent à l'idée de peut-être perdre un vote ici et là et, dans le cadre de ce processus budgétaire particulier, il est très important de reconnaître ce que le premier ministre a fait.

Craignant lamentablement de perdre un vote à la Chambre des communes, le premier ministre a pris 4,6 milliards de dollars et il espère avoir acheté 19 votes néo-démocrates avec cette somme. Cela coûte environ 3,5 milliards de dollars de plus que le Programme de

commandites mis en place par les libéraux pour tenter d'acheter quelques votes de plus au Québec. Cela restera la stratégie pour acheter des votes la plus coûteuse de l'histoire de la démocratie dans le monde.

L'approche adoptée par les libéraux comporte de graves problèmes. Ils auraient dû présenter trois projets de loi distincts, et nous aurions ainsi pu, à la Chambre, en faire une analyse adéquate et réfléchie de manière à gagner la confiance des Canadiens et à ce que les gens des diverses régions du pays qui ont des préoccupations et des problèmes différents sachent et aient l'impression qu'on s'intéresse à leurs problèmes.

Dans un volet de cette approche budgétaire particulière, on aurait dû examiner l'Accord atlantique de manière distincte. De toute évidence, les dispositions relatives au Protocole de Kyoto auraient dû faire l'objet d'un examen séparé et distinct et elles auraient dû inclure des mesures budgétaires traditionnelles.

Quant au Protocole de Kyoto, nous voulons tous de l'eau et de l'air purs, dans les siècles à venir, pour nous, nos enfants et nos petits-enfants, et il y a des façons de garantir cela même dans le budget.

Depuis près de dix ans, nous demandons aux libéraux de bien vouloir présenter un plan afin que nous puissions comprendre comment les mesures prévues dans le Protocole de Kyoto seront mises en oeuvre. Il n'y a jamais eu de plan, seulement de grands discours et des propos donnant l'impression que tout cela coûterait très cher.

En ce qui a trait à Kyoto, il ne devrait pas être question de choisir entre l'environnement et l'emploi. Il y a une façon d'aborder ce dossier pour assurer l'intégrité et la pureté de notre environnement tout en préservant notre puissance économique. Nous continuons donc de faire pression sur le gouvernement pour qu'il révèle quel est son plan exact de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto.

● (1145)

Les libéraux nous ont finalement présenté un plan il y a quelques jours. Ce plan se résume ainsi: ils vont prendre l'argent des contribuables — une de leurs spécialités — et le donner à des pays comme la Chine, qui n'a pas signé l'accord de Kyoto et dont le bilan environnemental est inférieur aux normes. Ils vont donc payer la Chine communiste avec l'argent des contribuables canadiens afin de continuer à saper le processus de Kyoto et, au même moment, ils permettront aux entreprises canadiennes d'appliquer elles-mêmes des mécanismes de réglementation inférieurs aux normes.

Ce n'est pas une preuve de respect pour l'environnement ni pour les contribuables du Canada. En fait, le plan du gouvernement en ce qui a trait à Kyoto récompense les pirates de la pollution d'autres pays avec l'argent des contribuables canadiens. Ce n'est pas ainsi que les choses devraient se faire. Cet aspect du projet de loi aurait dû être présenté séparément afin que nous puissions en discuter en profondeur.

En ce qui a trait à l'Accord atlantique, on revient encore à cette pratique d'extorsion à laquelle les libéraux fédéraux ont recours relativement aux deniers publics. Ils prennent l'argent des contribuables et utilisent ensuite une forme subtile d'extorsion pour leur en redonner une petite partie; ainsi, les contribuables frissonnent à l'idée que leurs besoins fondamentaux pourraient ne pas être satisfaits et sont forcés de penser à voter pour les libéraux pour récupérer ne serait-ce qu'une infime partie de ce qu'ils ont extorqué.

Il ne fait aucun doute que c'est ce que les libéraux fédéraux sont en train de faire avec les résidents de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador. Ils les tiennent en otage en présentant les dispositions sur l'Accord atlantique de telle façon que si leur budget et leur projet de loi déficients ne sont pas adoptés, les résidents du Canada atlantique vont en souffrir. Les députés peuvent consulter un dictionnaire s'ils le désirent. Il y a des mots pour qualifier cette façon de faire, mais je vais continuer de parler d'extorsion, qui consiste à recourir à la peur pour aller chercher des dollars auprès des gens, dans un but particulier. Ce n'est pas la façon de respecter les Canadiens de l'Atlantique.

Le processus budgétaire des libéraux aurait dû inclure une mesure législative distincte pour l'Accord atlantique. Pourquoi n'ont-ils pas procédé de cette façon? Pourquoi n'ont-ils pas présenté l'accord à la Chambre?

Je vais vous dire pourquoi, selon moi, ils ne l'ont pas fait. Les libéraux ne veulent pas que les Canadiens de l'Atlantique voient que ce sont des députés conservateurs de notre caucus qui ont proposé les points forts et les éléments nécessaires dans l'Accord atlantique, accord que nous allons appuyer, comme nous l'avons dit. Les députés conservateurs ont été très clairs sur ce point. Ils vont appuyer sans réserve l'Accord atlantique, parce que la plupart de ses dispositions découlent des idées avancées par des députés conservateurs du Canada atlantique, notamment de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador, et aussi d'autres régions.

Ce sont ces députés qui ont formulé ces propositions sur la façon de faire du Canada atlantique une région forte et prospère. Je pense que les libéraux fédéraux ne veulent pas que cela se sache. Comme c'est souvent le cas, ils prennent nos bonnes idées, les présentent d'une manière un peu différente, s'en attribuent la paternité, puis disent aux gens de voter pour ces idées, qui sont les nôtres mais qui ont été déguisées pour avoir l'apparence d'être les leurs.

L'Accord atlantique aurait dû être présenté séparément.

Puis, en ce qui concerne le processus budgétaire lui-même, il a été captivant, au cours de la dernière campagne électorale, de voir les libéraux, fidèles à eux-mêmes, s'opposer à nombre d'initiatives que nous prônions et qui selon eux ne fonctionneraient jamais. Puis, lorsqu'ils ont fait leurs sondages quotidiens — que les libéraux ne peuvent aller dormir le soir sans faire un sondage pour savoir s'ils peuvent fermer l'oeil tranquilles — ils ont constaté, oh surprise, que les initiatives que les conservateurs avaient proposées seraient utiles aux Canadiens et que ceux-ci y réagissaient favorablement.

Aujourd'hui, les voilà qui reprennent encore une fois nos idées pour les inclure dans leur budget ou qui font une tentative dans ce sens en proposant des demi-mesures. Au moyen de réductions d'impôts médiocres et insatisfaisantes, les libéraux vont essayer de prétendre qu'ils s'intéressent vraiment aux Canadiens qui travaillent dur. Quel camouflage renversant, comme le loup qui se couvre de la peau d'un agneau. Malheureusement, certains Canadiens seront peut-être dupes.

Je conclus en disant que lorsque le budget a été présenté pour la première fois, nous ne nous y sommes pas opposés. Aujourd'hui, les libéraux, pris de panique, l'ont considérablement modifié. Or, nous estimons que ces modifications ne peuvent mener qu'à un désastre financier. L'actuel premier ministre, en l'occurrence l'ancien ministre des Finances, aime à s'appuyer sur le fait que, il y a dix ans, il a supprimé le déficit, héritage qui est maintenant de plus en plus incertain. Il a supprimé le déficit en effectuant, du jour au lendemain, des compressions de 36 p. 100 dans les soins de santé. Voilà le principal ingrédient de son succès à ce chapitre. Pourtant,

Initiatives ministérielles

aujourd'hui, il fait totalement abstraction de toute idée de restriction budgétaire.

• (1150)

Dans ce processus budgétaire, le premier ministre n'a absolument pas fait preuve de prudence et a proposé de dépenser 4,6 milliards de dollars pour acheter 19 voix. Ce n'est pas ainsi qu'il faut gérer l'argent des contribuables canadiens. Les questions dont j'ai parlé, les trois secteurs distincts, devraient être présentées ici séparément pour faire l'objet d'un débat et de mesures appropriées. Voilà qui serait faire preuve d'une véritable responsabilité financière dans l'intérêt des Canadiens.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, il me paraît particulièrement approprié que le député d'Okanagan—Coquihalla prenne la parole à propos du projet de loi sur le budget, compte tenu de son expérience en politique provinciale en sa qualité de membre d'un conseil des ministres, et dans le domaine des finances au sein du gouvernement de l'Alberta.

J'ai une question à laquelle le député pourrait m'aider à trouver réponse. Pendant les 23 ou 24 jours qui se sont écoulés depuis la conclusion de l'entente tristement célèbre entre le NPD et les libéraux, et depuis la présentation du budget de 2005 en février, il me semble que les promesses de nouvelles dépenses qui ont été faites s'élèvent aux environs de 23 ou 24 milliards de dollars. Les libéraux affirment qu'ils peuvent se permettre cela en raison des excédents imprévus qu'ils ont subitement trouvés.

Si les excédents imprévus deviennent des déficits imprévus, qu'advient-il de toutes ces promesses? Les libéraux ont-ils l'intention de dire dans quelque temps, dans un avenir très proche, s'ils conservent le pouvoir, qu'ils ont des déficits imprévus, de sorte qu'il n'est pas possible de tenir ces promesses? Jusqu'à quel point ce montant de 23 ou 24 milliards de dollars pourrait-il avoir des effets sur le fonctionnement normal du gouvernement, compte tenu de la prudence qui doit sous-tendre un budget? Dans quelle mesure cela pourrait-il avoir un effet marqué sur les promesses qu'ils ont faites si les recettes qui entrent sont de beaucoup inférieures à ce qu'ils avaient prévu?

M. Stockwell Day: Comme d'habitude, monsieur le Président, le député de Cariboo—Prince George est très perspicace.

Permettez-moi de souligner ce qui se produit lorsqu'on s'écarte d'un budget de façon aussi radicale que le premier ministre l'a fait avec le sien. J'ai déposé un certain nombre de budgets, chacun évalué à des milliards de dollars, et je sais ce que c'est que d'élaborer un budget pour le navire de l'État, qu'il s'agisse d'un navire fédéral ou provincial.

Nous pouvons comparer cela à un grand pétrolier qui navigue sur l'océan. Il est très difficile de le faire changer de cap et, lorsque nous commençons à le faire dévier ne serait-ce que de quelques degrés, cela ne semble pas considérable au début, mais le changement devient monumental. Les conséquences peuvent être désastreuses lorsque ce navire de l'État s'échoue sur les rives rocheuses d'une mauvaise planification. Le déversement, dans l'environnement, d'une mauvaise planification financière cause des ravages au milieu dans lequel nous vivons. Le navire de l'État fédéral se dirige vers les hauts-fonds rocheux parce que le commandant de bord, qui panique, commence à faire tourner le gouvernail. Les conséquences sont désastreuses.

Initiatives ministérielles

En voici un exemple typique. Le député de Cariboo—Prince George a souligné un fait intéressant. En 22 jours, le premier ministre a puisé 23 milliards de dollars dans le budget. Cela représente plus de 1,1 milliard de dollars par jour en annonces de dépenses. Hier soir, j'ai entendu un député libéral affirmer qu'il ne s'agissait pas de 1,1 milliard de dollars par jour, mais de seulement 1 milliard de dollars par jour. Permettez-moi de faire remarquer que 1 milliard de dollars par jour, cela représente beaucoup d'argent.

Comme ministre provincial des Finances, j'ai discuté de planification financière avec le premier ministre lorsqu'il était ministre des Finances. Je l'ai fait en compagnie des ministres des Finances des autres provinces et des territoires. Le premier ministre, en sa qualité de ministre fédéral des Finances, était à la tête de la table. Lorsque nous lui demandions d'accroître le financement des soins de santé, entre autres, financement qu'il avait retiré aux provinces, il se plaisait à répéter qu'il ne pouvait pas changer le budget, que cela était impossible.

Je me souviens lui avoir entendu dire qu'on ne peut pas apporter au budget un changement de 1 ou 2 milliards de dollars, juste sous l'effet de pressions. Mais voici qu'il vient lui-même d'annoncer, sous l'effet de pressions, un changement de l'ordre de 23 milliards de dollars.

Un dernier point au sujet du temps où nous étions assis autour de la table des ministres des Finances. Lorsque nous l'interrogeons au sujet des fonds provinciaux, et il y en a de toutes sortes, il en connaissait tous les montants. Il savait comment ils étaient utilisés et à qui allait l'argent. Si la réponse ne lui venait pas immédiatement, il se tournait vers ses collaborateurs assis à ses côtés.

Par conséquent, c'est forcer terriblement la crédibilité que de soutenir aujourd'hui qu'il ne savait rien du fonds des commandites, alors qu'il en a été responsable durant une dizaine d'années. Pareille affirmation porte atteinte à l'ensemble du processus budgétaire à l'étude aujourd'hui.

• (1155)

[Français]

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, ce matin, j'ai rencontré les représentants d'une entreprise.

[Traduction]

Il s'agit d'une entreprise autochtone qui se spécialise dans le traitement des déchets et des eaux usées. Elle dit posséder l'expertise nécessaire pour régler les problèmes créés par les déchets municipaux solides; elle les brûle entièrement à des températures extrêmes, de sorte qu'elle réduit les frais d'exploitation des industries, évite la création de nouveaux sites d'enfouissement énormes, n'émet aucun gaz à effet de serre au cours du traitement, réduit l'ampleur des gros sites d'enfouissement existants et diminue la pollution des eaux souterraines et de l'atmosphère; et tout cela en produisant de l'électricité.

[Français]

Je suis ministre de l'Environnement depuis juillet dernier, et il ne s'est pas passé une semaine sans que je rencontre les représentants d'une telle entreprise qui présente des capacités pour le Canada à nous faire rêver. Selon ce qu'ils me disent, ces entreprises ont cependant besoin d'une aide, au départ, pour lancer leurs initiatives. Afin d'y arriver, elles auraient besoin de l'aide du gouvernement du Canada. Cependant, il n'existe pas de programme pour chacune d'entre elles qui développe ses capacités grâce à différentes

initiatives. Créer un programme pour chacune de ces initiatives créerait une paralysie bureaucratique énorme.

Au lieu de cela, le plan sur le changement climatique que nous venons de lancer, et dont la mise en application dépend du vote sur ce budget, prévoit la création du Fonds pour le climat. Le gouvernement du Canada est prêt à y investir 1 milliard de dollars dès ce budget, montant qui augmentera avec les budgets à suivre jusqu'à 2012, pour un total de 4 milliards de dollars. Ce Fonds pour le climat fera en sorte que toutes ces entreprises aux idées neuves et nouvelles, si elles parviennent à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les domaines municipal, industriel et résidentiel, trouveront du financement.

[Traduction]

Dans le cadre de ce projet, les paiements seront faits en fonction des tonnes de déchets traités. Il est absolument révolutionnaire. Nous avons besoin de ce projet. Le Canada en a besoin. Si nous réalisons ce projet, nous aurons peine à reconnaître notre pays en 2012, tellement il aura progressé à de nombreux égards. Ce sera spectaculaire. C'est l'outil dont le Canada a besoin et cet outil dépend du vote sur le budget: pas de budget, pas de Fonds pour le climat et sans ce fonds, aucun des changements spectaculaires dont nous avons besoin.

• (1200)

[Français]

Dans le plan sur le changement climatique que nous avons rendu public, nous dressons une liste des possibilités que ce Fonds pour le climat pourrait donner à tous les intervenants suivants:

les agriculteurs qui adoptent des pratiques de semis direct ou de culture minimale du sol;

les sociétés forestières qui optent pour des pratiques de gestion forestière de pointe;

les promoteurs immobiliers qui intègrent dans leurs plans des éléments de chauffage de quartier et d'énergie renouvelable pour les nouveaux lotissements;

les entreprises qui mettent au point des moyens innovateurs pour réduire les émissions grâce au recyclage et à l'amélioration du rendement énergétique;

les sociétés et les municipalités qui investissent dans leur collectivité en encourageant les gens à emprunter des modes de transport de remplacement;

les municipalités qui captent les gaz d'enfouissement et qui les utilisent pour produire de l'électricité; [...]

On pourrait mentionner aussi les recteurs d'université qui veulent encourager leurs étudiants à prendre l'autobus en leur donnant des « éco-passes » gratuites, et ainsi de suite. Il n'y a pas de limite à l'imagination quand on songe à tous ces Canadiens qui pourraient ainsi trouver une aide essentielle grâce à ce Fonds pour le climat.

[Traduction]

Ne serait-ce que pour ce Fonds pour le climat, nous avons besoin de ce budget, sans parler des nombreux autres avantages. Lorsque nous parlons de ce budget, remarquons bien que c'est le plus « vert » depuis les débuts de la Confédération. C'est donc dire que le budget nous permet de concilier environnement et économie.

[Français]

Ce budget fait plus que d'injecter 5,2 milliards de dollars, dont 3 milliards additionnels, dans la politique environnementale fédérale. Il transformera notre économie afin de faire du Canada un champion de l'économie durable.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Permettez-moi d'énumérer les différents éléments essentiels de ce budget: 40 millions de dollars pour améliorer l'intégrité écologique de l'écosystème des Grands Lacs et 85 millions de dollars pour une stratégie visant à combattre des espèces exotiques envahissantes telles que la lamproie marine, la moule zébrée et le longicorne asiatique. Le budget consacre 28 millions à la première phase du Plan d'action pour les océans du gouvernement et 269 millions de dollars à titre de fonds supplémentaires, et absolument indispensables, pour nos parcs nationaux.

Dans le domaine scientifique, le budget réserve 60 millions de dollars à des données géographiques, 111 millions de dollars au développement d'une nouvelle génération de satellites de télédétection et 200 millions de dollars à l'élaboration d'une stratégie à long terme en matière d'énergie, de science et de technologie.

[Français]

Les 5 milliards de dollars tirés de la taxe sur l'essence, que le gouvernement du Canada va transférer aux municipalités pour contribuer au développement durable dans nos collectivités, m'apparaissent essentiels.

[Traduction]

Ce transfert vise à appuyer les projets d'infrastructure durable du point de vue de l'environnement, notamment le transport en commun, le traitement de l'eau potable et des eaux usées, les systèmes énergétiques de quartier et la manutention des déchets solides.

[Français]

De plus, de concert avec le NPD — ils ne sont pas là mais ils sont d'accord —, nous avons prévu 800 millions de dollars pour développer davantage le transport en commun.

[Traduction]

Si on ajoute les 300 millions de dollars investis dans les fonds écologiques, ce nouveau pacte pour les villes et les collectivités est en soi un plan vert.

[Français]

Nous avons accordé 90 millions de dollars à Santé Canada pour aider à identifier les substances dangereuses dans le cadre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

[Traduction]

En plus du Fonds pour le climat, nous avons prévus 4 milliards de dollars, dont 2 milliards de dollars d'argent neuf, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Je tiens à mentionner tout particulièrement qu'un montant additionnel de 225 millions de dollars aidera à quadrupler le nombre de foyers qui profitent du très populaire programme ÉnerGuide pour la modernisation des maisons.

Le budget encouragera aussi fortement l'utilisation de sources d'énergie propre et renouvelable, à savoir l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie renouvelable comme les petites installations hydroélectriques, la biomasse et les gaz d'enfouissement. Nous investirons 1 milliard de dollars pour rendre ces formes d'énergie plus concurrentielles sur le marché et nous utiliserons aussi le Fonds pour le climat. Cela donnera tout un élan. Et ce n'est pas tout.

Je mentionnerai aussi que 2 à 3 milliards de dollars sont prévus pour le Fonds du partenariat. Ce fonds nous aidera à collaborer avec les provinces, qui disposent de différents moyens en matière de politique énergétique, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce fonds vise à aider le gouvernement du Canada et les

gouvernements provinciaux et territoriaux à cofinancer leurs priorités communes qui touchent les changements climatiques. Il n'est pas difficile d'imaginer de nombreux projets bénéfiques à la fois pour l'environnement et l'économie. Les provinces ont applaudi le Fonds du partenariat. Elles attendent le budget, principalement en raison du Fonds pour le climat.

● (1205)

[Français]

Je vais citer le paragraphe le plus important pour les Canadiens dans le discours du budget du ministre des Finances, à mon humble avis. Je le dis sans aucun parti pris, bien entendu. Je pense que le plus grand moment de ce budget était le suivant:

Notre grand défi, et notre nette responsabilité première, consiste à faire preuve, sur le plan de la protection et de l'amélioration de l'environnement, de la même lucidité, d'une détermination comparable et de la même volonté de fer qui nous ont permis d'assainir les finances publiques. Les Canadiens ne veulent pas hypothéquer l'avenir de leurs enfants, et ils ne veulent pas laisser en héritage une lourde dette environnementale à la prochaine génération.

C'est pourquoi nous avons besoin de ce budget. Si l'on ne me croit pas du côté de l'opposition, peut-être croira-t-on ce qui suit.

[Traduction]

David Runnalls, président de l'Institut international pour le développement durable, a résumé l'essentiel de mes commentaires d'aujourd'hui. Au sujet du budget de 2005, il a dit: « C'est plus qu'une poignée de dollars affectés à des programmes environnementaux. Il comprend de nombreuses mesures qui inciteront les gens à bien faire pour rendre l'économie plus verte. »

Je tiens aussi à mentionner que plus de 30 groupes environnementaux, au Canada, ont écrit aux chefs des partis à la Chambre. Permettez-moi de citer un extrait de cette lettre:

Nous vous écrivons pour vous rappeler que la grande majorité des climatologues demandent à tous les gouvernements de prendre d'urgence des mesures pour lutter contre le changement climatique. Des Canadiens de toutes les régions du pays sont favorables à ce que ce défi soit relevé et s'attendent à ce que vous, leurs dirigeants, agissiez de façon responsable, en vous portant à la défense des générations futures. Pourtant, cette importante question environnementale et économique est reléguée dans l'ombre, compte tenu du climat de partisanerie actuel. Nous demandons à tous les partis d'oublier leurs différends le temps de faire en sorte que les mesures qui sont nécessaires pour la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, telles que prévues dans le budget de février, soient approuvées par le Parlement sans plus tarder. Il y aura suffisamment de temps, au cours des prochaines années, pour réévaluer, revoir et élargir le plan initial. D'ici là, il est essentiel que nous agissions dès maintenant. Nous vous donnons l'assurance de notre collaboration avec le Parlement pour améliorer le plan, afin qu'il devienne le meilleur et le plus crédible dans le monde entier.

De nombreux organismes ont signé cette lettre, dont Greenpeace Canada, la Toronto Environmental Alliance et la Toxic Watch Society of Alberta. J'espère que les chefs les écouteront et qu'ils voteront à l'unanimité pour le budget le plus vert de toute l'histoire de notre fédération.

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, je suis contente d'entendre le ministre prendre la parole aujourd'hui. J'aimerais connaître ses plans détaillés pour les régions agricoles et rurales du Canada. Ce sont probablement celles qui peuvent le plus contribuer au plan vert, mais aussi celles qui vont vraisemblablement bénéficier le moins de mesures incitatives.

L'hon. Stéphane Dion: Monsieur le Président, s'il y a un groupe pour lequel ce budget est nécessaire, c'est bien celui des gens qui travaillent en agriculture et dans les régions rurales du Canada.

Initiatives ministérielles

Pour ce qui est de notre plan relatif aux changements climatiques, le gouvernement du Canada s'est engagé à investir 10 milliards de dollars dans les huit prochains budgets jusqu'en 2012, soit la dernière année de la période de Kyoto, et nous allons investir au moins un milliard de dollars dans l'agriculture, que ce soit pour l'éthanol, le biodiésel ou le fonds pour le climat. Comme je l'ai dit, ce fonds offrira des possibilités considérables de récompenser les agriculteurs qui adoptent de bonnes pratiques comme le travail réduit du sol ou encore l'utilisation des rebuts comme source d'énergie.

Si nous agissons de concert, nous allons modifier les pratiques agricoles au Canada et faire du Canada un modèle d'écologisation. Nous avons le meilleur plan pour y arriver. Il a été louangé par bon nombre de mes collègues ailleurs dans le monde. Voici ce qu'en a dit Jurgen Trittin, le ministre fédéral allemand de l'Environnement

Je me réjouis de voir le Canada favoriser la protection du climat grâce à un plan d'action ambitieux [...] le pays qui accueillera la prochaine conférence internationale sur les changements climatiques à Montréal, en décembre.

Il poursuit en disant que le Canada transmet au monde un signal clair et progressiste et donne la preuve que, sur le continent nord-américain également, la protection du climat est rentable sur le plan politique.

Les éloges du ministre allemand ont d'autant plus de valeur qu'il représente un pays qui a beaucoup modernisé son secteur agricole pour le rendre plus écologique. Elles nous incitent à voter à l'unanimité pour ce budget vert.

• (1210)

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, dans la liste des dépenses du ministre, il a mentionné le longicorne asiatique et, lorsqu'il est question d'insectes, je me sens concerné. Depuis au moins dix ans, les forêts de la Colombie-Britannique sont ravagées par le dendroctone du pin. Les libéraux sont au courant de la dévastation que cet insecte a causée. Il n'y a pas de quoi être fiers de leur bilan dans la lutte contre le dendroctone.

En 2002, le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique était à Ottawa. Il a fait savoir au gouvernement que la province avait un plan quinquennal de 1 milliard de dollars pour tenter de réduire ou de stopper les ravages causés par le dendroctone du pin. Il n'a pas obtenu de réaction. Le gouvernement fédéral a déclaré qu'il verserait 40 millions de dollars à la province, soit moins de 10 p. 100 de ce qu'elle prévoyait elle-même dépenser en cinq ans.

En 2004, la province a demandé au gouvernement fédéral de s'associer à elle dans un plan de dix ou quinze ans. Elle voulait 1 milliard de dollars et un engagement à long terme pendant la lutte contre l'insecte ravageur. Le gouvernement a offert 10 p. 100 de cette somme à la province, soit 100 millions de dollars, sans s'engager pour le futur.

Pourquoi le gouvernement semble-t-il si indifférent aux problèmes de la Colombie-Britannique?

L'hon. Stéphane Dion: Monsieur le Président, ce budget, et en particulier le plan d'action sur les changements climatiques, nous donnera pleinement l'occasion de travailler avec la Colombie-Britannique. J'ai de très bonnes relations avec mon homologue dans cette province et j'ai confiance que nous allons collaborer.

Dans ce budget, nous investissons afin de lutter contre le dendroctone du pin. C'est un grave problème, tant du point de vue économique qu'environnemental. Il pourrait nous empêcher d'avoir une bonne solution au problème des émissions de CO₂ et la capacité de les garder dans la forêt. Nous appuyons fortement l'industrie forestière.

Permettez-moi de citer Avrim Lazar, président et chef de la direction de l'Association des produits forestiers du Canada, qui a dit:

L'industrie est encouragée par le ton du plan gouvernemental en matière de changements climatiques et bien que des détails importants doivent encore être réglés, nous trouvons que ce plan, combiné aux annonces du récent budget, est très positif.

Je suis d'accord avec lui. Nous avons besoin de ce plan pour nos forêts. Nous avons besoin de ce budget.

M. Richard Harris: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais qu'il existe une règle à la Chambre selon laquelle lorsque nous discutons d'un dossier ou que nous répondons à une question, nous devons nous efforcer de nous en tenir à l'objet de la question.

Ma question portait très précisément sur le dendroctone du pin...

Le vice-président: Je m'excuse. Je pense que nous sommes rendus plus loin dans le débat et, malheureusement, la période des questions et observations est terminée.

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, je voudrais bien encore que le ministre nous donne plus de détails sur ce qu'il prévoit pour l'agriculture et les collectivités rurales du Canada. Cette citation d'un ministre allemand ne nous aide guère dans l'ouest du Canada. Ce que je voudrais entendre, c'est quelles mesures incitatives seront prises afin de permettre aux agriculteurs de l'Ouest d'atteindre leurs objectifs. J'ai été déçue de ne pas avoir entendu de solution s'appliquant aux problèmes canadiens.

Je voudrais parler du budget aujourd'hui. Le projet de loi C-48 ne concerne pas que l'environnement. Il ne concerne pas les garderies. Il ne concerne pas le logement à prix modique. Il ne concerne même pas ce que les libéraux et les néo-démocrates voudraient nous faire croire. Cette mesure ne vise qu'une chose: assurer la survie politique du gouvernement qui, de toute évidence, n'a qu'un seul objectif, celui de conserver le pouvoir, à tout prix.

Le gouvernement est prêt à renier ses principes les plus chers pour se tirer d'embarras. Par exemple, le ministre des Finances était catégorique il y a quelques semaines, quand il a dit que toute modification du budget était inconcevable parce que cela entraînerait des difficultés financières au Canada. En effet, le ministre des Finances a dit:

On ne peut pas dépouiller un budget de ses éléments l'un après l'autre [...] Ce n'est pas ainsi que l'on préserve la cohérence d'un cadre financier. Se livrer à un tel exercice, c'est carrément courir au déficit.

En politique, l'absence de principes et de conviction permet habituellement à l'inconcevable de devenir réalité. C'est ce qui explique que, seulement quelques semaines plus tard, le ministre des Finances a été mis à mal par le premier ministre, qui a permis au chef en liesse de la plus petite formation politique à la Chambre de refondre le cadre budgétaire du Canada.

Nous devrions réfléchir un peu à toute la portée de cet acte. Le ministre des Finances s'est vu dicter ses priorités par le chef du premier parti politique national qui, invariablement, recueille le moins d'appuis à l'échelle nationale. Il y a une raison à cela.

Bien que certains éléments restreints du programme du NPD puissent avoir un certain intérêt, les Canadiens savent que confier les deniers publics au NPD serait aussi sage que de donner de la caféine à des enfants avant l'heure du coucher: ils nous accapareraient toute la nuit et en redemanderaient encore.

Initiatives ministérielles

Les Canadiens ne peuvent pas approuver les dépenses extravagantes proposées par les néo-démocrates et leur programme qui nuirait à la croissance. Il suffit de voir ce qui se passe dans ma province, la Saskatchewan, pour comprendre qu'un gouvernement néo-démocrate est un obstacle à l'innovation et fait fuir les gens. C'est pourquoi ce nouveau budget marque le début d'un important réalignement de la politique canadienne. Les libéraux ont renoncé à leur style classique de gouvernement, fondé sur la prudence financière, au profit d'une politique de dépenses non justifiées de plusieurs milliards, qui leur seront dictées par le parti le moins populaire au Canada.

Chose étonnante, le gouvernement demande aux députés de l'opposition d'appuyer le projet de loi. Non seulement cette ligne de conduite menacerait-elle l'avenir économique du Canada, mais elle ferait du Trésor public un prix dans un nouveau jeu-questionnaire que le *Waterloo Record* a appelé: « La roue d'infortune des contribuables et le jeu des ententes ». Dans une tentative frénétique de conserver le pouvoir, le gouvernement a fait de la plus petite formation politique à la Chambre, et de son chef, les gagnants de ce premier jeu-questionnaire.

Qu'a dû faire le chef de ce parti politique pour remporter le prix? C'est simple: changer complètement d'opinion au sujet du gouvernement et accepter de le soutenir.

Il y a quelques mois à peine, le NPD a voté contre le budget. Il y a quelques mois à peine, ce parti n'accordait pas sa confiance au gouvernement. Le NPD, il y a quelques mois seulement, était prêt à forcer le déclenchement d'élections. Il était disposé à se livrer à des manoeuvres politiques, et il l'a fait.

Plus encore, le chef du NPD a publiquement réprimandé mon parti parce qu'il avait eu l'audace de refuser de renverser le gouvernement et de le contraindre à déclencher des élections, en février dernier. Pourquoi? Parce que le budget présenté il y a quelques mois ne comportait apparemment rien de bon, en particulier pour les résidents de ma province, la Saskatchewan. Le NPD n'a ménagé aucun effort pour arriver à ses fins. Selon le chef néo-démocrate, le budget n'apportait rien de bon à la Saskatchewan et il se disait extrêmement préoccupé par son contenu.

• (1215)

Permettez-moi de citer l'édition du 25 février du *Globe and Mail*:

Les néo-démocrates ont déclaré que si les conservateurs votaient en faveur du budget libéral, ils se feraient un plaisir de signaler aux électeurs au cours de la campagne électorale, surtout dans l'Ouest, où on retrouve plusieurs circonscriptions où la lutte se fera entre les conservateurs et les néo-démocrates. Un conseiller du NPD a déclaré que le parti pourrait facilement faire ses choux gras du fait que les conservateurs ont voté pour un budget qui finance le registre des armes à feu, mais qui n'apporte pas une très grande aide aux agriculteurs.

• (1220)

Cependant, lorsque le gouvernement, comme un parent essayant désespérément de réduire au silence un enfant qui fait la moue dans la section des jouets d'un grand magasin, a cédé aux demandes des néo-démocrates, quelque chose de bizarre s'est produit. Le NPD a exigé des jouets très coûteux, d'une valeur de 4,6 milliards de dollars, payés avec l'argent durement gagné par les contribuables canadiens, mais il n'a rien exigé pour la Saskatchewan et tout ce qui ne figurait pas dans le premier budget n'y a pas été inséré. Il n'y a rien pour les agriculteurs, rien pour les collectivités rurales et rien pour la Saskatchewan. J'attends avec impatience d'entendre le NPD expliquer cela durant la campagne électorale.

Je voudrais que l'alliance libérale-néo-démocrate nous explique comment cela ressemble en quoi ce soit à une gestion financière responsable, ou comment ce budget va améliorer la qualité de vie des

Canadiens, car nous savons tous qu'il n'en est rien et qu'il ne peut le faire.

Ce projet de loi ne reflète pas une gestion financière responsable. Il représente le pire exemple de dépenses incontrôlées de la part d'un gouvernement libéral. Les gens de ma circonscription et de tout le Canada n'accepteront pas cela. Des gens comme Russel Marcoux, le président-directeur général du Yanke Group of Companies, disent qu'on parle d'un milliard de dollars ici et d'un milliard de dollars là, mais qu'on ne précise pas d'où viendra tout cet argent.

Même maintenant, il n'y a aucun signe de responsabilité financière. Les gens savent que s'ils devaient prendre des décisions d'affaires en copiant le budget libéral-néo-démocrate, ils n'auraient pas à s'inquiéter de prendre d'autres décisions d'affaires pendant longtemps après cela. Ils seraient acculés à la faillite. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que le projet de loi C-48 ne renferme aucun plan quant aux dépenses. Il ne fait que parler de dépenses. Il affecte des millions à un grand nombre de domaines sans préciser comment l'argent sera dépensé.

Chose ironique, alors que la Commission d'enquête Gomery examine les dépenses de commandites dans les années 90 par le gouvernement libéral, le projet de loi va permettre au Cabinet de créer et de mettre en oeuvre des programmes sans aucun cadre. Il permettra au Cabinet d'effectuer des paiements comme bon lui semble. Le Parti libéral du Canada, le parti du scandale des commandites et d'Alfonso Gagliano, veut que les contribuables canadiens lui fassent confiance pour gérer leur argent, pour mettre en oeuvre des programmes sans cadre ni reddition de comptes. Il n'y a pas de hurlements de joie de la part des Canadiens laborieux, qui croulent sous les impôts.

Nancy Hughes Anthony, PDG de la Chambre de commerce du Canada, a déclaré récemment qu'avec le scandale des commandites et ce genre de chose, on aurait pu croire qu'il y aurait un resserrement des mesures de responsabilisation, mais qu'en fait, c'est le contraire qui se produit. Il est pour le moins étonnant qu'une personne sensée puisse sérieusement envisager d'endosser cette absence totale de cadre.

Le Parti libéral du Canada s'est créé lui-même un problème avec le scandale des commandites et les histoires truffées de mensonges et de corruption que nous rapporte la Commission Gomery. Maintenant, le premier ministre et son parti veulent se servir des contribuables canadiens pour se sortir de l'impasse.

Comme des voleurs de banque qui sèmeraient des billets un peu partout pour brouiller les pistes au moment de prendre la fuite, les libéraux essaient de détourner l'attention du scandale des commandites en faisant pleuvoir l'argent comme jamais auparavant. Tandis que le NPD a accepté d'être le chauffeur des bandits en cavale, moyennant rétribution, la population canadienne, elle, n'a pas l'intention de collaborer aussi facilement.

Si le PDG d'une entreprise digne de ce nom voulait augmenter les dépenses et réduire les recettes au milieu d'une crise majeure, le conseil d'administration exigerait certainement sa démission. Or, la population canadienne est le conseil d'administration du gouvernement du Canada. Nous ne devrions pas attendre moins de rigueur de la part de nos dirigeants. On ne gouverne pas un pays de cette manière.

En Saskatchewan, nous avons un gouvernement néo-démocrate. Nous sommes aux premières loges pour voir ce qui se passe lorsque l'argent durement gagné par les contribuables se retrouve entre les mains d'un gouvernement qui n'a pas le moindre sens des responsabilités quand vient le temps de dépenser cet argent.

Initiatives ministérielles

• (1225)

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté le discours de la députée d'en face. On y parlait beaucoup politique pour un discours qui se voulait sur le budget.

Je pense avoir entendu plus de discours politiques que d'observations constructives sur le budget. Nous avons beaucoup entendu parler du Nouveau Parti démocratique et je pense que la députée d'en face et ses collègues se laissent un peu trop distraire par la politique.

Cela dit, je reconnais entièrement que cet endroit est de nature politique et que les élus s'adonnent constamment à des manoeuvres politiques. Nous ne devrions pas être si négatifs les uns envers les autres simplement parce que nous parlons de considérations politiques.

Pour en revenir au budget, je ne comprends pas tout à fait comment la députée d'en face peut en arriver à la conclusion que le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait. Le bilan financier du gouvernement au cours des sept ou huit derniers exercices prouve très clairement qu'il sait ce qu'il fait. Je pourrais m'attarder sur les chiffres, mais je ne vais même pas mentionner les grandes réalisations qui illustrent l'excellent travail du gouvernement, puisqu'on les répète ici sans cesse.

Parmi les pays du G8, nous sommes actuellement en tête de file et devons l'être encore en ce qui concerne de nombreuses statistiques économiques, comme le budget équilibré. Cet engagement se maintient aujourd'hui. Nous équilibrerons nos finances, et le budget dont nous sommes saisis est calculé de manière à ce que la tendance se maintienne dans les prochaines années.

Je ne comprends pas comment la députée peut dire que le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait quand le bilan du parti ministériel illustre clairement qu'il sait parfaitement ce qu'il fait autant sur le plan financier que politique.

Mme Lynne Yelich: Madame la Présidente, il est très difficile de parler d'un budget dont nous ne connaissons pas la teneur. Le député a dit qu'il avait davantage entendu parler de politique. Pour ma part, je n'ai jamais autant vu de jeux politiques qu'au cours des deux dernières semaines.

Le député a mentionné que le gouvernement a produit des budgets équilibrés au cours des sept ou huit dernières années, mais au cours des deux dernières semaines, les Canadiens ont eu droit à un triste scénario. Imaginez tout ce que nous aurions pu faire avec l'argent qui a été englouti dans le scandale des commandites? Imaginez seulement le nombre d'hôpitaux qui seraient encore ouverts. Le programme de prestations de compassion aurait probablement pu être réalisé conformément aux besoins.

Peut-être le député ne m'a-t-il pas entendue parce que j'ai cité certaines personnes que le budget préoccupe beaucoup, des gens comme Nancy Hughes Anthony. Après le scandale des commandites, nous aurions pu croire qu'il y aurait une meilleure responsabilisation; c'est ce que nous tentons de dire. Il n'y a pas de sens des responsabilités. Tout ce que nous entendons, ce sont des annonces d'un bout à l'autre du pays.

Aucune solution n'est offerte à la Saskatchewan, qui traverse actuellement une période difficile. Les agriculteurs essaient d'y ensemercer leurs champs et de gagner leur vie. Selon moi, le taux de suicide va augmenter considérablement cette année tellement la situation est déplorable dans cette province. Le premier ministre et ses ministres n'ont pas vu la catastrophe que représente la fermeture

de la frontière. J'ai cru que la frontière serait rouverte, car le parti ministériel nous avait permis d'espérer un peu en se choisissant un nouveau chef.

Je tiens également à souligner que l'approche des libéraux en matière budgétaire est celle d'un maître chanteur. Peut-être le député qui, je le sais, a une formation juridique devra-t-il demander pourquoi un avocat m'écrit ce qui suit ou peut-être est-il d'accord avec cet avocat fiscaliste pour dire que l'approche des libéraux est essentiellement la suivante: « J'ai votre argent en main et je vous le rendrai si vous faites ceci pour moi. Vous ne reverrez jamais votre argent si vous ne votez pas pour le budget libéral. Le problème, c'est que tout pouvoir allégué pour imposer une obligation ne repose sur rien. »

Je regrette que le député n'ait pas bien saisi mes propos; il n'a pas bien compris que les Canadiens ne veulent pas voir gaspiller leur argent. Il n'y a qu'un seul type de contribuable. C'est toujours le même contribuable qui paie à tous les niveaux. En Saskatchewan, nous sommes victimes d'un gouvernement qui nous impose jusqu'à ce que mort s'ensuive et qui ne favorise en rien la croissance économique. Nous comptons sur ce budget pour aider la Saskatchewan à devenir une province viable.

• (1230)

L'hon. Paddy Torsney (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole juste après la députée de Blackstrap parce que mes électeurs sont très satisfaits du budget, qui prévoit d'importants investissements. Si la députée consultait ses électeurs, et surtout les familles de sa circonscription qui bénéficieraient des investissements annoncés dans le domaine du développement des jeunes enfants, elle se rendrait compte qu'ils tiennent eux aussi à ce que ce budget soit adopté.

Ce nouveau budget vient s'ajouter à toute une suite de budgets libéraux très positifs. Le Canada a vu disparaître son déficit pour la première fois en 30 ans au cours de l'exercice 1997-1998. Depuis ce temps, les libéraux ont présenté huit budgets équilibrés de suite et nous avons remboursé 61,4 milliards de dollars de la dette nationale. Ces sommes servent au remboursement direct de la dette, un peu comme nous payons notre hypothèque résidentielle. C'est un record inégalé au cours des 50 dernières années. De plus, nous avons également accordé des réductions d'impôts de l'ordre de 100 milliards de dollars.

En 2004, le Canada a connu sa croissance la plus rapide en plus de sept ans au chapitre des exportations et le PNB en dollars constants a progressé à un taux annuel de 4,3 p. 100 au cours du deuxième trimestre, ce qui a permis au Canada d'atteindre un niveau qui fait l'envie des autres pays du G7. Depuis l'arrivée du Parti libéral au pouvoir en 1993, plus de 3,5 millions d'emplois ont été créés et quelque 500 000 de ces emplois ont vu le jour entre les mois de janvier 2003 et janvier 2005.

C'est grâce à l'excellent bilan financier du Parti libéral que le gouvernement a pu investir dans des domaines prioritaires pour les Canadiens et qu'il continue de le faire. Le budget illustre ces investissements dans le domaine des soins de santé, du développement des jeunes enfants, de l'environnement, des villes et des municipalités et tient compte du rôle du Canada dans le monde.

Initiatives ministérielles

Je pense par exemple à cette annonce qui a été faite dans le dossier du développement des jeunes enfants. Dans ma circonscription, comme dans plusieurs autres au pays, la majorité des enfants de moins de six ans sont confiés à des services de garde d'enfants. Toutefois, seulement 20 p. 100 de ces enfants ont une place dans une garderie réglementée. Ces chiffres n'ont pas changé au cours des dix dernières années.

Dans les économies avant-gardistes, les enfants doivent apprendre facilement et rapidement lorsqu'ils arrivent à l'école à l'âge de cinq ans et le développement des jeunes enfants constitue un élément essentiel de leur réussite.

Ma circonscription, Burlington, a participé à une initiative de l'Institute of Urban Studies sur le principe de l'inclusion, qui est le terme généralement utilisé pour parler de racisme et de pauvreté. L'Institut s'est plutôt penché sur la meilleure façon pour le Canada de devenir plus inclusif. Les villes de Burlington, Saint John, Toronto, Edmonton et Vancouver ont participé à la première tranche de cette étude.

Une recommandation exprimée très clairement, particulièrement par les habitants de Burlington, concernait l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie nationale pour offrir des services d'éducation préscolaire et de garde d'enfants de haute qualité. Il devait s'agir d'une stratégie coordonnée, universelle et transparente qui aiderait énormément les familles en donnant à tous les Canadiens la chance d'exploiter leur potentiel au maximum.

Le gouvernement fédéral a répondu à ce besoin dans le budget dont nous parlons aujourd'hui, et qui fera l'objet d'un vote plus tard cette semaine, en s'engageant à verser 5 milliards de dollars sur cinq ans pour l'établissement de ce cadre national. Les montants accordés varieront d'une province à l'autre en fonction des besoins, mais il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un engagement de 5 milliards de dollars. Je sais que cet argent sera très utile en Ontario.

Comme je l'ai mentionné, l'autre chose qui est importante dans ce budget, c'est un financement prévisible et stable à long terme dans le domaine des infrastructures, particulièrement pour nos municipalités. Cet élément sera très important pour nos collectivités du point de vue des infrastructures environnementales, sociales et économiques.

Les recettes tirées de la taxe sur l'essence sont un mécanisme prévu dans le budget pour aider à financer les infrastructures afin que le Canada puisse demeurer concurrentiel et que les entreprises et les particuliers dans nos collectivités puissent en profiter. Le dernier budget prévoyait le remboursement de la TPS pour les municipalités, ce qui représentait quelque 1 million de dollars par année pour ma localité.

L'autre secteur que j'ai mentionné nous donne l'occasion de parler du rôle du Canada dans le monde. Le Canada apporte des contributions importantes à un monde plus sûr, plus juste et plus prospère qui reflète les valeurs et les intérêts canadiens. Les augmentations proposées de l'aide officielle au développement aideront le Canada à faire sa part dans la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement, ce programme ambitieux auquel les leaders mondiaux ont adhéré en 2000 afin de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015.

• (1235)

Les augmentations appuieront l'application du nouvel énoncé de politique internationale du Canada, le cadre qui coordonne les trois D, soit la diplomatie, la défense et le développement, et notre programme commercial pour voir à ce que les Canadiens soient au premier rang, que les dollars destinés à l'aide à l'étranger soient utilisés de la façon la plus efficace qui soit et que nous soyons plus

cohérents. Cette nouvelle plate-forme permettra aux Canadiens d'intervenir à meilleur escient et plus efficacement pour aider les gens les plus démunis de la planète.

Les principes, les valeurs et la culture de notre pays sont ancrés dans notre engagement à l'égard de la tolérance, de la démocratie, de l'égalité, de l'équité en matière de droits de la personne, de la résolution paisible des différends, des débouchés et des défis commerciaux, de la justice sociale, du développement durable et de la diminution de la pauvreté. On a pu le constater lors du récent tsunami. Les Canadiens n'ont pas hésité à ouvrir leurs goussets afin de soulager la misère des sinistrés. Le gouvernement a versé une contrepartie équivalente aux quelque 200 millions de dollars recueillis auprès de particuliers. Nous faisons encore plus que cela dans le budget.

Le Canada a un rôle important à jouer dans la lutte contre la pauvreté dans le monde. Notre nouvelle approche est formulée dans l'énoncé de politique internationale. Nous axons nos efforts dans cinq secteurs prioritaires: la santé, l'éducation, la gouvernance, le développement du secteur privé et la viabilité environnementale. Dans les cinq secteurs, l'égalité des sexes fera partie intégrante des programmes.

En apportant une aide aux femmes dans les pays en développement, un des thèmes qui nous sont chers, nous faisons en sorte de mettre en valeur la diversité dans nombre de pays du monde, là où nous pouvons changer les choses. Nous le savons, une mère éduquée attendra avant d'avoir des enfants et sera capable de contribuer à leur éducation. Nous verrons cette approche donner des résultats aux quatre coins du monde.

Kofi Annan a dit comment nous devons contribuer à un monde meilleur. Le Canada avance assurément dans la voie de ses engagements internationaux en continuant d'augmenter son aide et en respectant ses engagements. Comme l'a affirmé Kofi Annan en réponse au rapport des Nations Unies sur les menaces, les défis et le changement, « les menaces actuelles nous concernent tous et sont liées les unes aux autres. Pour contrer les nombreuses menaces au bien-être et à la sécurité de l'espèce humaine, le monde doit partager les retombées du commerce, mettre fin à la crise de l'endettement et promouvoir une aide plus efficace ». C'est exactement ce que les Canadiens font. En fait, notre énoncé de politique internationale nous poussera à agir dans ce sens.

J'aimerais en dire plus long sur notre engagement visant à concentrer davantage l'aide de l'ACDI dans certains secteurs. Les mesures que nous prenons relativement à 25 pays partenaires aideront beaucoup à améliorer le sort de ces nations, particulièrement en Afrique. Quatorze de ces pays, soit plus de la moitié, se trouvent en Afrique subsaharienne. Des pays dont le revenu par habitant est parmi les plus bas bénéficient de notre aide. Nous avons des antécédents avec ces pays. Le fait que certains députés de l'opposition ne reconnaissent pas cette réalité est véritablement injuste. En outre, il y a certains pays à l'égard desquels nous adoptons une approche gouvernementale globale, par exemple le Soudan. Le premier ministre a pris un engagement encore plus important afin d'aider les gens de la région du Darfour. Cet engagement inclut des investissements importants afin d'atténuer les problèmes dans cette région et de faire en sorte que les gens puissent y vivre en paix et en sécurité.

Initiatives ministérielles

Dans le cas de Haïti, de l'Irak et de l'Afghanistan, nous avons une approche gouvernementale globale qui vise à rétablir la paix tout en travaillant au développement de ces pays, afin qu'ils aient une économie durable et qu'ils puissent continuer de s'adonner au commerce.

Madame la Présidente, vous avez participé à un bon nombre de ces initiatives. Le public sera intéressé de savoir que les députés travaillent avec les ministres responsables du développement international, du commerce, de la défense et des affaires étrangères pour mettre en oeuvre le programme du Canada. Les députés fédéraux canadiens collaborent à des initiatives comme celles qui ont mené à l'interdiction des mines antipersonnel, à la création de la Cour pénale internationale, ou à la sensibilisation aux droits de la personne auprès de leurs homologues du monde entier. Ce faisant, ils donnent un exemple de bonne gouvernance. Tous les Canadiens peuvent être fiers de ce travail, qui se fait dans un esprit de collégialité et qui n'est pas entaché de partisanerie.

● (1240)

Dans le contexte actuel, particulièrement jusqu'au vote qui se tiendra jeudi, il importe de se souvenir que nous travaillons ensemble afin d'améliorer le sort d'autres personnes dans le monde. Le Canada peut apporter beaucoup au monde.

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la députée et traite de la taxe sur l'essence et des sommes allouées aux municipalités.

Dans ma circonscription, plusieurs petites municipalités doivent se charger de réparer des ponts et d'assurer l'entretien des routes. Le fait que le financement soit fonction du nombre d'habitants plutôt que du nombre de kilomètres de route inquiète le préfet du comté de Dufferin, un dénommé John Oosterhof, au plus haut point. Des représentants des régions urbaines, dont le maire de Toronto, M. Miller, affirment avoir besoin de tout cet argent. Le hic, c'est que nombre de municipalités rurales n'ont tout simplement pas l'argent nécessaire. Dans ma région, un pont a dû être condamné parce que la municipalité n'avait pas les moyens de le réparer.

Il semble avoir été décidé d'avance que le montant sera calculé en fonction du nombre d'habitants, et non du nombre de kilomètres. La députée serait-elle disposée à demander au gouvernement de remplacer le nombre d'habitants par le nombre de kilomètres dans la formule?

L'hon. Paddy Torsney: Madame la Présidente, je trouve fort intéressant de voir que le député de Dufferin—Caledon n'est pas content de la façon dont les programmes antérieurs d'infrastructure ont été mis en oeuvre dans notre province. Nous représentons tous les deux l'Ontario. Si le député n'apprécie pas l'entente conclue par la province, comme il faisait partie du gouvernement qui a conclu la dernière entente, il devrait peut-être consulter ses anciens collègues, MM. Eves et Harris.

Je peux lui assurer que ce nouvel engagement concernant la taxe sur l'essence n'est pas une initiative indépendante. C'est une initiative qui s'ajoute au travail que nous faisons sur les remboursements de TPS, le programme d'infrastructure, le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario, appelé FIMRCO, qui permet plus précisément aux petites municipalités de regrouper leurs ressources pour investir dans les choses importantes.

Je suis tout à fait d'avis qu'il faut s'assurer, d'une part, que l'entente reflète la réalité des petites collectivités comme la mienne et des collectivités rurales comme la sienne et, d'autre part, que tout l'argent n'est pas englouti dans les grandes capitales très occupées. Il est absolument impératif de tenir compte du financement par habitant,

mais il faut également penser à l'infrastructure qui est importante pour nous tous.

J'invite le député à opter pour l'une des positions que son parti a prises à l'égard de ce pacte pour les villes. Il y a eu quelques revirements de position de part et d'autre au cours de la dernière campagne électorale et au cours des dernières semaines. Jeudi, le député devrait appuyer le budget et voter en faveur du nouveau pacte pour les villes parce qu'il s'agit d'une initiative importante pour sa circonscription, pour ma circonscription et pour les Canadiens.

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Madame la Présidente, je n'ai jamais entendu une députée se préoccuper si peu de ses concitoyens. Elle rate complètement le coche.

Hier, j'ai eu la triste tâche d'avoir à expliquer, en cette Chambre, pourquoi le budget et les deux projets de loi de mise en application du budget ne reconnaissaient pas les réalités actuelles et les problèmes que vivent les Québécois et les Québécoises. On se rappellera qu'hier, sur la Colline du Parlement, il y avait une manifestation des agriculteurs. Dans la soirée, j'ai reçu un appel de la compagnie Tembec, qui oeuvre dans le papier. Elle a annoncé que quatre de ses usines allaient fermer ou être en ralentissement de production.

Depuis de nombreuses années, le Bloc québécois insiste pour que ce gouvernement arrive avec un plan efficace pour venir en aide aux entreprises et aux travailleurs de l'industrie forestière. On n'en a pas encore vu l'ombre. Depuis de nombreuses années, on insiste pour que ce gouvernement remette en place un programme d'aide aux travailleurs âgés. On demande au moins, lorsqu'il y a fermeture d'usines, que les gens qui perdent leur emploi puissent avoir recours à un programme d'aide.

J'espère que la députée viendra dans mon comté expliquer comment le projet de loi C-48 vient en aide aux chômeurs de Saint-Raymond et de Saint-Léonard. Il y a aussi une usine à Brantford en Ontario; j'espère qu'elle va y aller. Je l'invite aussi à aller dans le comté de mon collègue, en Abitibi—Témiscamingue, où une usine va également fermer. J'espère que la députée va se préoccuper des véritables intérêts de ses concitoyens.

● (1245)

L'hon. Paddy Torsney: Madame la Présidente, j'ai travaillé avec les députés du Bloc québécois, soit le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques et celui de Verchères—Les Patriotes, en ce qui concerne la situation de l'OMC.

Il y a un groupe de députés dans le monde qui veulent avoir des règles et un nouveau système. Nous avons donc travaillé ensemble pour changer les règles, afin de s'assurer que les voix et les aspirations des gens de nos comtés sont respectées dans le monde. Il est nécessaire que le député pense un peu à la situation au Canada. En effet, il y a ici des endroits où l'on doit travailler plus fort pour améliorer la situation des gens qui n'ont pas d'emploi. Cependant, ce gouvernement a travaillé très fort pour tous les gens, et ce, dans tous les comtés et toutes les provinces.

[Traduction]

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Madame la Présidente, c'est pour moi un honneur de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-43, surtout que les bulletins d'information n'ont pas grand-chose à annoncer aujourd'hui...

Une voix: Venez faire un tour par ici.

Initiatives ministérielles

M. Tom Lukiwski: Je suis sûr que les politicomanes qui veulent avoir leur dose de politique aujourd'hui n'ont rien de mieux à faire, alors ce débat comblera sans doute un vide pour eux. Je suis heureux de prendre la parole et de donner à ces gens leur dose de politique.

Je dois dire d'entrée de jeu que ce débat, bien qu'il porte sur le projet de loi C-43, ne peut être dissocié du débat sur le projet de loi C-48, puisque visiblement les deux vont de pair.

Je crois qu'il faut remettre les choses dans leur contexte. Ces deux projets de loi sont sans précédent. Je ne peux me souvenir d'une autre occasion où pas un mais deux projets de loi d'exécution du budget ont été présentés. En fait, je crois comprendre que les deux projets de loi doivent être adoptés jeudi soir pour que le gouvernement remporte le vote de confiance. Parlons donc du fait que ces deux projets de loi ont été présentés ensemble et de la signification et des conséquences de cette situation.

Les députés se souviendront peut-être que le projet de loi C-43 a franchi l'étape de la première lecture il y a quelques mois. À cette époque, bien que les députés conservateurs se soient abstenus, nous l'avons fait parce que nous estimions que le gouvernement méritait de poursuivre sa tâche. Notre parti ne croyait pas que les Canadiens voulaient des élections générales, du moins pas à ce moment-là, donc nos députés se sont abstenus lors du vote. Peu de temps après, bien évidemment, craignant que le gouvernement ne soit renversé, le NPD a proposé une solution, une solution politique, j'ajouterais, et non pas une solution financière; il l'a présentée et a conclu une entente avec le gouvernement qui, au bout du compte, a débouché sur l'élaboration du projet de loi C-48.

Permettez-moi de rétablir certains faits.

D'abord, le ministre des Finances a déclaré à plusieurs occasions que ce sont les conservateurs qui ont changé leur fusil d'épaule pour ce qui est de leur soutien au projet de loi C-43 et que c'est pour cette raison que le gouvernement a été contraint de rechercher un accommodement avec le NPD. Bien sûr, ce n'est pas vrai. Ce qui s'est produit, c'est que les révélations émanant de la Commission Gomery étaient d'une telle ampleur et avaient un tel impact que nous avons considéré que le gouvernement ne méritait plus, à ce moment-là, notre soutien pour se maintenir au pouvoir. Nous avons donc indiqué que nous tenterions de renverser le gouvernement chaque fois que l'occasion s'en présenterait. Ce n'est qu'en raison de cette situation que le gouvernement a alors amorcé des négociations avec le NPD. En bout de ligne, il en a résulté l'élaboration du projet de loi C-48.

C'est ce projet de loi, pour parler franchement, qui m'inspire beaucoup d'inquiétudes, car nous savons tous qu'il s'agit d'une entente politique conclue non pas dans l'intérêt supérieur des Canadiens, mais dans l'intérêt du Parti libéral du Canada. En fait, cette entente a été conclue dans une chambre d'hôtel de Toronto, en l'absence du ministre des Finances.

Nous entendons les interprétations des députés d'en face, qui soutiennent que le ministre des Finances en a été partie prenante. Je n'ai jamais vu une consultation budgétaire qui aboutit à la rédaction d'un projet de loi budgétaire pour les Canadiens pendant que le ministre des Finances écoute, au téléphone, les leaders en Chambre de deux partis différents élaborer un projet de loi budgétaire. C'est sans précédent.

Il incombe à tous les Canadiens de comprendre qu'il s'agissait d'une solution politique à un problème auquel les libéraux se sentaient confrontés, à savoir, la défaite de leur propre gouvernement. Ce n'était pas un projet de loi préparé pour venir en aide aux

Canadiens. Ce projet de loi a été élaboré pour venir en aide au Parti libéral du Canada.

Maintenant que j'ai planté le décor, je peux parler un peu plus du projet de loi C-43.

Je dois avouer que le projet de loi C-43 comporte des éléments sur lesquels je suis d'accord. Le projet de loi contient, entre autres, des dispositions sur les REER visant à éliminer la restriction de 30 p. 100 qui s'applique aux REER. Plusieurs de mes électeurs demandent que cette restriction soit retirée depuis des années. Le gouvernement a parlé de mettre en oeuvre ces dispositions dans de nombreuses campagnes électorales, mais si ma mémoire est bonne, c'est la première fois qu'il en est question dans un budget. J'applaudis cette mesure.

● (1250)

J'étais aussi d'accord sur d'autres points, mais ensuite le projet de loi C-48 est apparu dans l'équation. Il s'agissait d'un plan, et j'utilise le mot « plan » à la légère, car j'estime qu'on n'y a pas longuement réfléchi, suivi d'un projet de loi qui pourrait littéralement tenir sur une page et demie. Ce projet de loi a été concocté au dos d'une enveloppe, comme on dit familièrement, pour tenter de sauver la peau des libéraux.

Qu'arrive-t-il lorsqu'on présente un budget prévoyant des dépenses de plus de 4,6 milliards de dollars sans plan de mise en oeuvre véritable? Cela ne peut conduire qu'à la catastrophe.

Je crois que le ministre des Finances a aussi compris cela, car lorsque le projet de loi C-43, le premier projet de loi d'exécution du budget, a été présenté, le ministre ne tarissait pas d'éloges à propos de sa mesure législative. Les députés d'en face considéraient qu'il s'agissait d'un des meilleurs budgets depuis des années.

Toutefois, lorsque les médias et des députés de l'opposition l'ont interrogé au sujet de la possibilité de modifier le projet de loi à des fins politiques, le ministre des Finances a été très clair. Il a déclaré, sans équivoque, qu'on ne peut pas choisir uniquement les éléments d'un budget qui nous plaisent et écarter les autres, car ce genre d'exercice engendre invariablement un déficit, un déficit désastreux.

C'est ce qu'a déclaré le ministre des Finances. Or, que s'est-il passé seulement quelques semaines plus tard? Une entente politique a été conclue, à son insu. Les choses mêmes contre lesquelles il avait mis les Canadiens en garde se sont réalisées. Pourquoi? Une fois de plus, pour des raisons de nature politique, c'est-à-dire dans l'intérêt du Parti libéral du Canada.

Franchement, j'éprouve de la sympathie pour le ministre des Finances, car le premier ministre lui a tiré le tapis sous les pieds. Il n'a pas consulté le ministre des Finances, mais lui a seulement dit que le gouvernement devait conclure cette entente avec le NPD pour assurer sa survie politique. Le ministre doit maintenant, à son grand embarras, tenter de défendre le projet de loi C-48 auprès de ses concitoyens alors que, au fond de lui-même, il sait, comme moi-même et comme la plupart des Canadiens, que le C-48 est un désastre total. La raison d'être de ce projet de loi est purement politique, et c'est la pire chose que les Canadiens puissent attendre d'un parti politique et d'un ministre des Finances.

Initiatives ministérielles

Les budgets, que nous les approuvions ou non, devraient être conçus de façon à représenter le point de vue du gouvernement et, de préférence, celui de la majorité des Canadiens. Ils doivent aider les Canadiens tout en respectant les principes de la responsabilité financière et fiscale. Le projet de loi C-48 détruit toute cette crédibilité. La crédibilité que pouvait avoir le premier projet de loi d'exécution du budget, le C-43, est en grande partie détruite par le projet de loi C-48. C'est, pour moi, une chose inadmissible, et la plupart des députés partageant sans doute mon avis.

Nous traversons actuellement une situation de tension politique. C'est évident. De nombreux observateurs politiques affirment que des élections sont sur le point d'être déclenchées. L'annonce d'aujourd'hui fait dorénavant peser un doute à ce sujet, parce qu'elle modifie quelque peu l'équilibre des forces en présence à la Chambre. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas que l'adoption de budgets qui ont une incidence sur la vie de tous les Canadiens devrait être menacée pour des raisons politiques. Je ne pense pas non plus que les Canadiens croient que les budgets devraient être façonnés et conçus pour servir la bonne fortune d'un parti politique, quel qu'il soit. Qu'il s'agisse des libéraux, des conservateurs, des néo-démocrates ou du Bloc, les Canadiens attendent et méritent mieux, mais ce n'est pas ce qui se produit.

Si l'objectif des néo-démocrates était de tenter de négocier un accord avec les libéraux pour amender le projet de loi budgétaire et pour en présenter une nouvelle version ou une version améliorée, comme ils se plaisent à le dire, je pense qu'il y aurait dû y avoir des consultations impliquant tous les députés et tous les partis. Ce ne fut pas le cas. Le NPD a essayé de promouvoir ses propres objectifs politiques grâce à une entente précipitée avec les libéraux, en ne tenant aucunement compte des attentes concrètes des citoyens de ma province.

Par exemple, dans le projet de loi budgétaire initial, le projet de loi C-43, il n'y avait pas la moindre mention de l'agriculture. Le NPD a suggéré une solution, un amendement qui, selon lui, devait aider les Canadiens de toutes les provinces du Canada. Je peux affirmer avec la plus grande certitude que les habitants de la Saskatchewan sont absolument opposés au projet de loi C-48 parce que, encore une fois, alors qu'il avait l'occasion, par cet amendement, de faire quelque chose pour la Saskatchewan, le NPD a totalement ignoré l'agriculture. Le NPD tenait le gouvernement à sa merci. Il aurait pu introduire certains changements et des avantages importants pour l'agriculture canadienne et les agriculteurs saskatchewanais. Il n'en a rien fait.

• (1255)

En terminant, je pense que le gouvernement se livre à une vraie parodie en tentant de promouvoir un projet de loi qui a été rédigé strictement à des fins politiques, en reniant son propre engagement envers le projet de loi C-43. Cela est inadmissible. Le projet de loi C-48 devrait être rejeté.

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le député de Regina—Lumsden—Lake Centre. Il a dit que les députés n'ont pas eu la chance de discuter du budget ou du budget révisé, mais c'est bien évidemment ce que nous faisons actuellement.

J'aimerais clarifier quelque chose qu'il a dit. Il a dit que, à l'origine, les conservateurs appuyaient le budget du gouvernement — ce qu'ils auraient eu raison de faire, d'après moi, parce que c'est un bon budget —, mais ensuite il a laissé entendre qu'à cause des témoignages révélés dans le cadre de la Commission Gomery ils

sentaient qu'ils devaient agir et tenter de faire tomber le gouvernement.

Bien sûr, le fait est qu'ils suivaient de près les sondages, qui illustraient la colère justifiée des Canadiens à l'égard de certains des témoignages — qui, en passant, n'ont pas été corroborés et n'ont pas été entièrement analysés par le juge Gomery ou sa commission. Ils ont ainsi décidé de s'opposer au budget. C'est ce qui s'est passé. Nous voulons bien sûr que le Parlement continue de fonctionner et c'est pourquoi nous avons formé une alliance avec le NPD, et nous avons un bon budget.

J'ai une question pour le député, qui a dit qu'on ne pouvait choisir uniquement les mesures qui nous plaisent dans un budget. Il semblait laisser entendre que nous ne devrions pas faire de budget sur mesure, qu'un budget devrait être indivisible. Je sais que certains de ses collègues, et aussi son chef si je ne m'abuse, ont dit que nous devrions prendre le budget et en extraire la partie qui porte sur la modification de la formule de péréquation pour la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Je sais pourquoi ils veulent faire cela: parce que certains députés de son propre caucus qui viennent du Canada atlantique aimeraient beaucoup pouvoir adopter cet élément du budget, mais ne sont peut-être pas aussi favorables à d'autres parties du budget.

Le député d'en face est-il d'accord pour dire que ce serait là également une manière de choisir uniquement les mesures qui nous plaisent? Appliquerait-il alors les mêmes critères?

M. Tom Lukiwski: Madame la Présidente, l'Accord atlantique n'aurait pas dû faire partie du budget au départ. On aurait dû en faire une mesure législative distincte...

Une voix: Pourquoi?

M. Tom Lukiwski: Parce que les députés d'en face ont dit vouloir transférer rapidement de l'argent aux provinces de l'Atlantique.

Les députés se souviendront que c'est nous qui, pendant des années, avons incité le gouvernement à agir de la sorte. Si cela s'est concrétisé, ce n'est que parce que le premier ministre a pris un engagement au beau milieu de la dernière campagne électorale. Après les élections pourtant, le gouvernement a tenté de faire marche arrière durant plusieurs mois.

Nous avons exercé des pressions sur le gouvernement. Le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, Danny Williams, a exercé une telle pression sur le gouvernement que les libéraux ont dû reconnaître qu'ils devaient respecter leurs promesses électorales. Mais s'ils avaient eu sincèrement l'intention de transférer l'argent aux provinces de l'Atlantique, ils n'avaient qu'à ne pas intégrer la mesure au budget. On aurait pu en faire une mesure distincte.

Nous avons demandé qu'on la retire du budget. Les députés de la Chambre pourraient l'adopter si c'est ce que nous souhaitons. S'il y avait consentement unanime pour les trois lectures, nous pourrions assurer le transfert rapide des sommes dont on a grand besoin à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse, mais le gouvernement refuse d'en entendre parler.

Le député demande s'il s'agit de faire la fine bouche. Ces députés sont passés maîtres en la matière. Nous savons déjà bien ce que c'est que de faire la fine bouche et on en voit le résultat dans le projet de loi C-48. L'Accord atlantique n'aurait pas dû faire partie du budget au départ. C'est ce que nous pensions à l'époque et c'est ce que nous pensons aujourd'hui.

Initiatives ministérielles

• (1300)

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Madame la Présidente, j'aimerais remercier le député pour sa participation réfléchie au débat sur le budget et ses propos bien étayés. Je ne sais trop de quel budget nous parlons, du premier ou du deuxième, mais j'aimerais poser deux questions au député.

Premièrement, pourrait-il reconnaître qu'en fait le NPD a récemment annoncé qu'il appuyait lui aussi l'idée de traiter l'Accord de l'Atlantique comme un projet de loi distinct pour que nous puissions agir dans l'intérêt des provinces atlantiques? Ce n'est pas ce que les libéraux proposent de faire. Ils veulent lier l'accord au reste du premier budget, qui contient 24 parties. Contrairement au Parti libéral, nous sommes prêts à négocier chacune de ces autres parties pour les améliorer dans l'intérêt du Canada. Le député le savait-il?

Deuxièmement, comment voit-il ce deuxième budget, qui ne semble être qu'une réaction primaire d'un gouvernement craignant de tomber et s'accrochant désespérément au pouvoir? C'est le même genre de réaction primaire qui a poussé le gouvernement à conclure que nous avons besoin d'un registre des armes à feu. Et lorsque le gouvernement libéral a entendu parler des enfants qui inhalaient des vapeurs d'essence, il a eu également une réaction primaire et les a envoyés vivre ailleurs. Ils ont emporté leur problème avec eux et la facture a été de 400 000 \$ par personne. Qu'est-ce que le député pense des réactions primaires?

M. Tom Lukiwski: Madame la Présidente, mon collègue de Cambridge a posé deux très bonnes questions. J'y répondrai dans l'ordre.

Nous faisons valoir depuis des mois qu'il faudrait séparer l'Accord atlantique du reste du budget. Si le NPD était de cet avis, nous serions tout à fait sur la même longueur d'ondes. Allons de l'avant. Donnons l'argent à Terre-Neuve-et-Labrador et à la Nouvelle-Écosse le plus vite possible.

Je trouve fascinant que les députés d'en face, malgré leur alliance impie avec les néo-démocrates, n'appuient pas leurs complices sur ce point. S'ils désirent sincèrement verser rapidement l'argent aux provinces atlantiques, pourquoi ne se rangent-ils pas de notre côté pour que le paiement se fasse?

Les libéraux ne veulent pas. Pourquoi? Pour une seule raison. D'un point de vue politique, ils veulent rejeter le blâme sur l'opposition. C'est la seule et unique raison. Ils veulent en faire un enjeu politique. Encore une fois, ils jouent avec la vie des gens à des fins partisans.

Chaque fois que nous avons une réaction impulsive par rapport à quelque chose d'aussi important que le budget, nous avons des problèmes. Deux milliards de dollars ont été dépensés inutilement pour le registre des armes à feu. Il y a d'autres exemples, comme le scandale des commandites, la plus grosse affaire criminelle liée à la corruption de toute l'histoire du Parlement canadien. Eh bien, le Programme de commandites visait le même but: essayer d'acheter des votes au Québec. Il ne faut pas appuyer le projet de loi C-48, car il contient tous les ingrédients pour causer le même genre de problèmes.

Mme Ruby Dhalla (Brampton—Springdale, Lib.): Madame la Présidente, le gouvernement libéral et le premier ministre doivent être félicités pour ce budget. Celui-ci s'adresse aux nombreux Canadiens qui veulent que l'on s'attaque aux priorités.

Plus particulièrement, le budget prévoit d'importants investissements dans la santé, les garderies et l'environnement. Pour la première fois de l'histoire du pays, à mon avis, ou aussi loin que je

me souviens, le budget prévoit des investissements substantiels dans notre système de défense.

En outre, le budget prévoit d'importants investissements dans un domaine qui m'intéresse passionnément, et je pense que c'est le cas aussi de nombreux Canadiens d'un bout à l'autre du pays, à savoir le développement international et l'aide étrangère. C'est une excellente nouvelle que le budget prévoie pareils investissements ainsi que l'engagement d'atteindre les objectifs de développement du millénaire, un ambitieux programme visant à réduire de moitié la pauvreté mondiale d'ici 2015.

Ces augmentations prévues dans le budget permettraient au récent énoncé de politique internationale du Canada, qui établit une nouvelle plate-forme importante pour les Canadiens, de jouer un rôle encore plus efficace et important en améliorant le sort des gens les plus pauvres de la planète.

Le débat que nous tenons aujourd'hui ainsi que les engagements et les investissements importants qui sont prévus dans le budget libéral relativement à l'aide étrangère et au développement international nous donnent l'occasion de réfléchir au rôle du Canada dans le monde. Comment le Canada et ses habitants peuvent-ils continuer à réduire la pauvreté dans le monde et aider les autres à s'aider eux-mêmes? Pourquoi devons-nous le faire en tant que pays?

Pour deux raisons en particulier. Nous devons contribuer à l'établissement d'un monde plus sûr, plus équitable et plus prospère. Je pense que cela reflète vraiment les valeurs de nombre de Canadiens. Cela reflète vraiment notre idéalisme et nos intérêts. Les principes, les valeurs et la culture de notre pays sont fondés sur notre attachement à la tolérance, à la démocratie, aux droits de la personne et au droit à l'égalité, à la résolution pacifique des différends, aux possibilités de relever les défis qui s'offrent à nous sur le marché, à la justice sociale, au développement et à la lutte contre la pauvreté.

Les Canadiens souhaitent que ces valeurs soient défendues partout dans le monde. Les Canadiens veulent profondément aider les autres. Nous l'avons toujours voulu et le voudrons toujours. C'est tout simplement ce que nous devons faire comme pays.

Nous en avons eu un bon exemple avec la réaction extraordinaire des Canadiens de partout au pays à la suite du désastre du tsunami. Des milliers de Canadiens ont spontanément fait preuve d'une grande générosité et ont tenu à ce que nous aidions, à titre collectif et individuel, les victimes du tsunami à se remettre de cette catastrophe et à assurer la survie de leurs familles et de leurs collectivités.

Il est également dans l'intérêt supérieur du Canada de construire un monde meilleur. Le Canada reconnaît que ce qui se produit dans le reste du monde et à l'échelle internationale a de réelles répercussions sur nous. Il est révolu le temps où chaque pays et chaque continent pouvait s'occuper de sa propre sécurité. Nous devons maintenant collaborer les uns avec les autres. Tous les pays doivent faire équipe pour assurer la prospérité et la productivité de l'économie et de la société planétaires.

En réponse au rapport sur les menaces, les défis et les changements produit par les Nations Unies, Kofi Annan a affirmé que les menaces auxquelles nous faisons face sont communes à tous et qu'elles sont reliées entre elles. Pour pouvoir faire face à ces nombreuses menaces au bien-être et à la sécurité, il nous faut pouvoir partager les avantages du commerce à l'échelle internationale. Nous devons mettre collectivement fin à la crise de l'endettement et promouvoir la mise sur pied d'un système d'aide plus efficace.

Initiatives ministérielles

Tous les Canadiens reconnaissent que le Canada a fait beaucoup pour réagir à ces menaces, mais à titre de pays, nous devons faire mieux.

Les objectifs du millénaire en matière de développement, qui prévoient la réduction de la pauvreté de moitié à l'échelle mondiale, aident le Canada à se concentrer sur cette tâche monumentale mais réalisable, et l'année 2005 sera une année importante pour nous permettre d'aller de l'avant dans cet important dossier.

En septembre, les chefs d'État et de gouvernement se réuniront aux Nations Unies pour évaluer les progrès réalisés en cinq ans à l'égard de ces objectifs du millénaire. Ce sommet donnera au Canada une occasion unique de présenter une nouvelle vision et d'incorporer une nouvelle énergie dans la Déclaration du millénaire.

• (1305)

Nous devons nous demander ce que fait exactement le Canada pour contribuer à rendre le monde meilleur pour tous, pour bâtir une meilleure société pour tous et pour les Canadiens.

Le Canada, particulièrement dans ce budget, renouvelle son engagement de promouvoir les valeurs canadiennes de civisme mondial, ainsi que les intérêts du Canada à l'égard de la sécurité, de la prospérité et de la gouvernance. Il s'emploie à réduire la pauvreté dans le monde en adoptant une approche ciblée qui apparie l'expérience et le savoir-faire du Canada avec les besoins des pays en développement, en coordination avec d'autres pays donateurs.

Depuis 2002, année où l'ACDI, l'Agence canadienne de développement international, a lancé sa politique en faveur d'une aide internationale plus efficace, elle s'est grandement efforcée de recentrer quelques-unes de ses activités, ce qui suppose l'établissement d'un consensus, à l'échelle gouvernementale, sur les éléments clés du rôle que joue le Canada dans le monde. Cela se traduit également par le fait que notre pays a des politiques nationales et internationales cohérentes, qu'il favorise le développement piloté par les pays eux-mêmes, les secteurs où concentrer notre savoir-faire, une approche axée sur les résultats, une saine gouvernance et l'édification d'une société civile saine et engagée. Les augmentations proposées de l'aide publique au développement qui figurent dans le budget contribueront à soutenir les projets et les initiatives grandement nécessaires qui sont en cours.

Le Canada assure une meilleure coordination des efforts avec les autres donateurs et les gouvernements des pays en développement, et il continuera en ce sens pour s'assurer de toujours jouer un rôle de premier plan à l'échelle internationale.

Le Canada est toujours à la recherche de moyens d'offrir une valeur ajoutée. Le Canada connaît ses points forts. Nous avons des points forts dans le secteur de la santé et dans ceux du développement du secteur privé et de l'éducation. Nous avons des points forts dans nos politiques liées à l'environnement et à la gouvernance. Il n'est que logique que le Canada offre ce savoir-faire à d'autres pays pour les aider eux aussi à bien se gouverner et à être autonomes.

Ces principes et ces idées sont au cœur de l'énoncé de la politique internationale du Canada.

L'ACDI fera davantage porter ses objectifs principaux sur ses programmes géographiques. D'ici 2010, elle consacrera au moins les deux tiers de l'aide bilatérale à un groupe central de 25 pays partenaires dans le développement. Ce sont des pays qui peuvent utiliser l'aide efficacement et avec circonspection, et où le savoir-

faire et les ressources du Canada peuvent vraiment opérer un changement.

Plus de la moitié de ces pays, soit 14, se trouvent en Afrique subsaharienne. Cette forte concentration de l'aide en Afrique serait conforme à l'engagement du Canada de doubler, d'ici 2008, et par rapport au niveau de 2003-2004, l'aide qu'il apporte à ce continent.

Cela dit, il importe de comprendre que le Canada va aider d'autres pays. L'ACDI a aussi consacré jusqu'au tiers de son budget pour les initiatives bilatérales à des pays qui ont une importance stratégique, ainsi qu'à d'autres pays où le Canada peut continuer de travailler pour changer les choses. L'ACDI se servira d'un programme multilatéral et de partenariats afin d'aider à améliorer le sort d'autres pays à faible revenu.

En outre, l'ACDI concentre davantage ses efforts dans certains secteurs précis. Les programmes d'aide du Canada viseront tout particulièrement cinq secteurs directement liés aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Ils nous permettront de faire la promotion de la bonne gouvernance, d'améliorer les résultats en matière de santé, notamment en ce qui a trait au VIH et au sida, de renforcer l'éducation de base, d'appuyer le développement du secteur privé et de faire la promotion du développement durable. Par ailleurs, la notion d'égalité des sexes sera systématiquement et explicitement intégrée aux programmes visant ces cinq secteurs.

Grâce à ces mesures, l'ACDI améliore la qualité de l'aide canadienne tout en augmentant celle-ci. Cela dit, le gouvernement du Canada reconnaît que le fait d'accorder une aide plus grande ou améliorée n'est tout simplement pas suffisant. C'est pourquoi l'énoncé de politique internationale publié récemment fait état d'une approche globale et pangouvernementale. Cette approche permettra au Canada d'exploiter tous les outils et instruments à sa disposition, par exemple la promotion d'un accès plus large au marché, l'allégement accru des dettes et un appui plus grand au secteur privé dans les pays en développement.

• (1310)

Le Canada est prêt à reprendre la place qu'il mérite dans le monde, et le premier ministre a dit qu'il fallait saisir l'occasion de nous réaffirmer sur la scène internationale. Nous devons nous exprimer d'une façon persuasive en matière d'égalité, de droits de la personne, de démocratie et de mondialisation plus équitable.

Le Canada contribue déjà à changer les choses dans le monde. Le financement accru qui sera fourni dans le cadre du budget nous permettra, en tant que Canadiens et en tant que nation, d'avoir un véritable impact au niveau international.

• (1315)

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Madame la Présidente, je sais gré à la députée de ses commentaires. Je voue un très grand respect à la députée. Comme la Chambre le sait, elle et moi avons eu la même carrière dans le passé.

Toutefois, j'aimerais qu'elle fournisse des précisions sur trois points. Comment l'achat de crédits verts d'autres pays contribuera-t-il à purifier l'air que les Canadiens respirent? Pourquoi l'aide étrangère prévue dans ce budget ne vise-t-elle pas Haïti et qu'est-ce que le gouvernement libéral a contre ce pays? Après avoir été pressé de toutes parts d'aider le Soudan pendant des années, pourquoi le gouvernement a-t-il attendu sa chute imminente pour intervenir dans ce pays?

Mme Ruby Dhalla: Madame la Présidente, j'ai aussi beaucoup de respect pour le député puisque nous avons tous deux fait carrière dans la même profession.

Initiatives ministérielles

Notre gouvernement a pris un engagement qui n'est pas à dédaigner envers Haïti dans le budget initial. Énormément de travail a été fait dans ce pays. Nous devons aussi reconnaître que nous avons pris un engagement envers le Soudan. Nous nous sommes engagés, au nom du Canada, à apporter autant d'aide financière et de soutien du personnel que nous le pouvons à ce pays. Nous savons, d'après l'annonce faite récemment par le premier ministre, que le Canada s'est engagé à consacrer environ 198 millions de dollars à l'envoi de troupes et à l'aide aux nombreuses familles qui ont été touchées pour qu'elles puissent refaire leur vie.

Mon vis-à-vis a parlé des crédits verts. Nous devons reconnaître que le gouvernement a fait des investissements majeurs pour que le Canada ait une des meilleures politiques de protection de l'environnement du monde. Nous avons notre plan de réduction des gaz à effet de serre. Il est capital que le député consulte les membres de son parti et discutent avec eux pour qu'ils appuient le budget. Ce budget reflète les priorités des Canadiens. Il prévoit des investissements majeurs dans la santé et les garderies.

Il est également important de souligner que le budget prévoit des investissements non négligeables pour la reconnaissance des titres de compétence étrangers. En effet, 75 millions de dollars sont prévus pour que les professionnels de la santé formés à l'étranger puissent venir au Canada, faire reconnaître leurs titres de compétence et s'intégrer au marché du travail de sorte que les Canadiens aient accès à des médecins.

Le budget traduit bien les priorités des Canadiens et c'est pourquoi un si grand nombre d'entre eux l'appuient. C'est pourquoi il a aussi reçu l'appui ce matin d'une ancienne députée du Parti conservateur, maintenant ministre au sein de notre gouvernement.

M. Gary Goodyear: Madame la Présidente, ce matin, je semble entretenir un dialogue avec certains députés et je suis heureux de prendre la parole une deuxième fois.

Je tiens à rappeler à la députée que l'engagement en matière de soins de santé, de services de garde et ainsi de suite n'est prévu que pour les exercices de 2008 à 2010, et j'aimerais savoir ce qu'elle pense de cela.

De plus, l'engagement concernant la reconnaissance des titres de compétence des médecins est de 75 millions de dollars sur cinq ans. Il s'agit de 15 millions de dollars par année, et quiconque a de vagues notions mathématiques vous dira que c'est l'équivalent de 50 ¢ par Canadien. Dans ma circonscription, il y a 30 000 personnes qui n'ont pas de médecin. Tout ce que nous faisons, c'est ravir les médecins d'autres collectivités. La députée pourrait-elle nous expliquer comment cette dépense de 50 ¢ par Canadien témoigne de la sympathie du gouvernement ou de sa compréhension de la situation?

Mme Ruby Dhalla: Madame la Présidente, la question des soins de santé me passionne énormément, comme ancienne dispensatrice de soins de santé qui a constaté, en première ligne, certains des problèmes qui se posent dans notre système de santé. Je dois féliciter notre ministre de la Santé, notre premier ministre et les nombreux députés libéraux qui ont fait preuve de leadership dans ce dossier en particulier.

Nous savons qu'une entente historique, d'une durée de dix ans et assortie d'une somme de 42 milliards de dollars, a été conclue l'an dernier pour régler un certain nombre de ces problèmes, par exemple, pour réduire l'attente dans les hôpitaux et pour permettre aux Canadiens qui n'ont pas de médecin de soins primaires ou pas accès à un tel médecin d'obtenir des services.

Le fait que Santé Canada, RHDC, Citoyenneté et Immigration et Industrie Canada ont adopté une stratégie intégrée en matière de

reconnaissance des titres de compétences étrangers, faisant en sorte que des médecins formés à l'étranger puissent être intégrés dans notre système et pratiquer la médecine, en dit long sur cet engagement.

Le député d'en face se rend bien compte que le budget prévoit de gros investissements, notamment au chapitre des soins de santé. J'encourage le député à en parler à ses collègues afin qu'ils appuient le budget.

• (1320)

[Français]

Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ): Madame la Présidente, le budget fédéral déposé le 23 février dernier est inacceptable pour de multiples raisons. J'aimerais me concentrer sur un volet, soit la situation économique des femmes et les incidences de ce budget sur celles-ci.

Les mesures budgétaires des 10 dernières années ont fait très peu pour améliorer la sécurité économique des femmes. Une récente étude de l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale a analysé 10 ans de budget fédéral et nous apprend que les femmes sont doublement pénalisées par les mesures budgétaires prises par ce gouvernement.

En effet, de 1994 à 2004, l'économie canadienne a connu une croissance de 62 p. 100, c'est-à-dire que la population canadienne a produit, en valeur marchande, près de 480 milliards de dollars de plus par année. Pourtant, durant la même décennie, de plus en plus de femmes ont vu leur salaire stagner ou presque tandis que les coûts des biens essentiels comme le logement, les frais de scolarité, les services de garde d'enfants, le transport en commun et les services publics ne cessaient d'augmenter. Nous ne sommes donc pas étonnés de voir des enfants pauvres car ce sont les parents qui sont pauvres. Nous savons que les femmes chef de famille monoparentale sont les plus pauvres de notre société.

Les femmes qui occupent des emplois à temps partiel, à faible salaire, continuent d'être les plus durement touchées. Au Canada, une femme sur sept vit sous le seuil de la pauvreté. C'est vraiment inacceptable! Au Canada, les statistiques nous démontrent, en 2002, que 51,6 p. 100 des femmes vivant seules ont des revenus sous le seuil de la pauvreté.

Les compressions imposées aux dépenses fédérales de 1995 à 1997 ont eu un impact disproportionné sur les femmes, en particulier les plus vulnérables. Les milliards de dollars de financements perdus ont réduit de beaucoup les soutiens pour les femmes au moment où leurs responsabilités allaient en croissant.

Selon les comptes publics, les fonds fédéraux affectés à des programmes essentiels ont été amputés de presque 12 milliards de dollars de 1994-1995 à 1996-1997. De plus, la restructuration des arrangements fiscaux conclus avec les provinces et les territoires s'est accompagnée du retrait de milliards de dollars aux paiements de transferts versés de 1995 à 1998.

Nous constatons que les femmes ont souffert plus cruellement de cette lutte au déficit. Nous savons que de 1997-1998 à 2003-2004, le gouvernement fédéral a accumulé des surplus totalisant plus de 60 milliards de dollars. Est-ce que les femmes ont bénéficié des sept années d'excédent? Certainement pas. Depuis le début de la période d'excédent, le gouvernement fédéral n'a rien fait pour réparer les préjudices causés et le récent budget fait de même.

Initiatives ministérielles

Nous assistons à une détérioration considérable du tissu social et c'est vraiment dramatique pour les femmes. De 1998 à 2004, le gouvernement fédéral a en effet affecté 152 milliards de dollars aux réductions d'impôt qui ont évidemment profité aux plus riches. Est-ce que les femmes font partie de ce groupe? Certainement pas.

Par comparaison, durant la même période, il n'a transféré aux provinces qu'une somme nette de 34 milliards de dollars en fonds neufs pour des soins de santé et de garde d'enfants. De plus, il n'a pas annulé les changements apportés au régime d'assurance-emploi durant la période de déficit qui ont réduit le nombre de femmes admissibles et les montants de prestations reçues par celles-ci.

En 1994, 49 p. 100 des femmes pouvaient accéder à l'assurance-emploi. Suite aux réformes de 2001, c'est seulement 33 p. 100 des femmes qui pouvaient y accéder, comparativement à 44 p. 100 des hommes. Et ce budget ne vient pas corriger la situation.

Les Québécoises et les Québécois souhaitent depuis de nombreuses années une caisse et une commission autonome, une amélioration de la couverture du régime d'assurance-emploi, c'est-à-dire un seuil d'éligibilité abaissé à 360 heures, une augmentation de cinq semaines de la durée des prestations, et j'en passe.

• (1325)

J'ai personnellement présenté un projet de loi en ce sens il y a quelques mois à peine. Je peux vous assurer que les travailleurs et les travailleuses du Québec ont très mal accueilli l'insensibilité des libéraux qui ont voté contre ce projet de loi et ont, par le fait même, nié un droit aux chômeuses du Québec, soit l'accès à l'assurance-emploi.

Dans ce budget, le gouvernement libéral, en plus de refuser des améliorations à l'assurance-emploi et de corriger le déséquilibre fiscal, procède maintenant à des ententes à la pièce avec certaines provinces au détriment du Québec.

Depuis le milieu des années 1990, les investissements dans les programmes pour améliorer la sécurité financière des femmes et des familles ont été maintenus à des niveaux sans précédent, depuis la fin des années 1940.

Il est urgent de rectifier la situation. Pourtant, le budget n'apporte pas de correctifs espérés pour améliorer la situation financière des femmes.

Le Comité permanent de la condition féminine, dont je fais partie, avait demandé d'augmenter le financement de plus de 25 p. 100 pour les programmes de Condition féminine Canada. Ces programmes vont directement en aide aux femmes. On n'en retrouve aucune trace dans ce budget. Dans ses programmes, Condition féminine Canada n'a que 10 millions de dollars pour tous les projets et tous les programmes des groupes de femmes à travers le Canada. Cela est vraiment trop peu et ne règle rien.

C'est pourquoi le Bloc québécois s'oppose à ce budget.

[Traduction]

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler aujourd'hui du projet de loi C-43, que je ne peux appuyer depuis le mois de mars.

Représentant une circonscription qui est agricole dans une proportion de 75 p. 100, je ne pouvais appuyer un budget qui fait fi de l'agriculture comme celui-ci. Lorsqu'un budget ne soutient pas les agriculteurs, je ne peux l'appuyer. C'est aussi simple que cela.

Depuis quelques années, dans la circonscription de Wild Rose, j'ai vu les agriculteurs subir de très graves périodes de sécheresse, des infestations de sauterelles et la destruction des cultures un peu

partout, mais ils n'ont reçu aucun secours pour ces catastrophes. Certains secours ont été accordés grâce aux efforts d'un député libéral oeuvrant de concert avec moi-même, avec le député de Crowfoot et avec un groupe d'agriculteurs. Nous avons surtout vu des producteurs agricoles venir en aide à d'autres agriculteurs, ceux de l'Ontario lançant la campagne pour acheminer du foin vers l'Ouest. Ces efforts ont permis la prestation de certains secours, et cela été très honorable. Toutefois, les agriculteurs de ma circonscription n'ont pas reçu un sou depuis mon arrivée ici pour les aider à surmonter ces situations catastrophiques.

À peu près juste au moment où il a commencé à pleuvoir un peu plus, que la récolte de foin s'annonçait un peu plus prometteuse et que les sauterelles commençaient à disparaître, la crise de l'ESB s'est abattue. Je ne pense pas que le gouvernement comprenne la gravité de la situation des agriculteurs parce qu'il n'en a même pas fait mention dans le discours du budget.

À ce jour, rien de nouveau n'a été annoncé pour le secteur de l'élevage bovin. On a entendu bien d'autres annonces, notamment un ajout de 22 milliards de dollars par rapport au budget présenté en mars. Je pense que les députés sont conscients du fait qu'en faisant des annonces un peu partout au pays, le gouvernement ne cherche qu'à acheter des votes.

Toutes sortes de questions extrêmement importantes qui auraient dû être abondamment traitées dans le projet de loi C-43 n'ont même pas été mentionnées. Si elles sont maintenant assez importantes pour que le gouvernement ait dû trouver 22 milliards de dollars supplémentaires pour les financer, elles auraient dû être assez importantes en mars lors de la présentation initiale du budget.

C'est uniquement depuis que le chef du Nouveau Parti démocratique a écrit un nouveau budget sur une serviette de table lors d'une rencontre privée avec le premier ministre que nous avons un autre budget, même si le premier existe toujours et qu'on y a ajouté plusieurs milliards de dollars simplement parce que des élections sont imminentes.

Je reviens à la question agricole; voici quelques situations qui ont cours dans ma circonscription.

Deux couples de ma circonscription qui s'adonnent à l'agriculture arrivent tout juste à joindre les deux bouts et à mettre de la nourriture sur la table pour nourrir leurs enfants. En avril, un de ces couples était vraiment très excité de trouver dans son courrier une enveloppe brune provenant du gouvernement du Canada. C'était un paiement en vertu d'un programme de protection du revenu agricole, pour lequel ce couple d'agriculteur avait fait une demande plusieurs mois, voire plusieurs années auparavant. Ces gens étaient ravis. Ils s'attendaient à recevoir quelques milliers de dollars pour les aider à traverser cette période terrible. Malheureusement, l'enveloppe ne contenait qu'un chèque de 106,40 \$. Pour ce qui est de l'autre couple, chacun des conjoints a reçu un chèque de 152 \$. Ces deux couples ont probablement dépensé plusieurs centaines de dollars pour préparer leur demande d'aide financière.

• (1330)

J'ai vu les formulaires qui accompagnaient l'argent disponible. Il faudrait être comptable ou avocat pour les comprendre. J'ai ensuite entendu le ministre se vanter, durant la période des questions d'hier, des milliards de dollars qui ont été versés aux producteurs.

Initiatives ministérielles

Ce ne sont que quelques exemples parmi de nombreux autres dans toute ma circonscription. Lorsque je parle à d'autres députés, y compris des députés de régions rurales de l'Ontario, de la Saskatchewan et du Manitoba, je m'aperçois que la même histoire se répète avec des montants encore moindres que ceux que j'ai mentionnés. Pourtant, le ministre s'est vanté des milliards de dollars qui ont été versés aux producteurs et qui permettent, selon lui, de redresser la situation.

Encore hier, des centaines et des centaines d'agriculteurs sont venus sur la Colline avec leurs tracteurs pour supplier le gouvernement de leur venir en aide et pourtant, le ministre parle des merveilles annonces qui sont faites, de tout l'argent qui est versé aux producteurs pour redresser la situation.

Je voudrais qu'un de nos collègues d'en face qui a aidé à élaborer ce budget nous explique comment 106,40 \$ sont censés sauver une exploitation agricole. Qu'est-ce que nos vis-à-vis essaient de nous faire avaler au juste? Je ne peux vraiment pas comprendre comment les libéraux arrivent à croire qu'ils sont des sauveurs du secteur agricole qui se trouve être le plus important au Canada. Nous devons tous manger.

J'espère que les électeurs de Toronto, de Montréal et de toutes les grandes villes du pays réfléchiront un instant, car beaucoup de villes plus petites reconnaissent l'importance d'une industrie agricole en santé et savent que cela a de grandes répercussions sur notre pays dans son ensemble. L'agriculture n'est même pas mentionnée dans le budget. On parle simplement de milliards de dollars versés à une industrie, mais dans tous les exemples dont j'ai pris connaissance, je n'ai pas encore trouvé un montant important ayant permis de sauver la situation. Ce sont les agriculteurs qui, par leurs propres initiatives, font tout ce qu'ils peuvent pour s'en sortir. Cela n'a rien à voir avec les décisions du gouvernement.

Je me rappelle avoir vu M. Chrétien dans un champ avec M. Vanclief portant une casquette disant que le gouvernement était fier d'annoncer aujourd'hui six milliards de dollars pour les agriculteurs de tout le pays pour les cinq prochaines années. Eh bien, six milliards de dollars seraient très utiles. Les libéraux se vantent encore de ces annonces, mais les gens reçoivent des chèques de 106 \$ et de 150 \$. J'ai même entendu parler d'un couple de la Saskatchewan qui a touché 46 \$.

Hier, les agriculteurs m'ont dit qu'ils ne pouvaient même pas vendre leur équipement aux enchères parce qu'il ne reste plus personne pour l'acheter. Les dommages que chacun subit sont trop grands. Les agriculteurs perdent leurs terres et sont acculés à la faillite.

C'est insensé. Les libéraux font de beaux discours, mais n'agissent pas. Un pays avec une industrie agricole prospère est un pays vraiment solide. Je pense que cette industrie représente des millions d'emplois dans les diverses villes et collectivités du pays, des emplois dont nous ne parlons pas dans cette enceinte.

Pourquoi tolérons-nous cette situation? Cela m'attriste d'entendre parler d'enveloppes remplies de milliers de dollars qu'on échange dans des restaurants de Montréal alors que les enveloppes que reçoivent les agriculteurs canadiens contiennent un montant dérisoire. C'est tout à fait illogique.

Les libéraux sont-ils au courant de l'importance de cette industrie? Il doit bien y avoir quelques députés qui en sont conscients, mais il faut aussi savoir que les beaux discours et les annonces ne suffisent pas.

●(1335)

Je n'arrive pas à comprendre comment quiconque pourrait appuyer un budget qui fait fi de la plus importante industrie du pays. Ceux qui appuient le budget devraient se rendre dans les régions rurales pour constater à quel point la situation des agriculteurs est lamentable. Ils perdent leurs terres et leur gagne-pain. D'après ce que je sais, le taux de suicide chez les agriculteurs est élevé.

Il faut que le gouvernement s'ouvre les yeux. Il est temps que quelqu'un s'occupe de ce dossier, quelqu'un qui reconnaît la gravité de tous les problèmes, et pas seulement de certains de manière à obtenir des votes en période électorale. Ce qu'il faut, ce n'est pas une personne qui dépense énormément dans les régions les plus payantes sur le plan des votes. Évidemment, les exploitations agricoles ne rapportent pas beaucoup de votes, alors on les néglige. Les libéraux devraient avoir honte de ne pas tenir compte de l'industrie numéro un du pays, celle de l'agriculture.

Je soutiens les agriculteurs. Mon parti aussi, et je veillerai à ce qu'il continue. C'est ce qu'il faut faire.

L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.): Madame la Présidente, le député se trompe lorsqu'il affirme que le gouvernement n'appuie pas le secteur agricole. C'est faux; le gouvernement appuie très fortement le secteur agricole.

Je conviens que ce secteur est aux prises avec certaines difficultés. Je ne mets pas cela en doute, mais il faut garder à l'esprit que les versements du gouvernement au secteur agricole au cours des deux dernières années n'ont jamais été aussi élevés: 4,8 milliards de dollars des gouvernements fédéral et provinciaux en 2003, et 4,9 milliards en 2004.

Le député a dit que l'agriculture n'occupait pas une grande place dans le budget. Cela s'explique par le fait que la majeure partie du financement de ce secteur passe par des programmes ordinaires: le PCSRA, qui peut rendre disponibles plus de 5 milliards de dollars, le programme des avances en espèces et le système de gestion de l'offre, par exemple. Le député a dit qu'il aimerait que certains secteurs connaissent du succès. Les groupes sectoriels qui sont assujettis au système de gestion de l'offre connaissent du succès parce qu'ils ont pris leurs secteurs en charge et ont fait concorder la production avec la demande nationale. Ces groupes obtiennent donc un rendement équitable par rapport à leur travail et à leur investissement relatifs à l'établissement de ces programmes.

Il est vrai de dire que d'autres secteurs sont en difficulté. Comme le député le sait, nous avons cherché les raisons du long déclin du revenu agricole. Les raisons sont multiples; nous tentons de proposer des solutions.

À la fin du mois de mars, le ministre a annoncé le lancement d'un programme de 1 milliard de dollars pour les améliorations agricoles. Le député a parlé de ce programme. Les agriculteurs n'avaient même pas besoin de s'inscrire à ce programme. Pour ceux qui s'étaient inscrits au programme il y a deux ans, les mêmes calculs ont servi à produire des chèques automatiquement. Je suis conscient que certains chèques représentaient de petits montants, mais si les agriculteurs se fondent sur leurs troupeaux, ils ne peuvent dépasser leur nombre d'animaux. Les agriculteurs reçoivent de l'argent.

Je sais que 1 milliard de dollars peut sembler énorme pour les consommateurs, mais je reconnais que cette somme, répartie sur l'ensemble du secteur agricole, représente bien peu. En fin de compte, le secteur agricole a obtenu 4,9 milliard de dollars l'an dernier. Faut-il en faire plus? Oui, absolument.

Initiatives ministérielles

Je sais que le secteur agricole connaît d'énormes difficultés, mais le gouvernement appuie les agriculteurs. Que ce soit par l'entremise de l'aide relative à l'ESB, des versements en espèces, de l'appui à la Commission canadienne du blé ou du système de gestion de l'offre, le gouvernement appuie les agriculteurs et continuera de le faire.

● (1340)

M. Myron Thompson: Madame la Présidente, que de mots! Pourtant, un peu partout au pays, des fermes font faillite, des saisies sont effectuées et le taux de suicide est en hausse. C'est d'une tristesse inouïe.

Je n'ai donné que quelques exemples de chèques reçus. Des milliers d'agriculteurs reçoivent ces chèques dérisoires à l'échelle du pays.

Je reconnais que les provinces ont fait beaucoup de bien. Les provinces, notamment l'Alberta, celle que je connais le mieux, font tout leur possible. Elles ont versé des sommes considérables pour maintenir les agriculteurs en activité, principalement durant les périodes de sécheresse et les infestations de sauterelles.

Le député perpétue le régime en place depuis que je suis ici, c'est-à-dire depuis 12 ans. Nous entendons de belles paroles, mais nous n'avons aucune preuve que des mesures sont prises. Il nous faudrait peut-être une enquête pour déterminer qui bénéficie de tous ces milliards de dollars, car je peux affirmer au député que ce ne sont pas les agriculteurs, comme le prétend son parti. Ce n'est tout simplement pas le cas.

Pour ce qui est du nombre de bovins, je peux garantir que les gens dont j'ai parlé ont un troupeau considérable. Leur travail à l'extérieur de la ferme leur permet de survivre. Ils doivent travailler à l'extérieur pour payer leurs factures. Sans travail à l'extérieur, ils seraient perdus. C'est grâce à l'initiative des gens si tout continue de fonctionner.

Il est vrai que la gestion de l'offre est une réussite. C'est une réussite malgré le gouvernement, non grâce à ce dernier. C'est une réussite, car il existe des personnes dévouées qui font bouger les choses dans leur industrie et qui réussissent bien. C'est une réussite non pas grâce au gouvernement, mais bien malgré lui.

De nombreux agriculteurs survivent malgré le gouvernement, non pas parce qu'ils ont reçu de l'aide financière. On ne fait que prononcer de belles paroles. J'aimerais qu'on me présente ceux que le gouvernement a sauvés avec les milliards de dollars annoncés. Je n'ai encore jamais rencontré une de ces personnes. J'aimerais bien en rencontrer une.

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Madame la Présidente, je vais aujourd'hui parler d'un aspect du budget qui est presque passé inaperçu, c'est-à-dire son impact sur les Canadiens handicapés.

Nous savons que les députés d'en face appuient déjà d'importants volets de ce budget, comme les accords atlantiques, le soutien accru aux Forces canadiennes et maintenant la charte des anciens combattants. Un grand nombre d'entre eux appuient le projet de loi C-11, Loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs d'actes répréhensibles, qui vise à protéger les fonctionnaires fédéraux. Par conséquent, il serait vraiment facile pour les députés d'en face d'appuyer le budget, ne serait-ce qu'en raison de ce qu'il apportera aux Canadiens handicapés.

Personnellement, je suis heureux que les députés conservateurs soient conscients des avantages que le budget présente à bien d'autres égards pour les Canadiens. Je me réjouis sincèrement de leur appui déclaré publiquement au budget du gouvernement en ce qui

concerne Kyoto et l'environnement, les villes et les collectivités, le partage de la taxe sur l'essence avec les municipalités et les communautés autochtones, les ententes relatives aux garderies que nous avons conclues avec les provinces et les territoires, le financement des études postsecondaires et le remboursement de la TPS qui a été promis, qui atteint maintenant 600 millions de dollars par année et dont bénéficient les collectivités, petites et grandes. Je me félicite de leur appui aux retraités, dont les prestations seront augmentées, à nos plans en matière de logement abordable et aux progrès concrets réalisés dans le dossier des sans-abri, ainsi qu'aux améliorations apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu, qui permettront à 860 000 Canadiens de ne plus en payer, soit ceux qui en ont le moins les moyens. Ce nombre inclut 240 000 aînés qui ne peuvent compter que sur un revenu fixe.

Je sais que les députés d'en face appuieront nos propositions relatives à une nouvelle augmentation de l'aide aux agriculteurs et au secteur agricole. Nous les remercions de leur appui à l'augmentation du financement des agences fédérales de développement. Pour les électeurs de Thunder Bay—Rainy River, cette mesure offre des avantages substantiels, en particulier dans les domaines des services à large bande, de la télémédecine et de l'enseignement à distance.

Aucun budget ne pourrait s'attaquer plus directement à la pauvreté que celui-ci. Je parlerai maintenant de la tragédie qui risque de se produire s'il n'est pas adopté et de ses conséquences négatives pour les personnes handicapées.

Les conservateurs et les séparatistes lésent des milliers de Canadiens handicapés en bloquant ces améliorations et je leur demande donc de faire leur part pour que ce budget soit adopté. Puisqu'ils approuvent déjà une bonne partie du budget, qu'ils se sont d'ailleurs publiquement engagés à respecter en grande partie, il devrait être relativement facile pour eux de reconnaître, une fois qu'ils auront entendus mes arguments, que ce budget est l'un des meilleurs à avoir jamais été présentés.

En décembre 2004, un groupe de travail a recommandé de rendre plus équitables les mesures fiscales visant les personnes handicapées et leur famille. Ce groupe de travail était composé de représentants des associations de personnes handicapées des quatre coins du pays. Les 25 recommandations présentées ont donné lieu à toute une série de changements qui entraîneront un investissement de 107 millions de dollars au cours du présent exercice financier, si le budget est adopté. Ce montant passera à 122 millions d'ici 2009, si le budget est adopté bien sûr.

Ces recommandations permettront essentiellement d'élargir et de préciser les critères d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées. De nouvelles déductions seront accordées au chapitre des services de soutien aux personnes handicapées. Le crédit maximal aux termes du supplément remboursable pour frais médicaux sera porté de 571 \$ à 750 \$ par année. La prestation pour enfants handicapés passera de 1 681 \$ à 2 000 \$ par année. De plus, les soignants pourront déduire de leur revenu une somme deux fois plus élevée pour leurs dépenses médicales aux termes du crédit d'impôt pour personnes handicapées, dont le plafond passe de 5 000 \$ à 10 000 \$. Des investissements de 6 millions de dollars seront consentis, dont un financement continu d'un million de dollars pour aider l'INCA à améliorer ses services de bibliothèque.

Initiatives ministérielles

•(1345)

Il s'agit d'un rapport. On entend souvent dire que des rapports présentés au gouvernement restent lettre morte ou vont dormir sur les rayons. En ce qui concerne les recommandations du comité consultatif technique, nous savons que son rapport n'a pas subi ce sort. Ses recommandations, qui proposaient des mesures concrètes, ont été retenues comme l'a recommandé et dit le ministre des Finances. Leur mise en oeuvre ne dépend plus que des députés de l'opposition. Je constate qu'aucun représentant du Parti conservateur ne m'écoute actuellement, mais j'espère que les députés de cette formation relieront dans le hansom ce que je viens de dire.

Parlons de ce sujet.

Soixante-dix millions de dollars sont déjà engagés dans des mesures permanentes d'aide aux personnes handicapées. Par conséquent, le plan budgétaire contient 37 millions de dollars pour de nouvelles mesures à l'intention des personnes handicapées, 37 millions de plus cette année pour répondre à leurs besoins, leur permettre de vivre en autonomie et de continuer d'avoir l'existence digitale et normale à laquelle ils ont droit.

Permettez-moi de passer en revue certaines mesures. Pendant le débat sur le budget, de nombreuses autres choses ont davantage attiré l'attention. Une fois que les députés auront pu réaliser toute l'importance de ces mesures pour les personnes handicapées, je suis convaincu que les appuis au budget augmenteront encore.

Voyons, par exemple, ce que dit la recommandation 3.2:

Dans le but d'améliorer la déduction pour mesures de soutien aux personnes handicapées, le comité recommande que:

Le coût des services comme...

Pour certains d'entre nous, ce sont des choses banales, que beaucoup tiennent pour acquises, mais elles n'avaient pas été prises en compte jusqu'à maintenant. Cette recommandation émane du comité qui, je le rappelle, était composé de représentants de diverses communautés de personnes handicapées au Canada. La recommandation ajoute:

—des lecteurs et des formateurs en milieu de travail, des services de prise de notes en braille, des tourne-pages, des lecteurs sonores, des logiciels à commande vocale, des livres parlés, des dispositifs d'aide à l'utilisation d'un ordinateur et d'autres dépenses semblables liées à une incapacité soient ajoutés à la liste des dépenses donnant droit à la déduction.

Le coût de mise en oeuvre de cette recommandation a été estimé à cinq millions de dollars par année. Elle a été acceptée. Elle peut être appliquée. Cette promesse sera tenue, à condition que le budget soit adopté.

La recommandation suivante propose que le crédit maximum au titre du supplément remboursable pour frais médicaux soit haussé de 562 \$ à 1 000 \$, et qu'il continue d'être indexé au coût de la vie. Cette mesure coûterait 20 millions par année. Le ministre des Finances l'a acceptée, et je le remercie de s'être montré très réceptif aux recommandations du comité. Nous remercions également son ministère et son personnel d'avoir retenu cette recommandation. Cette promesse sera tenue si le budget est adopté.

On a recommandé de porter de 5 000 \$ à 10 000 \$ le montant des dépenses déductibles au titre du crédit d'impôt pour frais médicaux accordés aux aidants naturels ayant des proches à leur charge admissibles à ce crédit. Cette mesure coûterait cinq millions de dollars par année. Elle a été acceptée et sera appliquée. Ce sera une autre promesse tenue, si la Chambre adopte le budget.

Il était proposé dans la recommandation 4.3 que le gouvernement fédéral augmente de 600 \$ la prestation d'invalidité pour enfant afin que le plafond maximal passe de 1 653 \$ à 2 253 \$, tout en

maintenant l'indexation au coût de la vie. Cet aspect de l'indexation est très important. Il faut éviter aux personnes handicapées la nécessité et le tracassé de revenir à la charge constamment. L'indexation coûtera 15 millions de dollars par année. Le comité aussi bien que le ministre ont accepté cela. C'est une mesure qui ne demande qu'à être mise en oeuvre, une promesse qui serait respectée et prendrait une forme concrète, si nous réussissons à réunir les appuis voulus pour faire adopter le budget.

À titre de président du comité, j'invite tous les députés à ne pas anéantir les prestations que vise cette partie du budget. Nous sommes en bonne voie de formuler notre première loi nationale sur l'invalidité.

Maintenant que les députés ont été invités avec tout le civisme et tout le respect voulu à appuyer le budget, ils doivent comprendre que, s'il n'est pas adopté, un grand nombre de retraités, d'ânés, d'enfants et d'autres personnes handicapées vont en subir le contrecoup. Il y a là une raison puissante d'appuyer le budget, ne serait-ce que pour le capital de sympathie et la satisfaction d'agir à l'avantage des Canadiens handicapés.

•(1350)

Lorsque j'étais maire et que j'ai décidé de me présenter comme député de ma circonscription pour la première fois, on m'a encouragé et les groupes communautaires qui représentaient les personnes handicapées ont passé beaucoup de temps à m'aider à convaincre le gouvernement provincial d'adopter sa première loi sur l'invalidité. Ces gens là continuent d'être représentés aujourd'hui. J'ai pu constater, à titre de président de notre sous-comité de la condition des personnes handicapées, que c'est une cause qui jouit d'un large appui.

Nous sommes très prêts du but. Un grand nombre des recommandations de notre groupe de travail qui était représentatif de l'ensemble du pays ont été acceptées très spontanément et ont très bien fait leur chemin. Je suis donc bouleversé devant la perspective d'un vote défavorable au budget qui causerait beaucoup de tort aux personnes handicapées. Par conséquent, j'invite les députés...

•(1355)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Des questions ou des observations? Le député de Regina—Qu'Appelle a la parole.

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Madame la Présidente, on ressent toujours une certaine confusion à écouter le dernier éclairage sous lequel les libéraux présentent le budget. D'un côté, nous entendons toutes ces supplications désespérées selon lesquelles le budget doit être adopté et tous ces groupes attendent des fonds. À les entendre, les lumières vont s'éteindre, les autobus vont cesser de rouler et les hôpitaux vont fermer si le budget est retardé. Nous savons pourtant que le budget de l'an dernier achève tout juste son parcours au Sénat, ce qui est un peu contradictoire.

Nous savons aussi que de nombreuses dispositions du budget n'entreront en vigueur qu'à la fin de la période couverte par celui-ci, c'est-à-dire 2008-2009. Par conséquent, cette aide tant espérée par divers groupes dont a parlé le député ne sera même pas accordée cette année. Ces groupes devront attendre trois ou même quatre ans pour l'obtenir.

Ensuite le ministre des Finances, s'il l'est toujours après l'entente avec le Nouveau Parti démocratique, nous dit qu'il ne s'agit pas de 22 milliards de dollars de promesses, puisque ces sommes ne seront accordées qu'à la fin de la période ou sont d'anciennes dépenses présentées sous un nouveau jour.

Article 31 du Règlement

Quand les Canadiens toucheront-ils cet argent si le budget est adopté? Suivant ce que j'ai lu et ce que j'ai entendu de la part du ministre des Finances, la plus grande partie de cet argent sera consenti à la fin de la période, soit en 2007-2008. Si nous rejetons le budget, qu'est-ce que cela changera puisque la plus grande partie des dépenses gouvernementales n'interviendront pas avant trois ou quatre ans de toute façon?

M. Ken Boshcoff: Madame la Présidente, à au moins deux égards, dont les dispositions sur les personnes handicapées, l'argent serait versé immédiatement. Dans le cas d'un très grand nombre d'autres dispositions, les gens attendent cet argent.

Par ailleurs, nous savons que les Canadiens ont imploré tous les partis, sur un ton dépourvu de toute partialité, d'adopter le budget. Qu'ils vivent dans une collectivité, une municipalité ou au sein d'une nation autochtone de n'importe quelle taille, ils ont déjà entendu dans la bouche de leurs élus municipaux le souhait que ce budget soit adopté le plus rapidement possible afin que l'argent commence à affluer. On pense notamment aux fonds destinés aux infrastructures, à la taxe sur l'essence et au remboursement de la taxe sur les produits et services aux municipalités, qui est déjà entrepris; tous ces éléments prouvent abondamment notre détermination à injecter les sommes en question dans le système.

Toute l'économie à l'heure actuelle réclame que le budget soit adopté pour mettre fin à l'incertitude, de telle sorte que l'on puisse commencer le plus tôt possible à injecter de l'argent dans les infrastructures des collectivités et à accorder des avantages aux gens, entre autres aux personnes âgées, aux enfants, aux handicapés et aux plus démunis.

Après tous ces éclaircissements, j'espère que le député va voter en faveur du budget, jeudi.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NDP): Madame la Présidente, je suis heureux de poser au député une question au sujet du budget et des initiatives dont, nous l'espérons, les Canadiens pourront bientôt bénéficier.

Une des choses que nous avons négociées avec le projet de loi C-48, c'est l'élimination, dans ce budget-ci, des importantes baisses d'impôt pour les grandes sociétés. Le député croit-il qu'au lieu d'accorder dans l'avenir ces importantes baisses d'impôt aux sociétés, nous devrions investir dans les infrastructures pour, par exemple, rebâtir les routes commerciales et permettre à notre économie de prioriser le transport ferroviaire, maritime, routier et autoroutier, au lieu de privilégier des baisses d'impôt générales qui, au fil des ans, se sont accompagnées d'une détérioration de nos infrastructures?

• (1400)

M. Ken Boshcoff: Madame la Présidente, je reconnais que les idées avancées par le député sont très intéressantes.

De toute évidence, il faut faire cela tout en tenant compte de la nécessité de réduire les impôts. Si nous regardons les baisses d'impôt totalisant des milliards de dollars que nous avons accordées depuis 1993, année où nous avons commencé à nous attaquer aux horribles déficits annuels dont nous avons hérité, nous avons progressé considérablement.

Pour ce qui est des baisses d'impôt par opposition aux investissements dans nos infrastructures, les Canadiens seront probablement heureux d'apprendre ce qui suit. Nous payions 38 ¢ ou 39 ¢ d'intérêt sur chaque dollar de dette. Nous en payons maintenant 18 ¢. Les 20 ¢ excédentaires sur chaque dollar, nous pouvons maintenant les investir dans l'avenir de notre pays et dans des programmes visant à rebâtir ce dernier.

J'espère sincèrement que cela clarifie les choses pour le député.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

MARLENE STEWART STREIT

M. John Maloney (Welland, Lib.): Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour reconnaître une athlète très célèbre de la région du Niagara, la golfeuse Marlene Stewart Streit.

Au mois de novembre, l'an dernier, Marlene Stewart Streit est devenue la première Canadienne à être intronisée au temple mondial de la renommée du golf. Durant sa carrière, elle a remporté les championnats de golf amateur du Canada, de l'Australie, des États-Unis et de la Grande-Bretagne ainsi que 11 omniums canadiens.

En 1967, elle a été décorée de l'Ordre du Canada, la plus haute décoration du pays pour l'oeuvre de toute une vie. En 1999, elle était classée première golfeuse canadienne du XX^e siècle.

Je félicite Marlene Stewart Streit de ses réalisations au Canada et ailleurs dans le monde et je souligne ses capacités athlétiques exceptionnelles. Elle continue d'être un modèle pour toutes les golfeuses. Par ses réalisations et sa contribution à l'athlétisme, elle a laissé une marque indélébile comme légende du sport canadien.

* * *

LE DÉPUTÉ DE WESTLOCK—ST. PAUL

M. David Chatters (Westlock—St. Paul, PCC): Madame la Présidente, pour un certain nombre de raisons, c'est sans doute la dernière fois que je prends la parole dans cette enceinte. Ce fut un honneur pour moi de siéger à la Chambre avec vous, madame la Présidente, et avec vous tous, chers collègues. Au cours des 12 dernières années, j'ai eu l'honneur de représenter deux circonscriptions, celles d'Athabasca et de Westlock—St. Paul.

Je remercie ma femme, Evelyn, de son soutien indéfectible et de sa confiance, mes deux fils, Matt et Gary, leurs femmes, Andrea et Patty, et nos six petits-enfants.

Je remercie aussi les membres de mon personnel et des conseils d'administration des deux circonscriptions, qui ont contribué à mon succès au fil des ans. Ils sont essentiels au succès de tout député.

Il y a bien trop de gens à nommer personnellement. Cependant, quelques-uns d'entre eux sortent du lot en raison du dévouement dont ils ont fait preuve envers moi durant toutes ces années. Ce sont Bob Forester, Ron et Marilyn Bell, Bill Whitney, Dave et Vera Barnes, Margaret Modin, Sheila Trueblood, Guy Bouchard, Hank et Ruthfield Offereins, Clarence Truckey, Paul Quantz, Wayne Cockerill, et j'en passe.

* * *

LA SEMAINE DE LA POLICE

L'hon. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour souligner la Semaine de la police, qui se tient cette année du 15 au 21 mai.

[Français]

La Semaine de la police représente une occasion de souligner la contribution considérable des agents de la paix de tout le Canada, qui s'efforcent d'assurer la sécurité de nos collectivités.

[Traduction]

Tout au long de la semaine, des groupes communautaires et des services policiers dans toutes les régions du pays organiseront des activités spéciales et des expositions faisant la promotion des partenariats entre la police et la collectivité.

[Français]

J'invite tous les Canadiens et toutes les Canadiennes à se joindre à moi pour exprimer des remerciements sincères, aujourd'hui et tout au long de la semaine, aux hommes et aux femmes qui font partie de nos services de police et qui contribuent à accroître pour nous la sécurité du Canada.

* * *

CHANTAL PETITCLERC

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, l'athlète Chantal Petitclerc ne cesse de nous éblouir et de collectionner les plus hautes reconnaissances du monde sportif.

Après avoir remporté cinq médailles d'or en plus d'établir trois records du monde aux Jeux paralympiques d'Athènes, après avoir été choisie athlète féminine de l'année tant au Québec qu'au Canada, elle vient d'obtenir le prix de l'athlète handicapé de l'année remis par la prestigieuse Fondation Laureus à Estoril, au Portugal.

Ce qui rend le prix Laureus si prestigieux, c'est que le récipiendaire est choisi parmi ses pairs. En effet, le comité de sélection est composé uniquement d'athlètes de niveau international.

Cette athlète d'exception s'érige en véritable modèle pour notre jeunesse et pour l'ensemble de la société.

Le Bloc québécois salue la persévérance, la ténacité et la combativité de Chantal Petitclerc, et applaudit ses succès. Bravo, Chantal!

* * *

• (1405)

[Traduction]

LA DÉFICIENCE AUDITIVE

L'hon. Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Madame la Présidente, nous sommes nombreux à tenir pour acquis notre capacité d'entendre et de parler. Que nous parlions directement à d'autres personnes, au téléphone ou ici à la Chambre, la capacité de communiquer est essentielle à nos activités quotidiennes.

Pour un Canadien sur dix, les problèmes d'élocution, de langage ou d'ouïe présentent un défi quotidien, que ce soit au travail, à l'école ou dans leurs loisirs. Nous ne connaissons jamais l'isolement et la frustration des milliers de Canadiens de tous âges qui ont des troubles de communication.

Le mois de mai est le Mois de la déficience auditive. L'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes et ses 4 800 membres au pays travailleront tout au long du mois afin de sensibiliser davantage le public à leurs professions et aux nombreuses questions liées aux troubles de la communication.

J'invite tous les députés et tous les Canadiens à se joindre à moi pour appuyer l'association et pour inciter d'autres personnes à mieux comprendre ces questions.

Je désire remercier les membres de l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes. Leur contribution professionnelle à la santé de nos collectivités et de notre pays profite à tous les Canadiens en leur permettant d'apprendre, de réussir et de jouir de la vie. Nous saluons leurs nombreuses contributions.

Article 31 du Règlement

L'AGRICULTURE

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Madame la Présidente, le groupe d'intérêt R-CALF a déposé le 9 mai une nouvelle plainte devant les tribunaux contre les éleveurs et les autres agriculteurs canadiens. Ce groupe essaie de mettre fin aux importations de boeuf canadien en caisse carton. Nous savons déjà que le juge Cebull s'est montré sympathique à sa cause en fermant la frontière il y a 24 mois et en rejetant l'idée de la rouvrir en mars dernier.

Le gouvernement libéral, et notamment le ministre de l'Agriculture, tergiverse dans ce dossier qui a des conséquences dévastatrices pour les familles d'agriculteurs du pays. Les ministres libéraux du Commerce international et de l'Agriculture n'ont eu recours à aucun des instruments que leur offrent l'OMC et l'ALENA pour faire rouvrir la frontière. Ils n'ont pas essayé de renverser la décision du tribunal du Montana et ils n'ont rien de prévu si jamais le juge Cebull décide de faire fermer complètement la frontière de nouveau.

Je suis fier d'être membre du caucus conservateur, qui continue à prendre la défense des éleveurs et des autres agriculteurs canadiens alors que les libéraux se croisent les bras. En tant qu'agriculteur, je suis content que le Parti conservateur s'occupe de moi, de ma famille et de mes amis du monde agricole, parce que les libéraux n'en font rien.

* * *

LA SANTÉ

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Madame la Présidente, une nouvelle clinique médicale privée doit ouvrir ses portes dans la région d'Halifax-Dartmouth. Apparemment, on y offrira des traitements médicaux qui ne sont pas visés par la Loi canadienne sur la santé, notamment des traitements esthétiques. Mais si les services en question sont fournis avec des ressources humaines dont dépend notre système public de soins de santé, il y a un problème. Notre système public doit demeurer la priorité.

Les habitants de Dartmouth—Cole Harbour et le reste des Canadiens ne veulent pas étouffer tout effort pour innover dans la prestation des soins de santé, mais ils croient fermement que notre système de soins de santé doit être financé et administré par l'État. Je crois en la Loi canadienne sur la santé, et les Canadiens y croient également parce qu'elle fait partie de l'essence même de notre pays. Les Canadiens croient que notre force nous vient de notre engagement à fournir à chacun les soins dont il a besoin.

L'accès aux soins de santé ne doit pas dépendre de la capacité de payer des gens. Il ne doit y avoir aucun compromis sur ce principe.

* * *

[Français]

ALAN B. GOLD

M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ): Madame la Présidente, dimanche dernier est décédé le juge Alan B. Gold. C'était un grand humaniste amoureux de la paix sociale comme de la musique classique.

Article 31 du Règlement

Il fut un grand juge et un administrateur judiciaire efficace. Au-delà des lois qu'il devait appliquer, c'est pour moi celui qui incarne le mieux l'un des grands idéaux de tout système judiciaire: la résolution pacifique des conflits.

Cette valeur profonde, le juge Gold l'a mise en avant par son immense talent de négociateur. Les médiations lors des grèves des débardeurs du port de Montréal, de Postes Canada, de Vidéotron et lors de la crise d'Oka sont des exemples probants de l'importance qu'il accordait à l'harmonie sociale.

Considéré comme un sage, on le disait empathique, rempli d'humour, un homme simple avec un sens civique hors du commun, un modèle pour nous tous. C'est une grande perte pour notre société.

* * *

•(1410)

[Traduction]

LE PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.): Madame la Présidente, quand le chef d'un parti politique fédéral s'allie au parti séparatiste, le Canada en souffre. Lors de la dernière campagne électorale, le chef de l'opposition a déclaré: « Comme je l'ai déjà dit très clairement, il n'y aura aucun genre de coalition ou d'alliance avec le Bloc. » Il est de plus en plus évident que l'alliance entre les conservateurs et le Bloc est bel et bien réelle, malgré ce que prétend le chef de l'opposition.

Au cours des quelques dernières semaines, cette alliance opportuniste a voulu imposer aux Canadiens des élections qu'ils ne souhaitent pas. Main dans la main, les conservateurs et les séparatistes tentent de détruire le gouvernement et maintenant, ils tentent de faire en sorte que le budget que favorisent les Canadiens soit rejeté.

Les intérêts des séparatistes vont à l'encontre de ceux du Canada. Si le chef de l'opposition pouvait se souvenir de cette règle élémentaire, le Canada s'en porterait beaucoup mieux.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Garry Breitreuz (Yorkton—Melville, PCC): Madame la Présidente, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur les conséquences sérieuses de la crise de l'agriculture. Des vies, des familles se font anéantir. On a tenu une fois de plus des funérailles pour des agriculteurs qui se sont suicidés dans le nord de la Saskatchewan. Les agriculteurs ont désespérément besoin d'une solution que le gouvernement n'a pas su leur offrir.

Cela fait près de deux ans que les libéraux attendent qu'un autre pays résolve un problème qui menace le gagne-pain des producteurs agricoles canadiens. Les services de soutien, comme la ligne d'écoute téléphonique d'aide aux agriculteurs, en Saskatchewan, sont inondés d'appels d'agriculteurs au bord du gouffre. Il ne s'agit pas seulement d'une lutte pour la survie financière. Pour certains, il s'agit tout simplement d'une lutte pour la survie.

La crise de l'agriculture, étant donné son ampleur, touche plus que juste les comptes en banque. De nombreux agriculteurs ont perdu tout espoir, compte tenu des circonstances. J'espère sincèrement que le SOS lancé par la communauté agricole sera finalement reçu par les libéraux. Des vies en dépendent. Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas quelque chose?

LE SOUDAN

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Madame la Présidente, la région du Darfour dans l'ouest du Soudan vit une crise humanitaire sans précédent. Plus d'un million de gens ont fui la guerre et abandonné leur foyer pour trouver refuge dans des camps improvisés au Soudan et au Tchad.

En septembre 2004, le gouvernement libéral a appuyé les efforts de la Croix-Rouge canadienne au Soudan en versant une contribution d'un million de dollars. Les fonds ont été alloués au financement de deux unités sanitaires mobiles qui prodigueront des soins de santé primaires dans les villages éloignés et dans les camps qui abritent des personnes déplacées à l'intérieur du territoire. Ces cliniques mobiles assureront aussi le transport des personnes gravement malades vers les établissements de santé existants.

J'invite notre gouvernement à poursuivre son engagement dans cette région et dans d'autres régions d'Afrique où les besoins sont criants.

* * *

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, nous vivons une journée intéressante dans l'histoire de la politique canadienne, non seulement à Ottawa, mais aussi en Colombie-Britannique. En effet, les Britanno-Colombiens sont appelés aux urnes aujourd'hui afin de se prononcer sur l'orientation prise par leur province au cours des quatre dernières années.

Depuis les dernières élections, les Britanno-Colombiens ont été confrontés à plusieurs difficultés, notamment en raison des réductions massives dans les programmes sociaux. On a fermé des maisons de transition dans les collectivités d'un bout à l'autre de la province. Plus de 8 000 travailleurs de la santé ont perdu leur emploi. Les collectivités axées sur l'exploitation des ressources se sont senties trahies à cause de la hausse des exportations de billes de bois.

Toutefois, il n'y a pas que les réductions des dépenses qui ont semé la consternation chez les Britanno-Colombiens. Il y a eu aussi un référendum sur les négociations de traités, au mépris de décennies de travail. Puis, il y a eu l'adoption d'un plan permettant les activités de forage des ressources pétrolières et gazières en mer dans l'archipel de Haïda Gwaii, au mépris de la volonté de la majorité des Britanno-Colombiens. Il y a aussi eu une entente conclue avec l'Allemagne plutôt qu'avec le chantier maritime de Victoria pour la construction de nouveaux traversiers pour la province. On a en outre permis l'établissement d'un plus grand nombre de piscicultures à enclos ouverts pour l'élevage du saumon dans des eaux où migre le saumon sauvage, au mépris des preuves scientifiques exposant les dangers d'une telle pratique.

Par rapport aux dernières élections provinciales tenues en Colombie-Britannique, on compte plus de 700 000 électeurs de plus sur la liste électorale. Selon plusieurs observateurs, on peut attribuer cet intérêt accru à l'égard des élections à l'instauration du scrutin à date fixe ou à la possibilité de modifier la manière dont sont tenues les élections en Colombie-Britannique, mais les Britanno-Colombiens...

Le Président: Le député de St. John's-Sud—Mount Pearl a la parole.

*Questions orales***LES RESSOURCES NATURELLES**

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, durant la dernière campagne électorale, les conservateurs se sont engagés à donner à Terre-Neuve-et-Labrador la totalité de sa part des recettes provenant des ressources extracôticières. Le premier ministre a été forcé de prendre le même engagement.

Après les élections, il a refusé de tenir sa promesse et c'est uniquement la pression exercée par les conservateurs et le travail du premier ministre Williams qui ont mené à un accord. Ensuite, le premier ministre a tardé à présenter un projet de loi de mise en oeuvre. Lorsqu'il s'est finalement décidé à le faire, il a placé l'accord dans un projet de loi omnibus avec 23 autres mesures législatives. Il a refusé de présenter un projet de loi distinct.

Le premier ministre a refusé en dépit du fait que tous les députés de l'opposition s'étaient unanimement prononcés en faveur de la division du projet de loi. Le premier ministre exerce des pressions pour que l'opposition appuie le budget, non dans le but d'aider les provinces mais bien dans celui de rester au pouvoir.

* * *

●(1415)

[Français]

LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, mardi dernier, le gouvernement libéral est tombé au tapis. En mauvais joueur, l'équipe libérale ne recule devant aucune manoeuvre, refuse d'admettre sa défaite et s'accroche désespérément au pouvoir. Pourtant, l'équipe libérale a encaissé un K.-O. après que 153 députés de l'opposition aient signifié qu'ils n'avaient plus confiance en ce gouvernement.

C'est à l'arbitre qu'il faut maintenant s'en remettre. C'est celui-ci qui décidera du sort ultime à réserver à ce gouvernement marqué au fer rouge de la corruption.

Le gouvernement libéral n'a plus l'autorité et la confiance nécessaires à l'exercice de ses fonctions et son entêtement à demeurer en poste bafoue la démocratie.

Le gouvernement libéral devrait avoir l'humilité d'admettre sa chute et s'en remettre à la décision de l'arbitre ultime que sont les électrices et les électeurs. Ce sera alors le véritable vote de confiance.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, plus personne n'arrive à sentir les libéraux et même le député d'Honoré-Mercier l'admet. La preuve, il a demandé aux électeurs d'aller voter pour le Parti libéral en se « pinçant le nez. »

Ce que le Parti libéral a fait empeste tout le Canada. Trois campagnes électorales faites avec de l'argent sale, du blanchiment d'argent, des enveloppes brunes, des contrats illicites donnés à des amis libéraux, du patronage à outrance et des faux-bénévoles. Le député a raison sur un point: ce que les libéraux ont fait sent mauvais.

Est-ce que le député croit vraiment que les électeurs vont se boucher le nez et fermer les yeux sur ce scandale?

Entre la corruption et la séparation, les électeurs savent très bien qu'il existe un seul parti qui peut prendre le pouvoir et gouverner un pays fort et uni de manière transparente et intègre, et ce parti, c'est le Parti conservateur.

[Traduction]

LE PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

M. Mark Holland (Ajax—Pickering, Lib.): Monsieur le Président, à titre de vice-président du Comité des comptes publics, j'ai été choqué hier quand des députés conservateurs et certains de leurs collègues bloquistes ont refusé, pour la troisième fois consécutive, de se présenter à une séance du comité. Le comité devait se pencher sur la motion de censure de la semaine dernière qui a été renvoyée au comité pour que celui-ci nous fasse part de ses directives. Une motion jugée urgente la semaine dernière a soudainement perdu son importance cette semaine.

Il semble que le seul engagement des conservateurs est de ne rien faire, rien au comité, et en s'opposant au budget, rien pour le Canada atlantique, rien pour les villes et les collectivités, rien pour l'environnement et rien pour les garderies.

Je suis fier d'appartenir à un parti qui est ici pour travailler et pour prendre des mesures à l'égard des questions que les Canadiens ont à coeur.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, hier, la vérificatrice générale, Sheila Fraser, a affirmé que le même mépris des règles qui a créé le gâchis des commandites était aussi manifeste dans le programme de publicité général du gouvernement, dont le coût s'élève à 800 millions de dollars. Cela a dérangé la vérificatrice générale au point où elle a ordonné une importante vérification de suivi.

Quand le premier ministre a-t-il été mis au courant de ces problèmes, ou va-t-il prétendre qu'il n'en savait rien?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes heureux de l'attention que la vérificatrice générale porte à cet important dossier. Depuis 2003, le gouvernement a apporté des changements majeurs à son programme de publicité et à ses pratiques dans ce domaine afin de rendre le processus plus concurrentiel, d'optimiser les deniers publics et d'assurer une plus grande transparence. Ces changements ont été faits à la suite de vastes consultations auprès des gens de l'industrie.

Je puis assurer au député que nous sommes absolument déterminés à voir à ce que les contribuables canadiens en aient le plus possible pour leur argent, tout en nous assurant que la population reçoit, par le truchement de la publicité gouvernementale, un message clair quant aux intentions de notre gouvernement.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, je ne crois pas que les Canadiens se laisseront duper par ce genre de réponse. Sous le gouvernement actuel, nous avons entendu parler du gâchis d'un milliard de dollars à DRHC, du fiasco des commandites, du gouffre d'un milliard de dollars qu'est le registre des armes à feu, du fouillis d'Earnsliffe, et la liste est interminable.

Hier, nous avons entendu parler d'un autre problème.

Y a-t-il des gens qui ont perdu leur emploi à cause de tous ces gâchis? Comment le premier ministre a-t-il pu passer toutes ces années au sein du gouvernement sans être au courant de quoi que ce soit jusqu'à ce que quelqu'un se fasse prendre?

Questions orales

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir profiter de l'occasion pour parler des progrès réalisés par notre gouvernement en ce qui concerne le programme de publicité. Nous avons augmenté le nombre de fournisseurs. Nous avons modifié le taux horaire de rémunération. Il y a une nouvelle agence attitrée. Nous faisons appel à des observateurs neutres pour voir à ce que les pratiques en matière de passation des marchés soient transparentes, ouvertes et justes. Nous avons apporté des changements aux règles régissant le contenu canadien et l'affichage de tous les contrats de publicité.

Encore une fois, nous prenons des mesures proactives pour veiller à ce que les contribuables Canadiens en aient toujours le plus possible pour leur argent. Nous défendons les intérêts des contribuables, pas seulement...

• (1420)

Le Président: Le député de Niagara Falls a la parole.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, tout cela est ridicule. Compte tenu de tous ces scandales et de toutes ces irrégularités dans la passation des marchés, qui ont coûté des milliards de dollars aux contribuables, je me demande si le premier ministre pourrait simplifier les choses pour les Canadiens.

Depuis qu'il a accédé au poste de premier ministre, il y a 18 mois, a-t-il vu un seul processus de passation de marché où les libéraux ont respecté toutes les règles, ou est-ce trop demander?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, je profite de l'occasion pour parler de la réforme de l'approvisionnement entreprise par notre ministère. Je félicite à cet égard le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics, le député de St. Catharines, qui a beaucoup contribué à ces changements. En fait, nous avons actuellement le plus haut niveau de réforme et d'évaluation dans le secteur de l'approvisionnement au gouvernement du Canada depuis les années 1960, ce qui nous permettra d'économiser 2,5 milliards de dollars sur les cinq prochaines années. Ce sont donc 2,5 milliards de dollars qui pourront être investis dans les garderies, les soins de santé et les collectivités au Canada, toutes des choses auxquelles s'opposent les conservateurs.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, ils investiraient probablement cet argent dans le Parti libéral du Canada.

[Français]

Il est incroyable que le ministre attaque des témoins comme la vérificatrice générale. Chaque fois qu'elle ouvre la garde-robe du Parti libéral, elle y trouve des squelettes. Lorsqu'il était ministre des Finances, le premier ministre a signé des chèques de plus de 200 millions de dollars à ses amis libéraux. Il en a signé pour plus de 800 millions de dollars, sans documentation appropriée.

Comment pouvons-nous encore faire confiance au premier ministre, alors qu'il n'a rien fait pour arrêter ce scandale quand il était ministre des Finances?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, il est nécessaire de rappeler à la Chambre et à l'opposition officielle ce que le premier ministre a fait. Dès réception du rapport de la vérificatrice générale, il a demandé une enquête publique. C'est lui qui demande qu'on laisse le juge Gomery terminer son travail de

sorte que tous les Canadiens aient une image complète des faits. C'est lui qui a mis en place de nouvelles mesures de contrôle financier à l'intérieur des ministères. C'est lui qui a réclamé une loi pour protéger les dénonciateurs. C'est lui qui a congédié certains dirigeants de sociétés d'État et mis en place un nouveau processus de nomination transparent.

Le premier ministre a expliqué très clairement où...

Le Président: Le député d'Edmonton—Strathcona a la parole.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, cela n'excuse absolument pas ce qu'il a fait avant de devenir premier ministre.

Encore une fois, la vérificatrice générale a révélé l'incompétence du premier ministre. Lorsqu'il était ministre des Finances, il a dépensé 800 millions de dollars en publicité sans les pièces justificatives et les reçus nécessaires. La vérificatrice générale a déclaré devant la Commission Gomery qu'il y avait des problèmes majeurs dans les activités liées à la publicité.

En fait, pendant son discours télévisé le mois dernier, le premier ministre a admis qu'il avait été négligent. Pourquoi devrions-nous lui faire confiance pour réparer les pots cassés puisque, lorsqu'il était ministre des Finances, il avait choisi de ne rien faire?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, si le député faisait bien son travail et suivait ce que le gouvernement a fait dans le dossier de la publicité, il saurait que, depuis 2003, nous avons revu de fond en comble nos pratiques concernant la publicité afin de garantir un processus plus concurrentiel, d'optimiser les deniers publics et d'assurer une plus grande équité et une plus grande transparence. Nous croyons à la transparence et à la reddition de comptes. Nous croyons à l'optimisation des deniers publics. En nous appuyant sur ces principes, nous avons apporté des changements fondamentaux à nos pratiques concernant la publicité.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le modèle de mauvaise gestion libérale est tentaculaire; il s'étend beaucoup plus loin qu'au seul Programme de commandites. Du Shawinigate au Programme canadien des armes à feu, en passant par Option Canada et la publicité, la recette est la même: des contrats aux petits amis, avec un retour sur l'investissement pour le Parti libéral.

On a beau suivre le conseil du président de l'aile québécoise des libéraux et se pincer le nez, or cela ne change rien à la réalité. Le premier ministre nous confirmera-t-il qu'il s'agit bel et bien d'une bonne vieille recette libérale utilisée à toutes les sauces?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, notre premier ministre a agi pour s'occuper des problèmes des commandites. Les séparatistes devraient s'occuper de leurs problèmes, comme Gaspésia et Oxygène 9, où des millions de dollars des contribuables semblent avoir été mal gérés.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, depuis le début, ce gouvernement prétend que le scandale des commandites est basé sur des allégations. Pourtant, le récent témoignage de la vérificatrice générale démontre qu'il y a un modèle de mauvaise gestion libérale qui se répète et qui a pour objectif de récompenser généreusement les firmes amies.

Questions orales

Le ministre finira-t-il par admettre que c'est la même recette libérale que son gouvernement applique partout et qui se confirme?

• (1425)

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, nous avons apporté des changements importants et positifs à nos pratiques de publicité depuis 2003, afin d'accroître la compétitivité, le rendement obtenu par le contribuable canadien et la transparence. Nous ne faisons pas que faire de beaux discours, comme le font les députés d'en face. Nous agissons et nous apportons les changements qui comptent pour les Canadiens, afin qu'ils obtiennent les meilleurs services à un coût moindre.

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, dans le dossier de la publicité gouvernementale, la vérificatrice générale a noté du laxisme et un manque de contrôle flagrant. Cela a donné lieu aux abus que l'on sait, à savoir des contrats donnés sans appel d'offres à des firmes amies du gouvernement et des retours sur l'investissement dans la caisse du Parti libéral. Bref, c'est l'application de la bonne vieille recette libérale.

Puisque c'est justement le travail du Conseil du Trésor de surveiller que l'argent public soit dépensé correctement, comment le premier ministre, qui était vice-président du Conseil du Trésor, peut-il justifier qu'il a laissé tout cela se produire sans réagir?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a apporté des changements de fond pour renforcer son programme de publicité.

Pendant qu'il cite des allégations, le député devrait reconnaître que ses cousins séparatistes du Parti québécois font également l'objet d'allégations selon lesquelles le parti aurait obtenu des fonds de manière illicite et que ces fonds auraient servi à influencer sur l'octroi de contrats par le gouvernement péquiste.

Ces députés devraient faire preuve du même courage que le premier ministre et mettre sur pied leur propre commission d'enquête sur les activités séparatistes au Québec.

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Un instant, monsieur le Président. Le ministre n'arrête pas de parler d'allégations, mais c'est le rapport de la vérificatrice générale qui dit qu'il y a eu des interférences politiques ayant favorisé Groupaction et BCP, deux belles petites firmes amies des libéraux, pour obtenir des contrats des libéraux. On sait comment les choses se sont passées.

Pourquoi le premier ministre, qui était vice-président du Conseil du Trésor, a-t-il laissé la recette libérale s'appliquer sans qu'il réagisse?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, c'est le premier ministre, lorsqu'il était ministre des Finances, qui a redressé les finances de notre pays et qui a contribué à la présentation de huit budgets excédentaires et équilibrés successifs, ce qui constitue un record dans les pays du G8. Nous sommes fiers de ce record. Les Canadiens sont fiers de la tradition de solidité financière que le

premier ministre a instaurée dans le gouvernement et dans notre pays lorsqu'il était ministre des Finances.

* * *

LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre.

Sous l'ancien ministre de la réforme démocratique, le gouvernement s'est vraiment traîné les pieds et force nous est de reconnaître, comme l'a fait le député d'Ottawa-Centre, que cela devait être voulu.

Nous avons cependant une nouvelle ministre responsable de la réforme démocratique et j'aimerais poser une question au gouvernement. Quels plans le gouvernement entend-il mettre en avant avec la nouvelle ministre, pour remédier aux lacunes de l'actuel système électoral?

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, nous avons aujourd'hui la chance de voir un exemple des avantages d'une fédération comptant deux ordres de gouvernement qui peuvent apprendre l'un de l'autre et tirer profit de leurs expériences respectives.

Aujourd'hui, les habitants de la Colombie-Britannique vont faire savoir s'ils souhaitent changer la façon de choisir leurs représentants. Je crois que les députés auraient avantage à tirer des leçons quand les résultats seront connus ce soir.

Entre-temps, le gouvernement fédéral attend et il devrait recevoir, sous peu, le rapport d'un comité faisant suite à une demande unanime de la Chambre.

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, je crois que le principal constat qui se dégagera des élections en Colombie-Britannique sera qu'un plus grand nombre d'électeurs voteront pour le NPD.

J'espère que la nouvelle ministre poussera le gouvernement à agir en ce qui concerne la réforme électorale, parce que rien n'a été fait jusqu'à présent.

[Français]

Le premier ministre a maintenant une nouvelle ministre pour la réforme de la démocratie, mais la vraie question est de savoir s'il a une nouvelle attitude? La réforme démocratique doit être plus que des mots et doit aller plus loin que la Colline parlementaire.

Quel est l'échéancier pour une vraie réforme électorale?

• (1430)

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, l'automne dernier, tous les députés de cette Chambre ont demandé unanimement à un comité de proposer une façon de consulter les Canadiens pour une réforme démocratique, y inclus une réforme électorale. Nous attendons ce rapport.

Questions orales

Entre-temps, le gouvernement n'est pas resté sans s'occuper de ce dossier. Nous avons entrepris un diagnostic, nous avons consulté de multiples façons les Canadiens. Sur réception du rapport du comité, le gouvernement aura un plan d'action et il sera dévoilé en temps et lieu.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, le juge Gomery a lui-même dit que les termes utilisés par le premier ministre l'empêchaient d'identifier directement un coupable dans le scandale des commandites. Mais le ministre de la Justice persiste à dire le contraire en cette Chambre. Ce gouvernement se plaît à donner l'illusion que justice sera rendue, mais il est clair que le juge Gomery a les mains liées.

Est-ce que le ministre de la Justice va avouer qu'il définit les termes du premier ministre de façon à lier les mains du juge Gomery pour qu'aucun coupable ne soit identifié?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le député tente de ternir le mandat du juge Gomery parce qu'il craint que l'analyse de ces allégations par le juge Gomery soit plus équilibrée que celle de l'opposition.

Le paragraphe K fait partie de pratiquement toutes les enquêtes judiciaires. En fait, le gouvernement provincial de Mike Harris a eu recours à cette disposition, qui est l'un des paramètres de toute enquête judiciaire dans cette province.

Cela n'est pas rare et le juge Gomery fait vraiment son travail et il le fait bien. C'est ce que l'opposition n'aime pas et c'est ce qu'elle lui reproche.

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, il semble que le ministre ait finalement lu le mandat, mais les libéraux continuent de dire à tort aux Canadiens que le juge Gomery peut faire toute la lumière sur la corruption libérale. Je sais qu'ils ne veulent pas induire les Canadiens en erreur. Je vais essayer d'aider un peu. Le mandat que le premier ministre a confié au juge comprend ceci:

Le commissaire a pour mandat d'exercer ses fonctions en évitant de formuler toute conclusion [...] à l'égard de la responsabilité civile ou criminelle de personnes ou d'organisations[...]

Le premier ministre s'engagera-t-il à dire aux Canadiens que les mains du juge Gomery sont liées plutôt que de les laisser croire que le juge peut vraiment sévir contre les actes répréhensibles des libéraux?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens savent que le juge Gomery peut faire quelque chose, car il est de toute évidence en train de faire quelque chose de très important. Une partie de son mandat correspond à l'établissement des faits. Une partie de son mandat correspond à la formulation de recommandations pour faire en sorte que ce genre de choses ne se reproduisent jamais.

Au-delà de ce mandat, il y a aussi les poursuites criminelles engagées contre certains individus et certaines entreprises. En fait, certains des témoins préférés des gens d'en face font déjà l'objet d'accusations criminelles.

Qui plus est, une procédure de récupération des fonds a été entamée, et des poursuites civiles intentées, contre 19 entreprises et individus, afin de récupérer 41 millions de dollars.

Le gouvernement prend tous les moyens nécessaires pour faire ce qui s'impose et découvrir la vérité pour les Canadiens.

* * *

LA JUSTICE

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre de la Justice a nié toutes les allégations de responsables du Parti libéral selon lesquelles l'allégeance politique libérale était déterminante pour la nomination des juges. Or, cette semaine, il reconnaît que le processus de nomination mérite un examen.

Pourquoi le ministre refuse-t-il donc de confier l'examen de cette question à un organisme indépendant?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le processus de nomination commence lorsqu'un candidat soumet une demande. Cette demande est étudiée et évaluée par un comité indépendant. Le processus relève d'un commissaire à la magistrature indépendant et il se déroule selon le critère du mérite. Je l'ai dit et je le répète: il s'agit d'un excellent processus, fondé sur le principe du mérite.

Pour ce qui est d'améliorer le processus, nous sommes toujours disposés à apporter toute amélioration allant dans le sens de l'intérêt public.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens comprennent qu'il s'agit d'un processus libéral, contrôlé par des libéraux et fait pour des libéraux.

Le ministre de la Justice prétend avoir effectué des consultations et des examens depuis un an, mais il n'a su lancer aucune réforme valable du processus de nomination des juges. Le processus continue d'être politique et contrôlé par des libéraux. Quand le ministre va-t-il enfin consentir à l'instauration d'un processus indépendant de nomination des juges qui soit transparent et public?

● (1435)

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il existe un processus indépendant. Il a d'ailleurs été instauré par le Parti conservateur sous le premier ministre Mulroney. Nous estimons que ce processus est excellent en principe. S'il peut être amélioré sur le plan pratique, nous nous y emploierons. Cependant, lorsqu'on tente de le politiser, de semer le doute sur son indépendance et de ternir la réputation des candidats nommés, à mon avis on porte alors atteinte à l'indépendance et à la primauté du droit au Canada.

* * *

[Français]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a affirmé, et je la cite: « L'agence de publicité BCP n'aurait pas dû obtenir un contrat de Tourisme Canada dont la valeur a atteint 65 millions de dollars. C'est évident que Tourisme Canada a divisé le programme en deux. Il n'y a pas eu de processus concurrentiel. »

Questions orales

Devant le témoignage de la vérificatrice générale, est-ce que le premier ministre conviendra que la recette libérale ne se limite pas seulement aux programmes des commandites, mais que cette recette s'étend aussi à la publicité, dont les budgets sont trois fois plus élevés?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, nous avons apporté des modifications importantes à notre programme de publicité en tant que gouvernement. En fait, cela entraîne une plus grande concurrence et les Canadiens en ont ainsi plus pour leur argent et ils peuvent obtenir de meilleurs services. C'est l'objectif visé: en donner davantage pour leur argent aux contribuables, offrir de meilleurs services aux Canadiens et respecter les deniers publics durement gagnés que nous recevons.

Nous passons aux actes. Nous ne nous contentons pas de belles paroles creuses comme nos vis-à-vis. Nous réalisons des progrès importants pour ce qui est de faire ce qui s'impose dans l'intérêt des Canadiens.

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, c'est trop peu, trop tard. La vérificatrice générale en remet, en ajoutant que ce n'est pas parce qu'une firme arrive deuxième dans un concours qu'elle a le droit d'être première sur le prochain contrat.

Est-ce que le premier ministre admettra que les affirmations de la vérificatrice générale sont très sérieuses et qu'elles viennent confirmer que la recette libérale est le moyen le plus sûr d'échapper à tout processus concurrentiel?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de parler de la façon dont le gouvernement libéral réussit à tirer parti de la concurrence. En fait, nous avons accru le nombre de fournisseurs. Nous avons modifié le taux horaire de rémunération. Nous avons une nouvelle agence de référence. Nous utilisons des surveillants de l'équité dans le cas de la plupart de nos méthodes d'approvisionnement, pour veiller à ce que les meilleures méthodes soient suivies. Nous avons modifié les règles relatives au contenu canadien. Nous affichons tous nos marchés de publicité.

Nous faisons ce qui s'impose. Les Canadiens savent que ce sont les types d'actions qui feront une véritable différence pour ce qui est d'en donner plus pour leur argent aux contribuables canadiens et de parvenir à un processus plus concurrentiel et transparent.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, malgré des plaintes formulées par les fonctionnaires du ministère de la Justice concernant l'agence de communication qui avait le contrat du ministère, Groupaction a conservé son contrat en profitant d'appels d'offres reportés ou d'un renouvellement de contrat sur une base mensuelle pour une longue période.

Est-ce que cette constatation de la vérificatrice générale ne confirme pas le témoignage de Jean Brault à la Commission Gomery à l'effet qu'il avait dû verser 50 000 \$ à Joe Morselli, l'agent financier du Parti libéral, afin de garder son contrat avec le ministère de la Justice?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il est scandaleux que ces députés prennent ce que la vérificatrice générale a déclaré et essaient de déformer ses paroles pour présenter une sorte d'argument en vue de soutenir leur point de vue étroit et partisan sur cette question.

N'oublions pas que des allégations sont faites contre d'autres partis à la Commission Gomery. Les conservateurs et les séparatistes sont également visés, mais ils ne font rien à ce sujet. Ils refusent de rendre des comptes relativement à ces allégations.

En fait, il n'y a qu'un seul parti et un seul premier ministre, le premier ministre libéral, qui fait ce qui s'impose, qui s'attaque de front au problème, qui met de l'ordre dans toute cette affaire et qui va au fond des choses pour les Canadiens.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, la seule chose correcte qu'ils font, c'est de s'occuper de leurs petits amis et de leur donner des commissions. C'est ce qui arrive.

Je redemande ceci au gouvernement. La vérificatrice générale, qui est une personnes crédible, a admis qu'il était incroyable que Groupaction ait gardé son contrat, profitant d'appels d'offres qui ont disparu et d'un renouvellement mois après mois. Comment le gouvernement peut-il justifier un tel résultat quand Jean Brault, de Groupaction, a déclaré avoir été obligé de donner 50 000 \$ au *bagman*...

Le Président: L'honorable ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

• (1440)

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Tout d'abord, monsieur le Président, ce sont de très sérieuses allégations. Nous leur accordons toute l'importance voulue. Nous devons y donner suite et nous faisons tout ce qui s'impose pour corriger la situation.

Contrairement aux séparatistes qui refusent de faire face aux allégations qui les visent et d'agir à ce sujet, nous prenons des mesures. Nous ne nous contentons pas de nous attaquer à cette question du point de vue du Parti libéral. Nous changeons la culture du gouvernement. Cela profitera aux Canadiens pour des générations à venir.

[Français]

S'il est possible de changer la culture du gouvernement, cela vaudra la peine à court terme.

* * *

[Traduction]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, les droits de millions de Canadiens reposent entre les mains des ministres. Pourquoi? Eh bien, ces derniers ont accès aux renseignements personnels fournis par des Canadiens convaincus que leur caractère confidentiel serait protégé.

Questions orales

Malheureusement, le ministre de l'Immigration s'est montré incapable de protéger les droits légaux d'une femme dont il avait la responsabilité du dossier d'immigration. Les problèmes familiaux de cette femme ont été révélés sur les ondes de la télévision nationale. On ne peut plus revenir en arrière: ses droits à la protection de la vie privée ont été brimés. Le ministre a failli à l'une de ses obligations fondamentales envers la nation. Pourquoi est-il encore en poste?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué hier, ni moi ni personne d'autre de mon bureau n'est impliqué dans la diffusion de quelque renseignement que ce soit, et encore moins de documents liés à un dossier relevant du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. La députée ne peut-elle pas accepter cette réponse?

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, le bureau du ministre a confirmé que la fuite vient des libéraux. C'est sous la gouverne du ministre que des renseignements hautement confidentiels, qu'il avait fait le serment de protéger en tant que ministre et conseiller privé, ont été transmis aux médias. Quel sera le prochain dossier à être rendu public?

Le ministre responsable de cette trahison de la confiance publique sera-t-il démis de ses fonctions?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, j'aurais espéré que la députée et tous les membres de cette assemblée tirent une leçon de la situation qu'a vécue la députée de York-Ouest.

Encore une fois, la députée d'en face tient certaines choses pour des faits et prononce des allégations à l'emporte-pièce au sujet de ce qui s'est peut-être passé. Je m'attends à ce que, dans cette enceinte, nous posions des questions respectables et recevions des réponses respectables, et à ce que nous cessions d'essayer de détruire la réputation des gens avec des allégations non prouvées.

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Monsieur le Président, hier et aujourd'hui, la vice-première ministre a tenté de défendre la dernière bétise du ministre de l'Immigration. Elle est indéfendable. Des renseignements hautement confidentiels, qu'il a fait serment de protéger à la fois comme ministre et comme conseiller privé, ont été communiqués aux médias. Les libéraux ont confirmé que l'un des leurs est responsable de cette fuite.

Quand le ministre va-t-il assumer la responsabilité de cet échec monumental de son ministère et démissionner?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, une fois de plus, je ne puis que répéter la bonne réponse à ceux qui veulent bien écouter. J'ai reçu des renseignements que j'ai dû transmettre aux autorités compétentes. J'ai même pris le député à part pour l'en prévenir. Il n'avait aucune objection, et j'ai communiqué les renseignements en ma possession aux autorités compétentes. Il n'y a eu aucune fuite de ma part ni de la part de mes collaborateurs.

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Monsieur le Président, un libéral non identifié qui a accès à des dossiers du ministère de l'Immigration a gravement porté atteinte à la confiance du public. Le personnel du ministre a confirmé que cette personne y a eu accès.

On a violé la confidentialité de renseignements concernant des Canadiens, apparemment pour en tirer un avantage politique. Pourquoi le ministre de l'Immigration n'assume-t-il pas la responsabilité de cette fuite et ne démissionne-t-il pas?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, une fois encore, je me suis acquitté de mes fonctions dans les limites de mes responsabilités et conformément aux processus en vigueur. Je m'y suis conformé rigoureusement, et j'invite tout le monde à en faire autant.

* * *

• (1445)

L'INFRASTRUCTURE

Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.): Monsieur le Président, le budget sera mis aux voix jeudi. Ce budget prévoit 5 milliards de dollars pour les villes et les collectivités. Le gouvernement a déjà conclu des ententes avec la Colombie-Britannique et l'Alberta pour verser 1,1 milliard de dollars aux municipalités au titre de l'infrastructure locale. J'espère qu'une entente semblable sera conclue bientôt avec l'Ontario.

Je crois savoir que d'aucuns accueillent avec un certain scepticisme l'engagement des conservateurs de respecter ces ententes. Le ministre d'État à l'Infrastructure et aux Collectivités a-t-il des observations à faire à cet égard?

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, il est certainement difficile de croire les déclarations de ce parti, étant donné que son porte-parole pour les finances a dit que le public se trompe peut-être sur la mesure dans laquelle son parti appuie certaines de ces dépenses.

Le chef de l'opposition a dit en 2003 que le gouvernement fédéral ne devrait pas conclure une nouvelle entente avec les villes et les collectivités. En 2004, son parti a fait campagne sur la suppression de trois des quatre programmes d'infrastructure. En 2005, ces députés ont voté, à leur congrès, contre le partage des recettes de la taxe sur l'essence. On ne peut pas dire que pareilles prises de position soient le propre d'un parti qui veut vraiment venir en aide aux villes et aux collectivités.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre ou au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le Nouveau Parti démocratique est encouragé par les progrès réalisés quant au programme de réconciliation et d'indemnisation des survivants des pensionnats; nous n'en estimons pas moins, à l'instar de nombreuses personnes des communautés autochtones et des premières nations, qu'il devrait s'accompagner d'excuses sans conditions et sans réserves de la part du premier ministre pour ce chapitre déplorable de l'histoire canadienne.

Je me demande si le gouvernement est en mesure de nous dire si de telles excuses seront bientôt présentées.

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, le député soulève une question importante, à savoir la résolution des questions concernant la tragédie des pensionnats dans notre pays. Je rappelle au député qu'un ancien collègue et ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a reconnu la tragédie et l'horreur qu'ont vécues ces pensionnaires.

Questions orales

Je tiens à rassurer le député et à remercier les députés de son parti de l'excellent travail qu'ils ont fait dans ce dossier, en collaboration avec des députés ministériels et d'autres. Qu'il me soit permis de dire que nous prenons très...

Le Président: Le député de Timmins—Baie James a la parole.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS ET LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, il y a quatre mois, le ministre de Travaux publics s'est levé en Chambre et a fait une promesse aux Canadiens. Il s'est engagé à ce que le gouvernement libéral cesse de sous-traiter à des usines en Chine les épinglettes à l'effigie du drapeau canadien. Dans les mois qui ont suivi, aucune mesure n'a été prise, aucun appel d'offres n'a été lancé et on envoie toujours aux députés des épinglettes fabriquées en Chine.

Hier, l'appel d'offres a enfin été lancé, mais pour une livraison attendue en juin, ce qui fait qu'il est pratiquement impossible pour les fournisseurs canadiens de soutenir la concurrence. Pourquoi le ministre a-t-il violé la promesse qu'il a faite à la Chambre et aux Canadiens?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): En vérité, nous avons oeuvré de concert avec le ministère du Patrimoine canadien et avec le Bureau de régie interne afin que la Chambre puisse s'assurer que toutes les épinglettes achetées pour les sénateurs et les députés, c'est-à-dire pour l'ensemble du Parlement, soient achetées au Canada.

Nous pouvons le faire tout en respectant nos règles commerciales et le traitement national qui en fait partie. Parallèlement, nous pouvons donner l'assurance que les députés et les sénateurs recevront des épinglettes fabriquées au Canada.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, lorsqu'il s'est rendu en Nouvelle-Écosse, le premier ministre a dit que l'avenir des avantages de l'Accord atlantique reposait uniquement sur les épaules des députés conservateurs de la province. À Terre-Neuve, il a dit qu'il dépendait uniquement des députés conservateurs de la province.

N'est-il pas vrai que l'avenir des avantages de l'Accord atlantique repose uniquement entre les mains du premier ministre et qu'il peut les accorder quand bon lui semblera?

● (1450)

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, l'Accord atlantique a été conclu avec le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador et avec celui de la Nouvelle-Écosse. Cet accord figurait dans le budget et dans le projet de loi d'exécution du budget qui fera l'objet d'un vote dans deux jours.

Je comprends que le député a certaines difficultés sur le plan électoral. Je sympathise avec lui. Comme il l'a dit par le passé, on ne peut jamais tourner le dos à sa province sur une question importante comme celle-ci; même si cela signifie que son parti dise tant pis, il faut demeurer assis. Je sympathise avec le député. Cependant, il aura l'occasion d'agir correctement jeudi.

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PCC): Monsieur le Président, hier, le gouvernement a dit qu'il ne pouvait pas séparer l'Accord

atlantique du projet de loi principal sur le budget parce que le Bloc ne serait pas d'accord. C'est inexact. Les trois partis d'opposition ont accepté que le projet de loi soit scindé. Seuls les libéraux ont refusé.

Maintenant que les conservateurs, les néo-démocrates et les bloquistes ont accepté que le projet de loi soit scindé, le gouvernement cessera-t-il de faire de la politacillerie avec l'accord et consentira-t-il à le séparer du grand projet de loi sur le budget?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je propose aux députés d'en face d'écouter ce que le premier ministre Williams a dit: « J'aimerais que le budget soit adopté. » Il s'agit du budget, et non uniquement de l'Accord atlantique. Hier, au réseau CBC, il a dit: « Un vote en faveur du budget est un vote en faveur de Terre-Neuve-et-Labrador. »

Je propose que les députés de Terre-Neuve-et-Labrador tiennent compte des désirs de leurs électeurs et appuient le budget. Ils obtiendront alors l'Accord atlantique, qui renforcera la province et, partant, le reste du Canada.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, les mercenaires commerciaux de R-CALF aux États-Unis menacent de prendre des mesures pour fermer la frontière américaine aux exportations de boeuf canadien en caisse carton. Ce stratagème qui vise à paralyser davantage le secteur canadien de l'élevage nous force à étudier toutes les possibilités en vue d'accroître les marchés d'exportation pour le boeuf canadien et les autres produits du bétail.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est-il finalement prêt à envisager la possibilité de permettre les tests volontaires de détection de l'ESB pour faciliter l'accès des produits canadiens du bétail aux marchés à créneaux?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement a pris d'importantes mesures pour venir en aide au secteur de l'élevage bovin. Notre stratégie de repositionnement est conçue en partie pour créer de nouveaux débouchés à l'échelle internationale. C'est pourquoi nous avons investi 50 millions de dollars dans un fonds spécial d'aide à la commercialisation. Comme je l'ai souligné à plusieurs reprises, nous tiendrons compte d'une série d'options qui viseront la création de nouveaux débouchés pour notre boeuf et nos bovins à l'échelle internationale.

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, cela ne suffit pas. Il faut faire davantage pour trouver de nouveaux marchés pour les bovins canadiens.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement libéral n'a annoncé que la reprise du commerce des bovins sur pied avec Cuba, un pays qui a acheté pour à peine 151 000 \$ de bovins sur pied du Canada au cours des dix dernières années.

Quand le ministre cessera-t-il de faire des annonces creuses et commencera-t-il réellement à obtenir des résultats au chapitre de l'exportation du bétail canadien?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, pour une raison ou une autre, la députée a oublié de mentionner le fait que nous avons rétabli l'accès au marché de Hong Kong et que nous avons conclu une entente avec la Chine en vertu de laquelle nous pourrions y exporter du matériel génétique. Les progrès vont bon train en ce qui a trait au marché japonais ainsi qu'au marché taiwanais.

Questions orales

Il serait peut-être préférable que la députée cherche à venir en aide aux producteurs canadiens plutôt que de se faire du capital politique à bon marché à la Chambre.

* * *

[Français]

LA JUSTICE

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ): Monsieur le Président, les prédécesseurs du ministre de la Justice n'ont pas tardé, eux, à porter plainte lorsque des juges ont tenu des propos discriminatoires à l'endroit des femmes et des juifs. Aujourd'hui, ce sont les souverainistes qui sont visés et le ministre refuse toujours de porter plainte.

Est-ce que le ministre nous dit qu'il n'aurait rien fait et serait resté silencieux face aux propos discriminatoires envers les femmes et les juifs à l'époque, ce qui expliquerait la discrimination dont il fait lui-même preuve à l'endroit des souverainistes aujourd'hui?

• (1455)

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, il n'y a aucune considération quant à l'affiliation politique ou idéologique en ce qui concerne les nominations des juges.

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ): Monsieur le Président, il y en a juste 60 p. 100, qui ont donné au Parti libéral depuis 2000, qui ont été nommés!

Le ministre de la Justice a bâti sa carrière internationale et sa réputation sur la défense des victimes de discrimination.

S'il veut être à la hauteur de cette réputation, pourquoi ne convient-il pas qu'il doit exiger, lui-même et aujourd'hui même, la démission de Michel Robert pour ses propos discriminatoires à l'endroit des souverainistes?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il y a une plainte actuellement devant le Conseil canadien de la magistrature. Nous allons laisser le dossier suivre son cours.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, hier, le ministre de l'Agriculture s'est vanté des millions de dollars versés aux producteurs.

Dan et Wanda Meyer, un couple de ma circonscription vivant à Didsbury, en Alberta, doivent tous les deux travailler à l'extérieur de leur exploitation agricole pour payer leurs factures de services publics et nourrir leurs trois enfants. Ils étaient enthousiastes lorsqu'ils ont reçu une enveloppe brune contenant un chèque censé couvrir la partie du paiement direct applicable à leur revenu agricole. En ouvrant l'enveloppe, ils ont découvert un chèque au montant mirobolant de 106,40 \$, ce qui était bien loin des quelques milliers qu'ils attendaient.

Compte tenu des sommes faramineuses contenues dans des enveloppes brunes que des libéraux s'échangent dans des restaurants de Montréal, comment le ministre peut-il dormir la nuit, sachant que des agriculteurs pratiquement sans ressource reçoivent cette maigre pitance?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je réitère ce que j'ai déjà dit au porte-parole du parti d'en face, c'est-à-dire qu'il est

important de ne pas essayer de politiser cette question pour tenter de marquer des points à la Chambre des communes.

En réalité, il existe un certain nombre de programmes, dont un de plus de 2 milliards de dollars relatif à l'ESB. À la fin de l'année, il y avait un autre programme évalué à plus de 1 milliard de dollars. On a déjà versé 70 p. 100 des fonds de ce programme. Des centaines de milliers de producteurs en bénéficient.

Le gouvernement continuera d'honorer les engagements fermes qu'il a pris envers les producteurs canadiens, comme il l'a fait dans le passé. Nous continuerons d'agir ainsi dans l'avenir.

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, je me demande ce que le ministre aurait à dire aux familles des quatre dernières personnes qui se sont suicidées en Saskatchewan.

Wendy et Doug Newton vivent dans ma circonscription. Ce couple de travailleurs acharnés de Crossfield a dû chercher du travail à l'extérieur de son exploitation agricole pour en assurer la survie. Ils étaient fébriles lorsqu'ils ont reçu leur chèque le 26 avril. Celui-ci était toutefois au montant de 304 \$. Eux aussi s'attendaient à recevoir des milliers de dollars.

Le ministre peut-il expliquer comment un chèque de 304 \$ permettra de sauver l'exploitation agricole des Newton?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le député aura beau donner tous les exemples qu'il veut, je répète qu'il essaie de dépeindre une situation qui n'est pas conforme à la réalité.

En fait, par l'entremise du PCSRA, nous avons déjà octroyé 1,6 milliard de dollars aux producteurs canadiens. Nous leur versons près de 1 milliard de dollars par l'entremise du Programme du revenu agricole.

Le député a raison, et tous les députés qui comprennent l'agriculture sont au courant des graves difficultés auxquelles se heurtent nos producteurs. Nous prenons des mesures énergiques pour les aider. Nous n'essayons pas d'exploiter mesquinement la situation à des fins politiques.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Don Bell (North Vancouver, Lib.): Monsieur le Président, la Commission d'appel des évaluations de la Colombie-Britannique a décidé que l'évaluation foncière d'une société qui loue une propriété fédérale au bord de la mer, à North Vancouver, ne se fera plus d'après la valeur de la propriété sur le marché, ce qui réduira de 50 p. 100 le montant des impôts fonciers municipaux et forcera la municipalité à rembourser 2,6 millions de dollars en impôts déjà perçus.

La ville et le district de North Vancouver risquent de perdre plusieurs millions de dollars en impôts fonciers et sont plongés dans l'incertitude quant à leurs recettes fiscales futures, ce qui met en péril les programmes et les services municipaux et risque d'accroître le fardeau des autres contribuables, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises.

Nous avons besoin à la fois d'un port concurrentiel et de municipalités viables. Le ministre des Transports s'engage-t-il à discuter de cette question avec son homologue provincial?

Le Président: Le ministre des Transports a la parole.

Initiatives ministérielles

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je partage les craintes du député de North Vancouver. J'ai l'intention de discuter de ce problème avec mon homologue, le ministre des Transports de la Colombie-Britannique, aussitôt les élections terminées ce soir. Je suis certain que je pourrai en parler avec le ministre Falcon demain et dans les mois à venir.

* * *

● (1500)

LA FISCALITÉ

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Monsieur le Président, il y a quatre ans, d'anciens employés de JDS ont reçu de Revenu Canada un avis de cotisation de centaines de milliers de dollars pour un revenu fictif; ils n'en ont jamais touché un cent.

Pendant la dernière campagne électorale, le premier ministre, qui était parfaitement au courant du problème, a dit aux employés de JDS qu'il trouverait une solution. Qu'a-t-il fait depuis? Rien. Pourquoi les Canadiens devraient-ils croire les futures promesses du premier ministre s'il n'a pas tenu celles qu'il a déjà faites?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, sans accepter la prémisse de la question, je remercie le député et le représentant d'Esquimalt—Juan de Fuca de leur aide dans ce dossier ardu.

Comme je l'ai déjà assuré à la Chambre, je suis ce dossier de près et je suis régulièrement informé des progrès. Je puis assurer aux députés que l'agence traite un cas à la fois et procède de façon aussi flexible et humaine que le lui permet la loi.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Monsieur le Président, si la prémisse ne plaît pas au ministre, permettez-moi de lui communiquer certains faits dont il devrait être informé quotidiennement.

Le ministre a contraint de nombreuses familles à la faillite depuis les dernières élections. Revenu Canada menace certaines familles de leur faire perdre leurs résidences et leurs économies. Je communique avec ces familles à intervalle régulier. Elles sont consternées par l'attitude du gouvernement.

Le premier ministre a regardé ces gens droit dans les yeux et leur a fait une promesse. Ces personnes sont aujourd'hui en larmes. Comment quelqu'un peut-il croire ce que dit le premier ministre?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, je ne puis accepter la prémisse, et la loi ne me permet pas de parler des dossiers particuliers auxquels le député fait référence. Je puis lui assurer que l'agence recherche une solution administrative à cette question, en faisant preuve de la plus grande flexibilité et de la plus grande équité permises par la loi.

* * *

[Français]

POSTES CANADA

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, hier matin, plus d'une centaine de travailleuses et de travailleurs de Postes Canada ont manifesté leur vive inquiétude devant la menace de l'abolition de près de 200 emplois à la succursale de la rue Saint-Paul, à Québec. En détournant le courrier vers Montréal, la région de Québec risque de perdre 200 emplois.

Le ministre responsable de Postes Canada peut-il nous rassurer quant aux intentions de la société d'État et s'engager en faveur du maintien, à Québec, des 200 emplois liés au tri du courrier?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, Postes Canada doit observer les changements démographiques ainsi que le changement de la structure de la demande partout au pays et y réagir. Je peux assurer la députée qu'il n'y a aucune perte d'emploi. Cependant, il s'agit d'une réaction au changement de la structure de la demande partout au pays.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des langues officielles.

Compte tenu de la menace d'élections prochaines — que les Canadiens ne veulent certainement pas avoir — et compte tenu, également, du fait que les Canadiens vivant en milieu minoritaire veulent l'adoption du projet de loi S-3 pour augmenter leur protection, le ministre est-il prêt à prendre toutes les mesures nécessaires, en collaboration avec le comité, pour faire adopter le projet de loi S-3 concernant les langues officielles dès cette semaine?

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi S-3 aurait pour effet de rendre justiciable la partie VII de la Loi sur les langues officielles. Le gouvernement s'est dit favorable à cet objectif, moyennant certaines modifications qui serviraient à mieux cerner la portée du projet de loi.

La question est très simple: on me demande si le gouvernement est prêt à accélérer l'étude de ce projet de loi. En effet, le gouvernement accueillerait favorablement la volonté unanime des partis de l'opposition de procéder plus rapidement à l'étude et l'adoption de ce projet de loi.

* * *

[Traduction]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence M. Saleh Abdullah Bin Hemeid, président du conseil shura du Royaume d'Arabie saoudite.

Des voix: Bravo!**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

● (1505)

[Traduction]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, et de la motion portant que cette question soit maintenant mise aux voix.

Initiatives ministérielles

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole au sujet du projet de loi C-43, la Loi d'exécution du budget. Le budget de cette année prête un peu à confusion. En effet, on ne sait pas s'il est question du budget libéral présenté il y a quelque temps à la Chambre ou du budget du NPD qui est apparu peu après, ou encore du milliard de dollars que le premier ministre promet chaque jour depuis. Comme quelqu'un l'a déjà dit « un million par-ci et un million par-là » ont tôt fait de s'accumuler.

Il semble incroyable que le ministre des Finances et le premier ministre puissent présenter à la Chambre un budget imprimant une orientation au Canada et le dotant d'un plan de croissance économique quinquennal ou décennal pour le reléguer aux oubliettes moins d'un mois plus tard, conclure des ententes avec d'autres partis à la Chambre et promettre une injection supplémentaire de 22 milliards de dollars. Quel plan économique ont le premier ministre et le ministre des Finances pour diriger le Canada?

Nous constatons une certaine nervosité sur les marchés, et cela se reflète sur la valeur de notre dollar et sur d'autres questions qui touchent directement le Canada sur le plan des investissements. Les gens ne sont pas certains des orientations du gouvernement. Cette nervosité se reflète dans le manque de confiance des investisseurs à l'égard du Canada.

Nous avons besoin d'investissements dans l'industrie. Nous en avons besoin également dans les domaines sur lesquels les Canadiens doivent compter quotidiennement. Il en faut en recherche et développement. On parle beaucoup d'investir dans la recherche. On investit de bonnes sommes dans ce secteur et d'excellentes recherches sont effectuées. Dans ma circonscription, Lethbridge, à l'université et au collège, au Centre de recherche de Lethbridge, au centre de recherche vétérinaire, d'excellentes recherches sont effectuées. Cependant, ce qui manque, ce sont les investissements dans le développement par la suite pour faire en sorte que cette recherche et les idées qui en découlent aboutissent.

Les sociétés, les citoyens, les entreprises familiales doivent supporter un fardeau fiscal trop lourd et ils sont incapables de réinvestir de l'argent dans le développement du pays. Lorsqu'ils en ont les moyens, cela se traduit par un accroissement de l'activité économique. Le Parti libéral, qui est au pouvoir depuis 12 ans, ne comprend pas que le moteur de l'économie n'est pas le gouvernement. Ce sont les entreprises, petites et grandes, qui sont la source du développement économique, qui créent des emplois et assurent la stabilité des familles.

Nous nous préoccupons de deux ou trois dossiers au sujet desquels nous avons exercé des pressions sur le gouvernement récemment et au cours des dernières années, notamment le Protocole de Kyoto. Lorsque j'ai été élu pour la première fois en 1997, j'étais porte-parole adjoint en matière d'environnement au Comité de l'environnement. Une des premières questions que j'ai posées à la Chambre portait sur le plan du gouvernement relativement au Protocole de Kyoto, lorsqu'il a décidé de signer cet accord. Nous nous posons toujours la question.

Des milliards de dollars ont été dépensés. Les cibles n'ont pas été atteintes. Les cibles qui ont été fixées ne sont pas atteignables. Le smog dans les villes est aussi important sinon pire qu'il ne l'était. Nos systèmes d'adduction d'eaux ne sont pas meilleurs. Nous nous demandons encore où est le plan. Nous n'allons pas appuyer le Protocole de Kyoto, mais nous allons mettre sur pied une solution canadienne à ces problèmes et nous allons y consacrer de véritables ressources. Ce sera un véritable plan pour assainir notre air, notre eau et nos sols. Je dis aux élèves des écoles de ma circonscription que je

ne suis pas très fier du bilan de ma génération en matière d'environnement.

C'est la jeune génération qui devra réparer les pots cassés que nous aurons contribué à lui laisser. Cependant, nous devons amorcer dès maintenant le travail qui l'aidera à y parvenir. Le Protocole de Kyoto ne sera d'aucune utilité à cet égard. Il entraînera une baisse de la productivité au pays et réduira notre capacité à concurrencer les autres pays. Nous proposons plutôt une solution adaptée aux besoins du Canada.

Le gouvernement a décidé d'alléger le fardeau de chaque contribuable de 16 \$ par année. Il est difficile d'imaginer que le gouvernement ait pu penser sérieusement à ajouter une somme aussi dérisoire à la paye que chacun rapporte chez lui. C'est ridicule. Il nous faut des réductions d'impôt substantielles pour les familles à faible revenu et à revenu moyen.

• (1510)

Nous avons besoin d'un projet de services de garde dans lequel il n'est pas question de confier l'argent à des bureaucrates et à des organismes. Nous devons plutôt mettre davantage d'argent dans les poches des parents et les laisser prendre soin de leurs enfants. Nous pourrions réduire considérablement les impôts des familles et ainsi leur donner le choix. Pas besoin de regarder bien loin. Qu'il suffise de jeter un coup d'oeil dans nos propres familles. Elles s'efforcent de joindre les deux bouts à la fin de chaque mois et, dans nombre de cas, elles n'y parviennent pas.

Nous parlons des soldes records de cartes de crédit à des taux d'intérêt ahurissants. Nombre de familles se retrouvent dans ce genre de situation et vivent de tels problèmes.

Ce n'est pas différent dans ma circonscription, Lethbridge. Nous avons une collectivité bien vivante. La ville de Lethbridge compte 75 000 habitants. Elle a une université et un collège. Son économie repose sur des entreprises familiales. On y trouve un parc industriel. Aux alentours, on vit d'agriculture, avec de l'élevage intensif et des terres irriguées. Les échanges commerciaux sont très importants chaque jour ou chaque mois dans la circonscription. Nous avons besoin que ce genre d'activité se généralise au pays pour favoriser la croissance économique.

Cependant, le secteur de base qui anime tout le reste est l'agriculture. Nous avons posé des questions au ministre de l'Agriculture il y a quelques minutes. Nous lui avons demandé ce qu'il ferait si notre frontière était fermée à plus que notre bétail sur pied. R-CALF, le groupe protectionniste américain, a demandé au tribunal de Billings, Montana — celui qui n'a pas autorisé la réouverture de la frontière au bétail sur pied quand il était censé le faire — d'étendre la portée de son injonction afin qu'elle comprenne le boeuf en caisse carton. S'il a gain de cause, le prix du bétail au Canada chutera dans des proportions inouïes.

Jour après jour le ministre nous parle des merveilleuses choses qu'il a faites pour améliorer la capacité. Le programme de réserve pour pertes sur prêts mis en oeuvre par le gouvernement ne fonctionne pas. Les banquiers nous ont dit que, en ce qui les concerne, le programme n'existe pas, qu'il est un obstacle et non une aide. Il reste beaucoup de travail à faire en ce qui concerne l'augmentation de notre capacité d'abattage et l'identification de nouveaux marchés non traditionnels pour notre boeuf.

Le juge de Billings a trois options: il peut abolir l'injonction et rouvrir la frontière, il peut la maintenir et garder la frontière fermée au bétail sur pied ou il peut en étendre la portée. Nous avons demandé au ministre ce qu'il compte faire si je juge choisit la troisième option. Nous avons reçu des réponses bidons. Il ne nous a donné aucune réponse concrète. Il est très important que nous nous penchions sur la question.

Je reçois des appels d'autres membres de la communauté agricole, soit les producteurs de céréales. Mon collègue de Wild Rose a dit qu'on vient de lui faire prendre connaissance d'un cas. J'ai moi-même connu des cas semblables où les gens s'attendaient à recevoir une aide réelle dans le cadre du PCSRA. Quand ils reçoivent un chèque de 140 \$, ils se rendent compte que ce n'est même pas assez pour acheter une tonne d'engrais ou pour payer une partie de leur facture de carburant.

Depuis la mise en oeuvre du programme, nous courons après le gouvernement pour qu'il le modifie afin qu'il vienne en aide aux producteurs. Nous avons demandé au gouvernement d'éliminer l'exigence relative aux dépôts en espèces, ce qu'il a fait. Cependant, le programme ne vient toujours pas en aide à ceux qui en ont besoin, et il faut corriger cela.

Les néo-démocrates prennent la parole à la Chambre et prétendent appuyer les agriculteurs. Or, l'entente spéciale intervenue entre le premier ministre et le NPD ne prévoit rien pour eux, pas plus que pour les aînés d'ailleurs. Pourquoi n'avoir rien prévu? Cela a échappé aux libéraux dans leur budget et cet oubli n'a pas été corrigé dans le budget du NPD. Le premier ministre sillonne depuis le pays, annonçant en moyenne des dépenses d'un milliard de dollars par jour, mais il reste lui aussi muet sur ces questions.

Nous savons que ce ne sont pas des priorités du gouvernement. Nous savons qu'il continuera de dépenser et de taxer excessivement. Les priorités des Canadiens ne sont pas respectées, et il faut que l'on se remette au diapason de la réalité.

• (1515)

Il y a ensuite toute la question du partage avec les municipalités des recettes tirées de la taxe sur l'essence. Il est intéressant de voir comment le gouvernement a présenté les choses, alors que c'est notre parti qui a présenté à la Chambre des motions réclamant qu'une partie de ces recettes soit réinvestie dans les infrastructures. Nous l'avons fait avec insistance et nous sommes revenus à la charge souvent. Voilà que les libéraux menacent les municipalités en disant qu'elles pourraient ne pas obtenir les sommes promises si le budget n'est pas adopté. Nous avons pourtant recommandé qu'elles reçoivent cet argent.

On ne peut continuer de nous présenter des budgets comme celui-ci, comportant des programmes au petit bonheur, qui ne guident ni ne prévoient la croissance économique du pays pour les cinq ou dix années à venir.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des consultations entre tous les partis au sujet du débat prévu pour plus tard aujourd'hui sur une motion d'adoption d'un rapport de comité. La motion est présentée par la députée de La Pointe-de-l'Île et vise le deuxième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

Initiatives ministérielles

Vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement unanime pour que le débat soit réputé avoir été tenu, la motion mise aux voix et le vote demandé et reporté à la fin de la période réservée aux initiatives ministérielles le mercredi 18 mai.

Le Président: La whip en chef du gouvernement a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

* * *

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité; et de la motion portant que la question soit maintenant mise aux voix.

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos du député et plus particulièrement ses observations d'ordre économique, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt.

Je rappelle au député que lorsque son parti était au pouvoir les taux d'intérêt s'élevaient à 24 p. 100, le déficit se chiffrait à 43 milliards de dollars par année, et le taux de chômage atteignait 11 p. 100. Il y a des gens ici qui ne s'en souviennent pas, mais je pense que le député lui s'en souvient.

Lorsque son parti était au pouvoir, je n'ai jamais vraiment entendu d'explication quant à la raison pour laquelle le gouvernement central avait perdu le contrôle des leviers financiers et monétaires, ce qui a entraîné cette situation, soit un déficit annuel qui a atteint 43 milliards de dollars et des taux d'intérêt qui ont grimpé jusqu'à 24 p. 100.

Cette semaine, j'ai suivi les fluctuations du dollar canadien. Le chef de l'opposition est tout à fait déterminé à voter contre le budget. Il a conclu une alliance avec le Bloc québécois et il va provoquer des élections au pays. Cette attitude de sa part a entraîné une baisse importante de la valeur du dollar canadien. Aujourd'hui, il s'est passé quelque chose qui fait qu'il est maintenant moins certain que le chef de l'opposition va pouvoir faire ce qu'il souhaite, de sorte que la valeur de notre dollar est en hausse.

Le député peut-il expliquer ces deux phénomènes? Peut-il nous expliquer pourquoi la situation s'est détériorée lorsque son parti était au pouvoir et pourquoi le dollar canadien a fluctué de cette façon au cours des cinq derniers jours?

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, en ce qui a trait au taux d'intérêt, je faisais référence au taux d'intérêt qui s'applique à la dette relative au solde des cartes de crédit. C'est bien connu: des familles d'agriculteurs aux entreprises agricoles, la dette totale accumulée par le secteur de l'agriculture a grimpé en flèche depuis l'accession du gouvernement libéral au pouvoir. Les libéraux le savent.

L'an dernier, l'ensemble du secteur agricole canadien a été déficitaire. Le gouvernement a cette statistique sur la conscience puisqu'il est responsable de la ruine de ce secteur. Chaque jour, des députés disent à la Chambre qu'ils vont appuyer les agriculteurs ou tel ou tel aspect du secteur. En réalité, le secteur chargé de nourrir le Canada a présenté un déficit l'an dernier.

Initiatives ministérielles

La dette accumulée par le secteur agricole a été multipliée par un facteur de dix ou de vingt depuis l'accession du gouvernement actuel au pouvoir. Les cartes de crédit des agriculteurs sont à leur maximum. Leurs comptes chez les fournisseurs de carburant, de semences, d'engrais, de produits chimiques et ainsi de suite sont tous au maximum. Les agriculteurs ont atteint la limite à tous les égards. Ils ne peuvent même plus rembourser l'intérêt de leur dette, et encore moins la dette elle-même. C'est complètement fou.

À mon avis, il est déplacé qu'un député libéral intervienne pour faire un commentaire futé au sujet de ce qui est arrivé aujourd'hui. Le secrétaire parlementaire est censé indiquer comment le Canada doit progresser au cours des cinq à dix prochaines années. Il est tout à fait inacceptable qu'il abaisse le niveau du débat comme il le fait maintenant.

Le ministre des Finances et le premier ministre ont conclu une entente avec le Nouveau Parti démocratique. Cette entente coûtera 4,6 milliards de dollars aux Canadiens, outre les dépenses de 1 milliard de dollars par jour que le premier ministre s'est empressé d'aller annoncer un peu partout au pays. Toutefois, ce n'est pas suffisant pour remplir les promesses avec lesquelles il a acheté le Nouveau Parti démocratique. Le premier ministre a acheté l'appui d'un parti moyennant 4,6 milliards de dollars, dans l'espoir d'avoir suffisamment de votes pour faire adopter le budget. Je ne comprends même pas pourquoi cette entente a été conclue. Il est assez évident que certaines questions ne sont pas comprises dans ces 4,6 milliards de dollars supplémentaires.

Je reviens encore à l'agriculture parce qu'il semble que c'est là où je me retrouve la plupart du temps. Je veux parler de l'affaire judiciaire que l'organisme R-CALF a portée devant un tribunal du Montana et à l'égard de laquelle le gouvernement n'a pas demandé la qualité d'intervenant pour défendre nos producteurs contre une bande d'abrutis protectionnistes du Montana qui ne savent pas de quoi ils parlent et qui répandent des mensonges et des calomnies au sujet du secteur canadien de l'élevage. Le gouvernement n'a même pas fait une demande pour agir comme intervenant dans cette affaire.

L'opposition officielle a demandé la qualité d'intervenant et se trouve actuellement devant le tribunal. Nous espérons que le juge nous permettra de défendre notre industrie. Quelqu'un doit le faire parce que le gouvernement libéral ne l'a pas fait et n'a pas l'intention de le faire.

● (1520)

[Français]

M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ): Monsieur le Président, cela me fait plaisir, aujourd'hui, de participer à ce débat sur le discours du budget, lequel devrait être adopté ou non, jeudi prochain. En effet, cette motion engage l'avenir du gouvernement.

Cela fait maintenant tout près de 30 ans que j'ai commencé ma vie politique. Dans les années 1975, je m'apprêtais à devenir député du comté de Champlain à l'Assemblée nationale. Depuis ce temps, j'ai travaillé avec un bon nombre de premiers ministres, autant à Québec qu'ici à Ottawa, sur la Colline du Parlement. Cependant, malgré mon expérience politique, c'est la première fois qu'on a l'occasion de parler d'un budget qui, à mon avis, n'en est pas un.

On a fait des tournées pour essayer de voir ce que les gens espéraient dans le budget qui nous a été présenté. Ces tournées ont été faites tant par le parti au pouvoir que par l'opposition. Je sais que nous avons consulté une quantité de gens pour faire nos suggestions au gouvernement quant au budget que nous voulions avoir.

C'est l'une des premières fois que je vois un budget qui s'étend sur les cinq prochaines années. On ne sait plus trop quelles sommes vont être engagées. Par exemple, on sait que des promesses sont faites pour les deux, trois ou quatre prochaines années et on fait croire à la population que c'est de l'argent qui va être dépensé présentement. J'en ai pour preuve le dossier des personnes âgées.

Par exemple, on entend parler d'augmentation du Supplément de revenu garanti. On parle de milliards de dollars qui vont être investis dans ce programme, mais on évite de dire que ces sommes s'appliqueront au cours des cinq prochaines années. Cela commencera en 2006 et lentement le supplément va augmenter. À la fin des cinq prochaines années, si jamais on tient parole — ce qui n'est pas assuré de la part de ce gouvernement —, on aura récupéré quelque deux milliards de dollars en Supplément de revenu garanti. On oublie aussi de dire que, pendant les 12 dernières années, des gens ont été privés du Supplément de revenu garanti. Cette somme représente le double de ce qu'on va leur redonner au cours des cinq prochaines années. Cela fait toute une différence.

Le gouvernement se dit bon administrateur. C'est relativement facile de gérer de cette façon. On enlève de l'argent et, 15 ans plus tard, de cette somme, on en remet un peu moins. On paraît généreux, mais on ne l'est pas. Finalement, le Supplément de revenu garanti va être augmenté dans les prochaines années, et ce sont les personnes âgées — malheureusement, plusieurs ne seront plus là — qui l'auront payé.

On le voit dans plusieurs domaines. Par exemple — nous sommes peut-être en période préélectorale; on le verra jeudi —, pour accorder son vote, le NPD a exigé certaines choses. Entre autres, il a exigé un milliard de dollars pour le logement social.

Toutefois, on a un gouvernement qui est prévoyant. On n'a rien fait pour le logement social. Dans mon comté, il y a des gens qui souffrent d'un manque incroyable de logements. À Wemotaci, il y a une famille de 15 membres qui vivent dans la même maison insalubre et à peine viable. On constate donc qu'on n'a pas fait ce qu'on aurait dû faire si on avait eu un minimum de respect pour ces gens-là. En effet, on n'a pas construit de logement social.

Actuellement, le NPD se dit heureux d'avoir réussi à obtenir une augmentation. Cependant, il faut savoir que la SCHL a des surplus de 3,7 milliards de dollars pour le logement social. Cette somme aurait pu être dépensée. Que vous ajoutiez un milliard de dollars pour le logement social, cela ne changera pas grand-chose si on n'a pas l'intention de le dépenser.

Je trouve que le NPD aurait pu obliger le gouvernement à avoir une politique rapide pour dépenser les sommes déjà accumulées pour le logement social.

● (1525)

Cela aurait été plus logique, à mon avis, de dire que dans la prochaine année, on construira des logements pour les Autochtones et on le fera à des prix abordables pour les personnes qui en ont besoin.

J'ai été un de ceux qui ont consulté la population avec notre collègue, ici présent. Il a fait le tour du Québec et j'ai fait le tour de mon comté. C'est incroyable de voir les besoins que nous avons partout. On parle d'augmentation du budget, mais on ne nous donne pas d'information sur la façon dont cela se dépensera et s'il y aura des surplus à la SCHL. Je peux vous dire qu'une augmentation ne donne pas grand-chose et cela ne satisfait pas les besoins des personnes qui attendent impatiemment de se loger convenablement.

Initiatives ministérielles

Le député de Saint-Hyacinthe—Bagot et celui de Portneuf—Jacques-Cartier ont fait le tour des municipalités pour savoir ce que les gens pensaient du déséquilibre fiscal. On fait l'unanimité au Québec pour dire que le déséquilibre fiscal est un non-sens. Il faut absolument revenir au bon sens. Il faut faire en sorte que l'argent arrête d'entrer dans les coffres du fédéral parce que les besoins sont à l'échelle provinciale.

Le déséquilibre fiscal est dénoncé par tout le monde: le Parti libéral à Québec, le Parti québécois à Québec et tous les partis politiques. Dans les provinces, tous les gens impliqués dans les finances dénoncent le déséquilibre fiscal. Le seul qui ne le reconnaît pas est le parti actuellement au pouvoir, le Parti libéral minoritaire.

Pourtant ce déséquilibre fiscal est grave car dans quelques années, les provinces ne pourront plus régler les problèmes de santé et les problèmes d'éducation. On a déjà d'énormes problèmes, mais personne au gouvernement n'a pensé à régler le problème du déséquilibre fiscal, même qu'on ne le reconnaît pas. On est le seul à ne pas le reconnaître. On donne à ce phénomène toutes sortes de noms mais on ne veut surtout pas être obligé d'ajuster les finances des provinces et du gouvernement fédéral.

On a consulté comme jamais et on a fait l'unanimité. Cependant, on ne veut pas reconnaître ce phénomène ce qui fait qu'on a un dédoublement incroyable actuellement. On en parle. Je ne sais pas combien de discours j'ai entendu ici sur le déséquilibre fiscal, mais cela ne semble pas évident pour les gens en face de nous, on ne veut pas le reconnaître.

Il y a des provinces, comme je le mentionnais tout à l'heure, qui sont dans le besoin à cause du manque d'argent. Ces besoins sont énormes. Le gouvernement fédéral gaspille l'argent et ne veut pas reconnaître les besoins des provinces. Cela se fait dans tous les domaines.

En parlant de gaspillage d'argent, je pense qu'on est dans la bonne saison pour en parler avec le gouvernement libéral, toutes les saisons sont bonnes pour cela. Actuellement, on n'a qu'à suivre l'enquête à la Commission Gomery sur le scandale des commandites et tous les jours on en apprend de meilleures et de plus belles.

Quand on gaspille l'argent des contribuables et quand on est obligé de refuser des programmes extraordinaires, il faut savoir qu'on fait mal aux plus pauvres parmi ces contribuables.

Je vous vais vous raconter un fait. Dans une communauté amérindienne au nord de La Tuque, à Wemotaci, il y a des problèmes d'alcoolisme et de drogue, pas seulement chez les gens de cette ville, mais aussi chez les premières nations en général. On permet aux gens qui le désirent de se faire désintoxiquer. Quand ils sortent de l'hôpital, on veut qu'ils aillent dans une maison de réhabilitation, parce que s'ils retournent dans la réserve, ils rencontrent tout de suite le vendeur de drogue ou d'alcool et c'est reparti; ils se sont fait désintoxiquer pour rien.

On veut avoir une maison. On est prêt à la construire à La Tuque, mais il nous manque 20 000 \$. Ce montant est refusé. Quand je vois le scandale des commandites, je peux vous dire que ces 20 000 \$ ont été dans plusieurs poches d'organismes libéraux. En ce moment, on devrait le donner pour aider les gens, mais on n'est pas capable de le faire parce qu'on a gaspillé cet argent.

• (1530)

J'aurais pu en parler tellement plus longtemps, mais le temps qui m'était imparti s'achève. Chaque fois qu'il arrive un problème dans mon comté et que mes électeurs viennent me voir, je suis obligé de leur dire que je suis incapable de les aider.

Si j'avais la permission, je voudrais continuer mon discours. J'aurais quelques faits à raconter. Je demande donc la permission de la Chambre de continuer mon discours.

Des voix: D'accord.

M. Marcel Gagnon: Les dossiers comme ceux-là sont importants sur le plan humain. Je ne me gêne pas pour demander aux gens de m'indiquer où est l'argent qu'on leur refuse. C'est simple, on n'a qu'à suivre un peu la Commission Gomery: les gens du Parti libéral s'en sont mis plein les poches. C'est l'argent des contribuables et ce sont eux qui éprouvent des problèmes, mais nous sommes obligés de leur dire non, parce que cet argent a été gaspillé.

Quand on me demande d'approuver un budget comme celui-là, j'en suis incapable. Ce n'est pas dans le but de provoquer des élections. Que nous ayons été avec ou contre le Parti conservateur, nous aurions voté contre le budget, parce que c'est un non-sens. Il faut absolument que le gouvernement revienne à un minimum d'honnêteté et de compassion envers la population et qu'il commence à distribuer et dépenser l'argent comme il se doit.

• (1535)

[Traduction]

M. Don Bell (North Vancouver, Lib.): Monsieur le Président, pour ce qui est des questions posées par le député relativement au déséquilibre fiscal, sait-il que le Comité parlementaire des finances, dont je suis membre, a un sous-comité, dont je suis également membre, qui a fait le tour du pays, étudiant la question du déséquilibre fiscal?

Sait-il aussi que nous avons eu des témoins qui ont comparu devant ce comité, des témoins en grande partie animés par des considérations politiques, qui ont soutenu qu'il existait un déséquilibre fiscal? Nous avons également entendu des témoins, principalement des universitaires et, dans certains cas, des gens d'affaires, qui nous ont indiqué qu'il existait selon eux un écart fiscal, mais ils ne le qualifiaient pas de déséquilibre fiscal.

Le député sait-il que certaines provinces, tout en abaissant leurs taux d'imposition et en se vantant d'avoir réussi à réduire leurs impôts, se plaignent en même temps du soi-disant déséquilibre fiscal? En d'autres termes, en diminuant leurs coûts, elles ont créé cette pression et soulèvent maintenant la question du déséquilibre fiscal.

Le député sait-il que le gouvernement a transféré de l'argent aux provinces pour l'accord sur la santé et la remise de la taxe sur l'essence, qui, bien sûr, transite par les provinces pour aller aux municipalités, ce qui, dans de nombreux cas, allège certaines des pressions que les provinces ressentent? J'attirerais également l'attention sur un nouvel apport d'argent, par l'entremise de la Fondation canadienne des municipalités, pour les fonds municipaux verts.

[Français]

M. Marcel Gagnon: Monsieur le Président, je suis parfaitement au courant. Cela peut porter le nom que l'on voudra, mais la réalité est qu'il existe un déséquilibre. Il rentre trop d'argent au fédéral et pas suffisamment dans les provinces par rapport aux besoins respectifs de chacun. C'est simple.

Initiatives ministérielles

L'éducation et la santé relèvent des provinces. Plutôt que de toujours essayer de doubler les services, il s'agirait tout simplement de remettre l'argent à qui il appartient, soit à ceux qui ont le mandat de régler les dossiers dans leurs champs de compétence.

Le gouvernement fédéral est bon pour augmenter la grosseur de la machine. On aura augmenté de près de 60 000 le nombre de fonctionnaires depuis les six dernières années, en comptant les 14 000 postes qui seront créés avec la venue du nouveau ministère. Pendant la même période, on a augmenté la masse salariale de près de 9 milliards de dollars par année.

Plutôt que de doubler les services, il aurait été plus simple de régler le déséquilibre fiscal et de remettre à chaque province l'argent lui permettant de régler ses problèmes. C'est malheureux, mais le gouvernement fédéral a la manie de s'implanter partout et de grossir la machine, plutôt que d'offrir les services. On le remarque constamment.

En comité, on nous a présenté une étude prouvant que ce qui est à venir sera encore pire. Les provinces se dirigent vers un grave déficit au cours des 10 ou 12 prochaines années, alors que le fédéral aura des centaines de milliards de dollars en surplus. Cela n'a pas de bon sens. Il faut régler ce problème. Qu'on lui donne le nom que l'on voudra, pour nous, il s'agit du déséquilibre fiscal. C'est appelle et voilà ce que c'est dans les faits.

[Traduction]

M. Don Bell: Monsieur le Président, le député se souvient-il de l'époque où la situation était inversée et où les gouvernements provinciaux accumulaient des excédents tandis que le gouvernement fédéral était déficitaire? À l'époque, on n'avancait pas d'argument, que je sache, selon lequel il existait un déséquilibre fiscal qu'il fallait corriger.

Un des arguments que le sous-comité des finances a entendu de la part de témoins était que si un déséquilibre fiscal ou un écart financier encore plus large existait quelque part, c'était entre les provinces et les municipalités. Je dis cela à titre d'ancien maire comptant 30 ans d'expérience dans les collectivités locales et en ma qualité d'ex-membre de la Fédération canadienne des municipalités. Nous, les élus locaux, faisons valoir très vigoureusement à l'époque que nous avons besoin d'une aide fédérale dans bon nombre de ces programmes, parce que les provinces recevaient de l'argent à cet effet et ne l'acheminaient pas comme prévu vers les municipalités, mais le déposaient dans les fonds généraux du Trésor.

Je suis donc très heureux de faire bénéficier le gouvernement de mon expérience et de m'en servir pour veiller à ce que l'argent dont les municipalités ont besoin leur parvienne.

AFFAIRES COURANTES

• (1540)

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, ET PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis concernant les votes par appel nominal sur les motions d'adoption des rapports de comité qui devaient se tenir à la fin de la période réservée aux initiatives ministérielles le mercredi 18 mai.

Monsieur le Président, vous constaterez que la Chambre donnerait le consentement unanime pour que la motion d'adoption du sixième rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, présentée par le député de Vegreville—Wainwright, et la motion d'adoption du vingt et unième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présentée par le député de Glengarry—Prescott—Russell, soient réputées adoptées avec dissidence.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

(Les motions sont adoptées.)

FINANCES

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je demande aussi à ce que les votes sur la motion du député de Prince George—Peace River et sur l'amendement du député de Calgary-Sud-Ouest soient reportés à la fin de la période réservée aux initiatives ministérielles le mardi 31 mai.

Le vice-président: La députée a-t-elle le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité; et de la motion portant que la question soit maintenant mise aux voix.

M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ): Monsieur le Président, effectivement l'ex-maire, qui est maintenant député, nous a fait valoir qu'il a vécu l'expérience des municipalités qui manquent d'argent. Selon moi, le gouvernement fédéral ne doit pas passer par-dessus les provinces pour transiger directement avec les municipalités. Ces dernières manquent tout simplement d'argent, parce que les provinces en manquent aussi. Si l'on en a davantage, c'est tant mieux! Cependant, pourquoi créer un autre palier, alors que l'on pourrait tout simplement remettre l'argent aux provinces qui doivent aider les municipalités à s'administrer?

Le Programme infrastructures Canada est un programme majeur. Montréal n'est pas la seule ville qui a un problème d'infrastructures. Pour des villes comme Trois-Rivières ou Shawinigan, c'est pareil. En effet, on a un problème majeur dans le domaine des infrastructures, et il faut le régler. Cependant, l'argent est ici, et je ne pense pas que le fédéral soit capable de montrer à une province ou une municipalité comment elles doivent s'administrer.

[Traduction]

L'hon. Joe McGuire (ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui dans le débat sur le projet de loi C-43.

Initiatives ministérielles

Dans ses discours du Trône, notre gouvernement a pris devant les Canadiens des engagements importants envers des priorités sociales et économiques clés, en faveur d'un climat économique stimulant et stable et envers le raffermissement des fondements de notre société. Dans le budget de 2005, nous avons tenu notre parole en prenant des mesures qui vont dans le sens de ces engagements. Aujourd'hui, avec le projet de loi C-43, nous proposons de nouveaux investissements qui ajoutent à ce que nous faisons déjà pour répondre aux priorités des Canadiens dans les domaines social et économique tout en demeurant financièrement responsables.

En tant que ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, il m'incombe de m'assurer que cette agence travaille avec les collectivités et les particuliers du Canada atlantique afin d'accroître les possibilités d'emploi et de faire augmenter le revenu gagné dans notre région. Je dois aussi être un défenseur de la région, un rôle de l'APECA qui est souvent oublié.

Les Canadiens des provinces atlantiques, comme tous les Canadiens, veulent que leurs villages et leurs villes soient des endroits sûrs où ils trouveront des logements abordables, de bons services de transport en commun et de l'eau et de l'air purs. Les Canadiens des provinces atlantiques veulent aussi avoir accès à l'éducation et à la formation afin d'être en mesure de se donner une bonne qualité de vie, à eux et à leur famille, et de contribuer à la prospérité économique du Canada.

Lorsque j'ai pris la parole dans le débat sur le projet de loi C-43 le mois dernier, j'ai parlé des investissements majeurs qui seront faits pour stimuler l'économie du Canada atlantique. La principale mesure est le versement d'une somme de 708 millions de dollars à l'APECA pour la mise en oeuvre de la stratégie intitulée Une montée en puissance. Les députés se souviendront que cette stratégie a été élaborée par le groupe parlementaire libéral des provinces atlantiques et est un excellent exemple des politiques que les députés peuvent élaborer à partir de la base pour les électeurs de leurs circonscriptions.

Les fonds d'Une montée en puissance seront investis dans la recherche et le développement, les projets de développement communautaires, les programmes pour les jeunes, les programmes pour les femmes qui désirent lancer des entreprises, la promotion du tourisme, l'amélioration de l'accès aux capitaux et l'accroissement des possibilités des entreprises du Canada atlantique sur les marchés clés. Ce sont là des investissements vitaux pour faire en sorte que l'économie du Canada atlantique se développe et s'adapte au nouveau contexte économique.

Les fonds qu'investira mon agence ne sont qu'une facette de tout ce qui fait du budget un budget pour le Canada atlantique que devraient à si juste titre appuyer tous les députés des provinces atlantiques.

Je voudrais m'arrêter un peu à certaines initiatives.

Des fonds iront aux collectivités du Canada atlantique grâce au Nouveau Pacte pour les villes et les collectivités. Cela représente 381 millions de dollars d'infrastructures vitales pour la région atlantique. Il s'agit de fonds fédéraux qui seront versés sans contrepartie des municipalités ou des gouvernements provinciaux.

Il y a notre engagement envers le financement des accords atlantiques, qui représente des milliards de dollars pour Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse.

Il y a les 12,8 millions de dollars que le budget prévoit pour la défense. Comme le savent certains députés, environ 20 p. 100 des Forces armées canadiennes se trouvent dans les provinces atlantiques. Nous sommes très fiers de nos hommes et femmes en

uniforme, qui sont nombreux à venir de notre région. Soit dit en passant, le général Hillier, le commandant suprême des Forces canadiennes, vient de Terre-Neuve-et-Labrador.

Je veux prendre un instant pour féliciter tous les députés de la Chambre d'avoir adopté à l'unanimité, la semaine dernière, la charte des anciens combattants. Je tiens particulièrement à féliciter la ministre des Anciens Combattants pour tout le bon travail qu'elle a accompli dans le cadre de cette initiative.

Le budget prévoit aussi 2,7 milliards de dollars de plus pour le Supplément de revenu garanti. Cette mesure aussi est importante pour le Canada atlantique, dont le taux de personnes de plus de 65 ans est de 13,4 p. 100, par rapport à 12,7 p. 100 à l'échelle du pays. Cette mesure permettra à nos citoyens de vivre en toute dignité. Hier, le premier ministre a confirmé cette mesure quand il s'est rendu à Charlottetown pour rencontrer des personnes âgées.

N'oublions pas le financement pour le programme national de garderies. En 2000 et 2001, 55 p. 100 des enfants de moins de cinq ans se faisaient garder dans le Canada atlantique, mais seulement 20 p. 100 d'entre eux allaient à la garderie. Il faut remédier à ça. D'après les chiffres, chaque dollar investi dans le soin des enfants génère 2 \$ de bénéfices. L'investissement dans nos enfants est sensé non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan social.

• (1545)

Le premier ministre a signé des ententes avec les provinces de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador. Nous entendons signer des ententes dans un avenir rapproché avec le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard et, plus important encore, mettre en oeuvre ces ententes.

Du financement est également prévu pour améliorer les moyens commerciaux dont disposent nos agriculteurs pour mieux gérer les risques. Cela signifie accorder 2 millions de dollars additionnels aux agriculteurs de la région de l'Atlantique en bonification du programme d'avances en espèces pour l'agriculture.

D'autres sommes sont destinées à la Garde côtière et au Plan d'action pour les océans. Il y a aussi de l'argent pour améliorer les mesures d'immigration. Un investissement est prévu dans le Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique ainsi que dans l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. J'ai évoqué ces divers aspects lors de ma dernière intervention à la Chambre.

Grâce au projet de loi C-43, notre gouvernement donne suite à ces engagements en finançant l'éducation, l'environnement, le logement et l'aide à l'étranger. J'aimerais évoquer brièvement deux de ces initiatives, en particulier le fait que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a beaucoup fait pour cette région.

La première initiative a trait à l'environnement. À titre de ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada, je suis convaincu qu'une bonne politique environnementale est aussi une bonne politique économique. L'industrie environnementale du Canada Atlantique nous fournit un bon exemple des résultats que procure l'alliance de l'économie et de l'environnement. Ce secteur compte à présent des centaines de sociétés spécialisées notamment en traitement des déchets, en mesures correctives, en traitement des eaux et en énergie renouvelable.

À ce dernier sujet, Industrie Canada, la province de l'Île-du-Prince-Édouard et l'industrie privée ont conclu une entente concernant un projet de village de production d'hydrogène à centrale éolienne. Ce projet s'inscrit dans une recherche internationale visant à assurer une source d'énergie pour l'avenir.

Initiatives ministérielles

Bon nombre de nos mesures environnementales ont été réalisées dans le cadre de programmes tels que notre Fonds d'innovation de l'Atlantique. Le projet de la Salmon River Salmon Association sur les pluies acides, celui de l'Université du Nouveau-Brunswick sur le traitement des eaux biodégradables rejetées par les industries et le projet du College of the North Atlantic sur des systèmes de pompage marémoteurs témoignent tous que cette agence aide les entreprises et les institutions de l'Atlantique à faire preuve d'innovation dans les techniques environnementales.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner la contribution permanente de notre gouvernement au Terrain d'essais éoliens de l'Atlantique. Ce projet est à l'avant-garde de la recherche canadienne en énergie renouvelable depuis plus de 20 ans et peut encore montrer la voie de l'avenir lorsqu'il s'agit de procurer de l'énergie propre, sûre et économique.

L'agence a également fait sa part dans le monde de l'éducation en donnant de la formation, notamment en entrepreneurship. Cela ne fait aucun doute: si nous voulons instaurer au Canada Atlantique une économie durable et innovatrice ainsi qu'une qualité de vie à long terme, nous devons, dès maintenant, faire les bons investissements dans notre population.

Nous avons procédé de différentes façons. Nous avons collaboré avec l'Association des universités de l'Atlantique afin de favoriser l'innovation et le développement des compétences dans les universités du Canada atlantique. Notre région compte plusieurs institutions postsecondaires. Il est important de collaborer avec ces institutions pour développer notre économie.

Nous nous sommes aussi intéressés au développement des compétences par l'entremise de programmes de formation axés sur l'innovation, les jeunes et les femmes qui souhaitent devenir entrepreneurs. Les entreprises du Canada atlantique ont ainsi pu accroître les compétences de leurs travailleurs en vue de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

On trouve plusieurs de ces programmes dans la région, notamment chez Atlantic Combustion Products à Amherst, en Nouvelle-Écosse, chez ProfitLearn à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, chez Unique Patterns Design dans la circonscription de mon collègue, Dartmouth—Cole Harbour, et chez Testori Americas de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard. Tous ces organismes ont profité de notre programme pour développer les compétences de leurs employés et encourager les jeunes à demeurer au Canada atlantique pour y travailler. Il reste beaucoup à faire, et le budget de 2005 prévoit des fonds à cette fin.

Bref, ce budget prévoit des fonds pour les infrastructures des collectivités du Canada atlantique, de l'aide pour les enfants et les aînés, du financement pour le développement des compétences et l'éducation afin que les Canadiens de l'Atlantique puissent demeurer et travailler dans la région, des initiatives pour protéger notre environnement pour la prochaine génération, des investissements dans l'immigration, de l'argent pour des aspects cruciaux de l'économie traditionnelle du Canada atlantique, notamment la pêche, l'agriculture, la défense et le tourisme, de même que du financement par l'entremise de l'APECA pour établir des économies innovatrices dans la région.

En ma qualité de ministre responsable du développement économique du Canada atlantique, je sais que ces mesures aideront la région à développer son économie en faisant appel à l'esprit innovateur du Canada atlantique pour bâtir nos collectivités et soutenir la concurrence dans l'économie mondiale.

●(1550)

M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les commentaires des députés.

Ils y a eu beaucoup de débats sur le financement des garderies qui a été annoncé par le gouvernement. Le député a fait allusion au montant destiné au Canada atlantique. Je suis simplement curieux. J'ai lu les journaux des autres provinces. Ils disent que si le montant promis était injecté dans les collectivités, dans certaines provinces, il permettrait de financer un système national de garderies pour 10 ou 12 p. 100 de la population et même jusqu'à 17 p. 100 dans certaines provinces.

Le député pourrait-il dire à la population du Canada combien de places supplémentaires représente cet argent?

L'hon. Joe McGuire: Monsieur le Président, j'ignore le nombre de places supplémentaires subventionnées, mais je sais que chacune des ententes qui ont été signées avec les provinces participantes ont été négociées avec chacune d'entre elles, et les provinces sont très satisfaites du montant d'argent attribué.

Je sais qu'il n'y a jamais assez d'argent pour financer tous les projets que les provinces et les parents de l'ensemble du pays aimeraient voir réaliser, mais c'est certainement une grande amélioration par rapport à la situation actuelle. C'est une initiative qui était attendue par un grand nombre de parents aux quatre coins du pays et que nous sommes impatients de compléter et d'améliorer au fil des années.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Monsieur le Président, un rapport relativement récent rédigé par Don Drummond, un économiste renommé de la Banque TD qui connaît bien le gouvernement, conclut qu'au cours de 15 dernières années, le salaire du Canadien moyen n'a pas ou pratiquement pas augmenté en taux réel. En fait, selon lui, pendant cette période de 15 ans, l'augmentation n'a été que de 3,6 p. 100. Il conclut que cela est totalement inacceptable et qu'il faut remédier à la situation.

J'aimerais savoir ce que le député pense que les libéraux ont fait dans ce budget pour régler le problème.

●(1555)

L'hon. Joe McGuire: Monsieur le Président, dans le cadre du financement de l'APECA pour la région de l'Atlantique et du financement du DEO pour l'Ouest du Canada, il existe de nombreuses initiatives visant non seulement à développer des programmes à l'échelle locale mais à permettre aux entreprises de grandir en profitant de faibles taux d'intérêt et d'embaucher davantage. Il y a plus de fonds pour la formation, tant dans l'Ouest que dans la région de l'Atlantique; ainsi, les travailleurs pourront parfaire leur apprentissage et les entreprises prendre de l'expansion.

Le budget contient une vaste gamme de programmes. Il est très favorable à l'entreprise, qu'il s'agisse de l'aide aux jeunes entrepreneurs, aux femmes entrepreneurs, ou aux entreprises en général, pour les inciter non seulement à lancer des entreprises mais à le faire dans les petites localités rurales de l'Atlantique et de l'Ouest.

Initiatives ministérielles

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le ministre n'ignore pas que nous avons, dans l'Atlantique, certains défis à relever à mesure que nous passons de l'économie traditionnelle à une économie fondée sur le savoir. Certaines des initiatives pilotées par le ministre et par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ont été d'un très grand secours.

Le ministre a parlé de l'initiative « La montée en puissance » élaborée par les députés du groupe parlementaire libéral. L'exécutif a répondu par une certaine augmentation du financement pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, qui financera davantage les initiatives d'innovation de l'industrie et la formation professionnelle dans l'Atlantique.

Ce financement, qui bénéficie je crois de l'appui de tous les députés de la région de l'Atlantique, est-il conditionnel à l'adoption par la Chambre des projets de loi C-43 et C-48?

L'hon. Joe McGuire: Monsieur le Président, il y a cinq ans, suivant les recommandations contenues dans le rapport intitulé « Cap sur l'avenir », on a créé un fonds d'une valeur de 300 millions de dollars dans le but d'accroître la capacité des entreprises et des universités du Canada atlantique en matière de R et D afin qu'elle corresponde à celle du reste du pays, notamment du centre du Canada et, dans une moindre mesure, de l'Ouest du Canada. L'Ouest du Canada disposait de beaucoup plus de fonds de R et D que les provinces atlantiques.

Le fonds créé a connu tellement de succès et le nombre de demandes a été si important que le fonds n'a pas permis aux universités et aux entrepreneurs d'accomplir toutes les activités de recherche et développement et de commercialisation qu'ils voulaient. Il faut adopter le budget jeudi, en raison de ce fonds et de toutes les autres initiatives économiques. Nous espérons que tous les députés de l'Atlantique, des deux côtés de la Chambre, voteront en faveur du budget.

M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au sujet du projet de loi. J'espère que les députés me pardonneront, mais je parlerai en alternance des deux projets de loi. La tradition veut que le budget soit présenté aux Canadiens dans un seul projet de loi; toutefois, cette fois-ci, il fait l'objet de deux projets de loi.

J'aimerais souligner que j'ai déjà siégé à une assemblée législative provinciale, où le budget est présenté sous forme de plan pour l'avenir de la province. Le budget dont nous sommes saisis à l'heure actuelle concerne l'avenir du pays. On le débat. On propose des amendements, qui dans certains cas sont acceptés. Toutefois, selon mon expérience, la plupart du temps, le gouvernement met en oeuvre ce qu'il a présenté aux Canadiens comme programme de dépenses fiscales pour la prochaine année.

En fait, le ministre des Finances a répété souvent à la Chambre, à l'instar du premier ministre et de la vice-première ministre, qu'il n'était pas question de démanteler le budget morceau par morceau. C'est ce qu'il a répondu lorsque nous avons demandé au gouvernement de présenter l'Accord atlantique, un document tenant en neuf paragraphes sur deux pages, dans un projet de loi séparé que tous pourraient approuver. Tous les jours, nous avons demandé au gouvernement de le faire, mais il a toujours refusé. Au lieu de cela, les libéraux ont présenté un projet de loi omnibus sur le budget comprenant une partie deux proposée par le NPD et nous forcent à voter pour ou contre le projet de loi tout entier.

Les libéraux nous ont dit, jour après jour, que le projet de loi formait un tout qui devait rester intact. Or, pendant qu'ils tenaient ces

propos, les libéraux étaient dans une pièce sombre, je suppose, en compagnie du chef du Nouveau Parti démocratique et de Buzz Hargrove, où personne ne pouvait les voir. Je suppose même que la porte était gardée. C'est là que le gouvernement a décidé d'accroître les dépenses de 4,6 milliards de dollars pour les Canadiens.

Le premier ministre a cédé aux demandes du chef du NPD et de Buzz Hargrove et a approuvé des dépenses supplémentaires de 4,6 milliards de dollars, contredisant la position adoptée par le ministre des Finances, contredisant tout ce que le ministre des Finances avait dit aux Canadiens au sujet de la façon dont le budget ne serait pas démantelé morceau par morceau. Le premier ministre a fait exactement le contraire.

De plus, il a accepté de supprimer l'allègement d'impôt prévu dans le budget, première version, qui aurait entraîné la création de milliers d'emplois. En fait, nombreux sont ceux qui disent que cet allègement fiscal aurait permis de créer des centaines de milliers d'emplois pour les Canadiens. Le premier ministre a fait cela en l'espace de quelques instants.

Toutefois, lorsque le premier ministre a été mis devant l'évidence et qu'il s'est rendu compte que les contribuables canadiens ainsi que les associations d'entreprises du pays, qui créent beaucoup d'emplois, avaient été choqués par ce qu'il avait fait, il a dit « Non, non, attendez une minute. Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. » Ce qu'il voulait dire, c'est qu'il allait accorder au NPD et à Buzz Hargrove un financement supplémentaire de 4,6 milliards de dollars et que même s'il leur avait promis de rayer cet allègement fiscal du budget, il ne comptait pas réellement le faire, mais plutôt déposer un projet de loi distinct à ce sujet et tenter de plaire à tout le monde.

Je ne suis pas à la Chambre depuis très longtemps, mais j'ai tout de même été étonné de voir combien de fois le premier ministre peut modifier sa position sur un tas de choses. Je ne comprends pas que les Canadiens ne se posent pas de questions sur ce qui pose le premier ministre à agir, mais en fait, je crois qu'ils s'en posent. Ils commencent à remettre en question la volonté du premier ministre de prendre une décision et de la tenir.

● (1600)

Nous sommes en présence d'un premier ministre qui a été qualifié d'indécis par la plupart des Canadiens qui considèrent qu'il est incapable de prendre une décision. Lorsque quelqu'un d'influent laisse entendre qu'il pourrait ne pas être certain de quelque chose, il modifie sa position. Il change sa façon de voir les choses pour tenter de plaire à tous les Canadiens.

Au cours des derniers mois, nous avons vu un premier ministre en proie au désespoir. Il est prêt à tout, allant même jusqu'à conclure une entente avec le NPD et Buzz Hargrove, au coût de 4,6 milliards de dollars. Il est prêt à semer de l'argent d'un bout à l'autre du Canada pour se frayer un chemin, au rythme d'environ 1 milliard de dollars par jour, depuis qu'il a imploré la clémence des Canadiens. Il n'a aucunement hésité à dépenser de façon désinvolte et insouciant.

Ce qui m'étonne le plus, c'est qu'après 12 années de gouvernement, au cours desquelles le premier ministre a occupé le poste de ministre des Finances pendant un peu plus de 10 ans, je crois, soudainement, tout ce qui s'est produit au cours des dernières semaines se résume à « cela doit se produire aujourd'hui » et si cela ne se produit pas aujourd'hui et si le budget n'est pas adopté, le Canada en entier s'écroulera.

Initiatives ministérielles

J'ai entendu parler de la promesse concernant les garderies en 1993. J'en ai entendu parler encore une fois en 1997, puis une nouvelle fois en 2003. Cette histoire est interminable. La question que je me pose et que les gens de ma collectivité se posent est celle-ci: parle-t-il vraiment sérieusement? S'est-il vraiment engagé à remplir cette promesse ou se contente-t-il de la répéter aujourd'hui pour se faire élire?

Par le passé, nous avons vu le gouvernement désespéré annoncer toutes sortes d'engagements de dépenses, sans avoir de plan. Je vais donner quelques exemples à la Chambre. Il y en aura d'autres, que je serai heureux de partager avec les députés. Le registre des armes à feu constituait un moyen de s'attaquer à l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles. Les libéraux nous ont dit qu'il coûterait 2 millions de dollars. Il a maintenant coûté 2 milliards de dollars ou tout près de ce montant. Là encore, ils ont engagé des dépenses sans avoir de plan.

Nous avons tous été témoins des reportages, aux informations diffusées sur le réseau de télévision national, concernant le drame que vivaient les enfants de Davis Inlet souffrant de toxicomanie. Sans aucun plan, le Parti libéral a fait emménager les habitants de la localité dans de nouveaux logements situés à quelques milles de là. Il en a coûté 400 000 \$ par personne, et les problèmes ont suivi. Encore là, les libéraux ont engagé des dépenses sans avoir de plan.

Les Canadiens ne sont que trop au courant du référendum tenu au Québec qui a secoué le pays. Les libéraux et le premier ministre y ont réagi en gaspillant de l'argent, mais ils n'avaient aucun plan réel. Il en résulte ce que nous entendons aux informations télévisées et ce que nous voyons dans les journaux tous les jours de la semaine: des centaines de millions de dollars ont financé illégalement les amis du Parti libéral et le parti lui-même. Pire encore, cela a ranimé la ferveur séparatiste au Québec.

La liste est interminable. Nous avons encore vu le gouvernement se déplacer dans tout le Canada au cours des dernières semaines, faisant des promesses et prenant des engagements de dépenses sans avoir de plan. Il devient très évident qu'un gouvernement qui a un trésor à dépenser sans avoir de plan est un gouvernement en difficulté.

Je vais même donner quelques nouveaux exemples qui font partie du plan actuel du gouvernement. L'agriculture joue un rôle énorme dans ma circonscription. En fait, j'ai été étonné du pourcentage: 84 p. 100 de l'économie de Brandon—Souris, au Manitoba, repose sur l'industrie agroalimentaire. Les détaillants de produits agroalimentaires m'ont posé cette question. J'ai essayé de deviner. J'ai dit que le pourcentage se situait à environ 70 p. 100. J'ai été stupéfait d'apprendre qu'il était aussi élevé. Il est un des plus élevés par habitant au Canada.

Le gouvernement a annoncé un programme d'économies pour nos éleveurs de bétail qui sont en difficulté. Malheureusement, il n'y avait aucun plan derrière les fonds et, aujourd'hui, nos producteurs attendent toujours. Ils remplissent encore anxieusement des formulaires pour avoir accès aux fonds que le gouvernement a annoncés.

•(1605)

Je sais que les gouvernements aiment bien annoncer que des sommes importantes seront accordées à certains groupes au sein de la société canadienne, mais, au bout du compte, les gens ne reçoivent jamais cet argent. Cela n'apporte absolument rien aux gens à qui l'argent devait aller et encore une fois, nous voyons des dépenses sans planification.

Récemment, le premier ministre a signé un accord sur la santé d'une valeur de 41 milliards de dollars. C'est bien. Nous avons appuyé cet accord. Malheureusement, il nous reste à voir comment le plan sera mis en oeuvre afin de réellement raccourcir les listes d'attente. En fait, ces dernières années, depuis que le gouvernement actuel a été formé, nous avons vu les listes d'attente s'allonger.

Je le répète, j'ai déjà fait partie d'un gouvernement provincial. J'ai vu le gouvernement libéral actuel, son ministre des Finances et son premier ministre actuel s'en prendre féroce aux soins de santé. Le premier ministre a fait cela au nom du sauvetage de l'économie du Canada, mais malheureusement, il doit maintenant réparer les pots qu'il a lui-même cassés et c'est très difficile à faire.

Les budgets se rapportent à l'avenir. Les budgets dépendent des plans. Les budgets exigent que l'on décide où dépenser l'argent, où dépenser l'argent des contribuables canadiens, où cet argent profitera aux Canadiens et où les Canadiens en ont besoin. Il ne s'agit pas de dépenser l'argent selon ses caprices, pour garder des sièges au moment des élections ou pour atteindre des objectifs personnels. Ce n'est pas cela un budget, et c'est pourtant ce que fait le budget du gouvernement. C'est pourquoi je ne l'appuierai pas.

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, mon ami d'en face dit que le premier ministre a changé de refrain. Je voudrais rappeler à mon ami que le budget a été déposé dans cette enceinte il y a environ deux mois. C'était un budget qui correspondait aux priorités de tous les Canadiens et qui soulageait leurs inquiétudes. Il y avait question d'environnement, d'augmentation des dépenses pour la défense, de financement accru pour les municipalités et les collectivités d'un bout à l'autre du Canada ainsi que de sommes d'argent pour favoriser le développement des jeunes enfants.

Le budget a été bien accueilli par l'ensemble des Canadiens. La première personne qui est sortie d'ici pour appuyer le budget et annoncer aux Canadiens qu'il correspondait à ses priorités et aux priorités de tous les Canadiens, c'est le chef de l'opposition. Pour une raison ou une autre, peu de temps après, un sondage ou quelque chose d'autre l'a incité à croire que les choses avaient changé dans l'esprit de quelqu'un. Il est allé dire aux Canadiens premièrement qu'il n'allait pas appuyer le budget, deuxièmement qu'il allait conclure un accord avec le Bloc québécois et troisièmement qu'il allait déclencher des élections dont personne ne voulait. Il s'est couvert de ridicule et s'en est trouvé bien embarrassé.

Ma question pour mon ami d'en face...

•(1610)

M. Gary Goodyear: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député d'en face vient de parler d'un accord qui, selon lui, aurait été conclu entre les conservateurs et le Bloc. J'aimerais savoir s'il peut nous montrer cet accord.

Le vice-président: Je pense qu'il s'agit d'un argument à faire valoir dans le débat plutôt que d'un rappel au Règlement. Je ne pense pas que le secrétaire parlementaire fasse allusion à un document en particulier. C'est une tournure qu'il emploie, selon moi, alors si le secrétaire parlementaire veut bien poser sa question au député pour qu'il puisse y répondre, j'en serais heureux.

L'hon. Shawn Murphy: Oui, monsieur le Président, et merci beaucoup. J'y arrive justement, mais je veux simplement dire auparavant que je ne suis pas dans le secret de cet accord. Autrement, je le déposerais certainement.

Voici ma question pour mon savant ami. Approuvez-vous le comportement de votre chef à cet égard?

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Je rappelle au secrétaire parlementaire d'adresser ses observations à la présidence.

Le député de Brandon—Souris a la parole.

M. Merv Tweed: Monsieur le Président, je signale au député d'en face que nous n'étions pas présents lorsque l'accord a été conclu avec le chef du NPD et Buzz Hargrove. Nous n'avons pas encore vu l'accord. Tout ce que nous avons vu, c'est un document qui laisse entendre que le coût s'élèvera à 4,6 milliards de dollars. Nous n'avons vu aucun plan d'exécution à l'appui.

En réponse à la question du député, c'est le ministre des Finances du gouvernement de son parti qui a pris la parole à la Chambre et qui a présenté le budget. Il a dit à l'ensemble des Canadiens que c'était là le budget qu'ils souhaitaient. Je pense au ministre des Finances, mais je devrais me raviser puisqu'il ne savait rien de cet accord. Pourquoi le premier ministre est-il allé conclure un autre accord?

Si le gouvernement était si confiant et si les libéraux savaient que la première version de leur budget serait adoptée, pourquoi le premier ministre a-t-il senti le besoin d'aller conclure un autre accord avec le NPD? C'est là la véritable question. C'est cela qui contrarie les Canadiens. Comment un ministre des Finances peut-il prendre la parole à la Chambre et défendre un budget dont il n'est pas l'auteur?

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, je sais que la journée a été difficile pour les conservateurs, vu la tournure des événements en ce qui concerne la députée de Newmarket—Aurora, mais cela n'explique toujours pas pourquoi le député de Brandon—Souris imagine et voit des choses qui n'existent pas.

Quelque chose lui a fait peur, mais ce n'est certainement pas l'accord ouvert et transparent que le gouvernement libéral et le Nouveau Parti démocratique ont conclu afin de proposer un budget plus équilibré aux Canadiens.

Le député de Brandon—Souris sait sûrement que l'accord détaillé dont on peut facilement obtenir une copie papier repose sur le principe selon lequel il ne faut pas accumuler de déficit. Il propose un budget équilibré. Il garantit qu'au moins 2 milliards de dollars seront versés dans un fonds de prévoyance, ce qui signifie que des fonds seront affectés à la réduction de la dette. Il propose de transférer des fonds de 4,6 milliards de dollars qui étaient prévus pour un nouvel allègement du fardeau fiscal des entreprises et de les investir dans l'éducation, l'aide étrangère et d'autres questions que les Canadiens estiment importantes et urgentes.

Quelle est la partie de ce budget néo-démocrate mieux équilibré qui déplaît au député? Est-ce la baisse des frais de scolarité pour les étudiants...

Le vice-président: Le député de Brandon—Souris a la parole.

M. Merv Tweed: Monsieur le Président, il est vrai, et tous les Canadiens devraient être au courant, qu'il ne s'agit pas d'un budget libéral, mais bien d'un budget néo-démocrate.

Cependant, ce n'est pas ce que les Canadiens souhaitent ou ce que plus de Canadiens souhaitent. Ils aimeraient plutôt savoir qui a été laissé de côté dans ce tableau de 4,6 milliards de dollars? On n'a absolument rien dit de l'agriculture ou de la crise du bois d'oeuvre dans cette nouvelle entente. On n'a dit mot de l'amélioration des forces armées et des dépenses nécessaires. On n'a rien mentionné de cela. Si le NPD a pu être acheté pour 4,6 milliards de dollars, on peut se demander combien il aurait pu recevoir de plus.

• (1615)

[Français]

M. Marc Boulianne (Mégantic—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'interviens aujourd'hui sur ce projet de loi et sur le budget en général. Le Bloc québécois est contre ce projet de loi. Évidemment, nous suivons une logique très simple. Nous étions, au départ, contre le budget lui-même, parce qu'il est incomplet et mauvais et qu'il ne défend pas les intérêts des Québécois et des Québécoises.

Cependant, le projet de loi C-43 aurait dû être l'occasion d'apporter des améliorations importantes dans le sens des intérêts du Québec. Or, ce n'est pas ce qui s'est passé. Non seulement le gouvernement libéral a refusé d'apporter à l'assurance-emploi les améliorations suggérées, mais, comme le mentionnait plus tôt mon collègue de Saint-Maurice—Champlain, il a aussi refusé d'envisager la correction du déséquilibre fiscal. Il est même allé plus loin encore en y ajoutant des éléments complètement inacceptables pour le Québec, par exemple les ententes conclues par le gouvernement avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. De plus, en ce qui concerne le Protocole de Kyoto, on a consacré le principe du pollueur-payé. Évidemment, c'est un budget qui ne protège pas le Québec.

Nous pouvons identifier au moins cinq raisons de voter contre le projet de loi C-43 ou encore contre toutes les corrections qui peuvent être apportées au budget.

Le déséquilibre fiscal constitue une raison majeure. Même le mot fait peur au gouvernement libéral. On ne le prononce même pas, alors on est loin de vouloir le reconnaître. Aucune mesure supplémentaire n'est prévue dans le budget pour s'attaquer à l'étranglement financier que subit le Québec. C'est un problème qu'Ottawa refuse de reconnaître. On le sait; il s'agit de suivre un peu les débats politiques à Québec pour voir à quel point l'étranglement financier empêche le Québec de se développer et d'évoluer. Rien n'est cependant prévu à ce chapitre.

C'est la même chose en ce qui concerne les ententes sur la santé et sur la péréquation. Encore une fois, c'est nettement insuffisant pour tout au moins amoindrir le déficit fiscal.

Le problème, c'est qu'il existe une espèce de contradiction. Le gouvernement fédéral a les moyens financiers pour faire beaucoup plus. Ce qui manque, c'est évidemment la volonté politique, ou alors il fait preuve de mauvaise foi et dirige ses intérêts ailleurs. Il jouit en effet d'une marge de manoeuvre. Les libéraux disposaient de la marge de manoeuvre financière nécessaire pour en faire beaucoup plus. On parle maintenant d'un montant de 50 milliards de dollars au cours des trois prochaines années. C'est quand même une importante somme d'argent qu'on aurait pu distribuer dans les régions afin de régler le déséquilibre fiscal ou à tout le moins l'atténuer.

La deuxième raison concerne l'assurance-emploi. On revient constamment sur ce sujet. Un sous-comité du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées a réclamé une réforme globale. Toutefois, aucune bonification de l'assurance-emploi ne peut s'appliquer immédiatement. Le budget de 2005 va même plus loin que cela en empêchant toute bonification du régime d'assurance-emploi. C'est donc une deuxième raison pour laquelle le projet de loi C-43, la Loi d'exécution du budget de 2005, ou le projet de loi C-48, à la suite de l'entente conclue avec le NPD, ne peuvent pas fonctionner.

Initiatives ministérielles

Il existe un troisième argument majeur que nous avons toujours défendu et que nous défendrons toujours: le respect des compétences. Depuis quelque temps, qu'il s'agisse de n'importe quel projet de loi, on a pour pratique d'empiéter sur les pouvoirs du Québec.

Sur la question des congés parentaux, une entente est survenue. Tout simplement, c'est l'argent des Québécois qui nous revient. C'est un simple retour des choses. Cela ne veut rien dire quant au fédéralisme asymétrique.

C'est la même chose pour les garderies. On en a parlé tout à l'heure. Je pense qu'actuellement cinq ententes ont été signées. En revanche, au Québec, l'entente sur les garderies est encore obscure. Même le premier ministre s'était engagé à verser sans conditions les fonds fédéraux pour les garderies. Or, nous attendons toujours. Encore une fois, même si le Québec est un exemple à ce chapitre, on applique toujours les normes pancanadiennes ainsi que la reddition de comptes. Au chapitre du respect des compétences, c'est un problème. On le retrouve non seulement au sein de ces projets de loi, mais aussi dans la législation du Parti libéral en général.

• (1620)

Quant à la taxe sur l'essence, on a ici une autre preuve qui est importante, relativement aux municipalités. Il s'agit de la répartition entre les municipalités, ce qui relève encore clairement du Québec. Encore là, l'ingérence se fait d'une façon systématique.

Le quatrième argument concerne le Protocole de Kyoto. Plusieurs personnes en ont parlé. C'est un chèque en blanc pour les grands pollueurs. C'est l'échec du ministre de l'Environnement. On en est rendu à proposer aux grands pollueurs une approche volontaire. Évidemment ils vont s'en tenir à cela. Il n'y a pas de normes très strictes ni très précises. Il y en a quelques-unes, mais elles sont très faciles pour ces entreprises. Cela permettra d'atteindre en partie des objectifs, mais sûrement pas des objectifs quant à la réduction des gaz à effet de serre.

En vertu du Protocole de Kyoto, ce sont donc les citoyens qui assumeront le fardeau financier à la place des grands pollueurs. En ce qui concerne le Québec, ce budget le pénalise relativement à son cheminement, aux infrastructures qu'il a mises en place et au modèle qu'il a mis sur pied en vertu du Protocole de Kyoto.

Évidemment, il y en a d'autres. Mon collègue de Saint-Maurice—Champlain a parlé notamment du logement social. Le gouvernement fédéral a totalement ignoré les demandes répétées du Bloc québécois qui répondait aux consensus sociaux du Québec où les besoins sont criants. Pendant ce temps-là, on l'a mentionné à plusieurs reprises, il investit dans des secteurs qui ne sont ni des priorités pour le Québec ni pour les citoyens du Canada, en général.

En ce qui a trait à l'aide internationale, le gouvernement a pris un engagement très timide. Cependant, il peut avoir un sursaut à un moment donné pour s'attirer des votes, comme on l'a vu dans le cas du Darfour. Cela était très ponctuel et servait les intérêts éventuels du Parti libéral.

En ce qui concerne l'enveloppe de l'agriculture, là aussi, il n'y a pas d'argent frais. Quant à la francophonie canadienne, on repassera. Sur la base de ce projet de loi, on ne peut pas dire qu'il y a une évolution sur le plan de l'économie ni sur le plan des infrastructures.

En ce qui concerne le projet de loi C-48, un nouveau projet de loi a été déposé. Il permet au ministre des Finances d'effectuer certains paiements. Cela a fait suite à une entente intervenue avec le NPD à ce chapitre. Toutefois, si l'on examine cela concrètement, on s'aperçoit que ladite entente n'est pas respectée. On se demande comment il se fait que le NPD ait pu se faire avoir ainsi et qu'il

appuie encore ce gouvernement. Dans un premier temps, le gouvernement n'a pas accédé à la demande du NPD. En effet, il n'a pas annulé les allègements fiscaux des entreprises. Dans un deuxième temps, de nouvelles mesures sont même présentées dans un nouveau projet de loi. Cela donnera des résultats non efficaces.

Nous sommes d'avis, tout simplement, qu'il s'agit encore une fois d'un ajout de dernière minute au véritable budget. Nous nous sommes donc prononcés contre le budget. Il est inacceptable pour les Québécois, pour les raisons que j'ai mentionnées: le déséquilibre fiscal et l'assurance-emploi. On fait fi de tout ce que le Québec a développé.

En conclusion, nous voterons contre ce projet de loi, comme nous avons voté, en février, contre le budget fédéral, car, encore une fois, il ignore les priorités des Québécois et des Québécoises. On ne peut donc pas appuyer le projet de loi et encore moins sa mise en oeuvre. En effet, il est évident que ce projet de loi aura un effet négatif sur le Québec.

Toutefois, le gouvernement libéral en a décidé autrement. De fait, il a décidé de refuser des améliorations à l'assurance-emploi et au déséquilibre fiscal. Quant à nous, soyez assuré que nous voterons contre le projet de loi C-43, soit contre toute la mise en oeuvre du budget et contre le budget lui-même.

• (1625)

Le vice-président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera lors de l'ajournement, ce soir, à savoir: l'honorable députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert, Le service correctionnel du Canada.

* * *

[Traduction]

MESSAGE DU SÉNAT

Le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat a transmis un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté certains projets de loi, qu'il la prie d'approuver.

* * *

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, et de la motion portant que cette question soit maintenant mise aux voix.

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler du budget, le huitième budget excédentaire d'affilée présenté par le gouvernement.

Après huit années d'excédents, il est facile de penser que la situation financière du Canada a toujours été aussi bonne. Il est facile de penser que le Canada a toujours eu un faible taux de chômage. On peut facilement croire que le Canada a toujours eu de faibles taux d'intérêt. On peut s'imaginer que l'économie a toujours été forte et que notre croissance a toujours été aussi élevée et notre avenir, aussi prometteur.

Initiatives ministérielles

On peut pardonner aux gens de moins de 30 ans qui nous regardent de penser cela. Cependant, je ne fais pas partie de ce groupe de Canadiens. J'ai connu d'autres régimes dans l'histoire du pays. J'ai déjà connu des taux d'intérêt de 24 p. 100 et un taux de chômage de 12 p. 100. Le déficit annuel s'est élevé jusqu'à 43 millions de dollars et le rapport de la dette au PIB est monté jusqu'à 71 p. 100. J'ai vu ce qui peut arriver au pays lorsque le gouvernement central perd le contrôle des mécanismes financiers et monétaires à sa disposition.

Si nous ne portons pas attention à ce qui est arrivé dans le passé, nous allons répéter les mêmes erreurs. La terrible situation financière dont le gouvernement a hérité me rappelle de façon frappante ce qui se produit lorsqu'un gouvernement perd le contrôle des finances. Notre gouvernement a redressé cette terrible situation en ayant le meilleur bilan financier de n'importe quel gouvernement depuis les débuts de la Confédération et il a réussi à rembourser 61 milliards de dollars sur la dette accumulée du Canada.

Le rapport de la dette au PIB est passé de 71 p. 100 à 38 p. 100. Les Canadiens ont maintenant les taux de création d'emplois les plus élevés et le meilleur niveau de vie de tous les pays du G7. Année après année, le gouvernement soumet un budget équilibré. Je peux dire aux députés et à tous les Canadiens que cette année ne fait pas exception à la règle. Le gouvernement contrôle parfaitement les leviers financiers et monétaires à sa disposition.

J'ai eu l'occasion pour la première fois de parler de ce budget lorsqu'il a été présenté en février. À ce moment-là, le budget avait été bien accueilli par les députés, par les organisations privées et les Canadiens de toutes les régions du pays. J'ai félicité le ministre des Finances et j'ai fait remarquer à l'époque que les autres partis, le Parti conservateur, le Nouveau Parti démocratique et le Bloc québécois, avaient laissé leur empreinte dans ce budget. J'ai ajouté que de bonnes choses se produisaient lorsque les gens unissaient leurs efforts. C'était un excellent budget.

Je croyais avoir été le premier député à accueillir favorablement le budget, mais non. Le premier fut le chef de l'opposition, et à bon droit d'ailleurs. Malheureusement, le vent a tourné. Pour des raisons que j'ignore, le chef de l'opposition a changé d'idée. Il a déclaré qu'il n'appuierait pas le budget. Après avoir fait cette déclaration, il a dit qu'il conclurait une entente avec le Bloc québécois. Il a ensuite dit aux Canadiens qu'il ferait tout en son pouvoir pour susciter le déclenchement d'élections, des élections dont les Canadiens ne veulent pas.

Il ne faut pas oublier cela. Il y a moins d'un an, les Canadiens ont élu un gouvernement minoritaire et ils s'attendaient, avec raison, à ce que ce gouvernement fonctionne. Le budget présenté à la Chambre et accueilli favorablement par le chef de l'opposition, par moi-même et par tous les Canadiens, montrait clairement qu'un gouvernement minoritaire peut fonctionner, que les partis peuvent mettre leurs différends de côté au nom des intérêts des Canadiens. C'est ce que les Canadiens ont, un budget qui répond à leurs intérêts, à leurs valeurs et à leurs priorités, un budget qu'ils veulent voir adopter. Les Canadiens veulent que le budget devienne exécutoire.

• (1630)

Les Canadiens veulent que le budget soit adopté de manière à ce qu'ils puissent avoir un système d'éducation préscolaire et de garde d'enfants de qualité, universel, inclusif et accessible. Le gouvernement s'est engagé à consacrer 5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années à cette initiative qui vise à assurer le meilleur départ qui soit à tous les enfants au Canada. À cet égard, des ententes ont déjà été conclues avec plusieurs provinces. L'Ontario, la

Saskatchewan, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse ont déjà signé de telles ententes.

Les Canadiens veulent que le budget soit adopté de manière à ce que l'infrastructure dans leurs localités soit modernisée aux termes du nouveau pacte avec les villes et les municipalités. Des municipalités des quatre coins du pays jouissent déjà du remboursement de la TPS et misent sur de nouvelles allocations, en fait certaines ont déjà inclus ces allocations dans leurs budgets, qui leur permettront de répondre aux besoins des résidents de ces villes, villages et collectivités. Elles veulent que les ententes conclues entre leurs administrations provinciales et le gouvernement fédéral relativement aux engagements en réponse à leurs besoins criants au chapitre de l'infrastructure soient honorées par la Chambre.

Les Canadiens veulent que le budget soit adopté, car ils veulent avoir la certitude que leurs besoins fondamentaux à l'égard de la pureté de l'air, de la salubrité de l'eau et de la santé de l'environnement seront satisfaits. Ils veulent avoir la certitude que l'environnement est au cœur des préoccupations, qu'il est protégé et que l'on s'occupe de l'important dossier des changements climatiques.

Le Fonds éco-net d'un milliard de dollars et le plan d'action sur les changements climatiques sont parmi les nombreuses initiatives environnementales que les Canadiens d'un océan à l'autre considèrent comme très importantes.

Tous les jours, des Canadiens de ma circonscription, Charlottetown à l'Île-du-Prince-Édouard, et d'ailleurs au pays entrent en contact avec mon bureau en personne, par écrit, par téléphone ou par courriel pour manifester leur appui envers le budget.

Des maires et des conseillers municipaux m'écrivent pour me rappeler combien les fonds promis dans le budget sont essentiels. Des familles m'ont dit qu'elles comptent sur le gouvernement pour investir dans leurs enfants. Des particuliers m'ont dit qu'ils comptent sur le gouvernement pour protéger notre environnement.

Bien que ça ne me soit pas arrivé personnellement, j'ai lu dans les journaux que de nombreux premiers ministres provinciaux demandent à la Chambre d'adopter le budget. Récemment, le premier ministre de Terre-Neuve a demandé à tous les 307 députés d'adopter le budget. Apparemment, deux députés de sa province, Terre-Neuve-et-Labrador, privilégieront la politique plutôt que les habitants de leur province. Les Canadiens les regarderont de près ce jeudi.

Des Canadiens d'un bout à l'autre du pays, de tous les âges et de tous les milieux, m'ont dit qu'ils s'attendent à ce que le Parlement fonctionne. Les Canadiens ont choisi un gouvernement minoritaire. C'était leur choix, qu'ils étaient en droit de faire. En tant que représentants élus, nous devons respecter leur décision et veiller à ce que le Parlement continue de fonctionner en leur nom.

C'est ce que fait le budget. C'est pour cela que je me joins aux rangs de ceux dans tout le pays qui demandent que le budget soit adopté. C'est ce que nous demandent les Canadiens. Par conséquent, je m'adresse à tous les députés à la Chambre: tournons la page, faisons notre devoir et adoptons le budget.

Initiatives ministérielles

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, nous avons écouté le plaidoyer passionné du député libéral, qui a demandé aux autres partis de faire abstraction de leurs divergences d'opinion et d'adopter un budget qui dépasse de presque 24 milliards de dollars le budget présenté en février, budget que le Parti conservateur était prêt à appuyer, parce que, à l'époque, celui-ci reflétait les valeurs et les priorités des Canadiens. Malheureusement, depuis que la portion néo-démocrate a été ajoutée, en plus d'une somme supplémentaire de 24 milliards de dollars en promesses électorales, nous nous retrouvons maintenant avec un budget qui reflète les intérêts d'un Parti libéral corrompu, un parti qui est en train de couler et qui est prêt à dire ou à faire n'importe quoi pour rester au pouvoir. Ces promesses qui entraînent un débours supplémentaire de 24 milliards de dollars pourraient ne jamais être tenues.

Soyons clairs. Mes années à la Chambre m'ont appris que la vérité et les promesses faites n'ont jamais pesé très lourd du côté des libéraux.

Nous étions prêts à appuyer le budget présenté en février. En fait, nous l'avons fait à deux occasions, lorsqu'il y a eu des votes à la Chambre. Nous avons tenu le navire libéral à flot lorsque le NPD et son nouvel ami, le Bloc québécois, qui partageaient le même lit, étaient prêts à voter contre le budget et à faire tomber le gouvernement. Nous avons appuyé le budget à ces deux occasions, parce que nous voulions que le Parlement fonctionne.

Par la suite, les libéraux ont commencé à jouer avec le budget, notamment avec l'accord sur les ressources extracôtières, l'entente distincte qui a été conclue avec les premiers ministres de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador. Les libéraux entendaient respecter cet accord et nous en étions heureux. Puis, tout à coup, ils ont décidé d'inclure cette entente dans un projet de loi omnibus et de l'associer à toutes sortes de mesures que nous jugions inacceptables et qui n'étaient pas là lorsque l'accord a été conclu à l'origine.

Je me dois de poser la question, comme l'ont fait mes collègues. Compte tenu de la façon dont les libéraux ont fait leur lit avec les néo-démocrates, compte tenu qu'ils ont maintenant dépensé 24 milliards de dollars en promesses préélectorales, promesses qui ne seront peut-être, voire probablement jamais respectées, et compte tenu des 12 années de promesses non respectées du gouvernement, comment les Canadiens pourraient-ils encore croire ce gouvernement libéral corrompu?

● (1635)

L'hon. Shawn Murphy: Monsieur le Président, à la fin de sa question, le député a laissé entendre que les libéraux auraient fait leur lit avec le NPD. S'il est une chose que je ne ferai jamais, contrairement à mon ami d'en face, c'est de faire mon lit avec le Bloc québécois. Jamais je ne m'allierai au Bloc québécois, et le député devrait avoir honte de l'avoir fait.

Il a parlé d'un montant de 24 milliards de dollars. Il s'agit là de programmes et de projets existants. Le gouvernement fait cependant la promesse suivante aux Canadiens: il évitera les déficits. Lorsque le parti auquel le député appartient a quitté le pouvoir en 1993, le déficit annuel, pas le déficit accumulé, mais bien le déficit annuel était de 43 milliards de dollars. J'ai cherché à savoir comment les choses avaient pu si mal tourner. Comment se fait-il qu'on ait laissé le déficit atteindre pareil montant? J'ai posé la question 10, 20, 30, 100 fois à son parti, sans jamais obtenir de réponse. Tout ce que je peux dire, c'est que les gens de son parti étaient totalement incompétents dans la gestion des finances du gouvernement.

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Monsieur le Président, ce qui s'est produit sous le régime Mulroney est on ne peut plus clair. Les conservateurs ont hérité d'un déficit de 38 milliards de dollars que leur ont légué les libéraux de Trudeau. Ils sont néanmoins arrivés à faire fonctionner le pays sans couper dans les transferts en matière d'éducation ou de santé et ils ont continué de fournir des services aux Canadiens. Et ils y sont arrivés en dépit de taux d'intérêt de 19 p. 100. Ils n'ont jamais été responsables de la fermeture de la frontière, que ce soit aux bovins ou au bois d'oeuvre.

Si vous voulez faire le bilan d'un gouvernement, je suis prêt à le comparer n'importe quand à la situation déplorable dans laquelle vous avez placé le pays.

● (1640)

Le vice-président: Je rappelle au député qu'il doit faire ses observations à la présidence.

Le député de Charlottetown a la parole.

L'hon. Shawn Murphy: Monsieur le Président, je veux rectifier ce que vient de dire le député qui m'a précédé. Les conservateurs n'ont pas hérité d'un déficit de 38 millions de dollars. Au départ, il était nettement plus bas et le parti d'en face l'a fait monter jusqu'à 48 millions de dollars. Je peux fournir une réponse rapide pour expliquer pourquoi les taux d'intérêt ont grimpé jusqu'à 19 p. 100. C'est parce que le Canada était dirigé par un gouvernement conservateur.

M. Randy White (Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, les députés d'en face parlent d'un système national de garderies, d'accessibilité, d'infrastructure, de protection environnementale et de toutes ces questions dont parlent les Canadiens, en bref, des grandes questions. Je tiens à parler de ce qui est important dans ma région de la vallée du Fraser et dans la circonscription d'Abbotsford en particulier. Monsieur le Président, nos circonscriptions sont voisines et certaines questions qui concernent votre région n'ont pas été abordées dans le budget.

Le gouvernement dépense des milliards de dollars et conclut des ententes à gauche et à droite; j'imagine que c'est ça la politique. Toutefois, ce qui me reste sur le coeur c'est qu'il ne fait pas encore cas de certaines réalités, de problèmes qui affectent les gens de ma circonscription, comme la qualité de l'air par exemple.

Dans ma circonscription, Abbotsford, et dans les régions avoisinantes, depuis quatre ou cinq ans, nous luttons contre le projet de centrale SE2. Pourtant, les députés d'en face parlent d'investir dans l'environnement. Cela n'a aucun écho dans ma collectivité où nous nous battons bec et ongles pour empêcher de grandes entreprises américaines de polluer encore davantage notre air, qui est déjà pollué.

Il suffit de jeter un coup d'oeil à quelques ports canadiens pour voir à quel point ils sont pollués. Il y a environ onze ans, je me suis battu pour faire avancer le projet de dépollution des étangs bitumineux de Sydney, mais le problème n'est toujours pas réglé. Pourtant, dans tous ses budgets, le gouvernement promet des initiatives en matière d'environnement. Or, ces promesses ne se concrétisent pas dans les régions où nous vivons.

Initiatives ministérielles

J'aimerais dire au gouvernement que s'il a l'intention de prendre des initiatives environnementales, bon sang, qu'il les prenne là où elle auront le plus d'incidence sur les citoyens, c'est-à-dire dans les collectivités. Je ne sais pas combien de bureaucrates le gouvernement embauche, mais ils ne font pas le travail comme il faut. Ma région, en l'occurrence celle de la vallée du Fraser, se classe au troisième rang national en termes de pollution de l'air et la situation se dégrade au lieu de s'améliorer. Le gouvernement ne fait absolument rien à cet égard.

Permettez-moi d'aborder un instant les drogues, cancer de notre société. J'ai invité George Chuvalo dans ma circonscription en 1999 et nous avons mené depuis des campagnes de sensibilisation à la toxicomanie, notamment à la consommation d'héroïne et de cocaïne, à l'époque. George continue de lutter contre ce fléau. Bien des personnes de toutes les régions du pays s'attardent maintenant à des drogues telles que la méthamphétamine en cristaux, qui est devenue un problème important. Pourtant, ce sujet n'a pas été mentionné de manière notable à la Chambre des communes. Le gouvernement a eu amplement le temps de se pencher sur le problème des drogues après la mise sur pied d'un comité chargé d'étudier la question.

Le gouvernement a trouvé une solution pour décriminaliser la marijuana. Dans ma région, où la culture et la consommation de la marijuana sont de graves problèmes, cette solution est totalement insignifiante. Les gens se demandent pourquoi diable le gouvernement se préoccupe d'une situation aussi bénigne, comparativement aux dépendances à l'héroïne, à la cocaïne, à la méthamphétamine en cristaux, aux médicaments, à la PCP et ainsi de suite.

Cet élément est le deuxième qui était supposé faire partie du budget en vue d'aider à l'éducation, à la publicité et aux traitements pour toxicomanie. Cela ne fait pas partie du budget, malgré le fait que nous en ayons discuté à maintes reprises à la Chambre. Je défends cette cause depuis plusieurs années et je suis très mécontent des discours creux que j'entends à la Chambre à propos de qui a fait quoi, qui a dit quoi et qui s'est allié à qui.

● (1645)

Pendant ce temps, chez moi, des centaines de jeunes ont des problèmes de drogue. On les voit partout. Une des solutions irresponsables du gouvernement a consisté à investir des millions de dollars dans un centre d'injection, ce qui va complètement à l'encontre de ce que nous tentons de faire à Abbotsford, en Colombie-Britannique. On a investi des millions de dollars dans un centre d'injection, alors que des enfants de tous les âges qui essaient d'arrêter de consommer de la drogue n'ont pas d'endroit où aller.

À quand remonte le dernier message intelligent sur les méfaits de la drogue que les Canadiens ont pu voir à la télévision, lire dans les journaux ou entendre à la radio? À quand remonte la dernière visite d'un député de la Chambre des communes dans une école pour parler des méfaits de la drogue aux jeunes? Quand les libéraux ont-ils investi le moindre sou dans cela? Pourtant, les libéraux affirment que nous jouissons de l'universalité, de l'accessibilité, d'infrastructures, de soins de santé et de toutes ces choses qui sont censées amener les gens à voter pour eux, alors que nos problèmes sont beaucoup plus profonds que ce que le gouvernement comprend. Il est triste qu'autant de jeunes consomment de la drogue dans ma communauté et qu'ils ne puissent compter que sur la générosité du secteur privé et de donateurs privés.

Nous allons engloutir plusieurs millions de dollars dans les garderies. Nous allons régler tout ce qui ne va pas et qui incitera les gens à voter pour nous. Je rentre d'un voyage au Guatemala dans le

cadre duquel mon épouse et moi-même avons fait du bénévolat à nos frais pour aider les gens qui ne peuvent s'aider, des gens qui meurent de faim, des personnes handicapées et des sidatiques laissés à eux-mêmes.

Le gouvernement canadien n'a jamais rien donné à ces gens. Pourtant les libéraux affirment qu'ils sont gentils et qu'ils se soucient des gens. Le budget aurait pu au moins mentionner les endroits où je vais aider des jeunes et des personnes âgées qui sont essentiellement laissées à elles-mêmes pour mourir.

J'ai souvent parlé à la Chambre de la grippe aviaire, qui a touché gravement ma région d'Abbotsford, en Colombie-Britannique. De nombreuses personnes attendent encore d'être indemnisées. On n'en a rien dit dans le budget. Il y a des agriculteurs à Abbotsford. Il se peut que les libéraux n'obtiennent pas de votes là-bas parce je gagne mes élections assez facilement, mais les gens de l'endroit écoutent quand même les beaux discours à la Chambre des communes. Ils se demandent ce que fait le gouvernement au juste. Comment se fait-il que les libéraux ne règlent pas les problèmes qui les touchent?

J'ai dit l'autre jour que je prononçais mon dernier discours à la Chambre. Je suppose que c'était l'avant dernier puisque je prends la parole aujourd'hui encore. J'ai dit et répété durant 12 ans que le système carcéral allait tout croche. Il est mal géré. Rien n'est prévu dans le budget pour une étude de ce système carcéral qui ne fonctionne pas. La réadaptation ressemble aujourd'hui beaucoup plus à l'entreposage de criminels qu'à autre chose. Nous les libérons trop tôt, sans les préparer à vivre à nouveau en société. Souvent, ils commettent d'autres crimes et retournent en prison. C'est un cercle vicieux. Nous avons égaré quelque part la notion de justice. Rien de tout cela dans le budget. On compte sept pénitenciers fédéraux dans les alentours de ma région et les résidents se demandent ce que fait le gouvernement au juste. Comment se fait-il que les libéraux ne s'intéressent pas à cela?

● (1650)

Je me montre gentil. Ce que je dis aujourd'hui, c'est que la Chambre est absorbée par ses débats, se chamaille et s'invective. Nous nous lançons des « c'est votre faute », « non c'est sa faute à lui », « c'est elle », « cette personne est allée là », « nous avons consacré des millions ici », « nous avons conclu un accord prévoyant des milliards là ». Pendant ce temps, il y a des gens dans ma circonscription qui se demandent quelle mouche nous a piqués. Ils nous disent que nous ne savons pas ce que nous faisons et que nos travaux ne les touchent aucunement. Ils respirent de l'air pollué. La consommation de drogue se répand beaucoup trop. Des délinquants sortent de prison en beaucoup trop grand nombre chaque jour et sèment la pagaille dans leurs collectivités. La grippe aviaire sévit. Le nombre de délits de fuite est plus élevé que dans la plupart des autres pays.

Nous ne faisons rien pour régler ces problèmes, alors faut-il s'étonner qu'aux yeux de la population, les politiciens soient des gens inutiles? C'est mon point de vue. Je ne crois pas que le gouvernement nous ait bien servi. Je ne pense pas que, dans ce budget, il ait entrepris de résoudre les problèmes. En tout cas, avec ce budget, il n'a certainement pas entrepris de résoudre les problèmes qui touchent ma collectivité. C'est dommage parce que les gens d'Abbotsford en Colombie-Britannique sont de bonnes gens qui méritent mieux que ce qu'ils ont eu.

Initiatives ministérielles

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je reconnais que le député a été courtois dans son discours et j'en ferai tout autant. Je sais qu'il se préoccupe au plus haut point du problème des drogues et je me contenterai de faire deux brefs commentaires pour lui permettre ensuite d'élaborer davantage sur le sujet.

L'opposition continue de ne pas tenir compte des milliards de dollars que nous versons dans le secteur de l'agriculture. Je ne sais pas comment les gens peuvent penser que les conservateurs pourraient diriger le pays s'ils ne sont même pas en mesure de suivre ce qui se passe. Ils savent que nous avons prévu toute une série de programmes pour les agriculteurs. Nous en avons parlé au cours de la période des questions.

Le député a parlé de l'aide que le Canada apporte et il a souligné qu'un endroit en particulier où il s'était rendu n'avait pas obtenu d'aide. C'est possible. Je n'ai pas entendu de quel endroit il s'agissait.

Dans la nouvelle politique étrangère que nous venons d'annoncer, nous avons rationalisé nos programmes d'aide à l'échelle internationale. Des dizaines de pays riches ne peuvent arriver à aider tous les pays du monde. Nous aidons moins de pays, mais au cours des ans, nous avons accru les montants que nous donnons à l'échelle internationale. Nous comptons faire encore davantage. Il est important de le dire.

J'ai souvent entendu le député parler des drogues. S'il était le ministre responsable au niveau fédéral, quel genre de mesures prendrait-il pour améliorer la situation dans ce domaine? Je suis bien d'accord avec lui à ce sujet parce que j'aimerais aussi voir la situation s'améliorer. Je sais qu'il y a pensé et j'aimerais savoir quelles mesures constructives il croit que nous pourrions prendre à cet égard.

M. Randy White: Monsieur le Président, l'aide à laquelle je faisais référence visait Antigua, au Guatemala, ainsi que les villages environnants. Le Canada n'offre aucune aide financière à cette région. C'est une honte.

Au lieu de le verser à ses amis de Montréal et d'ailleurs, si le gouvernement avait envisagé de donner un million de dollars environ aux habitants d'une région comme celle que j'ai mentionnée, cela aurait probablement été très bénéfique. Je mets les choses en perspective. Pourquoi donner à des valets du parti au lieu d'aider les gens dans le besoin? C'est embarrassant de se retrouver dans un foyer pour sidéens, en train d'aider des mourants, tout en sachant pertinemment que des fonds qui auraient pu les aider ont servi à enrichir d'autres personnes déjà riches. Voilà ma première remarque mordante.

Deuxièmement, je voulais précisément parler d'argent dans le domaine de l'agriculture. Un député ministériel va sûrement se lever et dire que le gouvernement injecte des millions, voire des milliards, de dollars en agriculture. L'argent n'a pas été affecté à la gestion de la grippe aviaire. C'est un véritable problème. Pourquoi le gouvernement n'agit-il pas à cet égard au lieu de dire qu'il va coordonner toute une gamme d'autres programmes?

Enfin, que ferais-je pour régler le problème des drogues? J'essaierais d'abord de mettre en place une stratégie nationale antidrogue. L'une des mesures prévues au titre de cette stratégie consisterait en un nombre minimum d'heures de publicité par année pour faire comprendre aux jeunes que les drogues sont mauvaises. Ensuite, j'investirais plus d'efforts et d'argent dans le système d'éducation du pays afin que les enfants en bas âge comprennent les conséquences de la consommation de drogues. Finalement, j'affecterais beaucoup d'argent dans les centres de réadaptation et de

désintoxication pour aider les gens à se sortir du problème. Il est clair que je n'affecterais pas cet argent dans des sites d'injection.

Lorsqu'on s'y attarde, on remarque que nos opinions sont irréconciliables. Mais qui suis-je pour parler? Je m'attaque à ces problèmes sur le terrain, un endroit où le gouvernement met rarement les pieds.

● (1655)

L'hon. Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole sur certaines des mesures qui sont proposées dans le budget de 2005.

Comme le ministre des Finances l'a souligné dans son discours de présentation du budget, le Canada affichera son huitième excédent budgétaire de suite en 2004-2005, un record depuis l'établissement de la Confédération. Le Canada sera en outre le seul pays du G7 à avoir un excédent budgétaire durant cet exercice. Profitant d'une situation financière très améliorée, le gouvernement peut faire d'importants investissements dans l'avenir du pays.

Dans le budget de cette année, nous avons prévu d'importants nouveaux crédits pour la santé, les aînés, les garderies, nos villes et nos collectivités, l'environnement, ainsi que des réductions d'impôt. Nous avons également jeté les bases des progrès à venir.

Mes observations d'aujourd'hui porteront sur les initiatives du budget qui concernent nos fondements sociaux, notamment l'importance des arts et de la culture dans notre société, parce que ce secteur nous permet de nous définir comme Canadiens.

Je précise en passant que les arts et la culture font partie du programme gouvernemental lié aux villes et aux collectivités. En fait, les arts et la culture constituent l'essence de nos villes et de nos collectivités et forment partie intégrante de leur sûreté, de leur vitalité et de leur prospérité économique.

Je représente la circonscription de Parkdale—High Park, à Toronto, où habitent de nombreux artistes et créateurs canadiens. La ville de Toronto confirme d'ailleurs ma thèse relative au rôle que jouent les arts dans nos villes.

Au mois de février dernier, grâce à l'appui accordé par le caucus libéral de la région du Grand-Toronto à la candidature de Toronto, celle-ci a été choisie au nombre des capitales culturelles du Canada. C'était, pour Toronto, la reconnaissance du soutien de longue date qu'elle accorde au secteur des arts et de la culture.

Toronto est une ville culturelle qui reflète vraiment la culture et la créativité et où sont exposées les oeuvres des artistes locaux et professionnels de tous âges et de toutes origines et cultures qui ont su marier les formes d'art traditionnel aux technologies les plus modernes.

Les arts sont essentiels à la santé et à la vitalité de nos villes. N'oublions pas que lorsque le premier ministre est devenu chef du Parti libéral, la première chose qu'il a annoncée, c'est que les villes seraient la principale priorité du gouvernement. Il l'a confirmé dans le discours du Trône, dans lequel est annoncé le remboursement de la TPS aux municipalités. Le premier ministre a fait plus que cela et a rempli une autre de ses promesses, soit celle de partager les recettes de la taxe sur l'essence avec les villes et les collectivités.

Initiatives ministérielles

Le budget de 2005 a également confirmé l'engagement du gouvernement envers les arts et la culture en stabilisant le financement des arts et des programmes culturels à hauteur de 860 millions de dollars sur cinq ans. Il s'agit du plus important investissement de l'histoire dans les arts et la culture de la part du gouvernement du Canada. Cet investissement garantira que davantage d'artistes et de créateurs canadiens puissent exposer leurs oeuvres au public, au pays et à l'étranger.

Plus précisément, pour ceux qui pourraient avoir oublié la teneur du budget, celui de 2005 prévoit les affectations suivantes: 5 millions de dollars par année sur cinq ans pour renforcer le programme de multiculturalisme; 10 millions de dollars par année sur cinq ans pour le programme Le Canada en fête, pour des activités communautaires offrant aux citoyens l'occasion d'exprimer ensemble leur fierté à l'égard de leur pays; 56 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour la mise en oeuvre du plan d'action intitulé « Un Canada pour tous : Plan d'action du Canada contre le racisme »; 25 millions au cours des trois prochaines années à des initiatives de commémoration ou de sensibilisation faisant ressortir la contribution des groupes ethnoculturels à la société canadienne et aidant l'ensemble des Canadiens à mieux saisir l'importance de la diversité canadienne; et, un de mes éléments favoris, 60 millions de dollars à la CBC/Radio-Canada en 2005-2006 pour garantir une programmation de grande qualité; 5 millions de dollars pour l'Initiative des langues autochtones; enfin, 45 millions de dollars en 2005-2006 pour le Centre de recherche et d'information sur le Canada.

• (1700)

Je tiens à souligner que la SRC recevra en 2005-2006 un montant de 60 millions de dollars pour la programmation canadienne. Je peux donner aux députés l'assurance que nous continuerons de réclamer un financement supplémentaire pour le radiodiffuseur public du pays, de manière à ce qu'il puisse continuer d'offrir une programmation de qualité dans toutes les régions du pays.

Je suis enchantée, également, d'annoncer que le budget de la SRC ne sera pas réduit dans la foulée de la démarche d'examen de la répartition des dépenses dans l'ensemble de l'administration publique.

Je souhaite rappeler maintenant aux Canadiens que, lorsque nous avons amorcé la présente législature, le premier ministre a annoncé qu'il voulait que tous les ministères recherchent des moyens d'accroître leur efficacité et se penchent sur les mesures que nous pourrions prendre pour diminuer les dépenses.

Eh bien, nous avons cherché et nous avons trouvé des économies de 12 milliards de dollars, sous la direction du ministre du Revenu, pour faire en sorte que nous soyons plus efficaces et que nous rendions mieux compte aux Canadiens. Je suis également heureuse de dire qu'à la lumière de l'engagement du présent gouvernement envers les arts et la culture, qui fait partie intégrante de nos collectivités, aucun champ d'activité de Patrimoine canadien n'a été assujéti à l'examen des dépenses. Cela témoigne de l'engagement du gouvernement actuel envers les arts, la culture et nos collectivités.

L'un des programmes les plus importants, comme je le disais, concerne le renouvellement du programme Un avenir en art, renouvellement que les organisations artistiques de partout au Canada ont recommandé, avec l'appui d'un nouvel allié, la Fédération canadienne des municipalités, qui est elle aussi consciente du rôle important des arts et de la culture dans nos collectivités et nos villes.

Permettez-moi de passer en revue les initiatives qui relèvent d'Un avenir en art, pour mieux montrer ce qui serait perdu si le budget n'est pas adopté.

Premièrement, le programme Capitales culturelles du Canada reconnaît l'excellent appui des municipalités aux activités spéciales qui célèbrent les arts et la culture et leur intégration dans la planification communautaire.

Il y a aussi le programme Espaces culturels Canada. Je parie qu'il n'y a pas ici un seul député dont la communauté n'a pas bénéficié de ce programme. Cette initiative contribue à améliorer les conditions physiques qui rendent possible la créativité et l'innovation artistiques et elle facilite l'accès de tous les Canadiens aux arts et au patrimoine.

Le programme Présentation des arts Canada, qui est constitué de cinq volets, vise à renforcer l'efficacité organisationnelle et à développer les compétences des organismes voués aux arts et au patrimoine, de sorte que le financement des arts ne soit plus perçu comme un trou noir. Nous assurons la viabilité de ces organismes parce qu'ils sont importants pour notre société et notre économie.

Le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens, qui comporte quatre volets, vise à renforcer l'efficacité organisationnelle et à développer les compétences des organismes voués aux arts et au patrimoine.

Le Programme national de formation dans le secteur des arts appuie les organismes canadiens qui se spécialisent dans la formation artistique professionnelle, notamment l'École nationale de théâtre de Montréal et, l'une de mes préférées, l'École nationale de ballet, située à Toronto.

L'augmentation des crédits parlementaires a permis au Conseil des Arts du Canada de soutenir de nouveaux secteurs d'activité, d'accroître les subventions et d'améliorer la présence internationale et le profil national des artistes canadiens. En 2007, le Conseil des Arts du Canada célébrera son 50^e anniversaire.

Une nouvelle initiative, tout à fait novatrice, Culture canadienne en ligne, finance des programmes qui visent à faciliter l'accès, dans les deux langues officielles, au contenu culturel canadien numérisé, contribuant ainsi à une meilleure compréhension du Canada et de sa riche diversité. Ce programme compte cinq volets, notamment le Musée virtuel du Canada, l'Observatoire culturel canadien et le Portail des Autochtones au Canada.

Jeudi soir dernier, lorsque je suis retournée dans ma circonscription, j'ai assisté à la célébration du dixième anniversaire du Centre de l'art contemporain canadien, qui a reçu une aide financière de ce programme. Le centre, par le truchement de sa base de données sur l'art canadien, permet de visualiser les oeuvres de près de 500 artistes canadiens. Ce programme remarquable connaît beaucoup de succès.

Une autre initiative concerne l'industrie de la musique, une industrie à mon avis très importante parce que nous y connaissons nos plus grands succès. Nous nous définissons par nos artistes.

• (1705)

Nous avons aussi le renouvellement du fonds pour la musique canadienne, dont FACTOR fait partie. FACTOR, c'est la Fondation to Assist Canadian Talent on Records. Il s'agit d'une organisation privée sans but lucratif qui aide à la croissance et au développement de l'industrie canadienne indépendante du disque.

Initiatives ministérielles

Lorsque le financement a été menacé, FACTOR a lancé la campagne « Save Canadian Music ». Cette campagne a réussi et les fonds ont été renouvelés dans le budget. À la soirée des Junos, Heather Ostertag, présidente de FACTOR, a remercié la ministre et le gouvernement d'avoir reconnu toute l'importance de nos musiciens et auteurs-compositeurs. J'espère que les remerciements de Heather n'ont pas été vains.

Dans un marché nord-américain et mondial de plus en plus intégré, les artistes, créateurs et industries culturelles aident les Canadiens à faire entendre leur voix et à exprimer leur point de vue. Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui continue d'aider nos artistes et nos créateurs à se faire entendre au Canada, bien sûr, mais partout dans le monde aussi.

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, je peux comprendre que la députée se passionne pour les arts. Ayant été dans l'enseignement pendant de nombreuses années, je suis conscient de l'importance des arts et de l'éducation.

La députée devrait comprendre elle aussi qu'un certain nombre de gens, notamment dans les régions rurales, n'ont plus les moyens financiers de participer à certaines activités, car ils sont dans le dénuement et font faillite en raison des mauvaises politiques agricoles et de l'absence d'une aide financière.

Cependant, je veux m'éloigner de tout cela. Je cherche encore un député libéral qui me donnera une réponse à ce sujet. Qu'on réfléchisse à ces noms: Gleichen, Standard, Hussar, Beiseker, Acme, Kathryn, Linden, Thornton, Caroline, Bowden, Westward Ho, Water Valley et bien d'autres. Ce sont toutes des localités de moins de 1 000 habitants, bon nombre de moins de 500 habitants, et la plupart de 100 à 300 habitants. C'est la région où j'habite. On y trouve également des milliers d'exploitations agricoles. Ces populations comptent des milliers d'enfants. Les habitants de la région adorent la famille et adorent élever des enfants.

Puis, je songe à ce programme universel de garderies de plusieurs milliards de dollars. J'attends qu'un député libéral m'explique comment les habitants de ces régions éloignées des grands centres, qui devront financer ce programme de plusieurs milliards de dollars avec leurs impôts, vont en bénéficier pour élever leurs enfants, alors qu'ils doivent compter sur des proches, des amis et des groupes religieux. Ils ne reçoivent aucune aide financière. Au lieu de cela, les libéraux vont puiser de l'argent dans leurs poches pour financer tous ces grands programmes dans les grandes régions très peuplées.

La députée pourrait-elle m'expliquer en quoi ce programme bénéficiera aux agriculteurs de ma région, mis à part le fait que le gouvernement percevra des impôts pour les investir dans d'autres programmes? Pourquoi les libéraux ne laissent-ils pas l'argent dans les poches des familles pour qu'elles puissent s'adonner à des activités avec leurs enfants?

L'hon. Sarmite Bulte: Monsieur le Président, la mère de trois enfants que je suis est parfaitement consciente de l'importance des garderies. J'aurais d'ailleurs bien aimé pouvoir profiter d'un grand nombre des avantages que le gouvernement a promis dans le cadre du Programme national de garde d'enfants.

Le député a tort de penser que cette mesure profitera uniquement aux grandes collectivités. Nous nous efforçons d'aider les familles en garantissant, pour le bien de nos enfants, qualité, universalité, accessibilité et développement. Je sais que toutes les provinces d'un bout à l'autre du pays pourront négocier chacune leur propre entente avec le gouvernement fédéral. Il n'existe pas de solution uniforme, mais ceci est un début de solution qui vise les familles qui ne peuvent se payer les services d'une bonne d'enfants, d'une garderie

professionnelle ou d'une personne capable de prendre soin de leurs enfants. On cherche à leur offrir des chances égales.

Je suis vraiment très fier de notre caucus des femmes et de sa contribution à ce programme de garderies, car nous garantissons ainsi que de grosses entreprises américaines ne viendront pas nous prêter des services à l'américaine. Nous faisons en sorte que les services de garde d'enfants soient offerts par des organismes communautaires, et c'est à ce niveau que les collectivités auront leur mot à dire.

Je félicite le gouvernement et toutes mes collègues du caucus des femmes qui travaillent à ce dossier depuis longtemps, bien avant mon arrivée, en 1997, en vue de faire du Programme national de garde d'enfants une réalité.

● (1710)

[Français]

M. Christian Simard (Beauport—Limoilou, BQ): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur les projets de loi C-43 et C-48, bref, sur la mise en exécution du budget.

Un budget constitue le discours politique le plus important d'un gouvernement. Au-delà de la rhétorique et des discours creux, on fait des choix. Dans sa démarche budgétaire, ce gouvernement illustre toute sa duplicité. C'est un gouvernement auquel on ne peut adhérer. On ne peut faire confiance à son principal discours politique qui est né dans la tourmente, dans le contexte d'un parti qui a généré ce gouvernement et qui, pour se financer, a utilisé des méthodes crapuleuses. Certains députés et ministres, anciens ou actuels, ont été impliqués de près ou de loin dans ce scandale.

Ici, il est question d'éthique. Ce budget n'est pas éthique, à l'image du gouvernement et du parti duquel il est issu. Les gens ont besoin de croire en des valeurs et de croire à l'intégrité. Or, comment croire en ce gouvernement?

Le 23 février dernier, le gouvernement présentait le projet de loi C-43, un budget plutôt conservateur, dans le but justement de plaire aux conservateurs afin qu'ils restent à leurs sièges pour adopter le budget. Ainsi, un investissement de 13 milliards de dollars sera versé à la défense nationale, mais on n'a prévu aucun sou pour le logement social, rien pour le Québec, rien pour régler le déséquilibre fiscal, rien pour l'assurance-emploi. Voilà: si l'on divise l'opposition pour régner, on s'en tire.

Or, cela ne suffit pas. Que fait-on? On change de stratégie pour aller voir un peu à gauche. On promet des petits bouts à gauche, d'autres petits bouts à droite. Ce gouvernement n'a pas de cap, ni de volonté, ni de vision, ni de principes. Il n'est animé que par le désir de rester au pouvoir et de dépenser l'argent comme il le veut, de n'importe quelle façon. Ces deux budgets cumulés sont des fabriques à futurs scandales et à futures enquêtes.

De fait, on ne peut s'attendre à des résultats en réponse aux besoins essentiels. De plus, il est impossible de savoir quelles sont les valeurs de ce gouvernement. Est-ce que ce sont des valeurs complètement vouées à l'armée et très près de celles des États-Unis, comme le démontre le budget du 23 février, ou est-ce que ce sont des valeurs sociales par-ci, par-là, comme ces mesures arrachées ou quêtées par le Nouveau Parti démocratique avant d'offrir son appui à un gouvernement qu'il a lui-même qualifié de corrompu?

Initiatives ministérielles

Cette tentative, par le projet de loi C-48, de plaire au NPD et d'aller s'acheter une virginité politique, de faire oublier les scandales qui entachent ce gouvernement, montre sa nature même, c'est-à-dire son caractère dépensier et non rigoureux, sa non-volonté de répondre aux besoins essentiels des citoyens. Plutôt, il tente de se maintenir au pouvoir par tous les moyens.

Même le revirement de ce matin, lorsque le gouvernement a annoncé qu'il affectait une troisième personne au poste de ministre des Ressources humaines, démontre combien ce gouvernement souhaite vraiment aider en matière de ressources humaines et régler la question de l'assurance-emploi. En moins d'un an, on a nommé trois différents ministres à ce même poste. Que fera aux Ressources humaines la nouvelle ministre, naturellement reconnue pour son caractère de gauche? Encore là, c'est un gouvernement qui n'a pas de cap ni de principes.

Récemment, on a su que le gouvernement s'intéressait au Darfour. Encore une fois, c'est une tentative pour acheter un député indépendant, sans consulter l'Organisation de l'unité africaine ni même le nouveau sénateur Roméo Dallaire, qui critique lui-même cette position du gouvernement.

C'est donc un budget issu d'un gouvernement de tricheurs, d'un gouvernement immoral. C'est un budget qui n'est pas éthique, qui va n'importe où et qui court à tous les derrières. C'est un budget qui n'est pas respectable et qui ne sera pas respecté. Déjà, l'entente conclue avec le NPD n'est pas respectée, puisqu'on ne supprime pas les coupures d'impôt promises au NPD.

Que fera-t-on demain matin, dès qu'il y aura une accalmie, avec le logement social? Ce gouvernement disposait d'un surplus de 3,4 milliards de dollars à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, lequel atteindra 7 milliards de dollars en 2008, si la tendance se maintient. Or, il n'a rien fait pendant 12 mois. Maintenant, il promet d'agir, mais fait du chantage. Il dit aux députés que s'ils ne votent pas en faveur du budget jeudi, ils n'auront rien.

Quel est le cœur de ce gouvernement? Quelles sont ses convictions? Il se promène à travers les montagnes Rocheuses, à l'est comme à l'ouest, et menace les gens de ne rien obtenir s'ils ne votent pas en faveur du Parti libéral et du budget.

• (1715)

C'est un gouvernement de petits maîtres chanteurs. Voudrait-on adhérer à cela, voter et les maintenir au pouvoir? Un député de la région de Montréal a même dit: « Pincez-vous le nez, mais votez pour nous quand même, même si cela sent mauvais, même si nos politiques sont nauséabondes. »

Même en ce qui concerne le Protocole de Kyoto, on annonce 10 milliards de dollars pour les huit prochaines années. Cela aussi est une fabrique à scandales. On ne veut pas réorienter l'industrie canadienne. On ne veut pas diminuer notre dépendance aux énergies non renouvelables.

Par ce budget, on veut uniquement « avoir l'air de ». C'est un gouvernement « d'avoir l'air de ». Il a l'air plutôt fou, ce gouvernement, avec deux budgets qui vont dans un sens et dans l'autre, avec des tractations pitoyables pour se maintenir au pouvoir comme des vampires qui cherchent des veines. C'est blafard et c'est honteux.

Les gens qui nous écoutent sont en droit de se poser des questions. Ils ont besoin d'y voir clair. Peut-on faire confiance à un gouvernement qui change de discours politique — le plus important étant le budget — comme de chemise? Peut-on faire confiance à un

gouvernement qui promet de lutter contre le changement climatique, mais sans faire quoi que ce soit pour contraindre l'industrie pétrolière à se réformer, sans réorienter quoi que ce soit de notre économie?

Les gens croient que les changements climatiques sont importants. Cependant, le Protocole de Kyoto, ce n'est pas 10 milliards de dollars, de l'esbroufe, des mesures volontaires et n'importe quoi. Ce n'est pas l'encouragement des pollueurs, ce n'est pas le pollueur payé. Les gens ont besoin de croire en des valeurs et en des gestes qui sont posés, non pas à des annonces, pour gagner du temps, et à des budgets pour se maintenir au pouvoir coûte que coûte.

En ce qui concerne ce budget et cette façon de faire relative à l'aide internationale, même l'ami du premier ministre, le chanteur Bono, a honte de voir un pays aussi riche que le nôtre dans l'incapacité d'avoir un échéancier visant à investir 0,7 p. 100 de ce produit intérieur brut dans l'aide internationale. Ce sont aussi des valeurs. S'il y a trois ou quatre votes à acheter d'ici jeudi, peut-être que l'on aura 0,7 p. 100 ou que l'on sabrera dans ce pourcentage. Si l'on veut un vote d'un député conservateur d'extrême droite, peut-être coupera-t-on alors dans l'aide internationale.

Qu'est-on prêt à faire? Sous quel tapis est-on prêt à se cacher et à se corrompre.

C'est donc un gouvernement qui n'a pas la moralité pour gouverner et pour gérer convenablement les fonds publics. On ne peut pas le croire. Il croule sous les surplus. Lorsque l'on donne 1,6 milliard de dollars pour l'aide au logement, mais qu'en même temps on ne règle pas le déséquilibre fiscal, on crée alors de la pauvreté.

On n'a pas d'argent à investir dans les provinces, comme le Québec, pour l'éducation. On n'a pas d'argent non plus pour le système de santé. On n'en a pas pour lutter efficacement contre la pauvreté, et l'on dit que l'on va investir un peu d'argent dans le domaine du logement social. De plus, on n'a rien réglé en ce qui a trait à l'assurance-emploi.

Il y a donc toujours des mesures contradictoires. Ce sont des mesures auxquelles on ne peut se fier et au sujet desquelles il n'y a pas d'échéancier. C'est toujours le petit chantage. Si on lit bien le projet de loi C-48, on constate qu'on le fera peut-être, si les surplus sont suffisants. C'est un maximum. Cependant, demain matin, on pourra encore changer d'idée. Tout dépend de la tournure du vent pour ce parti.

Je prédis que ce parti va s'effondrer, car il n'a plus de moralité ni d'éthique. On ne peut se fier à aucune de ses politiques. Il ne sait pas gérer les fonds publics, il croule sous les milliards de dollars, il finance ses amis et abandonne les populations locales, celles des provinces et du Québec. Revanchard, il ne règle pas et ne conçoit même pas l'idée du déséquilibre fiscal.

C'est un gouvernement sans gouverne. C'est un gouvernement sans gouvernail. C'est un gouvernement qui s'en va tout droit à sa perte, et l'on pourra dire qu'il l'aura méritée, cette perte; il ne l'aura pas volée. C'est peut-être la seule chose que ce gouvernement n'aura pas volée en bout de course.

• (1720)

[Traduction]

M. Roger Valley (Kenora, Lib.): Madame la Présidente, je remercie la Chambre de me fournir l'occasion d'intervenir en faveur de la loi d'exécution du budget de 2005. Le projet de loi est marqué au coin du respect des engagements. Tel est le thème du budget que nous tentons de faire adopter.

Initiatives ministérielles

Ces engagements devraient nous permettre non seulement de relever les défis qui se posent à nos frontières, mais aussi de faire face aux pressions internationales et de satisfaire l'ambition croissante du Canada et des Canadiens.

Le Canada étant le seul pays du G7 dont le gouvernement a réalisé des excédents chaque année depuis trois ans et le seul qui, selon les prévisions, réalisera encore des excédents en 2005 et en 2006, le modèle de saine gestion budgétaire adopté par notre gouvernement constitue un fondement très solide pour le respect de ces engagements et de ceux que nous prendrons dans l'avenir.

Les Canadiens ne s'attendent à rien de moins, et nous avons décidé de répondre à ces attentes élevées par un programme ambitieux assurant une nette amélioration de toutes les facettes de notre qualité de vie et s'articulant autour de cinq engagements qui se renforcent mutuellement: une saine gestion financière, le développement d'une économie productive et croissante, le renforcement de nos assises sociales, l'amélioration de la viabilité de l'environnement au sein de nos collectivités et le renforcement du rôle du Canada dans le monde.

Les mesures proposées dans le projet de loi contribueront grandement à la réalisation de tous ces engagements. Ce qui a échappé à mes collègues de l'opposition, c'est que ce budget est un plan dont les éléments sont interdépendants et qui vise l'amélioration continue de la qualité de vie des Canadiens, pas un simple menu à la carte contenant des mesures sans rapport les unes avec les autres.

L'époque où notre gouvernement pouvait s'attaquer séparément aux défis que doit relever le Canada au plans des finances, des programmes sociaux et de l'aide étrangère est révolue. L'approche adoptée pour le budget reflète cette nouvelle réalité. Malheureusement, nos amis d'en face sont bloqués dans le passé, comme ils le sont si souvent. Permettez-moi de donner quelques exemples.

Durant la dernière campagne électorale, il y a à peine neuf mois, le gouvernement s'est engagé à mettre en oeuvre le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités du Canada. Les Canadiens nous ont élus pour que nous réalisions cette promesse et d'autres.

En particulier, les maires et les conseillers municipaux d'un bout à l'autre du pays espéraient que le gouvernement soit capable de leur offrir deux avantages d'importance égale qu'aucun autre gouvernement n'a pu fournir auparavant.

Premièrement, un financement stable et prévisible à long terme. J'ai travaillé pour une municipalité pendant neuf ans. Nous nous plaignions toujours du fait que nous avions besoin d'un financement stable et prévisible. Nous accomplirons ceci.

Deuxièmement, l'élaboration de nouvelles relations de travail entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les municipalités dans l'optique d'élaborer de meilleures stratégies à long terme qui permettront d'améliorer la viabilité économique, environnementale, sociale et culturelle des communautés canadiennes.

Comment je le sais? Que disaient nos amis dans les municipalités de part et d'autre du pays à l'époque où le premier ministre créait le portefeuille de l'infrastructure et des communautés? Ils nous disaient que les lacunes dans l'infrastructure atteignaient un niveau tel qu'elles n'étaient plus gérables, que nos villes, le visage du Canada dans le monde, n'avaient pas les moyens institutionnels d'exprimer leurs opinions au gouvernement fédéral, qu'il nous fallait de nouvelles idées sur les meilleures façons de veiller à ce que nos communautés rurales demeurent fortes et viables et qu'il était nécessaire de créer de nouveaux partenariats entre les trois ordres de gouvernement afin de commencer à trouver les meilleurs moyens d'aller de l'avant, ensemble.

Bien qu'aucun gouvernement ne puisse relever seul ces défis, qu'est-ce que le gouvernement actuel a réussi à faire en moins de 18 mois?

Dans le budget de 2004, les municipalités canadiennes ont obtenu un remboursement de la TPS d'une valeur de 7 milliards de dollars sur 10 ans. Grâce à cette source de financement, qui croîtra en même temps que l'économie, les municipalités pourront répondre à leurs besoins prioritaires et compter sur un financement stable, prévisible et à long terme. C'est là un des enjeux dans ma circonscription. Il faut constamment rappeler qu'il s'agit là de nouveaux fonds pour les municipalités. Elles peuvent compter là-dessus. Elles peuvent faire une planification à cet égard. Cela les aide à proposer certaines mesures budgétaires et à alléger le fardeau des contribuables locaux.

Le budget de 2005 concrétisait l'engagement que nous avons pris pendant la dernière campagne électorale, celui de remettre 5 ¢ des taxes sur le litre d'essence au cours des cinq prochaines années, 600 millions de dollars étant prévus à cette fin dans le présent projet de loi; cette somme pourra passer à 2 milliards de dollars par année dans la cinquième année et au cours des années subséquentes. Ces fonds permettront d'appuyer une infrastructure municipale respectueuse de l'environnement, dans le cadre de projets concernant par exemple le transport en commun, le réseau d'aqueduc, le traitement des eaux usées et les systèmes énergétiques dans les collectivités.

● (1725)

Nous nous sommes aussi engagés à renouveler les programmes d'infrastructure en vigueur au besoin, programmes qui ont fourni plus de 12 milliards de dollars aux municipalités depuis 12 ans et qui ont fait passer la contribution des partenaires à plus de 30 milliards de dollars. En outre, nous avons plus que doublé nos contributions aux fonds municipaux verts administrés par la Fédération canadienne des municipalités, ces contributions ayant atteint 300 millions de dollars pour des projets visant l'assainissement de l'air, de l'eau et des sols ainsi que la protection du climat.

Toutes ces mesures témoignent du fait que le gouvernement a façonné une stratégie visant à aider les municipalités à compter sur un financement stable et prévisible à long terme, de l'ordre de 22 milliards de dollars sur 10 ans.

Cependant, il ne s'agit pas que d'argent. Le financement doit être complété par de nouveaux partenariats et par une vision à long terme permettant de transformer ces ressources financières en une réalité concrète que les Canadiens désirent et dont ils ont besoin. C'est une question de respect. Voilà pourquoi le premier ministre a rencontré les maires de certaines des plus grandes villes du Canada l'automne dernier, afin de leur donner littéralement un siège à la table nationale.

Ma circonscription a été l'hôte du congrès de la Northern Ontario Municipal Association, désignée NOMA, qui regroupe des maires de toute la vaste région du Nord de l'Ontario. Les participants ont eu une longue discussion avec le premier ministre au sujet de certains de leurs besoins et préoccupations. NOMA existe depuis 59 ans et n'avait jamais eu une telle occasion auparavant. Le premier ministre est venu à Kenora, il a pris le temps d'écouter les préoccupations et a veillé à ce que les maires et les conseillers municipaux soient entendus.

*Initiatives parlementaires***INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

M. Mark Warawa (Langley, PCC) propose que le projet de loi C-293, Loi modifiant le Code criminel (vol de véhicule à moteur), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, c'est pour moi un grand privilège de pouvoir débattre aujourd'hui le projet de loi C-293. J'aimerais remercier mon collègue de Wild Rose, en Alberta, qui est à la fois un bon ami et un bon Canadien. Nous voulons protéger les Canadiens. C'est ce que ferait ce projet de loi qui vise à guider les tribunaux quant aux peines à imposer pour le vol d'un véhicule automobile.

Le projet de loi C-293 modifierait le Code criminel afin d'imposer une amende minimale et une peine minimale d'emprisonnement dans les cas de vol de véhicule à moteur. Les peines seraient différentes selon qu'il s'agit d'une première infraction ou de récidive.

Le projet de loi établit des peines minimales que l'infraction soit poursuivie par mise en accusation ou par procédure sommaire. Pour une première infraction, le projet de loi prévoit un emprisonnement de trois mois ou une amende de 1 000 \$ ou les deux. Pour la deuxième infraction, il prévoit un emprisonnement minimal de six mois ou une amende minimale de 5 000 \$ ou les deux. Pour chaque récidive subséquente, il préconise un emprisonnement minimal d'un an ou une amende minimale de 10 000 \$ ou les deux.

Le vol d'automobiles est un grand problème au Canada et en Amérique du Nord. Cette année, comme l'an passé, environ 200 000 véhicules seront volés, ce qui coûtera 1 milliard de dollars aux Canadiens. C'est inacceptable.

Une étude a été publiée il y a un an. Ses résultats confirment ceux d'études antérieures, notamment que le voleur d'auto typique n'est pas un baladeur dans une auto volée. C'est plutôt un individu de sexe masculin, âgé de 27 ans, toxicomane, qui a déjà été condamné au moins 10 fois au criminel — pas accusé, mais bien condamné — et qui s'empare illégalement d'un véhicule pour commettre un autre délit.

Ces individus sont dangereux. Il y a des histoires tragiques connexes qui vont encore plus loin que le vol de voiture lui-même. Comme je l'ai dit, les voleurs de voiture sont dangereux. Trente-cinq personnes seront tuées cette année par des voleurs d'autos au volant de véhicules volés. J'ai quelques histoires vraiment tristes à raconter à la Chambre pour illustrer ce qui arrive dans ces circonstances.

Il y a quelques mois, à Maple Ridge, un conducteur a tué un pompiste en le traînant sur une distance de sept kilomètres sous une voiture volée. Il a avoué à un copain qu'il avait tué le pompiste. Cet ami a raconté que la personne avait sauté devant lui et qu'il avait poursuivi sa route, en lui passant sur le corps. Il a dit avoir entendu par la suite sa victime hurler sous le véhicule. Un jeune de 16 ans, de Maple Ridge, et un autre de 15 ans, de Pitt Meadows, ont été arrêtés relativement à cette affaire.

Grant DePatie est mort pendant le quart de nuit en essayant d'empêcher ce voleur d'autos de s'enfuir sans payer les 12,30 \$ d'essence qu'il lui devait. Le jeune conducteur a volé le véhicule, puis il est allé faire le plein et voler de l'essence. L'histoire continue. Une traînée de sang et de chair humaine s'étendait des environs du poste d'essence de Maple Ridge jusqu'à l'endroit où le cadavre de DePatie a été trouvé.

C'est pour cette raison que le ministre des Finances a rencontré un autre groupe de maires d'un peu partout au Canada dans le cadre de consultations prébudgétaires officielles. C'est également pour cela que ses homologues provinciaux et territoriaux se sont réunis en novembre. C'est pour cela que nous continuerons à nous réunir pour rencontrer les élus et les autres intervenants municipaux de toutes les collectivités canadiennes, petites et grandes, qui préconisent une place à la table avec les ministres, tout cela en respectant entièrement la compétence des provinces.

Au cas où les partis d'opposition envisageraient de faire alliance pour modifier ou rejeter cette mesure législative et, de ce fait, empêcher que ces engagements soient respectés, je rappelle à la Chambre certaines réactions qui ont rapidement fait suite à la présentation du budget. L'opposition aura certainement un prix à payer pour avoir changé d'avis et avoir retiré son appui.

Le président de la FCM a déclaré ceci: « C'est ce que nous attendions. Le nouveau pacte est bien réel. En plus d'être bon pour nos collectivités et pour les Canadiens, ce pacte est un engagement à l'égard d'un partenariat à long terme. »

Le maire de Toronto a dit ceci: « C'est sans précédent. Le gouvernement fédéral nous a écouté et a fait preuve de respect. »

Le maire de London, en Ontario, a dit: « C'est fantastique pour les municipalités. »

Et le maire de Saguenay considère ceci comme un véritable cadeau du ciel.

Il est clair que les maires des villes et des municipalités, petites et grandes, de toutes les régions du Canada, respectent ce pacte et ont hâte à ce que le budget soit mis en oeuvre et à ce que leurs concitoyens et tous les contribuables canadiens puissent en bénéficier.

Par contre, nous ne devrions pas trop nous surprendre du fait que nos collègues conservateurs fassent abstraction du financement stable à long terme et de la réflexion intellectuelle. Après tout, ce sont eux qui se sont portés candidats aux dernières élections en s'appuyant sur un programme qui allait presque à l'opposé de ce que les dirigeants municipaux et les Canadiens de toutes les provinces et de tous les territoires réclamaient.

Voici quels étaient leurs engagements: fermer Infrastructures Canada, principal centre de réflexion du gouvernement sur les questions municipales et tribune où les municipalités peuvent se faire entendre à Ottawa; annuler tous les programmes liés aux infrastructures sauf un, des programmes conçus pour répondre aux besoins précis des municipalités, petites et grandes; diminuer les transferts des recettes tirées de la taxe sur l'essence, sans réfléchir aux partenariats à long terme qui doivent exister entre les trois ordres de gouvernement.

En fait, qui sait ce qu'ils décideront ensuite? Peut-être s'engageront-ils à réduire les outils fiscaux et les relations productives dont nos municipalités ont besoin, ou peut-être feront-ils volte-face.

En terminant, j'encourage tous les députés avant-gardistes de cette Chambre à appuyer ce projet de loi et à soutenir les maires, les conseillers et les endroits où vivent les Canadiens.

• (1730)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Comme il est 17 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Initiatives parlementaires

Quel genre d'individu pourrait faire une telle chose? Il faut être totalement dépourvu de conscience. Le coupable doit être enfermé. Cet événement s'est produit il y a seulement quelques mois à Maple Ridge.

J'ai une autre histoire tragique. C'est l'histoire d'un jeune pasteur qui a été tué par un voleur d'auto à Richmond, en Colombie-Britannique. Le conducteur du VUS volé impliqué dans cet accident fatal avait un dossier criminel très lourd, selon les dossiers du tribunal. Joseph Chan, un homme de 32 ans, de Coquitlam, a été tué. C'était un musicien, un pianiste doué, et un pasteur qui se dévouait pour les jeunes.

• (1735)

Le vol de voitures est un problème grave. La police, les compagnies d'assurance et les gouvernements collaborent à la recherche de solutions. Diverses organisations et groupes de travail utilisent l'application de loi, la sensibilisation et l'équipement technique pour tâcher de résoudre ce genre de problèmes.

Les compagnies d'assurance essaient de sensibiliser les gens aux façons de protéger leur voiture contre le vol. Elles travaillent de concert avec la police. Elles participent à des assemblées publiques. Elles distribuent des brochures par l'entremise des postes de police du pays. Elles distribuent des brochures lorsque les gens renouvellent leur police d'assurance. Ces brochures indiquent quoi faire pour se protéger.

L'équipement technique contribue aussi à la protection contre les vols de voitures. Les compagnies d'assurance encouragent les gens à se munir d'un système antidémarrage, un dispositif électronique qui rend le vol de voitures très difficile. Il est possible d'en installer si sa voiture n'en a pas. Toutefois, il s'agit d'une pièce standard pour environ 65 p. 100 des nouveaux véhicules. À partir de 2007, toutes les voitures en seront dotées. C'est une bonne nouvelle.

Voilà pour la sensibilisation et l'équipement technique. Maintenant, voyons ce qu'il en est de l'application de la loi. Des mesures d'application de la loi sont nécessaires pour régler le problème. Nous nous rendons compte que les gens cherchent à se protéger contre le vol de voitures. Ils ne veulent pas se faire voler leur véhicule. Lorsqu'ils sortent de la maison le matin pour se rendre à un rendez-vous chez le médecin, pour aller reconduire leurs enfants à l'école ou pour aller au travail, ils s'attendent à ce que la voiture soit là. C'est leur voiture et ils ont verrouillé les portières, mais quelqu'un l'a prise et s'en sert pour commettre un autre crime, constituant une menace pour nos collectivités.

Toutes sortes de groupes et de programmes tentent d'enrayer le problème. J'ai oublié de mentionner le programme de voitures-appâts. La police installe des voitures spécialement équipées dans des endroits à haut risque, la plupart du temps dans des zones urbaines. Lorsque les gens se couchent le soir, ils s'attendent à ce que leur voiture soit devant la porte le lendemain matin. C'est pourquoi la police installe ces voitures-appâts. Elle fait ce qu'elle peut pour faire cesser les vols. Elle a notamment recours, comme je le disais, à la sensibilisation et à l'équipement technique.

Les efforts d'application de la loi consistent, pour la police, à essayer de leur mettre la main au collet, et elle y arrive souvent. Mais ce qui est frustrant, c'est qu'une fois les délinquants arrêtés, emprisonnés et déclarés coupables, on les libère sous probation. On leur dit de ne pas troubler l'ordre public et de ne plus voler de voitures.

Lorsqu'ils sont pris une deuxième fois à commettre une infraction, il s'agit d'un manquement aux conditions de la probation. Et alors, que leur arrive-t-il? Eh bien, ils sont encore libérés sous probation, et

ils retournent voler d'autres voitures. Donc, ils se font prendre encore et on les libère de nouveau sous probation après les avoir reconnu coupables d'un manquement aux conditions de la probation, ce qui fait que c'est leur troisième libération. Disons que cette fois, ils provoquent un accident causant la mort ou des blessures graves. Qu'est-ce qu'on leur fait? On les libère sous probation pour avoir manqué aux conditions de leur probation.

C'est inacceptable. Des gens sont tués et d'autres sont blessés par un petit groupe de criminels, qui sont à l'origine du problème.

Qu'est-ce qu'il nous faut? Il faut que la Chambre indique aux tribunaux qu'il s'agit d'un problème grave, et non simplement d'une infraction contre les biens. C'est une infraction très grave qui peut entraîner la mort de merveilleux êtres chers ici même au Canada et qui laisse dans son sillage des gens affligés de douleur et des vies détruites. Nous, qui constituons le Parlement, devons prendre nos responsabilités et dire aux tribunaux ce que nous attendons d'eux.

Comment parvenir à améliorer la situation? Nous avons besoin de mesures dissuasives. De plus, les tribunaux doivent savoir à quoi s'en tenir. En ce qui concerne les libérations sous probation pour des vols de voiture à répétition, imaginez-vous que des personnes accusées de vol de voiture sont allées jusqu'à venir à leur procès et à en repartir dans une voiture volée, selon les vérifications faites par la police après coup. C'est très courant. Ils se moquent de nous.

Nous devons nous attaquer sérieusement au crime. Les tribunaux doivent savoir que c'est une question grave. Les Canadiens doivent être protégés. Nous devons établir une peine minimale. Je sais que nous devons respecter les tribunaux, mais ils ont besoin d'être guidés et ils doivent savoir jusqu'à quel point ce problème est sérieux.

• (1740)

Il y a un an, le juge Wally Opal était l'un des experts invités à un groupe de discussion sur la criminalité automobile. Il nous a confié que les criminels dans ce domaine étaient toxicomanes et qu'il n'avait nulle part où les envoyer. Il ne pouvait pas les envoyer en centre de désintoxication et de réadaptation, faute de place, ni en prison, parce que le gouvernement fédéral avait donné instruction aux juges de ne pas y envoyer ce genre d'individus. Il n'avait guère d'autre choix que de les renvoyer dans la collectivité. Cela doit changer. Nous devons donner des directives aux tribunaux, non pas des orientations empreintes de tolérance comme en donnent les libéraux, mais des directives fermes stipulant qu'ils doivent assurer la sûreté de nos collectivités et que les crimes doivent entraîner des conséquences.

À la première infraction, je souhaite laisser à la discrétion des juges la possibilité d'imposer une peine minimale, à savoir une amende ou l'emprisonnement, ou les deux. Nous devons envisager la désintoxication et la réadaptation. J'y suis favorable. Si des individus sont toxicomanes et que cela les pousse à voler des véhicules et à s'introduire par infraction dans des domiciles, les tribunaux doivent agir en conséquence. Ils doivent avoir accès à des institutions et disposer d'options à cet égard. Si des individus cambriolent régulièrement des domiciles, blessent gravement leurs occupants et entraînent des policiers dans des poursuites à haute vitesse, ils doivent en subir les conséquences. La récidive doit entraîner des conséquences plus lourdes.

Les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement assure leur protection. Ils protègent leurs véhicules de leur mieux. Ils les verrouillent en des lieux sûrs, y enlèvent les objets de valeur et les équipent même de systèmes antidémarrage. Pour les cas où leurs véhicules sont volés, nous devons donner les directives appropriées aux tribunaux.

Je sais faire preuve de souplesse. J'ai demandé l'avis de nombreux députés. Un bon compromis et un pas dans la bonne direction, c'est d'imposer des sanctions progressives. Une infraction doit devenir de plus en plus grave à chaque récidive. C'est ce que souhaitent les Canadiens. À la première infraction, la peine doit être un emprisonnement de trois mois ou une amende de 1 000 \$ ou les deux. À la deuxième infraction, un emprisonnement de six mois ou une amende de 5 000 \$ ou les deux. Toute infraction subséquente devra entraîner un emprisonnement minimal d'un an ou une amende de 10 000 \$ ou les deux.

Lors d'exposés dans la collectivité, j'ai demandé aux gens si on leur avait volé un véhicule. Dans la moitié des cas, leur véhicule avait été volé ou celui de l'un des membres de la famille. C'est trop fréquent. Nous devons mettre en place des moyens de dissuasion, et, à mon avis, le projet de loi C-293 prévoit à la fois des directives et des moyens de dissuasion.

L'hon. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, je crois qu'il ne fait aucun doute que nous sommes tous d'accord pour dire que nous devons nous pencher sur le problème du vol de voitures.

Le député parle de messages et je suis d'avis que ces messages sont très importants. À l'heure actuelle, le vol d'un bien valant plus de 5 000 \$ est passible d'une peine maximale de 10 ans d'emprisonnement. Quel genre de message transmettons-nous en prévoyant une peine maximale de cinq ans pour une déclaration de culpabilité par procédure sommaire, autrement dit en réduisant la peine maximale de moitié?

• (1745)

M. Mark Warawa: Madame la Présidente, lorsqu'un voleur vole une voiture, il ne tient pas compte de la valeur de la voiture. Il ne vole pas une voiture parce qu'il la trouve belle et qu'elle est munie de belles roues bien brillantes. Les voleurs se promènent dans les quartiers ou dans les stationnement de centres commerciaux à la recherche de voitures qui sont faciles à voler. Ils ne regardent pas la valeur de ces voitures. Nous devons tenir compte de cet élément. Nous devons protéger les Canadiens.

Le député s'est demandé si la peine minimale était pertinente et quel genre de message cela transmettait. Ce que nous voulons transmettre comme message, c'est que nous ne tolérerons plus cette situation. Nous avons la réputation d'être trop tolérants à l'égard de la criminalité. Qu'il s'agisse de drogues, de vol de voitures, d'effractions ou de viols, nous avons la réputation d'être trop laxistes et nous devons prévoir des peines minimales.

Je crois que le député a compris que j'étais d'avis que c'était là la peine qui devait être imposée. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Ce que je dis, c'est que la probation n'est pas une peine minimale acceptable. Cela ne protège pas les Canadiens. Les récidivistes doivent être mis derrière les barreaux pour assurer la protection de nos communautés. Il faut faire savoir à ces gens qu'il y a un prix à payer pour entrer par effraction dans une résidence, voler une voiture ou semer la pagaille dans nos communautés. On peut toujours imposer une peine plus lourde que la peine minimale.

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Madame la Présidente, je dois dire que je me ferai un plaisir de prendre la parole plus tard ce soir à l'appui de ce projet de loi d'initiative parlementaire. Je ne ferai pour le moment qu'une observation, que j'étofferai plus tard dans mon exposé.

Je viens de la Saskatchewan. Regina Beach est la ville que j'habite. J'habitais auparavant Regina. Regina est aujourd'hui, et

Initiatives parlementaires

depuis plusieurs années, la capitale canadienne du vol d'automobile. Le taux de vol d'automobile par habitant y est plus élevé que celui de tout autre grand centre du Canada. Je connais donc très bien les effets destructeurs du phénomène et les problèmes connexes.

Je félicite le député de proposer ce projet de loi. Nous avons pu constater que, en Saskatchewan, dans la mesure du possible, les autorités responsables de l'assurance publique ont intégré un élément dissuasif aux permis de conduire des voleurs d'automobiles. Dans certains cas particuliers, ces autorités ont pu ajouter au coût du permis du responsable d'un vol le coût de la franchise de la victime. Or, il a été prouvé que ce modeste facteur dissuasif avait fait baisser les vols d'automobiles à Regina. Le député envisage une mesure de dissuasion beaucoup plus forte et je suis ici pour témoigner du fait que la dissuasion donne des résultats.

Je félicite le député de proposer la mesure. Je n'ai pas de question. Je voudrais plutôt faire observer que cette approche est la bonne. Le député souhaite-il formuler une observation?

M. Mark Warawa: Madame la Présidente, j'estime que la dissuasion est efficace.

On a cambriolé la voiture de mon fils. Le cambrioleur a été arrêté, mais il n'a subi aucune conséquence, mis à part l'obligation de ne pas troubler l'ordre public. Il a fait l'objet d'une ordonnance de probation, condamnation d'usage. Quant à mon fils, il a dû payer une franchise de 100 dollars. Il était dans la vingtaine à l'époque et n'avait pas beaucoup d'argent. Ce jeune étudiant du collégial a dû payer 100 dollars. Pourquoi ne pas l'avoir fait payer au voleur qui s'est introduit dans sa voiture et qui l'a cambriolée?

Je suis d'accord. Il faut que ces comportements aient des conséquences, ce qui n'est pas le cas en ce moment.

L'hon. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-293, Loi modifiant le Code criminel (vol de véhicule à moteur), qui a été présenté par le député de Langley.

En résumé, le projet de loi C-293 modifie le Code criminel afin d'imposer à quiconque vole un véhicule à moteur une amende minimale de 1 000 \$, une peine d'emprisonnement de trois mois, ou les deux, pour une première infraction. Pour une deuxième infraction, le contrevenant serait passible d'une amende minimale de 5 000 \$, d'une peine d'emprisonnement de six mois, ou des deux. Pour chaque récidive subséquente, le contrevenant risquerait une amende minimale de dix mille dollars et un emprisonnement minimal d'un an, ou l'une de ces peines.

Le projet de loi C-293 prévoit aussi que si l'infraction est poursuivie par mise en accusation, il y aurait un emprisonnement maximal de cinq ans et si l'infraction est poursuivie par procédure sommaire, il y aurait un emprisonnement maximal de deux ans.

Je conviens avec le député que le vol d'auto constitue un problème sérieux pour tous les Canadiens. Cela étant dit, je ne suis pas convaincu que la solution proposée par le projet de loi C-293 soit la meilleure façon de résoudre ce problème. Je ne puis donc pas appuyer le projet de loi dans son libellé actuel.

Initiatives parlementaires

Pour commencer, il y a de nombreuses infractions dans le Code criminel relativement au vol d'un véhicule à moteur. Ces infractions comprennent les dispositions générales sur le vol et la fraude prévoyant une peine d'emprisonnement maximale de 10 et 14 ans respectivement pour les personnes reconnues coupables. En outre, les délinquants qui font ce qu'on appelle des balades dans des voitures volées peuvent être accusés de la prise d'un véhicule à moteur sans consentement. Cette infraction est passible d'une peine d'emprisonnement maximale de six mois ou d'une amende de 2 000 \$ ou les deux.

De plus, une personne en possession d'un véhicule à moteur volé peut être accusé de la possession de biens volés. Lorsque la valeur du véhicule à moteur dépasse 5 000 \$, comme je l'ai mentionné plus tôt en réponse à une question, l'individu est passible d'une peine maximale de dix ans d'emprisonnement.

Trop souvent, certains délinquants tentent d'échapper aux forces policières dans des véhicules volés qu'ils conduisent à très grande vitesse. Si cela produit et personne n'est blessé, le délinquant peut être accusé de fuite pour échapper à un agent de la paix et il est passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans. Lorsque la fuite cause la mort, le délinquant est alors coupable d'un acte criminel et il est passible de l'emprisonnement à perpétuité pour ce terrible crime. On ne peut tolérer ce type de comportement et je crois que la peine prévue pour ce crime envoie un message très clair.

Dans le cas de certains vols de véhicules à moteur, le délinquant peut constituer un danger important pour la population à cause de la façon dont il conduit le véhicule volé. À cet égard, en cas de conduite dangereuse d'un véhicule à moteur, le Code criminel prévoit que lorsqu'une personne est blessée, le délinquant est passible d'une peine d'emprisonnement de dix ans. En outre, si cette conduite dangereuse cause la mort, le délinquant est coupable d'un acte criminel et il est passible d'un emprisonnement maximal de 14 ans.

De même, si les circonstances entourant le vol aboutissent à une négligence criminelle causant la mort, les personnes reconnues coupables sont passibles de l'emprisonnement à perpétuité, la peine la plus grave prévue dans le Code criminel.

Nous devons également reconnaître que le vol d'automobiles est parfois effectué de façon systématique par le crime organisé. À cet égard, le Code criminel offre un certain nombre d'outils supplémentaires qui peuvent être utilisés lorsque le vol d'automobiles est commis au profit ou sous la direction d'une organisation criminelle, ou en association avec elle. Ces outils supplémentaires prévoient la possibilité de peines consécutives et d'une augmentation du délai avant d'être admissible à une libération conditionnelle.

Ainsi, il est clair qu'il y a de nombreuses infractions visant tout un éventail de comportements, dont les auteurs sont tous passibles de peines importantes, y compris l'emprisonnement à perpétuité, et dont on peut se servir pour s'attaquer au vol de véhicules à moteur au Canada.

Je voudrais maintenant préciser les lacunes sur le plan de la politique qui, selon moi, sont présentes dans le projet de loi C-293. Ce projet de loi d'initiative parlementaire prévoit des peines minimales obligatoires pour la première infraction, pour la deuxième infraction et pour chaque récidive subséquente.

• (1750)

Comme nous le savons bien, le Canada applique des peines minimales obligatoires avec retenue, préférant une approche personnalisée en matière de détermination des peines qui donne au tribunal le pouvoir discrétionnaire de fixer une peine proportionnelle

à la gravité de l'infraction et tenant compte de la conduite du délinquant, ainsi que des facteurs aggravants ou atténuants.

Donc, l'application de peines minimales obligatoires, comme celles que prévoit le projet de loi C-293, pourrait être contraire aux principes établis sur le plan de la détermination de la peine au Canada, comme la proportionnalité et la retenue pour ce qui est du recours à l'emprisonnement. Outre les peines minimales obligatoires, le projet de loi C-293 établirait une peine maximale d'emprisonnement de deux ans lorsque l'infraction fait l'objet d'une déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

À l'heure actuelle, la peine la plus longue dans le cas d'une infraction assujettie à la déclaration de culpabilité par procédure sommaire en vertu du Code criminel est une peine d'emprisonnement de 18 mois, habituellement infligée aux délinquants coupables d'avoir commis une agression sexuelle et d'avoir causé des lésions corporelles.

Donc, une peine maximale de deux ans pour le vol d'un véhicule à moteur rendrait cette infraction passible de la plus lourde pénalité dans un cas de déclaration de culpabilité par procédure sommaire en vertu du Code criminel et elle trancherait nettement par rapport au régime actuel de détermination de la peine dans le droit pénal canadien. De plus, le projet de loi C-293 réduirait aussi la peine maximale applicable à une personne qui commet le vol d'un véhicule à moteur.

L'accusation la plus fréquente dans les cas de vol d'un véhicule concerne un vol d'une valeur supérieure à 5 000 \$. La peine prévue pour cette infraction s'établit à dix ans d'emprisonnement sur déclaration de culpabilité par voie de mise en accusation. Aux termes du projet de loi C-293, une personne qui commet le vol d'un véhicule à moteur ne serait passible que d'une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement.

En d'autres mots, il y a un gros manque de cohérence ici, puisqu'on dit que le vol d'une auto est une infraction tellement grave qu'elle doit faire l'objet de peines minimales obligatoires, mais qu'en même temps le projet de loi C-293 réduirait de moitié la peine maximale d'emprisonnement pour cette infraction.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, je suis d'accord avec le député de Langley que les vols de véhicules sont un problème grave. À priori, ce problème peut sembler simple, mais une étude plus poussée révélerait qu'il est plutôt complexe. En effet, ce type d'infraction est lié à une multitude de crimes et de motifs, et il est parfois l'oeuvre de membres d'organisations criminelles.

C'est la raison pour laquelle il importe de s'assurer que nos lois soient utilisées le mieux possible face aux éléments criminels, et il importe aussi de vérifier s'il y a des failles dans celles-ci qu'il y aurait lieu de corriger.

À cet égard, en janvier dernier, lors de la rencontre des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la justice, ceux-ci ont discuté du problème des vols de véhicules à moteur et de la nécessité de faire en sorte que des peines appropriées soient prévues pour ceux qui volent des véhicules et qui mettent en danger la vie d'autres personnes à cause d'un comportement imprudent ou téméraire.

Suite à cette rencontre, tous les ministres ont convenu de demander à leurs fonctionnaires d'étudier ensemble le phénomène des vols de véhicules à moteur afin de déterminer s'il y a lieu de prévoir une infraction distincte punissable sur déclaration de culpabilité par mise en accusation, et si des peines plus sévères seraient appropriées afin de refléter la gravité du crime.

Initiatives parlementaires

La participation des provinces à l'évaluation de la situation et à l'élaboration des outils nécessaires pour s'attaquer à cette forme de crime est très importante. Il faut donner la chance aux participants à ce processus fédéral, provincial et territorial de se pencher adéquatement sur les questions sous-jacentes.

Enfin, la sensibilisation, les programmes communautaires et la prévention du crime devraient aussi jouer un rôle essentiel dans la lutte contre les vols de véhicules à moteur. Ces outils sont des éléments importants pour bien faire face à la criminalité au Canada.

Je suis d'accord avec le député que c'est un dossier très important qui doit faire l'objet de débats et de discussions. Il est à espérer que les efforts des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux, combinés à l'étude de cette question à la Chambre, nous permettront de trouver les solutions pour mieux faire face au problème des vols de véhicules à moteur. Cela dit, même si le projet de loi du député part d'une bonne intention, celui-ci ne satisfait pas à ces critères.

● (1755)

[Français]

M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ): Madame la Présidente, un peu comme l'orateur qui m'a précédé, le député de Northumberland—Quinte West, j'ai peine à relier le but poursuivi par ce projet de loi et les moyens qui sont pris. Je ne sais pas quelle est l'expérience du député de Langley en matière d'application du droit criminel, mais il a fait quelques affirmations surprenantes.

D'abord, l'amende minimale que le juge devrait imposer pour une première infraction, c'est 1 000 \$ ou trois mois de prison, et non pas les deux à la fois. Pour une deuxième infraction, c'est une amende de 5 000 \$; et pour la troisième, 10 000 \$. Est-ce vraiment une si bonne idée d'indiquer au juge que cela doit être réglé par des amendes?

Je ne sais pas qui a dressé le portrait-robot du voleur d'autos. Je compte 27 ans d'expérience en pratique du droit criminel, et je peux affirmer qu'il existe une variété considérable d'individus qui s'adonnent au vol d'autos. D'une part, ce sont des groupes organisés qui vont chercher des autos, les démontent en pièces et vendent ces pièces. D'autre part, il existe un réel problème auquel il faut certainement s'attaquer: à Montréal, à Vancouver et près des grands ports, des individus embarquent des voitures de luxe rapidement dans des conteneurs pour les vendre dans d'autres pays. C'est donc un problème très diversifié. Il y a aussi beaucoup de jeunes qui volent des automobiles, particulièrement les jeunes hommes. Les hommes et les femmes sont tous égaux, mais les jeunes hommes sont plus particulièrement attirés ou fascinés par les automobiles et ont bien hâte de conduire. C'est donc une autre motivation.

En fait, quel est le message livré en voulant instaurer des amendes minimales et diminuer la sentence maximale? C'est ce que fait ce projet de loi. Aujourd'hui, il n'existe pas beaucoup d'automobiles coûtant moins de 5 000 \$. Or, lorsqu'on commet un vol d'une voiture d'une valeur de plus de 5 000 \$, la sentence maximale est de 10 ans.

Ensuite, faut-il apprendre au député le raisonnement des cours d'appel sur la gravité des crimes? Les cours d'appel ont toujours dit que la gravité des crimes relevait du législateur, et celui-ci tranche par la sentence maximale qu'il accorde à tel type de crime. Le député dit donc que c'est grave, mais il veut diminuer la sentence maximale. Il envoie donc au législateur le message que c'est deux fois moins grave. Je suis absolument convaincu que ce n'est pas ce qu'il veut faire, mais c'est objectivement ce qu'il fait dans la philosophie actuelle d'application des peines au Canada.

Ensuite, cela semble venir de pensées magiques. D'abord, il dit qu'on est très *soft* au Canada. Comment peut-il affirmer une telle

chose? Qu'est-ce qui lui donnerait une idée de la sévérité avec laquelle nous imposons des sentences au Canada? Si je donnais comme référence le nombre de personnes emprisonnées au Canada par rapport à notre population et que nous comparions les mêmes données pour d'autres pays, est-ce que cela donnerait une bonne idée de la sévérité de notre pays par rapport à d'autres?

Je vous apprends que, selon les dernières statistiques disponibles, en effet, le Canada n'est pas un des pays les plus sévères du monde. Nous avons incarcéré au Canada 101 personnes par 100 000 habitants. Ce nombre est supérieur à celui au sein de la communauté européenne, où c'est 87. En France, c'est 77. Croit-on vraiment, quand on se rend en France, être moins en sécurité qu'au Canada? On pourrait se poser une autre question: croit-on vraiment, quand on se rend aux États-Unis, être plus en sécurité qu'au Canada? Dans ce pays, c'est 689 personnes par 100 000 habitants qui sont incarcérées. Ce pays a réussi à battre la Russie, dont le nombre de personnes incarcérées se situe à 673 personnes par 100 000 habitants.

● (1800)

D'abord, les Canadiens ont l'impression d'être moins en sécurité aux États-Unis. Ils ont tort, sauf sur un point. Le fait est que le taux d'homicides aux États-Unis est très nettement supérieur au taux canadien. À mon avis, cela est dû bien plus au contrôle des armes à feu — que nous avons déjà eu partiellement et que nous avons maintenant complètement — qu'à l'incarcération.

En outre, un des pays où l'on est le plus en sécurité et où il y a le moins de voitures volées, c'est le Japon. Dans ce pays, 50 personnes par 100 000 habitants sont incarcérées, donc, la moitié moins qu'au Canada.

Je crois que ce sont là des impressions fausses, mais je les comprends. Pendant des années, j'ai travaillé en droit criminel en tant que procureur de la Couronne et procureur de la défense. Je sais très bien qu'au fond, le public est très mal informé de la criminalité. Par exemple, nous avons tous l'impression que la criminalité augmente, généralement. Pourtant quand on regarde les statistiques, elle diminue.

Je voudrais parler d'un autre critère, celui du minimum de la peine qui va réduire la commission d'infractions. Encore là, si je vous parlais d'un minimum de sept ans d'emprisonnement, ne trouvez-vous pas que c'est un minimum important, susceptible de dissuader les gens de poser le geste illégal qu'il sanctionne? Figurez-vous que lorsque j'ai commencé à pratiquer le droit, je n'avais jamais entendu parler de marijuana. Cela ne circulait pas. Cela vous donne un peu une idée de mon âge, j'ai passé mon Barreau en 1966. J'ai appris l'existence de la marijuana lors de mes fonctions en tant qu'avocat. À la fin des années 1960, au début des années 1970, la marijuana s'est répandue au Canada. Pourtant, aucun plant de marijuana qui poussait au Canada n'était consommable. Donc, tout venait de l'étranger. La sanction minimum pour avoir importé de la marijuana était de sept ans.

D'abord, les gens ne connaissent pas les peines minimums. Même moi, qui ai pratiqué le droit criminel, j'aurais de la difficulté à vous nommer les 30 et quelques peines minimums du Code criminel. Donc, les gens ne les connaissent pas. Quand ils décident de commettre des crimes, c'est pour bien d'autres motifs. Ce sont les gens raisonnables qui sont découragés par les lois sévères, mais ils ne commettent pas de crimes, ou ne le font qu'exceptionnellement. S'il y avait un laxisme total, ils poseraient ces gestes. Ce ne sont pas des gens raisonnables qui commettent des crimes. Les crimes sont commis par impulsion et dans certains milieux.

Initiatives parlementaires

Un de ces jours, je vous parlerai des enquêtes que j'ai fait faire lorsque j'étais ministre de la Sécurité publique et responsable des prisons au Québec. Ces enquêtes concernent le genre de clientèle qui occupe les prisons. Vous verrez que leur passé est extrêmement important. Donc, c'est une illusion de penser que le minimum de la peine fonctionne.

L'autre exemple qui devrait vous convaincre, c'est la peine de mort. N'est-ce pas la chose la plus radicale que l'on puisse donner comme sentence? C'était la peine qui sanctionnait le meurtre. Depuis que nous avons aboli la peine de mort au Canada, y a-t-il eu augmentation des homicides? Non, il y a eu une diminution. Vous voyez donc que ce sont d'autres facteurs qui agissent.

Le dernier exemple que je veux vous donner convient, parce qu'il va dans le sens contraire. Des peines minimums sont données pour les récidives en matière de conduite avec facultés affaiblies. Depuis 15 ans, ces minimums n'ont pas été touchés. Les lois n'ont pas été rendues plus sévères. Pourtant, depuis 15 ans, nous avons fait des progrès remarquables dans le contrôle de la conduite avec facultés affaiblies. Comment? C'est en augmentant les chances d'être pris, notamment. C'est aussi par l'éducation.

Regardez les enfants par exemple. Ils ont la responsabilité, quand ils organisent une party, d'avoir un chauffeur désigné. C'était une pratique totalement ignorée quand j'avais leur âge. C'est donc par l'éducation et par d'autres moyens qu'on réduit les infractions.

Vous avez effectivement soulevé un problème important. D'ailleurs, le vol d'auto n'est pas important uniquement lorsqu'il est commis par ces jeunes, il l'est aussi lorsqu'il est commis par le crime organisé. Toutefois, comme l'a très bien expliqué le député de Northumberland—Quinte West, énormément de sentences sont prévues pour les cas déplorables et très graves qu'il a décrits, soit ceux qui tuent au volant des automobiles et qui s'enfuient.

C'est un beau projet de loi, mais ce sont de très mauvais moyens pour attaquer le problème que vous avez soulevé.

• (1805)

M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD): Madame la Présidente, je ne peux que répéter le même discours du député du Bloc, mais je vais le faire dans mes propres mots.

• (1810)

[Traduction]

J'ai été très impressionné par son discours. Je dois admettre qu'il s'est approprié presque tous les arguments que je voulais faire valoir. Je les présenterai peut-être dans l'autre langue officielle.

Je tiens à reconnaître l'esprit qui sous-tend le projet de loi qu'a présenté le député de Langley. Je ne suis pas d'accord sur les résultats qu'il vise, car je ne crois pas qu'ils seront positifs. Il a certes de bons motifs pour tenter de s'attaquer au problème des vols d'automobiles dans le pays. Comme l'a dit le secrétaire parlementaire, et je crois que nous reconnaissons tous cela, il s'agit d'un problème sérieux qui nécessite une plus grande attention, ce qui est manifestement le cas dans une certaine mesure, car les procureurs généraux des provinces et le gouvernement fédéral se penchent actuellement sur ce problème.

De façon générale, le NPD n'est pas en faveur de peines minimales. Je veux faire quelques observations à cet égard avant d'entrer dans les détails concernant le projet de loi. Si nous nous opposons essentiellement aux peines minimales, c'est parce qu'elles ne sont pas efficaces. Mon collègue du Bloc a évoqué un certain nombre de cas. Comme je suis originaire de Windsor, je suis peut-être un peu plus sensible à ce problème. Nous pouvons comparer le

taux de criminalité qui existe à Windsor et celui de Detroit, un grand centre métropolitain des États-Unis, ainsi que les principes et les pratiques d'imposition des peines prévues en cas d'infractions commises à Windsor, en Ontario, et dans l'ensemble du pays, et les pratiques qui ont cours au Michigan.

Au Canada, le taux de criminalité est considérablement moins élevé qu'aux États-Unis. Là encore, nous le constatons d'autant plus lorsque nous comparons Windsor, une ville de taille moyenne, et une grande région métropolitaine. Les lois pénales du Michigan renferment un certain nombre de dispositions relatives aux peines minimales. Manifestement, cela n'a pas eu un effet dissuasif sur le taux de criminalité dans cet État. Cela n'a vraiment pas eu d'incidence.

M. Randy Kamp: Il est peut-être plus élevé.

M. Joe Comartin: Madame la Présidente, j'entends un député du Parti conservateur dire qu'il est peut-être plus élevé.

En fait, lorsqu'on a pris des mesures, le taux de criminalité est demeuré stable. La loi des trois délits était censée avoir un effet dissuasif. Le taux de criminalité en Californie n'a pas diminué et dans certains endroits où la loi des trois délits était en vigueur, il a même augmenté. Cet argument ne tient pas.

En revanche, l'Europe en particulier a adopté des approches beaucoup plus progressistes à l'égard des comportements criminels. Comme nous, les Européens ont réussi à faire baisser leur taux de criminalité.

J'ai trouvé intéressant les propos du député de Langley, car il n'a pas arrêté de répéter que la criminalité est un grave problème au Canada. Personne ne niera l'existence de la criminalité au Canada, mais il reste que les taux de criminalités diminuent dans toutes les régions du pays. Tant pour les crimes violents que pour les infractions contre les biens, les statistiques indiquent que les taux de criminalité ont diminué dans chaque région au cours des deux dernières décennies. Les taux de criminalité ont diminué dans tous les cas.

On pourrait prendre des cas précis. On pourrait prendre des régions du pays ou des quartiers donnés dans nos plus grandes villes pour dire que la criminalité a augmenté, et on aurait raison de le dire, mais pour l'ensemble des régions du Canada, la criminalité a diminué. Cette diminution n'a rien à voir avec les peines. Je sais que les juges n'aiment pas entendre cette affirmation, mais c'est un fait. La criminalité a diminué parce que nous avons pris des mesures sociales.

Nous avons fait intervenir des services de police solides. Chaque fois que je me suis penché sur les taux de criminalité dans l'histoire, j'ai constaté que la criminalité diminue lorsqu'on est capable de convaincre une personne qui a une intention criminelle qu'elle se fera prendre si elle passe aux actes.

• (1815)

Depuis que j'ai été élu, j'ai eu l'occasion de voyager un peu. J'étais récemment au Sri Lanka et je me suis renseigné sur le taux de criminalité là-bas. J'ai établi une comparaison avec le taux de criminalité concernant le vol d'auto à Johannesburg. Je me suis entretenu avec des policiers qui avaient les statistiques en main, ce qui est bien différent des données sur le taux de criminalité que nous obtenons habituellement du Parti conservateur.

Initiatives parlementaires

Dans la capitale du Sri Lanka, une grande ville de plusieurs millions d'habitants, il y a peu de vols d'auto comparativement à Johannesburg, où c'est un grave problème. Quand on compare les statistiques, les chiffres sont extrêmement différents; il y a des centaines de points de pourcentage d'écart. La seule différence entre ces deux villes qui ont vécu des épisodes très violents de guerre civile et d'insurrection, c'est la qualité des corps policiers en place.

M. Tom Lukiwski: Le député est-il en train de critiquer nos corps policiers?

M. Joe Comartin: Madame la Présidente, si le député était attentif aux faits que je présente, il comprendrait peut-être mes arguments.

La police de Johannesburg vient juste de se rebâtir. À Colombo, le corps policier est resté raisonnablement intact et efficace, ce qui explique pourquoi nous ne constatons pas de hausses de la criminalité équivalentes dans ces deux villes. Colombo est maître de la situation. La ville de Johannesburg est encore à mettre en place son corps policier pour avoir elle aussi la maîtrise de la situation.

La solution, c'est de prévenir et aussi de faire passer le message du gouvernement ou des autorités qui est que ceux et celles qui commettent des actes criminels se feront prendre.

Il était intéressant d'entendre le député de Langley citer des statistiques du bureau des assurances qui nous donne un portrait-robot du criminel-type: 27 ans, habituellement atteint d'une toxicomanie grave, que ce soit une dépendance à l'alcool ou aux drogues. Une amende ou une peine d'emprisonnement minimale ne veut absolument rien dire pour cet individu. Il ne réfléchira pas une seconde à l'idée de recevoir une amende de 1 000 \$, ou une peine d'emprisonnement de trois mois comme il est proposé dans le projet de loi ou toute autre peine. Cela ne traversera pas l'esprit de cet individu.

Si nous voulions sérieusement régler le problème, nous accorderions des fonds à nos corps policiers pour qu'ils mettent suffisamment d'agents dans les rues pour s'occuper de ce genre de crimes.

M. Tom Lukiwski: Éliminez le registre des armes à feu et ils pourraient le faire.

M. Joe Comartin: Madame la Présidente, si le député avait examiné les faits concernant le registre des armes à feu, il saurait qu'une part appréciable de l'argent va directement aux corps policiers du Canada, à l'échelle provinciale. Ce sont les faits, mais le Parti conservateur ne veut pas les voir.

La solution simpliste que représente l'imposition de peines minimales ne réglerait pas un problème complexe. Le problème sera réglé si nous avons des policiers dans les rues pour s'en occuper, pour convaincre le toxicomane qu'il ne peut pas commettre un crime parce qu'il sera pris. S'il y a un agent de police au coin de la rue et qu'un individu tente de voler une auto, il se fera prendre.

Le député de Langley n'en a pas parlé, mais nous savons qu'il existe des groupes criminalisés. Une peine minimale ne dissuaderait pas du tout ces groupes.

Il y a plusieurs autres points que j'aurais aimé présenter, mais puisque j'ai dû répondre aux questions de mes vis-à-vis et endurer leur chahut, je n'ai pas réussi à les aborder pendant les minutes dont je disposais.

En bref, les peines minimales ne donnent pas de résultat et elle n'en donneraient pas plus contre le crime dont il est question dans le projet de loi.

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Madame la Présidente, comme je l'ai dit ce matin dans le cadre de mon discours sur le projet de loi C-43, je comprends que les journalistes n'avaient pas grand chose à rapporter aujourd'hui, c'est pourquoi je me fais un plaisir d'injecter une dose de politique à tous les Canadiens qui n'ont rien trouvé à se mettre sous la dent et qui regarderont peut-être CPAC dans l'espoir de trouver quelque chose. Qu'ils ouvrent les oreilles.

Je suis très heureux de prendre la parole à propos de ce projet de loi. Honnêtement, nous devrions l'appuyer. C'est certainement ce que je ferai. Comme je l'ai dit plus tôt dans une de mes questions ou un de mes commentaires, je viens de Regina, en Saskatchewan, qui est la capitale canadienne du vol d'autos depuis plusieurs années. Depuis trois ou quatre ans, de 2 500 à 3 000 voitures ont été volées tous les ans. C'est un sérieux problème sur lequel nous devons nous pencher.

Ce que je reproche au système actuel, comme le député de Langley l'a indiqué quand il a présenté son projet de loi, c'est que les peines sont ridicules. Les jeunes hommes et femmes qui volent des voitures ne reçoivent qu'un coup de règle sur les doigts. Les gens trouvés coupables de vol de voitures récidivent à n'en plus finir. Pourquoi commettent-ils sans cesse la même infraction? Simplement parce que les peines ne sont pas suffisantes pour les dissuader de voler des voitures.

Je crois dur comme fer aux mesures de dissuasion pour toutes les infractions. D'après mon expérience à Regina, je peux garantir que le nombre de vols chuterait considérablement si nous disposions de mesures de dissuasion sérieuses qui forceraient les voleurs d'automobile potentiels à bien y penser avant de passer à l'acte.

Mon ami du Nouveau Parti démocratique a dit, il y a quelques instants, que le taux de criminalité au Canada est à la baisse. J'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire qui vise l'inclusion du vol d'identité dans le Code criminel. Le vol d'identité est le crime qui connaît le taux de croissance le plus élevé en Amérique du Nord. En guise d'exemple, je signale la contradiction dans les propos de mon ami du Nouveau Parti démocratique.

Il est tout à fait irresponsable de laisser entendre que les peines minimales ne sont pas une mesure de dissuasion et que rien n'est fait pour régler le problème des vols de voitures. À titre de parlementaires, nous avons l'obligation de nous pencher sur certaines de ces graves infractions. Si j'ai bien compris, le député dit essentiellement que les peines minimales sont inefficaces, qu'elles ne sont pas dissuasives et qu'il ne faut rien faire.

Le député soutient qu'il faudrait augmenter l'effectif policier à l'échelle de tout le Canada. J'aimerais moi aussi voir une telle augmentation, mais grâce à nos amis du côté du gouvernement, il n'y a pas assez d'argent pour que les municipalités puissent affecter davantage de policiers à la surveillance des rues, que ce soit au niveau de la GRC ou des forces policières municipales. C'est un grave problème.

Il faut composer avec la réalité qui existe. À l'heure actuelle, la réalité c'est que les vols de voiture sont à la hausse. D'après mes entretiens avec les autorités policières de Regina et de Saskatoon, je peux dire à tout le monde que, en Saskatchewan, les vols de voitures sont la principale source de plaintes auxquelles la police doit répondre quotidiennement.

Ajournement

Le vrai problème n'est pas le fait que des jeunes volent des voitures et partent en balade. Si ce n'était que cela, il faudrait régler le problème, à mon avis, en ajoutant au Code criminel des mesures visant à dissuader ces jeunes de partir en balade dans une voiture volée. Or, il n'est pas uniquement question de jeunes qui partent en balade; les statistiques montrent très clairement que la grande majorité des personnes qui volent des voitures le font en vue de commettre un autre crime.

Il y a quelques semaines, pendant que la Chambre faisait relâche, j'ai accompagné deux agents de police de Regina dans leur autopatrouille. Ils patrouillaient le pire quartier de Regina, le nord-ouest du centre-ville, où 25 p. 100 des crimes sont commis. Ces agents m'ont dit que le principal problème était sans contredit le vol de voitures.

Je les ai accompagnés un vendredi soir, une soirée particulièrement mouvementée puisque c'était une nuit de pleine lune et le jour de la paye. Il y a eu beaucoup d'action ce soir-là, mais la principale préoccupation des agents de police était le vol de voitures. Ce n'est pas que les gens volaient des voitures seulement pour partir en balade et abandonner la voiture dans un entrepôt désaffecté ou pour faire un tour sur l'autoroute et laisser la voiture dans un champ. C'est que les gens les volaient parce qu'ils se préparaient à commettre un crime.

• (1820)

Bien des gens volent une voiture pour aller acheter de la drogue. Ils achètent la drogue, se débarrassent de la voiture et vendent ensuite la drogue dans la rue. D'autres volent des autos avant de commettre une introduction par effraction.

Ceux qui volent des véhicules ont un motif pour le faire. Ce ne sont pas des jeunes des années 1950, comme dans l'émission *Happy Days*, qui font une balade avec une voiture pour s'amuser et qui la laissent telle quelle. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent. On vole un véhicule pour commettre un autre crime. Il s'agit parfois de méfaits, mais à Regina c'est souvent plus grave.

Nous devons établir des mesures dissuasives dont les criminels et les voleurs potentiels devront tenir compte. Lorsqu'on arrête quelqu'un en train de voler un véhicule et que ce voleur se retrouve devant un juge qui lui donne une simple réprimande, le met en liberté surveillée et l'avertit de ne pas recommencer, je trouve cela totalement irresponsable et immoral. Lorsque le même voleur se retrouve à nouveau en cour une semaine, un mois ou un an plus tard, pour la même infraction, on le met encore en liberté surveillée.

Quiconque dira que les mesures dissuasives ne sont pas efficaces rêve en couleurs. Elles sont efficaces. Je vais donner un exemple que j'ai utilisé plus tôt dans un commentaire ou une question à l'intention de l'un des autres intervenants.

Le régime d'assurance du gouvernement de la Saskatchewan, lorsque c'est possible, impose une mesure dissuasive aux voleurs d'autos. Lorsqu'une personne est condamnée pour vol d'auto, la compagnie d'assurance lui fait payer la franchise de la victime si jamais elle se présente pour immatriculer un véhicule. La compagnie d'assurance ne peut faire cela chaque fois, mais lorsque c'est possible, elle le fait. Depuis l'application de cette mesure, les vols d'auto ont vraiment diminué.

Nous avons un autre programme communautaire à Regina, le HEAT, soit Help Eliminate Auto Theft. Ce programme a essentiellement recours à des mesures dissuasives pour décourager les jeunes, les criminels de toutes sortes, de voler des véhicules. Ce programme aussi est efficace.

Donc, si quiconque, mon collègue du NPD ou tout autre député, me dit que les mesures dissuasives ne sont pas efficaces, je ne peux que leur répondre qu'ils rêvent vraiment en couleurs.

Qu'est-ce qui fait l'efficacité d'une mesure dissuasive? Franchement, je pense que le député de Langley a prévu certaines mesures dissuasives très efficaces dans son projet de loi d'initiative parlementaire. Pour un premier délit, le coupable serait condamné à trois mois de détention ou à 1 000 \$, ou aux deux peines, à la discrétion du juge.

Il faut que les voleurs d'autos y pensent. Ils devraient y réfléchir à deux fois avant de voler une auto pour aller faire un tour chez un copain au bout de la rue. Même les criminels endurcis qui cherchent un moyen de se rendre d'un point à un autre pour commettre un autre crime doivent savoir que, s'ils sont pris, ils ne s'en sortiront pas facilement. Il faut qu'ils sachent que, en raison des peines minimales obligatoires, ils ne peuvent s'attendre à simplement se faire taper sur les doigts et à profiter de la probation.

Qui plus est, je m'inscris en faux contre quiconque prétend que les peines minimales sont une mauvaise idée parce que les juges imposent généralement la peine minimale, de préférence à une peine plus sévère. Foutaise. À défaut de peines minimales obligatoires, rien de plus qu'une période de probation sera imposé. Quel message envoie-t-on à la société en permettant aux voleurs d'auto de s'en tirer sans le moindre châtement? La question ne se pose même pas, à mon avis.

Il faut prévoir des mesures qui décourageront le segment de la population qui pense avoir le droit de voler des voitures de passer à l'acte. Si les voleurs ne pensaient pas pouvoir agir impunément, ils ne se risqueraient pas. La situation ne peut qu'aller en s'aggravant, si nous ne nous dotons pas de moyens de dissuasion destinés à décourager les voleurs d'autos de commettre leurs crimes.

• (1825)

La Chambre peut me croire sur parole, le projet de loi d'initiative parlementaire qu'a présenté mon ami de Langley, s'il est adopté, aura un effet dissuasif à Regina, en Saskatchewan. Il va faire baisser le nombre de vols d'autos. Je crois que tous les députés seront d'accord pour dire que c'est une bonne chose, du moins je l'espère.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. L'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

Ajournement

● (1830)

[Français]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Madame la Présidente, la raison de ce débat d'ajournement est qu'à l'annexe B du budget déposé en février dernier, on retrouve une mesure particulière pour les agents correctionnels. Le gouvernement propose des modifications au règlement de l'impôt sur le revenu qui permet d'augmenter de 2 à 2,33 p. 100 le taux maximum d'accumulation de prestations de pension pour les professions liées à la sécurité publique, dont les agents correctionnels. De plus, on précise dans le document du budget que cette mesure est rétroactive au 1^{er} janvier 2005.

Voici ma question du 20 avril dernier, qui a occasionné ce débat. Je demandais pourquoi on avait fait cette promesse dans le budget et pourquoi le président du Conseil du Trésor refuse toute négociation avec le Syndicat des agents correctionnels, car c'est ce qui arrive actuellement.

On a dit, de ce côté-ci de la Chambre, que c'est un très mauvais budget. En plus de ne rien faire pour corriger le déséquilibre fiscal, en plus de ne rien améliorer ou presque au programme d'assurance-emploi, on n'a même pas créé une caisse autonome d'assurance-emploi. On propose un budget supplémentaire de 12 milliards de dollars pour la Défense nationale, et ce, sans même avoir une politique de défense nationale. On ne sait même pas quelles sont les priorités, à savoir comment l'on dépensera ces 12 milliards de dollars.

Pour couronner le tout, il y a une mesure très accessoire à l'annexe 8 — mais combien importante pour les 8 000 agents correctionnels. C'est une nouvelle mesure qui n'avait pas été spécifiquement demandée par le syndicat CSN des agents correctionnels, mais qui a été très appréciée.

Cependant, quand les agents correctionnels téléphonent au Conseil du Trésor, quand ils essaient de trouver des fonctionnaires pour leur parler, pour négocier avec eux, pour en discuter, pour en débattre et voir de quelle façon ils pourraient appliquer cette nouvelle mesure, il y a un genre de « pas-de-réponse », un genre de « on-ne-retourne-pas-vos-appels », un genre de « il-n'y-a-pas-de-siège-pour-vous-asseoir » et un genre de « il-n'y-a-pas-de-service-a-numéro-que-vous-avez-composé ». Cela n'a aucun sens.

Je dois dire qu'encre fois, cette façon de fonctionner donne raison au Bloc québécois. En effet, cette attitude ne donne vraiment pas envie de voter pour ce budget. De toute façon, peu importe ce que les libéraux disent, cela n'arrivera pas. Ils se promènent partout au Canada ces temps-ci et ils disent à tout le monde: « Si vous ne votez pas pour ce budget, Canadiens et Canadiennes, vous n'aurez rien. » Cependant, ils devraient aussi dire aux agents correctionnels: « Même si vous votez en faveur de ce budget, nous n'aurez rien. » C'est ce qu'ils leur démontrent actuellement.

C'est un mystère que de retrouver cette mesure à l'annexe 8 et de voir qu'il n'y a personne pour vouloir la réaliser, la concrétiser et la mettre en oeuvre.

J'aimerais bien savoir quel est ce mystère et de quelle façon cette mesure s'est retrouvée dans le budget, si personne ne veut la négocier.

Les agents correctionnels ont des conditions de travail très particulières et très difficiles. Parmi une population carcérale en établissement maximum de 2 600 détenus, cinq meurtres ont eu lieu. C'est un taux de meurtre 100 fois plus élevé que le taux moyen

canadien. Toutes proportions gardées, le niveau de violence dans les établissements carcéraux canadiens est plus élevé que le niveau de violence que l'on retrouve dans la population en général. On le comprend, car on l'a beaucoup expliqué. Mon collègue de Marc-Aurèle-Fortin en a expliqué tout à l'heure certaines raisons.

Il y a longtemps que les agents correctionnels demandent des mesures spéciales, un régime de pension spécial, quelque chose qui ferait qu'à 50 ans, après 25 ans de service, ils pourraient avoir une pension de l'ordre de 70 p. 100 de leur salaire. De plus, les 6 000 agents correctionnels sont sans convention depuis trois ans.

Bref, je me demandais justement ce qui était nécessaire pour que cette mesure soit mise en oeuvre.

● (1835)

[Traduction]

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la Présidente, je suis ravi d'aborder cette question aujourd'hui.

Premièrement, la députée sera heureuse d'apprendre, en réponse à sa question, que les négociations se poursuivent. Je réagirai à la fin de mon discours à certaines de ses observations au sujet du budget.

Comme on l'a dit plus tôt, la convention collective du groupe des services correctionnels est arrivée à échéance le 31 mai 2002. Les 5 500 employés de l'unité de négociation sont représentés par le Syndicat des agents correctionnels du Canada.

Les négociations ont débuté en mars 2002 au moment où les agents négociateurs ont donné avis à cet effet. Depuis lors, l'employeur travaille avec diligence pour aboutir à une entente à la satisfaction des deux parties. Cependant, en dépit du fait que les parties ont siégé à la table durant plus de 80 jours pour négocier une nouvelle convention collective, plusieurs grandes questions sont toujours en litige.

Compte tenu des difficultés d'en arriver à une entente, l'employeur a proposé à plusieurs reprises le recours à un agent de conciliation, ce que les agents négociateurs ont cependant refusé.

Le 3 mars 2004, après deux ans de négociations, l'employeur a demandé à la Commission des relations de travail dans la fonction publique de nommer un conciliateur afin d'aider les parties à régler les points en litige.

Le 30 novembre 2004, le conciliateur a informé les parties qu'il avait décidé de mettre un terme au processus de conciliation, en raison du nombre et de la portée des questions qu'il restait à régler mais aussi à cause des faibles possibilités de règlement dans le cadre de ce processus. Des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor et les agents de négociation ont tenu des discussions, et deux séries de séances de négociation sont actuellement prévues.

Je tiens à ce qu'il soit bien clair que le Conseil du Trésor tient au processus de négociation collective. Le but ultime du Conseil du Trésor est de parvenir à un règlement négocié acceptable pour l'employeur, pour les employés et pour les contribuables canadiens.

Je suis déçu qu'il s'agisse de l'un des députés bloquistes qui voteront peut-être contre le budget et qui, par conséquent, ne représentent pas équitablement les Québécois. Le budget contient des mesures pour l'aide étrangère et les Québécois sont des gens très généreux. Or, le Bloc s'est allié aux conservateurs pour voter contre l'aide étrangère.

Ajournement

Le budget contient des mesures sur le logement, que les Québécois appuient. Il contient aussi des mesures sur les garderies, un domaine dans lequel les Québécois jouent un rôle de leader au pays. Or, le Bloc, qui représente actuellement les Québécois, s'est allié aux conservateurs pour voter contre ces mesures sociales.

Le budget prévoit aussi des mesures pour réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Il annonce aussi des investissements dans un plan sur les changements climatiques. De nombreux Québécois appuient cette initiative, mais le Bloc est contre.

On trouve également dans le budget un certain nombre de choses pour les premières nations. J'ai remarqué, en comité, avant que le Bloc ne se joigne aux conservateurs, qu'il appuyait certaines mesures concernant les premières nations. Or, le Bloc vote aujourd'hui contre le budget qui propose ces mesures.

Le budget prévoit une aide à l'alphabétisation. Je ne puis concevoir qu'un parti vote contre ce genre d'initiative, mais c'est pourtant ce que fait le Bloc. Des fonds sont prévus pour les villes du Québec. Ces municipalités ont grandement besoin de cet argent, mais le Bloc vote contre. Des fonds sont prévus pour les personnes âgées. Je sais que les Québécois sont des gens chaleureux et généreux et qu'ils seraient favorables à une aide financière aux personnes âgées. Pourtant, le Bloc s'y oppose. Il est injuste que le Bloc agisse de façon aussi peu représentative des Québécois et qu'il vote contre l'aide financière prévue pour les pauvres, les personnes handicapées et les malades.

[Français]

Mme Carole Lavallée: Madame la Présidente, j'ai été très déçue de la réponse du député de Yukon. C'est exactement la même réponse que j'ai obtenue le 27 octobre 2004 de la bouche d'une autre secrétaire parlementaire, soit celle du président du Conseil du Trésor. L'historique des négociations avec le Syndicat CSN des agents correctionnels qu'il a dressé correspond exactement au même document qu'elle m'a lu le 27 octobre 2004. C'est immensément décevant.

La deuxième raison que j'ai d'être immensément déçue, c'est le fait que le député de Yukon me parle du budget en sortant sa cassette libérale, mais il oublie de dire qu'à l'annexe 8 se trouve une disposition particulière pour les agents correctionnels en ce qui

concerne leur régime de pensions. Il n'a aucunement répondu à mes questions. En plus, dans sa litanie de dispositions et de mesures spéciales soi-disant intéressantes dans ce budget, jamais il n'a mentionné cette mesure pour les agents correctionnels. Jamais il n'a répondu à mes questions concernant les agents correctionnels.

Je trouve cela immensément décevant. Les questions restent en suspens. Ce sera pour moi un plaisir de les poser à un autre moment.

● (1840)

[Traduction]

L'hon. Larry Bagnell: Madame la Présidente, j'ai bel et bien répondu à la question, et des négociations sont en cours actuellement. Je n'ai pas pu prononcer le même discours, puisque j'ai présenté des renseignements à jour concernant le fait que les parties négocient et qu'elles ont prévu des rencontres.

Il convient de signaler que les agents négociateurs voulaient négocier un régime de pension, ce qui n'est pas négociable selon les paragraphes 57(2) et 113b) de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Le négociateur de l'employeur a informé les agents négociateurs que les régimes de pension ne pouvaient être négociés en vertu de cette loi. De plus, les représentants du Conseil du Trésor les ont informés que le Conseil du Trésor s'opposait à leurs demandes de bonification.

Nous avons certainement répondu à toutes les questions de la députée. Je suis heureux que les parties négocient. Nous voulons qu'elles en arrivent à un règlement. Je suis souvent intervenu en faveur de la protection et de l'amélioration des pensions.

Si j'ai utilisé la dernière partie de mon discours sur le budget, c'est tout simplement parce que la députée a repris une bonne partie du sien. Elle n'a toujours pas dit pourquoi le Bloc québécois pouvait tout à coup devenir très conservateur et voter contre toutes les mesures sociales qui aideraient la population du Québec et du Canada, alors qu'une telle position n'est pas du tout caractéristique des gens du Québec.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à demain, à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 41.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 17 mai 2005

AFFAIRES COURANTES

Nominations par décret

M. LeBlanc 6043

La Loi canadienne sur les droits de la personne

M. Siksay 6043

Projet de loi C-392. Présentation et première lecture 6043

Adoption de la motion; première lecture et impression du projet de loi 6043

Le Code criminel

M. Brown (Leeds—Grenville) 6043

Projet de loi C-393. Présentation et première lecture 6043

Adoption de la motion; première lecture et impression du projet de loi 6043

La Loi sur l'immunité des États

Projet de loi C-367 l'ordre du jour: Affaires émanant des députés 6043

M. Day 6043

Annulation de l'ordre; retrait du projet de loi 6043

La Loi sur l'immunité des États

M. Day 6043

Projet de loi C-394. Présentation et première lecture 6044

Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi 6044

Le projet de loi C-48

Mme Wasylcia-Leis 6044

Projet de loi C-43

Mme Wasylcia-Leis 6044

Pétitions

Le mariage

M. Day 6044

L'ambassadeur auprès de l'UNESCO

M. Day 6044

Postes Canada

M. Lukiwski 6045

La Loi de l'impôt sur le revenu

M. Brown (Leeds—Grenville) 6045

Questions transformées en ordres de dépôt de documents

M. LeBlanc 6045

Demande de débat d'urgence

L'industrie pharmaceutique

M. Ménard (Hochelaga) 6045

Décision de la présidence

M. Bélanger 6045

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi d'exécution du budget de 2005

Projet de loi C-43. Deuxième lecture 6046

M. Zed 6046

Motion 6047

M. Harris 6047

M. Kamp 6047

M. Sauvageau 6047

M. Temelkovski 6049

M. Tonks 6050

M. Christopherson 6050

M. Solberg 6050

M. Powers 6052

M. Harris 6053

M. Masse 6054

M. Harris 6055

M. Day 6056

M. Harris 6057

M. Dion 6058

Mme Yelich 6059

M. Harris 6060

Mme Yelich 6060

M. Lee 6062

Mme Torsney 6062

M. Tilton 6064

M. Côté 6064

M. Lukiwski 6064

M. Cullen (Etobicoke-Nord) 6066

M. Goodyear 6067

Mme Dhalla 6067

M. Goodyear 6068

Mme Brunelle 6069

M. Thompson (Wild Rose) 6070

M. Easter 6071

M. Boshcoff 6072

M. Scheer 6073

M. Masse 6074

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Marlene Stewart Streit

M. Maloney 6074

Le député de Westlock—St. Paul

M. Chatters 6074

La Semaine de la police

M. Cullen (Etobicoke-Nord) 6074

Chantal Petitclerc

M. Lemay 6075

La déficience auditive

Mme Torsney 6075

L'agriculture

M. Bezan 6075

La santé

M. Savage 6075

Alan B. Gold

M. Ménard (Marc-Aurèle-Fortin) 6075

Le Parti conservateur du Canada

Mme Kadis 6076

L'agriculture

M. Breitzkreuz 6076

Le Soudan

M. Patry 6076

| | |
|--|------|
| La Colombie-Britannique | |
| Mme Crowder | 6076 |
| Les ressources naturelles | |
| M. Hearn | 6077 |
| Le gouvernement libéral | |
| Mme Picard | 6077 |
| Le Parti libéral du Canada | |
| M. Jaffer | 6077 |
| Le Parti conservateur du Canada | |
| M. Holland | 6077 |

QUESTIONS ORALES

| | |
|-------------------------------------|------|
| La publicité gouvernementale | |
| M. Nicholson | 6077 |
| M. Brison | 6077 |
| M. Nicholson | 6077 |
| M. Brison | 6078 |
| M. Nicholson | 6078 |
| M. Brison | 6078 |
| M. Jaffer | 6078 |
| Mme McLellan | 6078 |
| M. Jaffer | 6078 |
| M. Brison | 6078 |
| Le Programme de commandites | |
| M. Duceppe | 6078 |
| M. Brison | 6078 |
| M. Duceppe | 6078 |
| M. Brison | 6079 |
| M. Guimond | 6079 |
| M. Brison | 6079 |
| M. Guimond | 6079 |
| M. Brison | 6079 |
| La réforme démocratique | |
| M. Layton | 6079 |
| M. Bélanger | 6079 |
| M. Layton | 6079 |
| M. Bélanger | 6079 |
| Le Programme de commandites | |
| M. Van Loan | 6080 |
| M. Brison | 6080 |
| M. Van Loan | 6080 |
| M. Brison | 6080 |
| La justice | |
| M. Toews | 6080 |
| M. Cotler | 6080 |
| M. Toews | 6080 |
| M. Cotler | 6080 |
| Les marchés publics | |
| M. Sauvageau | 6080 |
| M. Brison | 6081 |
| M. Sauvageau | 6081 |
| M. Brison | 6081 |
| Le Programme de commandites | |
| M. Gauthier | 6081 |
| M. Brison | 6081 |
| M. Gauthier | 6081 |
| M. Brison | 6081 |

| | |
|--|------|
| La citoyenneté et l'immigration | |
| Mme Ablonczy | 6081 |
| M. Volpe | 6082 |
| Mme Ablonczy | 6082 |
| Mme McLellan | 6082 |
| Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells) | 6082 |
| M. Volpe | 6082 |
| Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells) | 6082 |
| M. Volpe | 6082 |
| L'infrastructure | |
| Mme Kadis | 6082 |
| M. Godfrey | 6082 |
| Les affaires autochtones | |
| M. Blaikie | 6082 |
| Mme McLellan | 6082 |
| Les travaux publics et les services gouvernementaux | |
| M. Angus | 6083 |
| M. Brison | 6083 |
| Les ressources naturelles | |
| M. Hearn | 6083 |
| M. McKay | 6083 |
| M. Doyle | 6083 |
| M. Valeri | 6083 |
| L'agriculture | |
| Mme Finley | 6083 |
| M. Mitchell | 6083 |
| Mme Finley | 6083 |
| M. Mitchell | 6083 |
| La justice | |
| M. Marceau | 6084 |
| M. Cotler | 6084 |
| M. Marceau | 6084 |
| M. Cotler | 6084 |
| L'agriculture | |
| M. Thompson (Wild Rose) | 6084 |
| M. Mitchell | 6084 |
| M. Thompson (Wild Rose) | 6084 |
| M. Mitchell | 6084 |
| Les transports | |
| M. Bell | 6084 |
| M. Lapierre (Outremont) | 6085 |
| La fiscalité | |
| M. Lunn | 6085 |
| M. McCallum (Markham—Unionville) | 6085 |
| M. Lunn | 6085 |
| M. McCallum (Markham—Unionville) | 6085 |
| Postes Canada | |
| Mme Gagnon (Québec) | 6085 |
| M. McCallum (Markham—Unionville) | 6085 |
| Les langues officielles | |
| M. Boudria | 6085 |
| M. Bélanger | 6085 |
| Présence à la tribune | |
| Le Président | 6085 |

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi d'exécution du budget de 2005

| | |
|--|------|
| Projet de loi C-43. Deuxième lecture | 6086 |
| M. Casson | 6086 |

Les travaux de la Chambre

Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

| | |
|---------------------------------|------|
| Mme Redman | 6087 |
| Demande et report du vote | 6087 |

Loi d'exécution du budget de 2005

| | |
|--|------|
| Projet de loi C-43. Deuxième lecture | 6087 |
| M. Murphy | 6087 |
| M. Casson | 6087 |
| M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain) | 6088 |
| M. Bell | 6089 |

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre

Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires, et procédure et affaires de la Chambre

| | |
|----------------------------|------|
| Mme Redman | 6090 |
| Motions d'adoption | 6090 |
| Adoption des motions | 6090 |

Finances

| | |
|------------------|------|
| Mme Redman | 6090 |
|------------------|------|

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi d'exécution du budget de 2005

| | |
|--|------|
| Projet de loi C-43. Deuxième lecture | 6090 |
| M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain) | 6090 |
| M. McGuire | 6090 |
| M. Tweed | 6092 |
| M. Kamp | 6092 |
| M. Murphy | 6093 |

| | |
|--------------------------|------|
| M. Tweed | 6093 |
| M. Murphy | 6094 |
| Mme Wasylycia-Leis | 6095 |
| M. Boulianne | 6095 |

Message du Sénat

| | |
|-----------------|------|
| M. Strahl | 6096 |
|-----------------|------|

Loi d'exécution du budget de 2005

| | |
|--|------|
| Projet de loi C-43. Deuxième lecture | 6096 |
| M. Murphy | 6096 |
| M. Harris | 6098 |
| M. Keddy | 6098 |
| M. White | 6098 |
| M. Bagnell | 6100 |
| Mme Bulte | 6100 |
| M. Thompson (Wild Rose) | 6102 |
| M. Simard (Beauport—Limoilou) | 6102 |
| M. Valley | 6103 |

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Code criminel

| | |
|---|------|
| M. Warawa | 6105 |
| Projet de loi C-293. Deuxième lecture | 6105 |
| M. Macklin | 6107 |
| M. Lukiwski | 6107 |
| M. Macklin | 6107 |
| M. Ménard (Marc-Aurèle-Fortin) | 6109 |
| M. Comartin | 6110 |
| M. Lukiwski | 6111 |

MOTION D'AJOURNEMENT

Le service correctionnel du Canada

| | |
|--------------------|------|
| Mme Lavallée | 6113 |
| M. Bagnell | 6113 |

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**